Publication P-6

3ème Session de l'Assemblée de l'OHI

Mai 2023

Compte rendu des séances

Volume 2

OHI

Organisation Hydrographique Internationale

Publié par
Organisation hydrographique internationale
4b quai Antoine 1er
Principauté de Monaco
Tél : (377) 93.10.81.00
Fax : (377) 93.10.81.40
info@iho.int
www.iho.int

© Copyright Organisation hydrographique internationale *année de la première publication (2023)*

Cet ouvrage est protégé par le droit d'auteur. A l'exception de tout usage autorisé dans le cadre de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886) et à l'exception des circonstances décrites ci-dessous, aucune partie de cet ouvrage ne peut être traduite, reproduite sous quelque forme que ce soit, adaptée, communiquée ou exploitée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Le droit d'auteur de certaines parties de cette publication peut être détenu par un tiers et l'autorisation de traduction et/ou de reproduction de ces parties doit être obtenue auprès de leur propriétaire.

Ce document, dans son intégralité ou en partie, peut être traduit, reproduit ou diffusé pour information générale sur la base du seul recouvrement des coûts. Aucune reproduction ne peut être vendue ou diffusée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'OHI ou de tout autre détenteur du droit d'auteur.

Au cas où ce document, dans son intégralité ou en partie, serait reproduit, traduit ou diffusé selon les dispositions décrites ci-dessus les mentions suivantes devront être incluses :

"Le matériel provenant de la publication [référence de l'extrait : titre, édition] est reproduit avec la permission du Secrétariat de l'OHI (Autorisation N° …./…), agissant au nom de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui n'est pas responsable de l'exactitude du matériel reproduit : en cas de doute le texte authentique de l'OHI prévaut. L'inclusion de matériel provenant de l'OHI ne sera pas interprétée comme équivalant à une approbation de ce produit par l'OHI."

"Ce [document/publication] est une traduction du [document/publication] [nom] de l'OHI. L'OHI n'a pas vérifié cette traduction et en conséquence décline toute responsabilité quant à sa fidélité. En cas de doute la version source de [nom] en [langue] doit être consultée."

Le logo de l'OHI ou tout autre signe identificateur de l'OHI ne seront pas utilisés dans tout produit dérivé sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'OHI.

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORT DU CONSEIL DE L'OHI	
Annexe 1 (Rapport C-4)…….……..……..…….....	5
Annexe 2 (Rapport C-5)……	35
Annexe 3 (Rapport C-6)……	83
RAPPORTS CHR ET CHA	
Tous les rapports CHR et CHA..……	137

RAPPORTS DU CONSEIL DE L'OHI

4ème REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

OHI C-4

Monaco, 19 novembre 2020

COMPTE RENDU

(Version 1.0, 26 novembre 2020)

Annexe A : *Liste des participants*

Annexe B : *Ordre du jour*

Annexe C : *Liste des décisions et actions*

5. OUVERTURE

5. Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général

Docs : C4-01A *Liste des documents*

C4-01B *Liste des participants*

C4-01.3A *Liste de contacts des membres*

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux membres du Conseil. Le déroulement des travaux de la 2ème session de l'Assemblée (A-2) constitue une bonne base pour les délibérations du Conseil. Les modalités de la visioconférence seront identiques à celles de l'A-2, y compris la « procédure d'approbation tacite » selon laquelle le silence équivaut accord. La session est parvenue à un quorum avec 29 Etats membres du Conseil enregistrés et actifs, 12 autres Etats membres accrédités en tant qu'observateurs et 93 personnes participant en ligne.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Docs : C4-01.2A *Rev1 Ordre du jour*

C4-01.2B *Calendrier*

Le Secrétariat du Conseil attire l'attention sur le fait que l'ordre du jour et le séquencement sont bien ceux de la version proposée à la page web du Conseil.

Décision C4/01 : Le **Conseil** adopte l'ordre du jour et le séquencement.

1.3 Etablissement officiel du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président (décision A2/13)

Docs : C4-01.3A *Liste des coordonnées des membres*

LCC 04/2020 *Election de la présidente et du vice-président du Conseil de l'OHI*

Le Secrétariat du Conseil appelle l'attention sur la liste des coordonnées des membres du Conseil et demande aux membres de vérifier les détails énumérés et de signaler au Secrétariat de l'OHI toute modification nécessaire. Le secrétariat du Conseil souligne la décision de l'A-2 (A2/13) d'avaliser le processus de sélection des membres du Conseil et de confirmer l'élection du Dr Geneviève Béchard (Canada) aux fonctions de présidente et de M. Thai Low Ying-Huang (Singapour) aux fonctions de vice-président du Conseil.

Décision C4/02 : L'aval par **l'Assemblée** de la composition du Conseil est officiellement noté et l'élection de la présidente et du vice-président telle que proposée dans la LCC 04/2020 est confirmée.

Action C4/03 : Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil fourniront au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.

1.4 Remarques d'ouverture de la présidente

Doc : C4-01.5A

Le Dr Béchard, nouvelle présidente du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes qui viennent de rejoindre le Conseil. Elle exprime sa sincère gratitude au président sortant, le contre-amiral Shepard Smith (Etats-Unis) et au vice-président sortant, l'amiral Luis Fernando Palmer Fonseca (Brésil), qui ont, par leur leadership et leurs conseils, établi des bases solides sur lesquelles le Conseil actuel s'appuiera pour poursuivre ses travaux. Il est difficile de savoir pendant combien de temps encore la pandémie continuera à influencer les méthodes de travail ; la présidente félicite le Secrétariat d'avoir soutenu des méthodes de travail plus flexibles et des réunions virtuelles. La transformation de l'OHI en une organisation plus numérique, dynamique et axée sur les données aura un impact sur la nature de presque toutes les activités de l'OHI, du renforcement des capacités et de la communication à la contribution à l'utilisation durable et judicieuse des ressources maritimes mondiales.

Décision C4/04 : Les membres du Conseil saluent l'allocution d'ouverture du Dr Geneviève Béchard, nouvelle présidente du Conseil.

1.5 Dispositions administratives

Doc : C4-01.5A Références utiles – Documents de base surlignés

(Convention relative à l'OHI, Règlement général, Règles de procédure de l'Assemblée, Règles de procédure du Conseil)

Le Secrétaire général demande aux participants de faire preuve de patience pour cette réunion à distance qu'il espère voir se dérouler sans problème. Il sera assisté par l'adjoint aux directeurs Yves Guillam qui présentera certains points.

6. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI

Docs : C4-02.1A Liste des décisions de l'A2

2.1. Considérations des orientations données par l'A-2

La présidente félicite le président de l'A-2, le capitaine de vaisseau Marc van der Donck, et le Secrétariat pour le très bon déroulement de l'A-2 qui facilitera les travaux du Conseil, lors de la présente réunion et dans les années à venir. Les Etats membres ont approuvé le plan stratégique à l'A-2, fixant les orientations pour les six années à venir. Les moteurs du changement ont inclus les progrès technologiques et la nécessité de se préparer à une automatisation accrue. L'OHI a une longue tradition de collaboration avec la navigation commerciale et les navigateurs, et elle devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité de la navigation.

Avec l'intérêt croissant que suscite l'économie bleue dans le monde entier et le lancement de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, l'OHI a eu l'occasion à plusieurs reprises de sensibiliser à l'importance de ses travaux et d'apporter des contributions significatives à la société dans de nouveaux domaines. L'Organisation commence tout juste à comprendre comment ses données et son expertise pourraient soutenir un large éventail d'utilisations non liées à la navigation et le plan stratégique l'aidera dans cet effort.

Le Conseil a été chargé de la mise en œuvre du plan stratégique, une tâche qui doit être accomplie rapidement pour garantir que l'OHI atteigne ses objectifs. Si la pandémie entraîne des contraintes, elle favorise également l'innovation en créant de nouvelles attentes et en mettant tout un chacun au défi de faire les choses différemment, comme par exemple d'organiser des réunions virtuelles.

L'A-2 a également chargé le Conseil de mettre en œuvre la feuille de route pour la S-100, qui comprend les normes de la S-100 et offre une sécurité accrue en matière de navigation en veillant à ce que les informations les plus récentes soient disponibles et à ce qu'elles soient fournies aux navigateurs en parfaite intégration avec d'autres données telles que les informations sur les aides à la navigation et la météo. L'A-2 a chargé le Conseil de relever les défis techniques, opérationnels et réglementaires liés à la transition des produits papier et des ENC de la S-57 vers la série de normes et de services de la S-100. De nombreux Etats membres ont engagé des ressources pour aider les groupes de travail et les comités techniques de l'OHI à relever ces défis. La **présidente** déclare attendre avec impatience de voir les projets produits par le nouveau laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie.

Dans moins de trois ans, le Conseil devra fournir des recommandations à la 3ème session de l'Assemblée sur la nature et le rythme de la transition vers la norme S-100 et sur d'autres questions, y compris sur le concept « hybride », en tenant compte du fait que les Etats membres de l'OHI ne sont pas tous prêts au changement, en même temps. L'importance du renforcement des capacités a été soulignée, en particulier pour la préparation aux nouvelles normes, au moment où la pandémie a affecté les activités.

La **présidente** se réjouit de débattre de la question de savoir à quoi ressemblera l'hydrographe du futur et quelles seront les compétences nécessaires. Il faudrait faire preuve de créativité dans la manière dont le renforcement des capacités est soutenu. Le nouveau projet de formation en ligne fournira un outil supplémentaire pour atteindre un plus grand nombre de personnes. Le nouveau projet « Empowering Women in Hydrography » permettrait de faire participer davantage de femmes à la prise de décision.

Les efforts visant à coordonner les travaux de l'OHI avec ceux d'autres organismes internationaux ont été mis en évidence par la série complète de spécifications de produits de la S-100, et la représentation de l'OMI et de l'AISM à l'A-2 a été appréciée. Ces travaux doivent se poursuivre alors que l'OHI passe à un service numérique mondial basé sur les normes S-100. Les Services hydrographiques sont encouragés à se mettre en rapport avec les représentants de leurs délégations auprès de l'OMI et de l'AISM afin d'encourager l'adoption des services S-100.

Enfin, l'A-2 a approuvé le programme de travail et le budget de l'OHI et il appartient au Conseil de fournir la supervision nécessaire pour assurer et conserver les perspectives financières positives héritées du Conseil précédent. Alors que l'Organisation célèbrera ses 100 ans en 2021, il est opportun de se tourner vers le siècle prochain et de définir une trajectoire pour l'avenir, avec des avancées en matière d'intelligence artificielle et de ses applications dans les systèmes d'automatisation, la fourniture de données de machine à machine, et un avenir où l'hydrographie soutiendra pleinement l'économie bleue ainsi que les fonctions essentielles des Services hydrographiques.

Décision C4/05 : La présidente du Conseil, au nom des Etats membres de l'OHI, félicite le capitaine de vaisseau Marc van der Donck pour son excellente présidence de l'A-2.

2.2 Voie future pour la mise en œuvre effective de toutes les décisions de l'A-2, incluant la Pro c)[1] du rapport du président du Conseil à l'A2 (Décision A2/12)

Le **secrétariat du Conseil** appelle l'attention sur le projet de liste de décisions qui a été

[1] Pro c): « d'adopter comme thème principal de la 3ème Assemblée (A-3) la mise en œuvre effective du plan stratégique révisé en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de l'ISO 9001. »

approuvé à l'A-2. Il est pris note en particulier de la décision A2/02. Cette décision approuve l'interprétation selon laquelle le Conseil a le pouvoir de demander et d'examiner les propositions soumises par les Etats membres ou le Secrétaire général, et confirme que le Conseil est habilité à proposer des amendements au Règlement général de l'OHI à soumettre à l'approbation des Etats membres.

La décision A2/06 concernant la révision de la règle 12 des Règles de procédure du Conseil de l'OHI et sa conséquence sur les règles 8 et 11 - Calendrier pour l'élection du président et du vice-président, a été mise à jour dans la publication M-1.

La décision A2/08 « Création d'un laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie » a été prise par correspondance et approuvée. Deux actions ont été débattues dans le cadre de la décision, sur les rapports réguliers au Conseil et sur la nécessité que le Conseil fournisse des conseils au comité directeur.

Singapour remercie les **Etats-Unis** d'avoir coparrainé la proposition relative au laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie, ainsi que les **Etats membres** qui ont approuvé le projet. Dans le cadre de cette proposition, les résultats seront présentés au Conseil chaque année et Singapour souhaite proposer que la question devienne un point permanent de l'ordre du jour du Conseil. Il demande s'il y a des commentaires sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour.

Les Etats-Unis indiquent que ce point de l'ordre du jour fait partie de ceux pour lesquels il aurait été préférable de disposer de plus de temps de préparation et de débat. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'autres moyens de collaboration entre les membres au cours de l'année à venir afin de maintenir la dynamique de projets aussi importants et prometteurs.

La **présidente** prend note de la demande de **Singapour** d'inscrire le sujet en tant que point permanent de l'ordre du jour du Conseil et du commentaire des **Etats-Unis** pour rappeler à tous de faire preuve d'engagement.

Le **secrétariat du Conseil** rappelle qu'il a été proposé à l'A-2 que le concept « hybride » soit l'un des premiers à être étudié par le laboratoire OHI-Singapour.

Singapour précise qu'un projet potentiel pour le laboratoire consiste à examiner la conversion des S-57 et S-101 et que le concept « hybride » fait partie du projet potentiel.

Le **secrétariat du Conseil** appelle l'attention sur un certain nombre de questions, dont la décision A2/12 qui concerne le maintien de l'application des principes de la norme ISO 9001 comme thème principal sous la supervision et le contrôle du Conseil. La décision sera débattue au point 6.1 de l'ordre du jour. La décision A2/14 : le Conseil examinera la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 relatives à la définition des intérêts hydrographiques, sera examinée au titre du point 2.3 de l'ordre du jour.

Le **secrétariat du Conseil** poursuit avec la décision A2/18 par laquelle l'Assemblée a donné son aval pour le rapport du Président. Par ses décisions A2/24 et A2/25, l'A-2 a approuvé la série de propositions A-2 PRO-1.9 sur le futur de la S-23, dans son ensemble et a chargé le Secrétaire général de sa mise en œuvre. Il est suggéré que le **Secrétaire général** rende compte des progrès réalisés sur cette question lors de la prochaine session du Conseil.

Décision et Action C4/06 : Le Conseil convient d'inclure un point permanent à l'ordre du jour des futures réunions du Conseil sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie.

Le comité directeur du laboratoire fera un compte rendu annuel.

Le Conseil donnera au laboratoire des orientations sur les thèmes et les projets à examiner.

Potentiels thèmes à envisager par le comité directeur :

- Concept « hybride ».
- Conversion de la S-57 vers la S-101 et réciproquement.

Décision et Action C4/07 : Le Secrétaire général rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9[2] (date limite : C-5).

2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14)

La présidente note que l'A-2 a demandé au Conseil d'examiner la meilleure façon de faire progresser la définition des intérêts hydrographiques et de rendre compte à l'A-3. L'Assemblée a autorisé le Conseil à nommer un groupe de travail pour examiner la question plus avant si nécessaire (décision A2/14).

La plupart des participants ont convenu que le tonnage seul ne constitue pas une mesure idéale des intérêts hydrographiques utilisée pour déterminer un tiers des membres du Conseil. Certains participants ont estimé que, si l'utilisation du seul critère de tonnage ne constitue pas la solution idéale, elle présente l'avantage d'être facilement mesurable, et n'est peut-être pas pire que toute autre méthode praticable. Les participants expriment des avis partagés sur la question de savoir si la définition des intérêts hydrographiques devrait être réexaminée compte tenu de la nécessité de prioriser les ressources du Conseil.

Certains estiment que la méthode consistant à utiliser le critère du tonnage, comme critère unique, est trop restrictive, car elle reflète partiellement la contribution de l'Etat au But 1 du plan stratégique, mais pas nécessairement aux Buts 2 ou 3. Une modification des critères pourrait avoir pour conséquence que certains Etats perdraient leur siège au Conseil. Toutefois, la Norvège, avec le soutien verbal du Japon, fait observer que les non-membres du Conseil peuvent toujours participer librement à ses délibérations en tant qu'observateurs, probablement avec la même influence que les membres, car jusqu'à présent, peu de décisions du Conseil ont été soumises au vote. Certains proposent qu'un groupe de travail soit constitué à un coût relativement faible, peut-être sous une forme virtuelle ou hybride, afin d'examiner la question plus avant, et que le Conseil nomme ses membres et convienne de son mandat. Malte demande à faire partie du groupe de travail si celui-ci est constitué.

Au titre de compromis, le **Conseil** invite les membres intéressés à soumettre une proposition commune pour examiner les documents existants, résoudre les divergences et soumettre au C-5 ou au C-6 une seule proposition consolidée sur la définition des intérêts hydrographiques.

Décision et Action C4/08 : Le Conseil prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis (date limite A-3).

Décision et Action C4/09 : Le **Conseil** invite les **parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.)** à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).

2.4 Liste cumulative des décisions de l'A-2

Voir Doc. C-4-02.4 pour référence.

3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

3.1. Examen du statut des décisions et actions du C-3 (actions en cours, actions laissées de côté) ; toutes les actions/décisions restantes du C-3 si elles n'ont pas déjà été traitées par l'A-2, seront traitées au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour,

[2] Futur de la S-23.

le cas échéant.

Doc : C4-03.1A Etat des décisions et actions découlant du C-3

Le **secrétariat du Conseil** indique que la plupart des items et décisions découlant du C-3 ont été menés à bien.

4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

4.1 Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et des équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session à distance de l'A-2.

Doc : C4-04.1A Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et des équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session de l'A-2 à distance

Le **président du HSSC** rend compte des recommandations pertinentes du HSSC, dont la modification de la feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 afin d'inclure les produits actuellement couverts par la S-98 ainsi que la mise à jour annuelle du calendrier de mise en œuvre de la S-100 en tant qu'annexe à la feuille de route. Au cours de l'année à venir, le HSSC poursuivra l'élaboration des spécifications de produits de la S-100 (1ères éditions de la S-104 (hauteur d'eau) et de la S-98 (interopérabilité)) et des recommandations pour le futur de la carte marine papier ; il prévoit également de mettre en place un groupe de travail sur les levés hydrographiques.

Décision et Action C4/10 : Le **Conseil** doit suivre la mise en œuvre par le **HSSC** des recommandations sur le futur de la carte marine papier, selon qu'il convient. Le HSSC rendra compte chaque année au Conseil des recommandations sur le Futur de la carte marine papier (date limite C-5).

Décision et Action C4/11 : Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** de préparer un compte rendu synoptique des différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC de la S-101 conjointement avec la maintenance/production de la S-57 (date limite C-5).

Décision et Action C4/12 : Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** et à l'**IRCC** de réviser les résolutions de l'OHI concernant la PRO 2.3[3], lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept sur la S-100 sera suffisamment avancée.

Le **HSSC** et l'**IRCC** feront des propositions pour approbation lors des réunions du **Conseil**, selon qu'il convient (date limite C-5, C-6 selon qu'il convient).

Décision et Action C4/13 : Au vu des délais entre les réunions HSSC-13 et IRCC-13 en 2021 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-5, **le Conseil** invite **les présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus des réunions de 2021 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-5 (date limite juillet 2021).

4.2 Points d'ordre opérationnel des sous-comités, groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à la session de l'A-2 à distance.

Doc : C4-04.2A Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à l'A-2

Le **président de l'IRCC** rend compte des activités principales de l'IRCC pour l'année à venir,

[3] Révision des Résolutions de l'OHI suite à l'introduction de la S-100.

à savoir l'accroissement de la coopération entre les CHR et entre les CHR et l'OHI, la coopération entre les organes subordonnés de l'IRCC, l'alignement des rapports nationaux sur le nouveau programme de travail, la promotion, ainsi que plusieurs thèmes transversaux (le développement de la formation en ligne, la collecte et la diffusion de données, et les développements techniques).

La **République de Corée** déclare qu'elle fera de son mieux pour achever la construction de l'infrastructure du centre de formation en ligne ainsi que d'un site web d'ici 2021, et pour tester leur fonctionnement à partir de 2022. Les Etats membres expérimentés dans la formation en ligne sont invités à partager des contenus de cours et la République de Corée se chargera de les fournir sur la plateforme de formation en ligne.

Décision et Action C4/14 : Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC pour établir un centre de formation en ligne de l'OHI, basé sur la PRO 3.3[4] de l'A-2 et sur les recommandations correspondantes des IRCC/CSBC (date limite C-5).

Décision C4/15 : Le **Conseil** remercie la République de Corée pour son offre généreuse faite aux Etats membres d'établir la plateforme de formation en ligne de l'OHI.

Le **président de l'IRCC** présente un rapport sur les activités du Comité, l'accent mis en particulier sur la nécessité de continuer à renforcer les capacités, sur les travaux en cours pour la modification de la mission du WENDWG afin d'inclure les futurs produits S-100, sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM), sur la bathymétrie participative, sur le projet Seabed 2030, et sur l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI). Il est encourageant de noter les améliorations dans de nombreuses nations, introduites lentement mais sûrement ces dernières années, comme résultat du renforcement des capacités. Des considérations sur l'état d'avancement du projet Seabed 2030 en termes de couverture de la grille de la GEBCO actuelle répondant aux exigences du projet Seabed 2030 (6 %) ont été formulées afin de faire mieux connaître le défi d'atteindre les 100 % en 2030. Le **président de l'IRCC** remercie le **Danemark** d'avoir poursuivi ses progrès dans le domaine de l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) et en particulier pour le matériel d'apprentissage en ligne sur les MSDI financé par le **Danemark**. L'**IRCC** salue les travaux de l'équipe de projet de l'OHI sur la mise en œuvre des principes directeurs partagés de l'UN-GGIM.

Décision C4/16 : Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur le point de travail du CBSC intitulé « La promotion des femmes dans l'hydrographie » (Empowering Women in Hydrography, EWH) (date limite C-5).

Le **président de l'IRCC** convient que la Décision et Action suivante (anciennement C3/25), doit être examinée.

Décision et Action C4/17 : Le **Conseil** invite l'IRCC à charger le CBSC d'élaborer un système d'indicateurs de performance pour mesurer, sous la conduite du CBSC et conformément au plan stratégique révisé, l'efficacité et l'efficience des activités CB. Ce système devrait être orienté par les effets et résultats attendus du soutien en matière de CB, et non par l'accomplissement des activités CB (date limite C-5).

4.3 Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100

Le **vice-président du Conseil** mène la discussion. Il note l'importance de la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100, non seulement dans la réalisation du But 1 du plan stratégique révisé, mais également des Buts 2 et 3. Il suggère que des orientations sur la terminologie et les concepts relatifs à la S-100 devraient être fournies afin de guider les Services hydrographiques nationaux, qui seraient chargés de la mise en œuvre de la S-100.

Les participants expriment des préoccupations quant au retard pris dans la révision des normes de fonctionnement pour les ECDIS de l'OMI. Le **Directeur de l'OHI Abri Kampfer** déclare qu'au vu de l'urgence de la question, il est espéré que le sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) de l'OMI discutera de la mise

[4] Création d'un centre de formation en ligne de l'OHI.

à jour des normes de fonctionnement pour ECDIS au cours de la période 2020–2021, comme prévu initialement. Les participants concluent que l'OHI devrait se concentrer sur les processus qu'elle peut contrôler, comme la finalisation des produits et des normes de fonctionnement et qu'elle devrait mettre l'accent sur la nécessité urgente d'introduire la technologie S-100, dans les meilleurs délais. En outre, le **Directeur de l'OHI Abri Kampfer, le Canada, le Japon, les Etats-Unis d'Amérique et le président du HSSC** expriment la nécessité de progresser dans le cadre de la S-100 en vue d'encourager une règlementation de l'OMI et de s'y préparer. Les **Etats-Unis d'Amérique** notent que l'ECDIS n'est pas la seule application potentielle de la S-100 ; une application sur d'autres marchés, comme celui des utilisateurs d'unités de pilotage portables, pourrait aider à démontrer la valeur des produits S-100. Les **Etats membres** nécessiteront également un renforcement des capacités approprié.

L'**Inde** fait part de son opinion selon laquelle les programmes de travail de l'OHI ne traitent pas explicitement de la mise en œuvre de la S-100 et met en exergue l'urgence de passer à la S-100.

Le **président du WENDWG** félicite le **capitaine de vaisseau Marc van der Donck** pour ses travaux considérables en tant que président de l'équipe de projet pour les principes WEND100. Le groupe de travail sur la WEND a approuvé le format des principes et se réunira de nouveau début 2021. Il soumettra enfin ses conclusions finales à l'IRCC et au Conseil, et rédigera un projet de résolution à soumettre aux Etats membres aux fins d'adoption par lettre circulaire dans un délai d'environ un an.

Décision et Action C4/18 : La présidente du Conseil, les présidents des HSSC/IRCC et le Secrétaire général soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, selon qu'il convient, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que version contrôlée progressive du document (incluant des commentaires et des délais) sur une base annuelle (permanent).

Décision et Action C4/19 : Suite à l'approbation de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, le **Secrétariat/Conseil** doit mettre en place un répertoire de la version contrôlée de cette feuille de route sur le site web de l'OHI, incluant quelques précisions sur la terminologie (page web du Conseil à confirmer) (date limite janvier 2021).

Décision et Action C4/20 : Le SG, la présidente du Conseil, les présidents du HSSC et de l'IRCC examineront l'ajout de trois annexes liées aux WP 1, 2 et 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI (date limite C-5).

Décision C4/21 : Le **Conseil** convient de la nécessité d'amender la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sur la base de la liste de produits qui devraient être couverts par la S-98 (cf. Action HSSC12/11) (date limite C-5).

Décision C4/22 : Le **Conseil** convient de la nécessité d'inclure le Calendrier pour la mise en œuvre de la S-100 dans les mises à jour qui seront faites à l'Annexe concernée de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 (date limite C-5).

Décision et Action C4/23 : Le **Conseil** tiendra et mettra à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et les activités résultantes en liaison avec les EM et avec les organes externes, sur une base annuelle, en tant que priorité essentielle des activités du Conseil (date limite C-5).

Les **SG/présidente du Conseil** identifieront certaines activités essentielles en soutien et fourniront un rapport d'avancement au C-5 (date limite C-5).

Décision et Action C4/24 : Le **Conseil** supervisera le développement ultérieur des principes WEND100, en conséquence de la série croissante de produits de données hydrographiques traités dans la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 (date limite C-5).

L'**IRCC** soumettra une nouvelle Résolution de l'OHI sur les principes WEND100 au Conseil aux fins d'aval, puis de soumission aux Etats membres aux fins d'approbation, et d'inclusion en tant que référence dans l'Annexe 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 (date limite C-5).

Décision C4/26 : Le **Conseil** rappelle aux Etats membres d'envisager la possibilité de coordonner leurs contributions à l'appui de la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 avec leurs représentants nationaux au sein des organes de l'OMI (NCSR et MSC en particulier) (permanent).

Décision et Action C4/27 : L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le **Secrétaire général** continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100 (permanent).

Décision et Action C4/28 : Le **Conseil** prend note de l'importance du renforcement des capacités à ce sujet afin que l'ensemble des Etats membres de l'OHI puissent envisager de respecter les dates limites de l'OHI pour la production de produits S-1xx, et en particulier la S-101.

Le **Conseil** invite les IRCC/CBSC à examiner cette demande faite par certains Etats membres lors de l'A-2 et du C-4 (date limite C-5).

4. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

5. Examen de l'état financier actuel de l'OHI

Doc : C4-05.1A Rapport financier mensuel (octobre 2020)

Le **Secrétaire général** examine la situation financière actuelle de l'Organisation. A l'heure actuelle, le taux de règlement des contributions par les Etats membres dépasse la moyenne, atteignant 86%. Au total, 17 Etats membres ont déjà versé leurs contributions à l'avance pour 2021. Cinq Etats n'ont toujours pas réglé leurs contributions pour 2019. L'Organisation bénéficie d'un excédent budgétaire actuellement estimé à 351 000 €, résultant de la large réduction des dépenses en frais de fonctionnement, due notamment aux voyages (241 000 €), aux frais de personnel (101 000 €) et aux dépenses en capital (9 000 €).

Décision C4/29 : Le **Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier actuel.

5. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2021

Doc : C4-05.2A Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2021

Le **Secrétaire général** présente la proposition de programme de travail pour 2021, sur la base du programme de travail triennal adopté par l'A-2 et adapté en vue de refléter le plan stratégique révisé via l'ajout d'une nouvelle colonne, Buts & Cibles, modélisant les activités proposées par rapport aux buts et cibles de ce dernier.

Le thème de la Journée mondiale de l'hydrographie 2021, choisi dans le but de commémorer le 100ème anniversaire de l'OHI et de correspondre avec le titre du livre d'or publié à cette occasion, sera « Un siècle de coopération internationale en hydrographie ».

Décision C4/30 : Compte tenu du fait que l'Assemblée donne son aval pour l'alignement du programme de travail 2021 de l'OHI sur le plan stratégique (introduction de la colonne B&C, etc.), le **Conseil** approuve le programme de travail 2021 tel que soumis dans le document C4-05.2A en gardant la structure actuelle du programme de travail afin de faciliter le travail opérationnel et la mise en œuvre par le Secrétariat.

Décision et Action C4/31 : Le **Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI mettant à disposition des Etats membres de l'OHI le programme de travail 2021 tel qu'approuvé par le Conseil (permanent).

Décision et Action C4/32 : Le **Conseil** prend note de la proposition de thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2021 faite par le Secrétaire général : « *Un siècle de coopération internationale en hydrographie* ».

Le **Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2021 aux EM de l'OHI via LC de l'OHI.

5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2021

Doc : C4-05.3A Proposition de budget de l'OHI pour 2021

Le **Secrétaire général** présente la proposition d'estimation budgétaire pour 2021, sur la base de la première année du programme de travail triennal 2021–2023 adopté par l'A-2. En raison de l'accroissement des chiffres de tonnage nationaux, 32 parts de contribution supplémentaires ont été ajoutées, augmentant le revenu prévu d'environ 129 000 €. Il propose d'utiliser ce revenu additionnel afin de maintenir les dépenses prévues, d'accroître la provision pour créances douteuses (probable en raison des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID-19) de 50 000 € et d'allouer 80 000 € supplémentaires au fonds de retraite interne afin d'atténuer les effets du niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

Le **secrétariat du Conseil** rappelle brièvement la Décision de l'Assemblée A2/50, autorisant le Conseil à accroître les contributions des Etats membres de 1% en 2022 et 2023, s'il le juge nécessaire, dans le cadre de son approbation du budget annuel.

Décision C4/33 : Le **Conseil** approuve le budget pour 2021 tel que soumis dans le document C4-05.3A.

Décision et Action C4/34 : Compte tenu de l'approbation par l'A-2 du mandat donné au Conseil en vue d'accroître les contributions des Etats membres de 1% en 2022 (et/ou en 2023) en fonction de la situation financière de l'OHI, le **Conseil** étudiera la proposition subséquente de budget pour 2022 lors du C-5 (date limite C-5).

Décision et Action C4/35 : Le **Secrétaire général** assurera le financement via la négociation d'accords de coopération appropriés avec les Etats membres intéressés et/ou avec des organisations partenaires (date limite C-5).

6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

6.1 Implémentation et débat des adoptions du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir des Décisions de l'A-2 concernant le plan stratégique révisé

Docs : C4-6.1A Proposition de tableau des cibles, SPI et pistes, version 0.2, 18 novembre 2020

La **présidente** déclare que l'adoption du plan stratégique par l'A-2 marque une réalisation majeure. Les travaux ont été menés à bien par le SPRWG sous la présidence avisée de l'Ingénieur général Bruno Frachon (France), de son vice-président, M. Shigeru Nakabayashi (Japon), et de son secrétaire, M. Douglas Brunt (Canada). Le Conseil est à présent chargé de mettre en œuvre ce plan. Conformément au cadre de mise en œuvre, le Secrétariat de l'OHI, le HSSC et l'IRCC, via leurs programmes de travail, s'efforceront d'atteindre leurs cibles.

La **présidente** invite le Conseil à examiner la décision A2/12 (relative à la mise en œuvre du plan stratégique révisé) et la décision A2/20 (le Conseil suivra étroitement la pertinence et l'applicabilité des SPI proposés et y apportera des modifications si nécessaire) ainsi que les tableaux présentant les cibles, les indicateurs de performance stratégique (SPI) et les pistes proposées pour chacun (HSSC, IRCC ou Secrétariat de l'OHI).

Les pistes proposées identifieraient les organes subordonnés ou les groupes de travail auxquels les SPI seraient assignés. Les Commissions hydrographiques régionales devraient être impliquées dans l'application des indicateurs de performance stratégique et dans la collecte de données. Il est proposé que les travaux soient entrepris avec le C-5. Des SPI ont été assignés pour les trois buts stratégiques.

Les **Etats-Unis d'Amérique** appellent à une plus large évaluation des travaux afin d'assurer un alignement dans la réalisation des buts du plan stratégique, incluant l'examen du mandat

des groupes de travail et l'exécution d'une modélisation afin de déterminer la manière dont les structures et activités des groupes de travail sont reliées au plan stratégique (et d'identifier ultérieurement les lacunes ou les points où une plus grande efficience est requise).

L'**Inde**, se basant sur la suggestion faite par les **Etats-Unis d'Amérique**, suggère que des cibles devraient être identifiées pour l'exécution de la Décision A2/20.

La **présidente** souligne que des discussions ont eu lieu quant à la manière d'aligner les programmes de travail, le plan stratégique et la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et en veillant à leur cohérence.

Les **présidents de l'IRCC et du HSSC, le secrétariat du Conseil, soutenus par la Norvège et par le Directeur de l'OHI Luigi Sinapi** déclarent qu'il existe un mécanisme par le biais duquel les deux Comités et leurs groupes de travail réfléchissent sur les décisions d'ordre stratégique. Les deux Comités ont été impliqués dans le développement du plan stratégique et ont déjà programmé, au sein de leurs groupes de travail, des travaux relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique.

La **présidente** demande s'il serait utile de rédiger un projet de décision du Conseil chargeant les président(e)s du Conseil et des deux Comités ainsi que le Secrétaire général d'intégrer les travaux en cours de réalisation et d'assurer qu'il n'existe aucune lacune ni doublon, et que le plan de travail et le plan stratégique convergent. Les **Etats-Unis d'Amérique** demandent que les vice-présidents des Comités soient également inclus dans ces consultations.

Les **Etats-Unis d'Amérique, soutenus par la Norvège**, demandent qu'un examen du rôle des Commissions hydrographiques régionales dans la mise en œuvre du plan stratégique soit effectué, étant donné que la majeure partie des travaux en vue d'opérer les changements ont été menés par les Services hydrographiques.

Certaines délégations sont d'avis qu'une session extraordinaire du Conseil devrait être organisée au printemps 2021 afin de rechercher des idées créatives pour l'application des Buts 2 et 3 (Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord). D'autres intervenants (Pays-Bas, Secrétaire général, présidents et secrétariat du HSSC et de l'IRCC) préfèrent la tenue d'un atelier interactif ou informel en juin 2021, auquel des experts pourraient être invités. La Norvège et le Secrétaire général soulignent le fait que la tenue éventuelle d'une réunion en face-à-face dépendra de la situation eu égard à la pandémie. Ces propositions sont réexaminées sous le point 8 de l'ordre du jour (prochaines réunions).

La **présidente** confirme que le Conseil pourrait approuver la Décision A2/21 visant à dissoudre le SPRWG.

Décision et Action C4/36 : Suite à l'adoption du plan stratégique révisé par l'A-2, le **Conseil** prend note du fait que la mise en œuvre effective du plan stratégique 2021-2026 doit être considérée comme le principal thème de supervision et de contrôle du **Conseil** jusqu'à l'A-3, en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de la norme ISO 9001 (date limite A-3).

Décision C4/37 : Suite à l'adoption par l'A-2 du plan stratégique révisé, le **Conseil** supervisera étroitement la pertinence et l'applicabilité des SPI proposés et les amendera le cas échéant (date limite C-5).

Décision C4/38 : Le **Conseil** dissout le SPRWG.

Décision C4/39 : Le **Conseil** approuve la proposition de distribution des nouveaux SPI entre le Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC (Programmes 1, 2 et 3 respectivement) (cf. document C4-06.1A).

Le **Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC** (présidents/vice-présidents), et les **CHR** (présidents/vice-présidents) expérimenteront la mise en œuvre du plan stratégique et estimeront dans le cadre de ce processus, après une analyse des lacunes selon qu'il convient, si notre organisation et nos programmes de travail sont adaptés à leurs objets, en particulier pour les Buts 2 et 3 (date limite C-5).

Décision et Action C4/40 : Le **Conseil** convient d'expérimenter l'application des principes de la norme ISO 9001 sur plusieurs cibles du plan stratégique (un par Comité devrait être proposé) (date limite C-5, C-6).

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Aucun autre point n'est proposé.

8. PROCHAINE REUNION

8.1 Dates et lieu de la 5ème réunion du Conseil de l'OHI (19-21 octobre 2021, Monaco) Décision A2/11).

Décision C4/41 : Le **Conseil** convient de tenir le C-5 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 19 au 21 octobre 2021 (décision finale le 19 juin 2021).

En cas d'événement à distance, le Conseil convient d'envisager des dispositions pour 3 sessions, sur 3 jours, de 3 heures chacune.

Décision C4/42 : Les **présidente du Conseil / Secrétaire général** envisageront la possibilité d'organiser des sessions informelles de brainstorming, en présentiel ou en virtuel, au printemps 2021, en vue d'envisager les meilleures options pour atteindre les Buts 2 et 3 en particulier, sous réserve d'une amélioration mondiale des conditions sanitaires (date limite printemps 2021, éventuellement immédiatement avant ou après la JMH de juin 2021).

9. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

Le **secrétariat du Conseil** lit à voix haute les actions identifiées, fournissant de brefs commentaires et explications pour chaque action et décision.

11. CLOTURE DE LA REUNION

La **présidente** remercie son prédécesseur, le contre-amiral Shepard Smith, et le Secrétaire général pour leurs conseils et leur soutien, ainsi que le personnel du Secrétariat de l'OHI pour leur travail sans relâche dans l'organisation des réunions virtuelles de l'Assemblée et du Conseil. Elle remercie également les procès-verbalistes, les rapporteurs (Mme Clare Lain, UKHO, Royaume-Uni et le Dr. Michael Brady, NGA, Etats-Unis) ainsi que leurs organisations respectives pour leur contribution. Elle déclare ensuite close la 4ème réunion du Conseil de l'OHI.

Annexe A

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom: Chef de délégation

Etats membres de l'OHI ayant un siege au Conseil				
No	**Member State – *Etat membre***	**Selected by – *sélectionné par***	**Point(s) of contact – *Point(s) de contact***	**Email address – *Adresse courriel***
1	**Argentina - *Argentine***	**SWAtHC-*CHAtSO***	**Valentin Alejandro SANZ RODRIGUEZ**	dhidro@hidro.gov.ar
			Fabian Alejando VETERE	subjefeshn@hidro.ar
2	**Australia - *Australie***	**SWPHC-*CHPSO***	**Fiona FREEMAN**	international.relations@hydro.gov.au fiona.freeman@defence.gov.au
			Jasbir RANDHAWA	jasbir.randhawa@defence.gov.au
3	**Brazil - *Brésil***	**MACHC-*CHMAC***	**EDGAR Luiz Siqueira Barbosa**	dhn.intrel@marinha.mil.br
			Rodrigo OBINO	obino@marinha.mil.br
4	**Canada**	**USCHC-*CHUSC***	**Douglas BRUNT**	douglas.brunt@dfo-mpo.gc.ca
			Geneviève BÉCHARD (Chair)	genevieve.bechard@dfo-mpo.gc.ca
			David PALMER	david.palmer@dfo-mpo.gc.ca
			Christopher HEMMINGWAY	Chris.Hemmingway@dfo-mpo.gc.ca
5	**Finland - *Finlande***	**NHC-*CHN***	**Rainer MUSTANIEMI**	rainer.mustaniemi@traficom.fi
6	**France**	**MBSHC-*CHMMN***	**Pierre-Yves DUPUY**	pierre-yves.dupuy@shom.fr
			Laurent KERLEGUER	laurent.kerleguer@shom.fr
			Julien SMEECKAERT	julien.smeeckaert@shom.fr
7	**Germany - *Allemagne***	**NSHC-*CHMN***	**Thomas DEHLING**	thomas.dehling@bsh.de
8	**India - *Inde***	**NIOHC-*CHOIS***	**Vinay BADHWAR**	inho@navy.gov.in /msis-inho@navy.gov.in
9	**Indonesia - *Indonésie***	**EAHC-*CHAO***	**Agung PRASETIAWAN**	infohid@pushidrosal.id
			Yanuar HANDWIONO	infohid@pushidrosal.id
			Deirus KHAIR	deirus48@gmail.com

10	**Iran (Islamic Rep. Of) – *Iran (Rép. Islamique d')***	**RSAHC-*CHZMR***	**Nader PASANDEH**	pasandeh@pmo.ir
			Akbar ROSTAMI	rostami@gmail.com / akrostami@pmo.ir
11	**Italy - *Italie***	**MBSHC-*CHMMN***	**Massimiliano NANNINI**	massimiliano.nannini@marina.difesa.it / maridrografico.genova@marina.difesa.it
			Marta PRATELLESI	marta.pratellesi@marina.difesa.it
12	**Netherlands – *Pays-Bas***	**MACHC-*CHMAC***	**Marc Van der DONCK**	info@hydro.nl / MCJ.vd.Donck@mindef.nl
13	**Oman**	**RSAHC-*CHZMR***	**Khalid AL JABRI**	onho@mod.gov.om / khalid.s.aljabri@mod.gov.om
14	**Peru-*Pérou***	**SEPRHC-*CHRPSE***	**Jorge PAZ ACOSTA**	dihidronav@dhn.mil.pe / relint@dhn.mil.pe
			Rafael BENAVENTE	rbenavente@dhn.mil.pe
15	**Portugal**	**EAtHC-*CHAtO***	**Carlos VENTURA-SOARES**	dirgeral@hidrografico.pt
			João VICENTE	dt.hi.chf@hidrografico.pt
			Carlos MARQUES	videira.marques@hidrografico.pt
16	**Russian Federation – *Fédération de Russie***	**ARHC-*CHRA***	**Konstantin SPERANSKIY**	1. unio@mil.ru 2. unio_main@mil.ru
17	**South Africa – *Afrique du Sud***	**SAIHC-*CHAIA***	**Theo STOKES**	hydrosan@iafrica.com
18	**Spain - *Espagne***	**MBSHC-*CHMMN***	**Daniel GONZALEZ-ALLER LACALLE**	ihmesp@fn.mde.es
19	**Sweden - *Suède***	**BSHC-*CHMB***	**Patrik WIBERG**	sjofartsverket@sjofartsverket.se
			Magnus WALLHAGEN	magnus.wallhagen@sjofartsverket.se
20	**Thailand- *Thaïlande***	**EAHC-*CHAO***	**Chakkrit MALIKHAO**	hydrotechhdrtn@gmail.com hydrotech@navy.mi.th
			Chatchai LUANGTHONGKUM	piakchat@gmail.com
21	**China - *Chine***	**Hydrographic Interest**	**Cao DESHENG**	hydro@msa.gov.cn
			Xinzhai YANG	hydro@msa.gov.cn
			CHUN MING CHAU	michaelchau@mardep.gov.hk

22	**Singapore - *Singapour***	**Hydrographic Interest**	**Ying-Huang THAI LOW (Vice-Chair)**	hydrographic@mpa.gov.sg
			Weng Choy LEE	lee_weng_choy@mpa.gov.sg
			Dillian TEO	dillian_teo@mpa.gov.sg
			Pearlyn PANG	pearlyn_pang@mpa.gov.sg
23	**Malta-*Malte***	**Hydrographic Interest**	**David BUGEJA**	david.bugeja@transport.gov.mt
			Mark Anthony CHAPELLE	mark.chappelle@transport.gov.mt
			Joseph BIANCO	joe.bianco@transport.gov.mt
24	**United Kingdom – *Royaume-Uni***	**Hydrographic Interest**	**Peter SPARKES**	Peter.Sparkes@UKHO.gov.uk ibte@ukho.gov.uk
			Rhett HATCHER	rhett.hatcher@ukho.gov.uk
			Simon HARDERN	Simon.Hardern@ukho.gov.uk
			Colin SEDDON	colin.seddon@ukho.gov.uk
			Jackie SYDENHAM	jackie.sydenham@ukho.gov.uk
25	**Republic of Korea – *République de Corée***	**Hydrographic Interest**	**Lae Hyung HONG**	infokhoa@korea.kr
			Ji Yeon KIM	jinshilkim@mofa.go.kr
26	**Greece - *Grèce***	**Hydrographic Interest**	**Dimitrios EVANGELIDIS**	director_hnhs@navy.mil.gr
27	**United States of America – *Etats-Unis d'Amérique***	**Hydrographic Interest**	**Shep SMITH**	shep.smith@noaa.gov
			John NYBERG	hydrographer@noaa.gov
			John LOWELL	maritimeinternational@nga.mil
			Carrie LACROSSE	LaCrosseC@state.gov
			Matthew BORBASH	matthew.borbash@navy.mil
			John LOWELL	john.e.lowell@nga.mil
			Jonathan JUSTI	jonathan.justi@noaa.gov
			Julia POWELL	julia.powell@noaa.gov
			Debbie PETERSON	debbie.peterson@ nga.mil
28	**Cyprus - *Chypre***	**Hydrographic Interest**	**Andreas SOKRATOUS**	asokratous@dls.moi.gov.cy
			Georgios KOKOSIS	gkokosis@dls.moi.gov.cy
			Chrysanthi KLEANTHOUS	ckleanthous@dls.moi.gov.cy
29	**Japan - *Japon***	**Hydrographic Interest**	**Yukihiro KATO**	ico@jodc.go.jp
			Shigeru NAKABAYASHI	ico@jodc.go.jp
			Hideki KINOSHITA	kenkyu@jodc.go.jp

30	**Norway - *Norvège***	**Hydrographic Interest**	**Birte Noer BORREVIK**	sjo@kartverket.no
			Evert FLIER	evert.flier@kartverket.no
Registered IHO Member States – Observers at the Council				
	Bangladesh		**Hassan Sheikh MAHMUDUL**	hassanhydrographer@yahoo.com
			AKMM SHERAFULLAH	dhydrooffice@gmail.com
	Colombia - *Colombie*		**Natalia OTAROLA**	notalora@dimar.mil.co@dimar.mil.co
			Dagoberto DAVID_VITERI	ddavid@dimar.mil.co
			Diana SANCHEZ	dsanchez@dimar.mil.co
	Croatia - *Croatie*		**Vinka KOLIC**	vinka.kolic@hhi.hr
			Zeljko BRADARIC	zeljko.bradaric@hhi.hr
	Denmark - *Danemark*		**Elizabeth HAGEMANN**	ehage@gst.dk
			Jens Peter Weiss HARTMANN	jepha@gst.dk
	Fiji - *Fidji*		**Gerard ROKOUA**	hydrographic@connect.com.fj
	Malaysia - *Malaisie*		**Singh SUKHBIR**	sukhbir@navy.mil.my
	Nigeria		**Chukwuemeka OKAFOR**	emyokafor@yahoo.com
			Abdulmajeed BALOGUN	info@nnho.ng
	Papua New Guinea - *Papouasie-Nouvelle-Guinée*		**Nicholas PION**	npion@nmsa.gov.pg
	Qatar		**Fahad Mohammed AL QAHTANI**	FQahtani@mme.gov.qa
			Mohammed Abdulrahman AL ABDULLA	m-abdulrahman@mme.gov.qa
			Keerthisinghe ATHTHANAYAKA	keerthisinghe@gmail.com
			Chatchai Luangthongkum	piakchat@gmail.com

	Saudi Arabia – *Arabie Saoudite*		**Faisal ALSAAQ**	falsaaq@kau.edu.sa
	Turkey - *Turquie*		**Ihsan Hikmet ULUSAL**	hikmetulusal@gmail.com
	Ukraine -		**Alla MIAGKOVA**	miagkova.a@hydro.gov.ua
			Viktor BELINSKYI	belinskyi.v@hydro.gov.ua
Observer				
	USA Observer to ABLOS		**Steven KEATING**	steven.g.keating@nga.mil
IHO Secretariat				
	Secretary-General	**Council Secretary**	**Mathias JONAS**	mathias.jonas@iho.int
	Director		**Abri KAMPFER**	abri.kampfer@iho.int
	Director		**Luigi SINAPI**	luigi.sinapi@iho.int
	Assistant Director		**Leonel MANTEIGAS**	leonel.manteigas@iho.int
	Assistant Director		**Yong BAEK**	addt@iho.int
	Technical Standards Support Officer		**Jeff WOOTTON**	tsso@iho.int
	Assistant Director	**Council Assistant Sec.**	**Yves GUILLAM**	yves.guillam@iho.int

Annexe B

4EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

Secrétariat de l'OHI, Monaco, 19 novembre 2020

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE

1. OUVERTURE

1.1. Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Etablissement officiel du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président (Décision A2/13)

1.4. Remarques d'ouverture de la présidente

1.5. Dispositions administratives

2. ITEMS REQUIS PAR LA 2EME ASSEMBLEE DE L'OHI

2.1. Considération des orientations données par l'Assemblée.

2.2. Voie future pour la mise en œuvre effective de toutes les Décisions de l'Assemblée incluant la Pro c) du rapport du président du Conseil à l'A-2 (Décision A2/12).

2.3. Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).

2.4. Liste cumulative des Décisions de l'Assemblée au 24 septembre affectant le Conseil (cf. LCA 30/2020) : Décisions A2/02, A2/04, A2/06, A2/08, A2/11, A2/12, A2/14.

3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

3.1. Examen du statut des décisions et actions du C-3 (actions en cours, actions laissées de côté) ; toutes les actions/décisions restantes du C-3 si elles n'ont pas déjà été traitées par l'A-2, seront traitées au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, le cas échéant.

4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

4.1. Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session de l'A-2 à distance.

4.2. Points d'ordre opérationnel des sous-comités, groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à la session de l'A-2 à distance.

4.3. Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100.

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

5.1. Examen de l'état financier actuel de l'OHI.

5.2. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2021.

5.3. Proposition de budget de l'OHI pour 2021.

6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

6.1. Implémentation et débat des adoptions du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir des Décisions de l'A-2 concernant le plan stratégique révisé.

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Néant

8. PROCHAINE REUNION

8.1. Date et lieu de la 5ème réunion du Conseil de l'OHI (19-21 octobre 2021, Monaco) (Décision A2/11).

9. QUESTIONS DIVERSES

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

CLOTURE DE LA REUNION

Annexe C

LISTE FINALE DES DECISIONS ET ACTIONS DU C-4

(au 26 Novembre 2020)

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENE-MENT	ETAT (au xxxxx)
1. OUVERTURE					
1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général					
1.2 Adoption de l'ordre du jour					
	Ordre du jour	C4/01	Le **Conseil** adopte l'ordre du jour et le séquencement.		Décision
1.3 Etablissement officiel du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président (Décision A2/13)					
	Conseil 2020-2023	C4/02	L'aval par l'**Assemblée** de la composition du Conseil est officiellement noté et l'élection de la présidente et du vice-président telle que proposée dans la LCC 04/2020 est confirmée.		Décision (cf. décision A2/13 et LCC 04/2020)
	Liste des correspon-dants	C4/03	**Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil** fourniront au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.	**Permanent**	
1.4 Remarques d'ouverture de la présidente					
	Ouverture	C4/04	**Les membres du Conseil félicitent le** Dr Geneviève Béchard, nouvelle présidente du Conseil, pour son allocution d'ouverture		
1.5 Dispositions administratives					
2. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI					
2.1 Considérations des orientations données par l'A-2.					
		C4/05	**La présidente du Conseil**, au nom des Etats membres de l'OHI, félicite le capitaine de vaisseau Marc van der Donck pour son excellente présidence de l'A-2.		

2.2	**Voie future pour la mise en œuvre effective de toutes les décisions de l'Assemblée, incluant la Pro c) du rapport du président du Conseil à l'A-2 (Décision A2/12).**				
	Laboratoire OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C4/06	**Le Conseil** convient d'inclure un point permanent à l'ordre du jour des futures réunions du Conseil sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie**.** **Le comité directeur du laboratoire** fera un compte rendu annuel. **Le Conseil** donnera au laboratoire des orientations sur les thèmes et les projets à examiner. Potentiels thèmes à envisager par le comité directeur : - Concept « hybride ». - Conversion de la S-57 vers la S-101 et réciproquement.	**C-5**	Décision (cf. décision A2/08)
	S-23, A2 PRO1.9 suite	C4/07	**Le Secrétaire général** rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9[5].	**C-5**	(cf. décision A2/24&25)
2.3	**Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).**				
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C4/08	**Le Conseil** prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis.	**A-3**	
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C4/09	Le **Conseil** invite les parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.) à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).	**C-5, C-6**	

[5] Futur de la S-23.

2.4	**Liste cumulative des Décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.**				
			Pour référence uniquement		
3.	**ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI**				
3.1	**Examen du statut des décisions et actions du C-3 (actions en cours, actions laissées de côté) ; toutes les actions/décisions restantes du C-3 si elles n'ont pas déjà été traitées par l'A-2, seront traitées au titre des points 2 et 4 de l'ordre du jour, le cas échéant.**				
4.	**ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**				
4.1	**Points d'ordre opérationnel des groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport du HSSC à la session de l'A-2 à distance**				
	Futur de la carte marine papier	C4/10	Le **Conseil** suivra la mise en œuvre par le **HSSC** des recommandations sur le futur de la carte marine papier, selon qu'il convient.	**C-5**	(cf. décisions A2/27&28)
	S-57, S-101	C4/11	Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** de préparer un compte rendu synoptique des différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC de la S-101 conjointement avec la maintenance/production de la S-57.	**C-5**	(cf. décision A2/33)
	Résolutions de l'OHI	C4/12	Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** et à l'**IRCC** de réviser les résolutions de l'OHI concernant la PRO 2.3 lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept sur la S-100 sera suffisamment avancée. Le **HSSC** et l'**IRCC** feront des propositions pour approbation lors des réunions du **Conseil**, selon qu'il convient.	**C-5, C-6 le cas échéant**	(cf. décision A2/32)
	Rapports et propositions des HSSC& IRCC au C-5	C4/13 (identique aux anciennes C2/17 et C1/06)	Au vu des délais entre les réunions HSSC-13 et IRCC-13 en 2021 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-5, **le Conseil** invite **les présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus des réunions de 2021 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-5.	**juillet 2021**	

4.2	**Points d'ordre opérationnel des sous-comités, groupes de travail et équipes de projet subordonnés résultant du rapport de l'IRCC à la session de l'A-2 à distance**				
	Centre de formation en ligne de l'OHI	C4/14	Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC pour établir un centre de formation en ligne de l'OHI, basé sur la PRO 3.3 de l'A-2 et sur les recommandations correspondantes des IRCC/CSBC.	**C-5**	(cf. décision A2/42)
	Formation en ligne	C4/15	Le **Conseil** remercie la République de Corée pour son offre généreuse faite aux Etats membres d'établir la plateforme de formation en ligne de l'OHI.		Décision
	Les femmes dans l'hydrographie	C4/16	Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur le point de travail du CBSC intitulé « La promotion des femmes dans l'hydrographie » (Empowering Women in Hydrography, EWH).	**C-5**	(cf. décision A2/35)
4.2	Activités CB	C4/17 (ancien C3/25)	Le **Conseil** invite l'IRCC à charger le CBSC d'élaborer un système d'indicateurs de performance pour mesurer, sous la conduite du CBSC et conformément au plan stratégique révisé, l'efficacité et l'efficience des activités CB. Ce système devrait être orienté par les effets et résultats attendus du soutien en matière de CB, et non par l'accomplissement des activités CB.	**C-5**	
4.3	**Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100**				
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/18 (ancien C3/13)	**La présidente du Conseil, les présidents des HSSC/IRCC et le Secrétaire général** soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, selon qu'il convient, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que version contrôlée progressive du document (incluant des commentaires et des délais) sur une base annuelle.	**Permanent**	

	Stratégie sur la mise en œuvre de la S-100	C4/19	Suite à l'approbation de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, le **Secrétariat/Conseil** doit mettre en place un répertoire de la version contrôlée de cette feuille de route sur le site web de l'OHI, incluant quelques précisions sur la terminologie (page web du Conseil à confirmer).	**janvier 2021**	
	Stratégie sur la mise en œuvre de la S-100	C4/20	**Le SG, la présidente du Conseil, les présidents du HSSC et de l'IRCC** examineront l'ajout de trois annexes liées aux WP 1, 2 et 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI.	**C-5**	(cf. décision A2/31)
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100, S-98	C4/21	Le **Conseil** convient de la nécessité d'amender la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sur la base de la liste de produits qui devraient être couverts par la S-98 (cf. Action HSSC12/11).	**C-5**	Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100, Calendrier S-100	C4/22	Le **Conseil** convient de la nécessité d'inclure le Calendrier pour la mise en œuvre de la S-100 dans les mises à jour qui seront faites à l'Annexe concernée de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100.	**C-5**	Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100	C4/23	Le **Conseil** tiendra et mettra à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et les activités résultantes en liaison avec les EM et avec les organes externes, sur une base annuelle, en tant que priorité essentielle des activités du Conseil. Les **SG/présidente du Conseil** identifieront certaines activités essentielles en soutien et fourniront un rapport d'avancement au C-5.	**C-5**	(cf. décision A2/30)

	Principes WEND100	C4/24	Le **Conseil** supervisera le développement ultérieur des principes WEND100, en conséquence de la série croissante de produits de données hydrographiques traités dans la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100. L'**IRCC** soumettra une nouvelle résolution de l'OHI sur les principes WEND100 au Conseil aux fins d'aval, puis de soumission aux Etats membres, et d'inclusion en tant que référence dans l'Annexe 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100.	**C-5** **C-5**	(cf. décision A2/38)
		C4/25	*Laissé intentionnellement en blanc*		
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/26	Le **Conseil** rappelle aux Etats membres d'envisager la possibilité de coordonner leurs contributions à l'appui de la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 avec leurs représentants nationaux au sein des organes de l'OMI (NCSR et MSC en particulier).	**Permanent**	
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/27	L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le **Secrétaire général** continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100.	**Permanent**	(cf. décisions A2/40&41)

	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C4/28	Le **Conseil** prend note de l'importance du renforcement des capacités à ce sujet afin que l'ensemble des Etats membres de l'OHI puissent envisager de respecter les dates limites de l'OHI pour la production de produits S-1xx, et en particulier S-101. Le **Conseil** invite les IRCC/CBSC à examiner cette demande faite par certains Etats membres lors de l'A-2 et du C-4.	**C-5**	
5.	**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI**				
5.1	**Examen de l'état financier actuel de l'OHI**				
	Etat financier	C4/29	Le **Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier actuel.		Décision
5.2	**Proposition de programme de travail pour 2021**				
	Programme de travail 2021	C4/30	Compte tenu du fait que l'Assemblée donne son aval pour l'alignement du programme de travail 2021 de l'OHI sur le plan stratégique (introduction de la colonne B&C, etc.), le **Conseil** approuve le programme de travail 2021 tel que soumis dans le document C4-05.2A en gardant la structure actuelle du programme de travail afin de faciliter le travail opérationnel et la mise en œuvre par le Secrétariat.		Décision (cf. décision A2/22&49)
	Programme de travail 2021	C4/31	Le **Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI mettant à disposition des Etats membres de l'OHI le programme de travail 2021 tel qu'approuvé par le Conseil.	**Permanent**	
	Thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2021	C4/32	Le **Conseil** prend note de la proposition de thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2021 faite par le Secrétaire général : « *Un siècle de coopération internationale en hydrographie* ». Le **Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2021 aux EM de l'OHI via LC de l'OHI.		Décision

5.3	**Proposition de budget de l'OHI pour 2021**				
	Budget 2021	C4/33	Le **Conseil** approuve le budget pour 2021 tel que soumis dans le document C4-05.3A.		Décision
	Budget 2022	C4/34	Compte tenu de l'approbation par l'A-2 du mandat donné au Conseil en vue d'accroître les contributions des Etats membres de 1% en 2022 (et/ou en 2023) en fonction de la situation financière de l'OHI, le **Conseil** étudiera la proposition subséquente de budget pour 2022 lors du C-5.	**C-5**	(cf. décision A2/50)
	Budget 2022	C4/35	Le **Secrétaire général** assurera le financement via la négociation d'accords de coopération appropriés avec les Etats membres et/ou avec des organisations partenaires intéressés.	**C-5**	(cf. décision A2/39)
6.	**EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**				
6.1	**Implémentation et débat des adoptions du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir des Décisions de l'A-2 concernant le plan stratégique révisé**				
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/36	Suite à l'adoption du plan stratégique révisé par l'A-2, le **Conseil** prend note du fait que la mise en œuvre effective du plan stratégique 2021-2026 doit être considérée comme le principal thème de supervision et de contrôle du **Conseil** jusqu'à l'A-3, en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de la norme ISO 9001.	**A-3**	Décision (cf. décisions A2/12&19)
6.1		C4/37	Suite à l'adoption par l'A-2 du plan stratégique révisé, le **Conseil** supervisera étroitement la pertinence et l'applicabilité des SPI proposés et les amendera le cas échéant.	**C-5**	(cf. décision A2/20)
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/38	Le **Conseil** dissout le SPRWG.		Décision (cf. décision A2/21)

6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/39	Le **Conseil** approuve la proposition de distribution des nouveaux SPI entre le Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC (Programmes 1, 2 et 3 respectivement) (cf. document C4-06.1A). Le **Secrétaire général, le HSSC et l'IRCC** (présidents/vice-présidents), et les **CHR** (présidents/vice-présidents) expérimenteront la mise en œuvre du plan stratégique et estimeront dans le cadre de ce processus, après une analyse des lacunes selon qu'il convient, si notre organisation et nos programmes de travail sont adaptés à leurs objets, en particulier pour les Buts 2 et 3.	**C-5**	Décision
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C4/40	Le **Conseil** convient d'expérimenter l'application des principes de la norme ISO 9001 sur plusieurs cibles du plan stratégique (un par Comité devrait être proposé).	**C-5, C-6**	
7.	**AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**				
8.	**PROCHAINE REUNION**				
8.1	**Dates et lieu de la 5ème réunion du Conseil de l'OHI**				
	C-5	C4/41	Le **Conseil** convient de tenir le C-5 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 19 au 21 octobre 2021. En cas d'événement à distance, le Conseil convient d'envisager des dispositions pour 3 sessions, sur 3 jours, de 3 heures chacune.	**Décision finale le 19 juin 2021**	Décision
	Plan stratégique	C4/42	Les **présidente du Conseil / le Secrétaire général** envisageront la possibilité d'organiser des sessions informelles de brainstorming, en présentiel ou en virtuel, au printemps 2021, en vue d'envisager les meilleures options pour atteindre les Buts 2 et 3 en particulier, à condition d'une amélioration mondiale des conditions sanitaires.	**Printemps 2021, éventuelle-ment immédiate-ment avant ou après la JMH en juin 2021**	

9. QUESTIONS DIVERSES					
10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION					
11. CLOTURE DE LA REUNION					

5ème REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

OHI C-5

Monaco, réunion hybride en personne/VTC, 19 – 21 octobre 2021

COMPTE RENDU

(Version 1.0, 27 octobre 2021)

Note : *Bien que la 5ème réunion du Conseil de l'OHI se soit déroulée selon le calendrier prévu, le présent compte rendu est conforme aux sections de l'ordre du jour.*

Annexe A : *Liste des participants inscrits*

Annexe B : Ordre du jour

Annexe C : *Liste des décisions et actions*

1. OUVERTURE

1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général

Docs : C5-01A *Liste des documents*

C5-01B *Liste des participants*

C5-01.4A *Liste de contacts des membres*

Le **Secrétaire général** souhaite la bienvenue aux participants à la cinquième session du Conseil, qui se déroule cette année dans un format hybride virtuel/en personne en raison de la pandémie mondiale. La session a atteint le quorum avec 30 Etats membres du Conseil inscrits et actifs. Il confirme qu'aucun Livre rouge, contenant les commentaires antérieurs sur les propositions au Conseil, n'a pas été présenté à cette occasion, car aucun commentaire n'a été reçu.

1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Docs : C5-01.2A Rev1 *Ordre du jour*

C5-01.2B *Calendrier*

Le **président** présente l'ordre du jour et le séquencement proposés, avec des changements mineurs par rapport à ceux de la version diffusée à l'avance.

Décision C5/01 : Le **Conseil** adopte l'ordre du jour et le séquencement tels que proposés et convient d'examiner le document d'information sur le banc d'essai relatif à la S-100 fourni par le KHOA (KR), et par la NOAA (US) (cf. Doc. C5-07.6A INF) à la fin de la session 2, s'il reste suffisamment de temps.

1.3 Remarques d'ouverture de la présidente

Docs: C5-01.3A

La **Présidente** du Conseil, Mme **Geneviève Béchard**, souhaite la bienvenue aux membres et note que la présente session du Conseil apportera une contribution importante à la préparation de la troisième session de l'Assemblée de l'OHI. Parmi les items à débattre figurent les propositions du HSSC, de l'IRCC et du Secrétariat pour la réalisation des indicateurs de performance stratégique (SPI) assignés à chacun de ces organes pour la mise

en œuvre du Plan stratégique de l'OHI, ainsi que la Feuille de route pour la Décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) pour le développement de produits et services numériques. A la suite de discussions bilatérales entre la Présidente et les membres du Conseil, la Présidente informe le Conseil que les Etats membres ont souligné la nécessité pour l'OHI de soutenir le renforcement des capacités de base tout en soutenant la migration vers la S-100. Le rôle des RENC a fait l'objet d'un débat, et les représentants des RENC ont donc été invités par le Président à participer à la session en tant qu'observateurs.

Décision C5/02 : **Les membres du Conseil** félicitent le Dr Geneviève Béchard, Présidente du Conseil, pour son allocution d'ouverture et conviennent de la participation des représentants du RENC en tant qu'observateurs.

1.4 Dispositions administratives

Docs : C5-01.4A Liste de contacts de membres et références utiles – Documents de base soulignés (Convention relative à l'OHI, Règlement général, Règles de procédure de l'Assemblée, Règles de procédure du Conseil)

Le **Secrétariat de l'OHI** invite tous les membres à vérifier la liste des membres du Conseil et à confirmer leurs informations personnelles, et explique le processus et le calendrier du compte rendu du Conseil, le travail des procès-verbalistes et des quatre rapporteurs aimablement nommés par le Canada, le Pérou, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

Décision C5/03 : Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.

2. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI

2.1. Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour – Propositions du Conseil au comité directeur (Décision A2/08) (*A débattre au point 4.5 de l'ordre du jour.*).

2.2. Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (*A débattre dans le cadre des rapports du HSSC et de l'IRCC aux points 4.1 et 4.2 et 6.1 de l'ordre du jour*). Décision A2/12

Decision C5/40 : Le **Conseil** approuve la proposition du **HSSC** selon laquelle les principes de la norme ISO 9001 seront expérimentés pour l'élaboration de la spécification de produit pour les ENC de la S-101 éd. 2.0.0. (date limite : C-6)

Le président de l'IRCC accepte également d'entreprendre la sélection d'un thème parmi les programmes de travail des entités subordonnées de l'IRCC, auquel les principes de l'ISO 9001 seront appliqués.

Action C5/08 : Le Conseil invite **l'IRCC** à identifier un thème sur lequel les principes de l'ISO 9001 devraient être appliqués et à le proposer au **Conseil** aux fins d'aval (date limite : IRCC-14/C-6)

2.3. Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/14).

La **Présidente** rappelle que le C-4 a invité les parties intéressées par l'élaboration d'une définition des intérêts hydrographiques à soumettre une proposition conjointe pour examiner les documents existants, résoudre les divergences et soumettre une proposition unique consolidée sur la définition des intérêts hydrographiques. Un débat sur ce point n'avait pas été prévu pour le C-5. Cependant, elle se réjouit de faire savoir que l'Argentine, le Brésil, l'Inde et l'Uruguay ont commencé à collaborer et que les travaux sur cet item sont en cours.

L'Inde félicite la présidente du Conseil pour son travail visant à instaurer une collaboration entre les parties intéressées. Elle indique que des débats sont en cours entre les parties intéressées, qui tentent de trouver une approche consensuelle pour la définition des intérêts

hydrographiques. Se référant au débat sur les indicateurs de performance stratégique de l'OHI, elle précise que les intérêts de l'Organisation peuvent être résumés comme suit : i) capacité d'entreprendre des levés, dont chaque pays devrait disposer ; ii) mise à disposition des ENC et des produits pour le bénéfice de la société dans son ensemble ; et iii) renforcement des capacités et interaction internationale. Il n'est pas évident de savoir dans quelle mesure la question du tonnage correspond à ces SPI ou les reflète. Par conséquent, elle demande au Conseil de réfléchir à la manière dont la définition des intérêts hydrographiques pourrait mieux refléter les objectifs stratégiques de l'OHI.

Décision C5/04 : Le **Conseil** remercie la Présidente du Conseil pour la mise à jour sur les travaux en cours par les **parties intéressées Argentine Brésil, Inde et Uruguay, etc.** et les invite à présenter un rapport consolidé sur les moyens possibles de progresser, incluant une évaluation de l'impact sur les documents de base de l'OHI. (date limite : C-6 / -3 mois[6])

2.4. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (*A débattre au point 6.1 de l'ordre du jour, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général pour le programme 1 au point 6.1 de l'ordre du jour, des présidents du HSSC et de l'IRCC pour les programmes 2 et 3 aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour.*).

2.5. Proposition de version 1.x de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (*A débattre au point 4.4 de l'ordre du jour suite aux propositions du HSSC et de l'IRCC aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour*). Décision A2/20

2.6. Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 aux ENC de la S-101) (*A débattre au point 4.1 de l'ordre du jour.*). Décision A2/33

2.7. Liste cumulée des décisions de l'A-2 affectant le Conseil (Décisions A2/02[7], A2/04[2], A2/06[2], A2/08, A2/11[2], A2/12, A2/14, A2/20, A2/30, A2/31, A2/33).

Doc : C5-02.7A

3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-4

Doc: C5-03.1A

Le Secrétariat de l'OHI fait savoir que la plupart des décisions et actions du C-4 ont été mises en œuvre ou seront débattues dans le cadre du point correspondant. Les décisions et actions en suspens non couvertes sont les suivantes :

Décision and Action C5/05: Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** et à l'**IRCC** de réviser les résolutions de l'OHI concernant la PRO 2.3 lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept sur la S-100 sera suffisamment avancée. **Le HSSC et l'IRCC feront des propositions pour aval du Conseil, selon qu'il convient.** (date limite : C-6 le cas échéant en préparation de l'A-3)

Le président du HSSC et le Secrétariat de l'OHI confirment que cette action est en cours.

Décision C5/06 : Le **Conseil** invite l'IRCC à charger le CBSC d'élaborer un système d'indicateurs de performance pour mesurer, sous la conduite du CBSC et conformément au plan stratégique révisé, l'efficacité et l'efficience des activités CB. Ce système devrait être axé sur les résultats concrets du soutien en matière de CB, et non sur la quantité ou les exemples d'activités de CB.(date limite : C-6)

[6] pour soumission conformément aux ROP du Conseil.
[7] Terminé.

Le président de l'IRCC et le Secrétariat de l'OHI confirment que cette action est également en cours.

4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

4.1 Rapport et propositions du HSSC (incluant la mise à jour sur le concept hydride (transition des ENC de la S-57 vers les ENC de la S-101))

- Annexe A : Indicateurs de performance stratégique attribués au HSSC et mesures proposées.
- Annexe B : Proposition d'annexe 2 (version 1.0, du 7 juillet 2021) à la Feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (2020-2030).

Doc : C5-04.1A Rev1

Le **Président du HSSC** rend compte des travaux du Comité pour le cycle actuel du Conseil, lesquels ont continué malgré les contraintes imposées par la pandémie.

Décision C5/09 : le **Conseil** prend note du rapport et félicite le HSSC, ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour les excellents résultats obtenus en 2020-2021 malgré les obstacles engendrés par la pandémie.

Les priorités recommandées par le HSSC pour la mise en œuvre de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (2020 -2030) étaient, premièrement, les spécifications de produit prenant en charge le mode de suivi de la route prévu pour être couvert par les spécifications d'interopérabilité des produits de données S-98 (S-98, éd. 1.0.0) et, deuxièmement, les spécifications de produit prenant en charge le mode de planification de la route de navigation à couvrir dans les futures éditions de la S-98. Le S-100 WG développe actuellement un ensemble de données d'essai ECDIS pour la S-100, identifié en tant que S-164. Le Secrétariat de l'OHI tiendra à jour le calendrier de la spécification des produits prioritaires sous la forme d'un diagramme de Gantt à version contrôlée et fera un compte rendu annuel au Conseil de l'OHI.

Le HSSC a identifié trois options pour la production parallèle des ENC de la S-57 et de la S-101 :

(1) Les Services hydrographiques (SH) convertiraient leurs propres modèles de base de données de la S-57 à la S-101 et produiraient les deux produits à partir de leurs propres bases de données ;

(2) Les SH mettraient à jour leurs outils de production et concevraient uniquement des produits à partir de la S-101, les RENC étant susceptibles de proposer des services de conversion de la S-101 à la S-57 ; ou bien

(3) Les SH continueraient à produire uniquement des données S-57, les RENC assurant leur conversion en données S-101.

La troisième option a été considérée comme moins favorable, mais elle pourrait constituer une solution à court terme pour les Etats membres ayant une capacité inférieure et un nombre d'ENC exploitées comparativement faible. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour élaborer des orientations plus détaillées sur la future production parallèle de la S-57 et de la S-101.

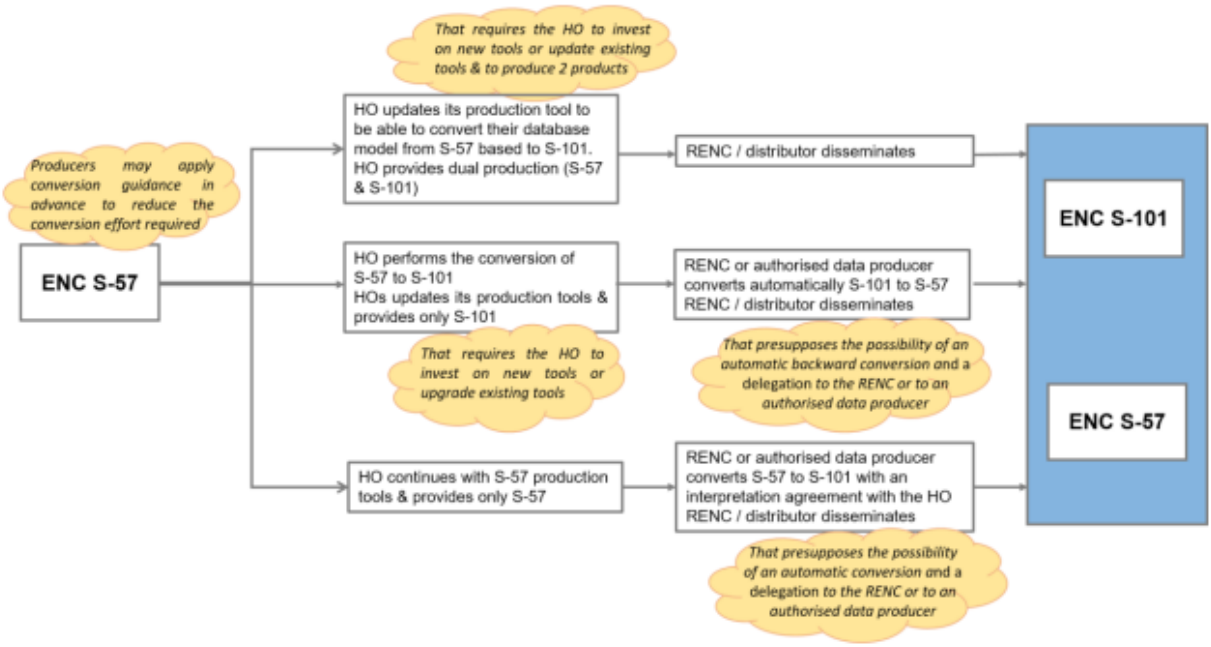

Figure 1 *Options possibles pour les SH en vue de la production future d'ENC de la S-101, conjointement avec la maintenance/production de la S-57.*

Il est indiqué que le projet de document de gouvernance sur le concept hybride sera examiné par le HSSC-14, puis soumis au C-6.

Décision et Action C5/10 : Le **Conseil** prend note des actions en cours au sein du **HSSC** pour l'élaboration d'un document de gouvernance à l'appui du concept hybride et des actions associées.

Le **HSSC** rendra compte des résultats lors de la prochaine réunion. (date limite : C-6)

Afin d'élaborer un document d'orientation sur le concept hybride, le S-100 WG, sous l'égide du HSSC, a organisé une série d'ateliers au cours desquels le sujet a été débattu, ainsi que la poursuite future de la fourniture du système-ENC (SENC). Le Groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) travaille également sur un document d'orientation pour les SH traitant de la façon dont les caractéristiques des ENC pourraient être améliorées pour soutenir la conversion automatisée vers la S-101. Il est attendu que les travaux soient en partie réalisés en collaboration avec le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie (IHO Lab.).

La révision du document « ECDIS - Guide de bonnes pratiques » et des normes de fonctionnement des ECDIS de l'Organisation maritime internationale (OMI) devaient être examinés par le Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR-9) de l'OMI en juin 2022. L'examen d'une proposition des Etats membres de l'Union européenne de l'OMI visant à réviser les normes de fonctionnement de l'ECDIS pour y inclure les plans de route de la S-104 a été reporté à la 105ème session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI. La réunion HSSC 13 a convenu de la création d'un groupe de rédaction, avec la participation confirmée du CIRM, de l'IEC et d'INTERTANKO, afin de pouvoir soumettre des projets de documents au NCSR 9.

Décision C5/11 : Le Conseil prend note des travaux en cours menés par le **groupe directeur du HSSC**, par le **CIRM**, par l'**IEC** et par **INTERTANKO** en vue de la révision de la circulaire MSC.1/Circ.1503/Rev1 de l'OMI intitulée « *ECDIS - Guide de bonnes pratiques* » et de la résolution MSC.232(82) intitulée « *Normes de fonctionnement des ECDIS* ». (date limite : HSSC-14/NCSR-9 (Juin 2022) puis C-6)

Une équipe de projet sous l'égide du Groupe de travail sur la cartographie marine (NCWG) a été mise sur pied pour développer une bibliothèque de symboles de base afin de soutenir la production automatisée des cartes marines papier à partir des données de la S-101.

Décision et Action C5/12 : Le **Conseil** doit continuer à suivre la mise en œuvre par le **HSSC** des recommandations sur le futur de la carte marine papier, selon qu'il convient. Le Conseil prend note de la création d'une équipe de projet chargée de la symbologie de base afin de soutenir la production automatisée des cartes marines papier à partir des données de la S-101 et de la priorité accordée aux ICCWG des CHR pour qu'ils se concentrent sur les schémas d'ENC. (date limite : HSSC-14/C-6)

Le nouveau groupe de travail sur les levés hydrographiques (HSWG) s'est réuni pour la première fois fin juin 2021. Deux nouvelles équipes de projet ont été créées, la première pour élaborer une nouvelle spécification de produit pour les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales de la S-130, et la seconde pour répondre aux besoins des navires de surface autonomes (MASS) en matière de données et de services de navigation.

Au cours de la discussion qui suit, la **France** fait remarquer que la première option, à savoir la production parallèle de données S-57 et S-101, risquait de dépasser les capacités de nombreux SH, tandis que la troisième option pourrait signifier que des données non issues de la S-101 seraient produites par certains SH, si la conversion de la S-57 à la S-101 était laissée exclusivement aux RENC. La **France** privilégie donc la deuxième option, la S-101 devenant la norme de référence par défaut.

La Nouvelle-Zélande est également favorable à la deuxième option et soutient les travaux visant à établir des normes pour la production automatisée de cartes marines papier à partir des données S-100. **La Nouvelle-Zélande** note que la S-101 est encore en cours d'évolution, que certains petits SH auraient de toute façon du mal à mettre en œuvre la technologie S-100, et que le passage à la S-101 doit être plus rapide que le passage à la S-57, afin d'obtenir une couverture conséquente.

Les Etats-Unis soulignent la nécessité de mettre au point un ensemble standard de symboles à utiliser dans les systèmes de production automatisés de cartes papier basés sur les ENC. La nouvelle équipe de projet du NCWG chargée de la symbologie des lignes de base devrait établir des symboles et des règles simplifiés pour la production de cartes papier qui soient accessibles et applicables à la S-57 et à la S-101. Les Etats-Unis notent que de nombreux Etats membres transforment déjà leurs environnements de production de cartes papier afin de tirer parti des processus automatisés. Le fait de mettre l'accent sur une plus grande collaboration dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale permettra d'établir un ensemble normalisé de règles relatives aux symboles et aux représentations, avalisé par le NCWG et approuvé par le HSSC d'ici un an ou deux. De nombreux SH utiliseront ces règles dès leur mise à disposition.

L'Australie attire l'attention sur le haut niveau de ressources dont les Etats membres auront besoin pour maintenir le système « hybride ». Des outils de conversion devraient être développés rapidement, et la S-57 ne devrait plus être utilisée dès que possible. **L'Australie** est favorable à la première option.

La Fédération de Russie est également favorable à la première option, selon laquelle toute la production devrait relever de la responsabilité nationale.

Les Pays-Bas et **la France** font remarquer que, dans la troisième option, les Etats membres continueraient à être juridiquement responsables du contenu des ENC qu'ils fournissent, les RENC exerçant une fonction purement contractuelle qui nécessiterait une vérification et un suivi.

PRIMAR attire l'attention de son groupe de travail sur la conversion de la S-57 vers la S-101 et vice-versa, qui devrait parvenir à des conclusions sur son rôle dans le domaine de la conversion de la S-101 au cours de l'année prochaine.

Le Secrétaire général indique que la valeur ajoutée de la série de normes S-100 ne provient pas uniquement des ENC de la S-101 elles-mêmes, mais qu'elle réside dans le développement de nombreux autres produits associés à la S-100, tels que les informations sur le niveau de l'eau ou les courants de surface. Les services qui permettraient à l'utilisateur final de bénéficier de ces produits devraient être établis au niveau régional ; la constitution d'une masse critique au sein des régions encouragera les fournisseurs de données, les fabricants d'équipements d'origine (OEM) et les utilisateurs à intégrer ces domaines.

Décision C5/13 : Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** de préparer (*fait*) et à présent de tenir à jour un compte rendu synoptique des différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC de la S-101 conjointement avec la maintenance/production de la S-57 (date limite : C-6)

Décision et Action C5/14 : Au vu des délais entre les réunions HSSC-14 et IRCC-14 en 2022 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-6, le **Conseil** invite **les présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus des réunions de 2022 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-6 (date limite : juillet 2022)

4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

Doc : C5-04.2A

Le président de l'IRCC présente son compte rendu sur les activités du comité. Notant que la participation à l'IRCC-13 a été bonne, il déclare qu'un mélange judicieux de réunions virtuelles, hybrides et en personne devra être trouvé à l'avenir. Il est demandé aux présidents des commissions hydrographiques régionales (CHR) de concentrer leurs comptes rendus oraux sur les travaux relatifs au plan stratégique et à l'analyse des lacunes, les résultats importants et les propositions à l'IRCC. Dans le même ordre d'idées, les questions soulevées par les présidents des commissions hydrographiques régionales (CHR) concernaient le besoin de conseils sur la détermination des valeurs des indicateurs de performance stratégique (SPI) au niveau régional et la mise en œuvre de la norme S-100, les problèmes de communication entre les Etats membres renforcés par la pandémie, la faible productivité des visioconférences, la difficulté de recruter de nouveaux Etats membres, la mise en œuvre des initiatives de l'Infrastructure de données spatiales maritimes (IDSM), le report des projets de renforcement des capacités et l'importance de la formation en ligne. De plus amples informations et détails sont contenus dans le rapport écrit.

Décision et Action C5/15 : Le **Conseil** prend note du rapport et félicite l'IRCC, les CHR et les sous-comités de l'IRCC pour leurs réalisations ainsi que pour les résultats de l'atelier de l'IRCC d'octobre sur le plan stratégique.

Le **Conseil**, reconnaissant la nécessité de formuler d'autres recommandations sur l'exécution du plan stratégique dans les **CHR** par les Etats membres, invite **l'IRCC** à fournir ces recommandations aux CHR de manière prioritaire (date limite : avant avril 2022/IRCC-14/C-6).

Le **Conseil** reconnait la nécessité d'organiser d'autres ateliers IRCC à l'appui de l'exécution du plan stratégique de l'OHI.

Le président de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) rend compte d'une question : l'examen du rôle élargi des coordonnateurs de cartographie marine régionaux pour la mise en œuvre de la feuille de route pour la S-100. Le président rapporte également qu'un débat a eu lieu sur l'application de la résolution 2/1997 de l'OHI aux statuts de la CHA.

Les graphiques fournis par le sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN) montrent les tendances en matière de diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM). Le premier montre le pourcentage de coordinateurs nationaux fournissant les RSM dans les différentes NAVAREAs qi ont fourni des RSM en 2020, une information qui peut être utilisée pour mesurer l'efficacité du cours de renforcement des capacités en matière

de RSM, et pour déterminer sur quels points concentrer les futures formations de renforcement des capacités. Le second graphique montre une tendance à l'augmentation de la diffusion des avertissements de navigation - 14% au cours des 5 dernières années. Un cours de formation pour les formateurs devait être proposé pour remédier au manque de formateurs qualifiés.

Le projet « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » a démarré avec une réunion de lancement par téléconférence virtuelle le 28 septembre 2021. Financé par le Canada jusqu'en 2024 et bénéficiant d'un soutien important du Secrétariat de l'OHI, le projet a notamment pour objectif de donner plus de visibilité aux femmes dans le domaine de l'hydrographie et d'accroître la diversité des genres dans ce domaine. Les domaines d'action comprennent la promotion, les contacts et la formation, y compris les stages, les expériences en mer et les activités de formation en milieu professionnel. Une page web dédiée (https://iho.int/en/basic-cbsc-ewh) Une page web spécifique a été créée pour ce projet dans le cadre du Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC). L'équipe de projet a été créée pour le centre de formation en ligne de l'OHI, avec un mandat et des règles de procédure. Les essais opérationnels auprès des Etats membres de l'OHI devaient commencer en 2022. Toutefois, le succès de l'initiative de formation en ligne dépendait des contributions des Etats membres et des partenaires en termes de matériel de formation en ligne.

Décision C5/16 : Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC pour établir un centre de formation en ligne de l'OHI, basé sur la PRO 3.3 de l'A-2 et sur les recommandations correspondantes des IRCC/CSBC. (date limite : C-6)

Décision C5/17 : Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur le point de travail du CBSC intitulé « La promotion des femmes dans l'hydrographie » (Empowering Women in Hydrography, EWH (date limite : C-6)

Le groupe de travail (GT) sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) a concentré ses efforts sur les principes WEND-100. L'IRCC a avalisé les recommandations faites sur la modification de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 (annexe A) et demande l'approbation du Conseil. Il est donc demandé au Conseil de prendre note de l'adoption des principes WEND-100 (OHI C 37/2021).

Dans le cadre de l'IRCC, deux enquêtes - l'une sur la production des cartes électroniques de navigation à haute densité (HD ENC) et l'autre sur l'analyse opérationnelle de la S-100 - ont été diffusées aux Etats membres dans les LC 26/2021 et LC 27/2021, respectivement.

Le concept de MSDI V2.0 a été présenté, le modèle de gouvernance SDI de l'Arctique étant proposé comme modèle à suivre pour la coopération MSDI au sein des CHR. Le MSDIWG a coopéré étroitement avec le groupe de travail sur l'information géospatiale maritime du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) ainsi qu'avec l'Open Geospatial Consortium (OGC) (voir LC 41/2021).

Le groupe de travail du réseau OHI-UE a contribué aux programmes de l'Union européenne, en se concentrant sur les portails EMODnet, en particulier sur EMODnet Bathymetry. La planification spatiale maritime a constitué un autre centre d'intérêt. La directive européenne 2019/2024 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, selon laquelle les jeux de données de haut niveau sont considérés comme des données ouvertes, a un impact possible sur les Services hydrographiques (SH) si elle s'applique aux données ENC.

La faible qualité des soumissions initiales au Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC), reflétant les difficultés d'interprétation des nouvelles normes, occasionne une lourde charge de travail pour les révisions intersessionnelles.

Les points de vue des SH concernant la bathymétrie participative (CSB) ont été hétérogènes ; il convient de souligner que l'objectif était de collecter des données dans des zones peu ou pas hydrographiées. La publication B-12 de l'OHI a été mise à jour. Les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes ont été invités à contribuer et encouragés à fournir des données

bathymétriques. Le comité directeur de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) a fait état d'une augmentation de la couverture des données, qui est passée de 6 % à près de 21 % des fonds marins : les principaux défis consistent à amener les gouvernements, les institutions et l'industrie privée à partager les données bathymétriques, et à déterminer comment cartographier les 80 % restants des fonds marins non cartographiés de la planète. Il convient de promouvoir la cartographie des fonds marins et d'encourager les contributions à « Seabed 2030 ». Une présentation de Shell sur les « contributions habilitantes » avait mis en évidence la nécessité de simplifier les processus d'autorisation complexes des pays qui entravent le don de données. La collaboration entre les SH et le régulateur des ressources naturelles doit être améliorée, et les exigences d'autorisation pour l'acquisition systématique de données lors des transits dans la ZEE doivent être simplifiées.

Le premier atelier de l'IRCC sur le plan stratégique et les indicateurs de performance stratégique de l'OHI s'est tenu le 7 octobre 2021, sous forme de téléconférence virtuelle avec plus de 70 participants, afin de faciliter l'échange d'informations et le débat pour améliorer la coordination au sein de l'IRCC ; D'autres ateliers de ce type sont prévus. La Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) a fait une excellente analyse des lacunes concernant la capacité des régions à rendre compte des indicateurs de performance stratégiques du plan stratégique de l'OHI. Cette analyse pourrait servir d'exemple aux autres CHR.

Au cours du débat, la **Norvège**, s'exprimant en tant que présidente du sous-comité sur le renforcement des capacités, a reconnu les généreuses contributions de la République de Corée, du Japon et du Canada, mais a exprimé une préoccupation générale quant au manque de financement de projets non spécifiques. Il a été suggéré que le projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie soit complété par d'autres efforts de sensibilisation, comme rendre compte de l'égalité des genres au sein des SH. Les CHR devraient demander à leurs entités subordonnées de développer des contenus de formation en ligne afin de soutenir le centre de formation en ligne. Il a été noté que, malgré l'impulsion donnée par Seabed 2030 et par la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, la majeure partie de l'augmentation signalée dans la couverture provenait de la mise à disposition de données existantes, de sorte qu'il faudra attendre plusieurs générations avant de disposer d'une cartographie globale complète. L'exercice du leadership a impliqué non seulement la responsabilité de représenter son pays, mais aussi de remettre en question et d'améliorer les réglementations nationales pour améliorer la GEBCO, ce qui a permis d'améliorer la modélisation du climat et de suivre la biodiversité marine.

La **République de Corée** indique que son pays s'efforcera de développer les cours de formation en ligne nécessaires pour que le centre de formation en ligne de l'OHI puisse être opérationnel à partir de 2022 et qu'elle étudiera la possibilité d'allouer davantage de fonds non affectés.

L'Inde mentionne la nécessité de quantifier les bénéfices de la formation, par exemple en termes d'employabilité, et de veiller à ce que le temps et les fonds consacrés à la formation soient comptabilisés. L'accroissement du nombre de messages RSM pourrait être considéré comme une indication positive par rapport à la zone NAVEREA VIII. Toutefois, le faible nombre d'utilisateurs du service SafetyCast d'Iridium compromet la rentabilité de son utilisation ; il conviendrait d'envisager des mesures visant à favoriser son adoption, par exemple en proposant initialement le service gratuitement afin que les utilisateurs puissent en comprendre les avantages.

Le Directeur de l'OHI Sinapi a salué le travail d'équipe exceptionnel réalisé par l'IRCC et ses entités subordonnées dans le contexte difficile de la pandémie. Le programme de formation parrainé par l'OHI avec le soutien de généreux donateurs, dont la République de Corée, la Nippon Foundation, l'UKHO et les Etats-Unis, constitue un excellent exemple de réponses innovantes à ce défi.

Le Portugal prend note de la conclusion de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental selon laquelle l'approche en matière de renforcement des capacités doit être

améliorée : La formation en ligne à elle seule n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif de donner aux pays moins développés une réelle capacité hydrographique - une formation sur le tas est également nécessaire. La stratégie CB devrait être alignée sur les actions de coopération bilatérale, menées par les nations disposant d'une plus grande capacité hydrographique.

La Colombie fait savoir que, grâce à un programme de vaccination national, elle peut organiser l'atelier MSDI entre les trois commissions d'Amérique latine en décembre de cette année, en présentiel.

La Colombie prend également note de la solution consistant à accorder une prolongation de six mois pour mener à bien les aspects pratiques de la formation qui n'ont pas pu être réalisés dans le cadre de la formation en ligne pour la catégorie A et la catégorie B.

L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam souligne également les travaux du Sous-comité de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin pour la fourniture de données bathymétriques associées au DCDB de l'OHI et à Seabed2030.

4.4 Laissé intentionnellement en blanc

4.5 Version 1.x proposée de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100

Doc. : C5-04.4A

Les membres visionnent une vidéo produite par l'Agence hydrographique et océanographique de Corée (KHOA) pour célébrer un siècle de coopération internationale en hydrographie à l'occasion de la Journée mondiale de l'hydrographie 2021. Le président du HSSC présente ensuite les amendements proposés par le HSSC à la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en oeuvre de la S-100 (2020-2030). Il s'agit tout d'abord d'un amendement élargissant la liste des produits S-100 de l'OHI en mettant l'accent sur les produits S-100 du tableau A, et en les regroupant dans la première étape du mode de suivi de la route (S-101, S-102, S-104, S-111, S-124, S-128, S-129) et la deuxième étape du mode de planification de la route (S-122, S123, S-125, S126, S-127 et S-131). En second lieu, une proposition de modification du paragraphe 2 pour clarifier l'état d'avancement de la S-101. En troisième lieu, le HSSC propose d'inclure en tant qu'annexe 2 de la feuille de route, un diagramme de Gantt montrant l'évolution et le calendrier des spécifications du produit S-100, ainsi qu'un diagramme synoptique montrant les trois options de production parallèle des bases de données S-57 et S-101.

Au cours du débat, les Etats-Unis font remarquer qu'en tant qu'organisation technique et consultative, l'OHI devrait s'efforcer de créer un environnement de données innovant, mais aussi faire preuve de souplesse pour permettre aux nations signataires de la convention SOLAS de satisfaire aux exigences de la règle 9 du chapitre V - qui établit la responsabilité d'une nation d'organiser la fourniture de services hydrographiques - de différentes manières. Cela est illustré par les débats du Conseil sur les multiples options envisageables pour progresser dans le cadre d'une norme, la S-101. Compte tenu des différences qui existent entre les nations qui disposent de grands Services hydrographiques et les petites nations côtières qui sont des Etats signataires, il faut accepter la nécessité de solutions nationales multiples pour la fourniture de données, de produits et de services hydrographiques. Il encourage le Conseil à reconnaître qu'il n'y aura pas de solution unique : Le Conseil pourrait utiliser son rôle, par le biais des CHR, pour encourager la gestion des programmes de travail en tenant compte de la nécessité de flexibilité et d'innovation.

Décision C5/23 : Le **Conseil** prend acte de la déclaration des Etats-Unis qui demandent à l'OHI d'accepter une certaine souplesse dans l'application des normes de l'OHI (en particulier pour les production, diffusion et services WEND-100 en particulier) comme le prévoit la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS.

En réponse à la question d'un membre sur la raison pour laquelle le calendrier de la S-102 a

été reculé d'un an dans le diagramme de Gantt, le président du HSSC explique que le report du calendrier de la S-102 est dû aux limites du format de téléconférence virtuelle, car des débats plus approfondis sont nécessaires sur la manière dont la S-102 sera utilisée en pratique dans les environnements de navigation. Le Secrétaire général fait observer que le WEND-100 est confronté à un défi similaire, dans la mesure où des débats approfondis sont nécessaires pour déterminer comment le WEND-100 fonctionne en combinaison avec les exigences de SOLAS. L'OHI fait preuve de pragmatisme dans son soutien aux pays en développement en les aidant à se conformer à leurs accords SOLAS. On peut s'attendre à ce qu'à l'avenir, des solutions régionales soient appelées à jouer un rôle plus important.

Décision C5/18 : Le Conseil approuve la liste de propositions d'amendements des produits S-100 axés sur des aspects particuliers (par exemple, la planification, le suivi de la route), tels que cités dans le tableau A de l'annexe A du rapport du HSSC.

Décision C5/19 : Le Conseil approuve la proposition d'amendement à la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 afin de clarifier l'état d'avancement de la S-101, comme indiqué à l'annexe B du rapport du HSSC**.**

Décision C5/20 : Le **Conseil** approuve la proposition d'annexe 2 à la Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030), telle que décrite à l'annexe B du rapport du HSSC (produits S-1xx, calendrier de développement des spécifications de produits et diagramme synoptique de la S-57 à la S-101).

Décision C5/21 : Le **Conseil** approuve l'amendement à la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, tel que proposé par le WENDWG et qui figure dans l'annexe A du rapport de l'IRCC.

Décision C5/22 : Le **Secrétariat de l'OHI** téléchargera la version 2.0 de la feuille de route, y compris les amendements approuvés**. (**date limite : 31 janvier 2022**)**.

Décision C5/24 : La présidente du Conseil, les présidents des HSSC/IRCC et le Secrétaire général soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, selon qu'il convient, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que version contrôlée progressive du document (incluant des commentaires et des délais) sur une base annuelle.

Décision C5/25 : Le SG, la présidente du Conseil, les présidents du HSSC et de l'IRCC examineront l'ajout de trois annexes liées aux WP 1, 2 et 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI.

Décision C5/26 : L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le **Secrétaire général** continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100..

4.6 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie – Propositions du Conseil au comité directeur.

Doc. : C5-4.5A

Singapour, résumant les activités du laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie, rend compte de deux réunions du comité directeur, le 28 avril et le 8 septembre 2021. Une procédure en deux étapes pour la soumission de propositions de projets a été mise en place, la première étape consistant à assurer un financement suffisant et la deuxième étape consistant à présenter une proposition plus détaillée dès qu'un bénéficiaire a été identifié. Il décrit le projet de développement du document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101 ; les commentaires concernant les bancs d'essai et les innovations telles que l'essai du système de suivi oculaire coréen « eye tracker » sont pris en compte. Le projet de base de données sur les infrastructures portuaires maritimes a suscité l'intérêt de ports en

Norvège, ainsi qu'à Singapour et dans le groupe de travail sur la connectivité maritime. La plateforme de connectivité maritime examine non seulement l'authentification, mais aussi la question des données centralisées ou décentralisées. Le site web de l'OHI-Singapore Lab. a été lancé, avec l'aide du Secrétariat. Il propose que le site web de l'OHI puisse utilement être utilisé comme base de registres des projets afin de clarifier qui fait quoi. Deux projets pilotes ont été approuvés. La participation des parties prenantes de l'industrie doit être encouragée.

En réponse, les **Etats-Unis** notent l'importance particulière des projets concernant l'interopérabilité de la S-57 et de la S-100.

Décision C5/27 : Le **Conseil** prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie, y compris les procédures simplifiées pour la soumission de propositions de projets.

Décision C5/28 : Le **Conseil** approuve les propositions de projets du **HSSC** : a. Essai de conversion automatisée de la S-57 vers la S-101 à l'appui du concept hybride ; et b. Prototypage d'une base de données (et d'une interface) de la S-131 pour les informations sur les ports maritimes.

Action C5/29 : Le **Conseil** charge le **HSSC** d'encourager **l'ENCWG** et le **NIPWG** à gérer leurs demandes de projets respectivement par le biais du Lab.

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI

Docs. :C5-5.1A

Le **Secrétaire général** passe en revue la situation financière actuelle de l'Organisation. 80,19% des Contributions des Etats membres dues en 2021 ont été reçues, ce qui est inférieur à la fois à l'année précédente (84,6%) et à la moyenne des 5 dernières années (84,09%) ; il est difficile de savoir si ce chiffre a été influencé par le COVID-19. Deux Etats membres n'avaient pas encore payé leurs contributions pour 2019 ; cinq Etats membres n'ont pas encore payé leurs contributions pour 2020. Trois Etats membres ont payé leurs contributions par anticipation pour 2022. Il souhaite la bienvenue au Kenya, nouvel Etat membre de l'OHI, et à la République démocratique du Congo, qui a payé ses arriérés et a été réintégrée en tant qu'Etat membre de l'OHI après une longue suspension en 1983.

Le **Secrétaire général** détaille les dépenses du Fonds pour les projets spéciaux qui s'élèvent à 46100 €. Les projets parrainés comprenaient l'élaboration de la spécification de produit S-131 (infrastructure portuaire maritime) ; le développement du document de concept ECDIS S-100 ; et les mises à jour UML pour l'édition S-100 5.0.0. Les dépenses relatives aux projets de renforcement des capacités, d'un montant total de 337100 €, comprenaient des fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI destinés à couvrir une visite technique en Côte d'Ivoire ; les dépenses du responsable de projet financées par la Nippon Foundation ; et les dépenses du responsable du projet et un programme éducatif de catégorie A financés par la République de Corée. Une approche budgétaire prudente a toujours permis de dégager un léger excédent en fin d'année, souvent affecté au Fonds pour les projets spéciaux et/ou au Fonds pour le renforcement des capacités. Toutefois, l'excédent pour 2021 était estimé à 465 000 €, ce qui était inhabituellement élevé en raison de l'impact du COVID-19 sur les coûts de personnel et les coûts opérationnels, qui comprenaient les déplacements. Les dépenses de personnel (207 000 €), les frais de fonctionnement (25 000 €) et les dépenses d'investissement (8 000 €) étaient tous inférieurs au budget. Les propositions relatives à l'utilisation de cet excédent seront débattues par la Commission des finances et soumises à l'approbation du Conseil au cours du premier semestre 2022.

Décision C5/30 : Le **Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier actuel.

Action C5/31 : Le **Conseil** invite le **Secrétaire général** à faire des recommandations aux **membres du Conseil**, par lettre circulaire de la Commission des finances, sur l'affectation de l'excédent prévu pour 2021, la priorité étant donnée à l'affectation de fonds supplémentaires au renforcement des capacités. (date limite : avril 2022).

5.2. Proposition de programme de travail pour 2022

Doc. : C5-5.2A

Le **Secrétaire général**, en présentant cet item, a noté que la proposition de programme de travail annuel de l'OHI pour 2022 repose sur la deuxième année du programme de travail triennal (2021-2023) qui a été approuvé par l'A-2. La proposition couvre les trois éléments du programme de travail - Affaires générales (programme de travail 1), Services et normes hydrographiques (programme de travail 2) et Coordination et soutien interrégionaux (programme de travail 3) - et tient compte de toutes les activités qui ont eu lieu dans le cadre des items respectifs du programme de travail depuis le précédent Conseil C-4.

Il invite le Conseil à approuver le programme de travail proposé pour 2022 et à prendre note des défis spécifiques pour 2022, qui concernent la préparation du plan de travail pour 2023 et du plan de travail pour 2024-2026 à soumettre au C-6 avant l'A-3 (tâche 1.4.2) et la préparation de l'A-3 (tâche 1.6.1). Les préparatifs de l'Assemblée devront commencer un an à l'avance. Il est également demandé au Conseil de prendre note du thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2022 : « L'hydrographie - sa contribution à la Décennie des Nations Unies pour les océans ».

Décision C5/32 : Le **Conseil** accepte et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2022, tel que présenté par le Secrétaire général, y compris la préparation de l'A-3 et le programme de travail de l'OHI pour la période 2024-2026.

Action C5/33 : Le **Secrétariat** de l'OHI publiera une LC de l'OHI mettant à la disposition des Etats membres de l'OHI le programme de travail de l'OHI pour 2022, tel qu'approuvé par le Conseil.

Les membres indiquent qu'ils soutiennent le programme de travail et avalisent le thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2022. Un membre suggère de remplacer le mot "can" par le mot "will". Le **Secrétaire général** déclare que ces amendements au libellé du thème peuvent être suggérés dans les réponses des Etats membres à la lettre circulaire de l'OHI qui sera publiée en octobre.

Décision et Action C5/34 : Le **Conseil** prend note du thème proposé par le Secrétaire général pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2022 : « *Comment l'hydrographie peut-elle contribuer à la Décennie des Nations Unies pour les océans* ? Le **Secrétariat de l'OHI** communiquera le thème pour 2022 aux EM de l'OHI par LC de l'OHI. (date limite : fin octobre 2021).

5.4 Proposition de budget de l'OHI pour 2022

Doc. : C5-5.3 A

Le **Secrétaire général**, en présentant cet item, note que les prévisions budgétaires proposées pour 2022 reposent sur la deuxième année du programme de travail triennal approuvé de l'OHI (2021-2023). Les estimations comprennent une augmentation prévue de 148,900 € des recettes prévues pour les chiffres du tonnage national, provenant de 37 parts supplémentaires. Il est proposé que les recettes supplémentaires prévues soient affectées à : i) une proposition visant à compenser les taux d'intérêt historiquement bas du Fonds de retraite de 150000 €, prévue pour 2022 ; ii) une proposition visant à augmenter la dotation pour les régimes de retraite de 53000 € afin de compléter le capital nécessaire à un nouveau

régime pour payer les retraites aux futurs retraités ; iii) une proposition visant à augmenter la provision pour créances douteuses de 30000 € pour couvrir les arriérés potentiels des Etats membres qui pourraient survenir en raison de la situation actuelle de pandémie ; et iv) une proposition visant à augmenter le Fonds pour le renforcement des capacités de 85 000 à 100 000 € et le Fonds pour les projets spéciaux de 3 000 à 8 000 €.

Décision C5/35 : Le **Conseil** approuve les prévisions budgétaires fournies par le Secrétaire général.

Au cours des débats ultérieurs, les **Pays-Bas** demandent si les propositions de dépenses des recettes supplémentaires prévues pour 2022 ne pourraient pas être couvertes par la sous-utilisation du budget de l'année en cours. **Le Portugal** demande pourquoi une augmentation plus importante du Fonds pour le renforcement des capacités n'est pas proposée, étant donné qu'une grande partie des économies résulte des activités de renforcement des capacités qui n'ont pas pu être menées en raison de la pandémie. Le **Chili** demande d'où provient la différence significative entre l'augmentation de 18% du Fonds pour le renforcement des capacités et l'augmentation de 266% du Fonds pour les projets spéciaux.

Le **Secrétaire général** indique qu'il préfère se concentrer non pas sur la comparaison des pourcentages, mais sur les sommes nécessaires dans chaque domaine. Un certain nombre d'actions prévues en matière de renforcement des capacités ne peuvent être menées à bien en raison de la pandémie. Le financement des voyages pour permettre la participation de personnes originaires de pays plus petits et moins développés à des formations et des événements dans d'autres parties du monde n'a pas été nécessaire et on ne sait pas quand ces activités pourront reprendre en personne. En revanche, les éléments de technologie de l'information constituent un besoin pressant et un financement est nécessaire pour le soutien externe des contrats qui ne peut être fourni directement par les Etats membres. Il note que les montants sont faibles par rapport au budget global de l'OHI et explique que la question de l'affectation de tout déficit du budget de l'année en cours sera examinée au début de 2022, une fois le montant connu.

Le **président de l'IRCC** déclare qu'étant donné que des projets sont reportés ou remplacés par des formations en ligne moins coûteuses, les fonds alloués n'ont pas été dépensés. Une augmentation plus importante sera probablement nécessaire dans les années à venir, conformément à la stratégie CB, mais cette augmentation n'est pas nécessaire pour 2022. Il se déclare donc satisfait de l'augmentation proposée de 15 000 €, qui représente une contribution stable.

La France demande si l'excédent important actuel, qui résulte des circonstances exceptionnelles de la pandémie COVID-19, ne pourrait pas être utilisé pour couvrir les besoins de formation futurs prévus en ce qui concerne la mise en œuvre de la S-100.

Le **Secrétaire général** explique que le budget de l'OHI était initialement conçu pour ne couvrir que les frais de fonctionnement du Secrétariat. Une gestion responsable du budget a cependant toujours permis au Secrétariat de dégager un excédent du budget alloué. Le Conseil fait appel à sa sagesse collective pour décider de la manière dont cet excédent doit être dépensé et, pendant de nombreuses années, il l'a consacré au renforcement des capacités. Toutefois, face á l'énorme coût de la formation, cet excédent ne constitue qu'une goutte d'eau dans l'océan. Si les Etats membres souhaitent investir massivement dans le renforcement des capacités à partir du budget, il faudra modifier ce modèle de financement, ce qui entraînera une augmentation des contributions des Etats membres. Bien qu'il soit possible de faire bon usage de tout excédent, notamment en l'affectant au renforcement des capacités, sa première priorité doit être de couvrir les coûts de fonctionnement et de protection sociale du Secrétariat, et seulement après cela, de se pencher sur le renforcement des capacités et les projets spéciaux.

Les Pays-Bas suggèrent la création d'un fonds qui pourrait être utilisé à l'avenir pour faire face aux « petits creux dans l'océan » en cas de besoin**.** Le **Chili** dit que l'augmentation proposée de 30 000 € à 80 000 € pour les projets spéciaux semble néanmoins substantielle

par rapport à l'augmentation nettement inférieure qui est proposée pour le renforcement des capacités.

Le Directeur Kampfer de l'OHI note que dans le cadre des travaux du HSSC, un calendrier précis de mise en œuvre de la S-100 a été publié pour la première fois, ce qui est important non seulement pour l'OHI mais aussi pour ses organisations partenaires**.** Cependant, le fait de fixer des dates limites implique l'obligation de les respecter, ce qui nécessite de disposer de ressources à court terme afin de pouvoir respecter ces dates. **L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** ajoute que lors de chaque réunion du HSSC, des demandes d'utilisation du Fonds pour les projets spéciaux sont reçues et que souvent ces demandes ne peuvent être satisfaites. Le **Secrétaire général** observe que, même avec l'augmentation proposée, le Fonds pour les projets spéciaux reste nettement inférieur au Fonds pour le renforcement des capacités.

Les Pays-Bas reconnaissent la nécessité de disposer d'un financement pour les projets spéciaux afin de conserver la vitesse acquise. La **présidente** note la possibilité pour le Fonds pour le renforcement des capacités de recevoir un nouveau complément provenant de l'excédent budgétaire de 2021, au début de 2022. Elle souligne également le financement potentiel qui pourrait être disponible pour les projets qui répondent aux exigences du projet « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie ».

6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

6.1 Implémentation et débat de l'adaptation du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir du plan stratégique révisé en mettant l'accent sur les buts 2 et 3. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique. Recommandations du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique (Programme de travail 1).

Docs. : C5-6.1A

Le **Secrétaire général** examine les SPI relatifs au Programme de travail 1 (Affaires générales) du Plan stratégique pour 2021-2026. Le plan stratégique comporte deux objectifs pertinents. Le premier concerne la création d'un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de MSDI (objectif 2.1). Actuellement, la page Web pertinente du site de l'OHI renvoie essentiellement aux collections nationales de cartes marines des Etats membres ; tous les Etats membres sont encouragés à ajouter leurs liens sur cette page et, si possible, à comptabiliser le nombre de visiteurs qui accèdent à leur site par ce biais. Des contributions en nature ou d'autres ressources permettant d'étendre la fonctionnalité et d'accroître l'attrait de la page web MSDI de l'OHI seraient les bienvenues.

Le deuxième objectif concerne la création d'une stratégie globale de communication numérique de l'OHI (objectif 3.3). Le site web de l'OHI a enregistré près de 391 000 visites de pages depuis le 1er janvier 2021. Le Secrétariat mesure désormais le nombre de téléchargements des normes les plus populaires de l'OHI et a considérablement augmenté son activité sur les médias sociaux, LinkedIn s'avérant le chenal de communication le plus fructueux. Bien entendu, le principal événement de promotion de l'année précédente a été la célébration du 100ème anniversaire de l'OHI, qui s'est achevée par un événement hybride en personne/virtuel le 21 juin 2021 en présence de SAS le Prince Albert II de Monaco.

https://www.youtube.com/watch?v=QuDX9cAzQMI&t=13s

La contribution du WP 1 à l'objectif 3 a toutefois été plus complète, comme l'ont montré les mesures relatives aux médias sociaux, aux visiteurs de l'OHI et aux demandes de téléchargement. La gestion et la promotion des relations avec les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales ont constitué une contribution essentielle et ont été mesurées quantitativement et qualitativement en termes de volume et de type de promotion. L'extrait du WP1 du programme de travail complet de l'OHI annexé au

document C5-6.1A énumère toutes les activités notables de cette nature qui ont été entreprises dans le cadre du programme de travail 1 de l'OHI jusqu'au 1er juillet 2021, dans quatre catégories :

Promotion globale :	13 activités notables
Promotion régionale :	4 activités notables
Promotion spécifique des parties prenantes :	15 activités notables
Consultations :	2 activités notables

Le Conseil est invité à approuver la suggestion visant à mesurer les activités notables du WP 1 à l'aide des quatre catégories proposées.

Les membres félicitent l'OHI pour son événement de promotion et pour la célébration du 100ème anniversaire de l'OHI.

Les Pays-Bas notent que les liens actuels du portail renvoient principalement à des catalogues de cartes et suggèrent que la page MSDI soit divisée en deux sous-pages distinctes : le catalogue existant des cartes marines des Etats membres et des ressources MSDI. Le Secrétariat de l'OHI en prend note.

Les Etats-Unis saluent le travail accompli en ce qui concerne le listing MSDI mais déclarent que le rôle le plus important du Secrétariat de l'OHI est de faire connaître l'infrastructure MSDI et d'assurer la coordination entre ses propres travaux, ceux du groupe de travail MSDI et les activités MSDI nationales des Etats membres**.**

Décision C5/37 : Le **Conseil** prend note de la soumission des recommandations du Secrétariat de l'OHI sur la mise en œuvre du plan stratégique et prend acte des réalisations du Secrétariat, par exemple le nombre de personnes qui suivent le site sur les réseaux sociaux, le nombre de visiteurs du site web de l'OHI et les téléchargements de documents sur les normes.

Décision C5/38 : Le **Conseil** approuve la suggestion visant à mesurer les activités notables du WP1 dans quatre catégories (promotion mondiale, promotion régionale, promotion spécifique des parties prenantes + consultations) en tant que SPI.

Décision et Action C5/39 : Le **Conseil** note la contribution/assistance en nature demandée par le Secrétariat de l'OHI pour préparer les outils à l'appui du SPI 2.1.1 et améliorer l'attrait du portail.

Les **membres du Conseil** envisagent d'apporter leur soutien. (date limite : mars 2022)

Le **président du HSSC** rend compte des indicateurs de performance stratégiques attribués au HSSC et présente les mesures proposées. Pour l'objectif 1.1.1, l'objectif était que 60% des Etats membres diffusent au moins un produit basé sur la S-100. Pour l'objectif 1.1.2, l'objectif était que 10 spécifications de produit S-100 (spécifiées), éd. 2.0.0., deviennent opérationnelles. Pour la cible 1.2.1, les 10 mêmes spécifications de produits S-100 devraient être évaluées pour la cybersécurité et la qualité des données. Pour la cible 2.2.2, le HSSC mesurera le nombre de nouvelles applications de la nouvelle version de la S-44, le nombre précis de téléchargements devant être déterminé à une date ultérieure.

Décision et Action C5/41 : Le **Conseil** approuve les mesures des SPI telles que proposées par le HSSC dans l'annexe A de son rapport avec les considérations suivantes et charge le **HSSC** de rendre compte des valeurs provisoires et des commentaires à la **Présidente du Conseil** pour la préparation du rapport annuel (section Mise en œuvre du plan stratégique). (date limite : fin janvier 2022)

En ce qui concerne la cible 1.1.2, le **Canada** déclare que le HSSC, l'IRCC et le WENDWG devraient collaborer étroitement, car l'indicateur fournirait des données utiles pour suivre les progrès de la mise en œuvre de la feuille de route de la S-100.

Le **président de l'IRCC** rend compte des indicateurs de performance stratégiques attribués à l'IRCC et présente les paramètres proposés.

Décision et Action C5/42a : Le **Conseil** approuve les mesures des SPI telles que proposées par l'IRCC à l'annexe B de son rapport et charge **l'IRCC** de s'engager avec les CHR à concevoir des procédures de mise en œuvre pertinentes, le cas échéant.

Décision et Action C5/42b : Le **Conseil** charge **l'IRCC** de fournir des valeurs indicatives et des commentaires à la **présidente du Conseil** pour la préparation du rapport annuel (section Mise en œuvre du plan stratégique). (date limite : fin janvier 2022)

Décision C5/43 : Le **Conseil** prend note des informations communiquées par **l'IRCC** concernant l'organisation, d'ici avril 2022, d'un atelier sur la définition et la conception de méthodologies pour les SPI, ainsi que sur la gouvernance ultérieure et les outils SIG automatisés nécessaires à leur mise en œuvre, par les **Etats membres** au sein des **CHR**. (date limite : IRCC-14 / C-6).

Pour la cible 1.2.2, le chiffre cible était que les connaissances hydrographiques soient évaluées par l'utilisation d'indicateurs de qualité appropriés dans toutes les zones importantes pour la navigation d'ici 2026. Les organes responsables de cette tâche étaient les commissions hydrographiques régionales, plus précisément leurs coordinateurs en matière de renforcement des capacités. Une approche régionale devrait être adoptée, car certaines régions ont un niveau élevé de connaissances hydrographiques, tandis que d'autres sont à un niveau inférieur et devraient utiliser un système tel que les valeurs de la catégorie de zone de confiance (CATZOC), qui serait adéquat pour le présent. L'IRCC prévoit d'organiser un atelier sur la réglementation afin d'aider les Etats membres dans leurs activités d'évaluation, ce qui comprendrait des conseils sur le SPI pour l'objectif 1.2.2. L'adoption d'une approche régionale devrait permettre d'éviter que le Secrétariat de l'OHI et le Groupe de travail sur la qualité des données ne voient leur charge de travail augmenter considérablement.

Pour l'objectif 2.2.1, un processus en deux étapes a été proposé pour déterminer le pourcentage de la zone adéquatement hydrographiée pour chaque Etat côtier. La procédure décrite dans la publication C-55 n'était pas suffisamment rigoureuse : en effet, dans certains cas, l'évaluation fournie n'était rien de plus qu'une estimation approximative de l'Etat concerné. Une autre complication est que tous les Etats côtiers ne sont pas membres de l'OHI. La première étape consisterait en une vue d'ensemble obtenue à partir des données CATZOC, tandis que la seconde serait un aperçu des levés qui serait comparé aux besoins de la zone concernée - une tâche importante actuellement effectuée par les coordinateurs du renforcement des capacités.

La **Norvège** note que les questions relatives à la C-55 ont toujours été suivies par le CBSC. Maintenant que l'évaluation de l'état et de l'avancement des levés hydrographiques est devenue plus technique, il pourrait être utile d'impliquer les coordinateurs des cartes, qui pourraient également contribuer à rendre compte de la C-55, et à examiner les travaux de la CHMB dans la Baltique pour voir s'ils peuvent être pertinents. En ce qui concerne le processus en deux étapes proposé pour déterminer les pourcentages de la zone ayant fait l'objet d'un levé adéquat, la **Norvège** note qu'il existe une équipe de projet pour la deuxième étape de ce processus, mais qu'elle est actuellement en sommeil. En ce qui concerne la cible 3.2.3 relative au pourcentage de la superficie totale des mers conforme au projet Seabed 2030, les CHR ont été encouragées à prendre contact avec les coordinateurs régionaux Seabed 2030 et à rendre compte de leurs conclusions à l'IRCC.

Le président de l'IRCC indique qu'en ce qui concerne les activités de suivi des levés de la CHMB, il n'y a aucune chance d'utiliser cette approche pour les SPI, car elle est trop complexe pour être généralisée à d'autres régions (référence utile : lien vers le statut actuel et futur des levés de la CHMB).

Les **Pays-Bas** partagent la préoccupation de la **Norvège** à propos de l'organe de l'IRCC qui se chargera de la deuxième étape, à savoir la détermination des pourcentages de zones levées de manière adéquate, et demandent quel sera le rôle du Groupe de travail sur la qualité

des données. Le président de l'IRCC considère que c'est le rôle du Secrétariat de l'OHI de recueillir et de fournir ces informations, mais déclare que les données doivent provenir des régions et du CBSC. Le Groupe de travail sur la qualité des données considère que cela devrait être une approche régionale.

Le **Secrétariat de l'OHI** fait remarquer que la C-55 a été initialement conçue pour évaluer dans quelle mesure les Etats côtiers respectent la Convention SOLAS ; un SPI destiné à mesurer la mise en œuvre de tous les aspects de l'objectif 2 du plan stratégique doit avoir une portée plus large. La C-55 n'est pas suffisante pour mesurer ce SPI en l'état, et des améliorations sont en cours de développement en ce qui concerne le renforcement des capacités. Un atelier sera spécifiquement conçu à cet effet et les experts SIG pourraient utilement participer à l'atelier IRCC proposé.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique, le Secrétariat de l'OHI rappelle la décision précédente (C4/36) - qui est maintenant devenue une décision C-5 - comme suit :

Decision C5/48: Suite à l'adoption du plan stratégique révisé par l'A-2, le **Conseil** prend note du fait que la mise en œuvre effective du plan stratégique 2021-2026 doit être considérée comme le principal thème de supervision et de contrôle du **Conseil** jusqu'à l'A-3, en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de la norme ISO 9001.

(date limite : A-3)

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

7.1 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/07 : inclusion du genre

Docs. : C5-7.1A

Le **Secrétaire général** indique que, en s'appuyant sur les directives de l'ONU relatives au langage inclusif, le Secrétariat a formulé les recommandations suivantes : entreprendre une révision complète des documents de base (M-1) et des résolutions (M-3) de l'OHI du point de vue du langage inclusif ; proposer une formulation alternative pour chaque cas détecté de langage moins inclusif dans la M-1 et la M-3, conformément aux directives de l'ONU sur le langage inclusif des genres rendre compte de l'utilisation d'un langage inclusif dans la documentation et les communications écrites de l'OHI, qui sera examiné par le C-6 et soumis à l'A-3 ; et rédiger une résolution de l'OHI sur l'utilisation d'un langage inclusif, qui sera examinée par le C-6 et proposée à l'A-3. Cependant, ces recommandations représentent une charge administrative importante pour le Secrétariat. La mise à jour de toute la documentation existante a été jugée trop lourde, et l'approche suggérée a donc consisté à appliquer les directives aux nouveaux documents et aux documents modifiés pour toute autre raison. Il se félicite de l'offre du Canada d'aider le Secrétariat à entreprendre les tâches essentielles de révision des documents et de reformulation des propositions, ainsi que la rédaction de la nouvelle résolution de l'OHI sur le langage inclusif. Il encourage les autres Etats membres à apporter leur assistance.

Le **Canada** avalise pleinement les recommandations formulées dans la proposition ; il soutiendra le Secrétariat en fournissant des ressources pour l'aider à mener à bien les tâches de révision et de reformulation. Le **Japon** avalise également les recommandations du Secrétaire général et approuve l'approche suggérée : le libellé des documents anciens n'est pas une priorité, ce qui compte, c'est que les Etats membres de l'OHI adoptent une attitude inclusive. Les **Etats-Unis** soutiennent vivement cet effort et offrent un soutien administratif pour la révision et la reformulation des documents de l'OHI, en proposant de consacrer du temps de travail à l'examen d'un sous-ensemble de documents afin d'en vérifier le langage inclusif ; ils suggèrent que les documents soient répartis entre les Etats membres concernés afin de les examiner en équipe. Le **Royaume-Uni** indique qu'il souhaite apporter son aide au fur et à mesure de l'évolution de la révision. La **Colombie** et la **France** avalisent les recommandations.

Décision C5/49 : Le **Conseil** approuve les recommandations du Secrétaire général présentées dans ce compte rendu.

Décision C5/50 : Le **Conseil** décide que, dans la plus large mesure possible, la mise à jour des références de genre dans les documents existants de l'OHI se fera conjointement avec d'autres éditions et révisions reçues en tant que propositions des organes de l'OHI. En d'autres termes, il n'y aura pas de mise à jour systématique de tous les documents de l'OHI dans le seul but de traiter les questions de langage liées au genre.

Décision C5/51 : Le **Conseil** décide que les principes directeurs sur le langage inclusif, une fois approuvés, s'appliqueront à tous les nouveaux documents de l'OHI, aux nouvelles éditions et aux communications.

Action C5/52 : Le **Secrétaire général**, avec l'aide du **CA**, évaluera les orientations des Nations Unies pour un langage inclusif et déterminera celles qui sont pertinentes pour l'OHI afin de les utiliser comme principes directeurs. Ces principes seront incorporés dans un nouveau projet de résolution de l'OHI sur le langage inclusif, qui sera rédigé par le Secrétaire général, examiné par le C-6 et proposé à l'A-3.

Action C5/53 : Le **Secrétaire général**, avec l'aide du **CA**, entreprendra une révision complète et rendra compte des documents de base (M-1) et des résolutions (M-3) de l'OHI en ce qui concerne le langage inclusif.

Action C5/54: Après un examen par le Secrétaire général et le CA, le **Secrétaire général**, avec l'aide du **CA**, du **Royaume-Uni** et des **Etats-Unis** (**et d'autres Etats membres**...), proposera une formulation en langage inclusif pour les publications M1 et M-3, conformément aux orientations des NU sur le langage inclusif. Ces propositions seront appliquées lors de la prochaine mise à jour ou révision des documents.

Action C5/55: Le **Secrétaire général** préparera un rapport sur l'utilisation du langage inclusif dans la documentation et les communications écrites de l'OHI, qui sera examiné par le C-6 et soumis à l'A-3.

7.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales

Docs. : C5-7.2A Références utiles : LC de l'OHI 19/2021 et 33/2021

Le **Secrétaire général** rappelle que le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a été chargé de prendre des mesures en vue de l'élaboration d'une nouvelle spécification de produit pour la S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales. La 13ème réunion du HSSC a avalisé la nécessité qu'une équipe de projet développe la spécification de produit S-130 en tant que modèle de jeu de données pour la production ultérieure d'un jeu de données S-130 faisant autorité. Le mandat et les règles de procédure ont été approuvés, la majorité des membres du HSSC ayant répondu s'étant déclarés favorables au respect des références et des procédures communes pour les équipes de projet travaillant sur des solutions techniques. Une lettre circulaire (LC33/2021 de l'OHI) a invité les Etats membres à désigner des représentants et des experts techniques pour participer à l'équipe de projet S-130 du HSSC : 12 des 21 Etats membres qui ont répondu ont fait part de leur intention de participer. A ce jour, le Secrétariat a reçu une candidature pour le poste de Président (Belgique) et une candidature pour le poste de Vice-président (Chine). Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de secrétaire. Le président du HSSC, le président de l'équipe de projet S-130 et le Secrétariat de l'OHI établiront un calendrier pour les premières activités de l'équipe de projet S-130 qui débutera ses travaux au cours du premier semestre 2022.

L'élaboration de la spécification du produit S-130 en tant que modèle de jeu de données et la production subséquente du jeu de données S-130 faisant autorité ont permis de répondre à l'élément PRO 1.9.2 de la décision A1/25. La tâche restante confiée au Secrétaire général dans le cadre de la PRO 1.9.5 consiste à examiner les modifications ultérieures des

résolutions pertinentes de l'OHI, à savoir la résolution 32/1919 telle qu'amendée et la résolution 12/1919 telle qu'amendée. Il est suggéré que cela soit réalisé dans le cadre du processus résultant de la progression de la PRO 1.9.2. La **République de Corée** se réjouit de la mise en place de l'équipe de projet et de la nouvelle de la nomination d'un président, et s'engage à coopérer pour que l'ensemble de données puisse être développé de manière adéquate.

Décision C5/56 : Le **Conseil** prend note du rapport d'étape du **Secrétaire général** sur la mise en place de la S-130 PT et se félicite des candidatures aux postes de président et de vice-président, présentées respectivement par la **Belgique** et la **Chine**.

Action C5/57 : Le Secrétaire général rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9 (date limite : C-6 / A-3)

7.3 Proposition des Etats-Unis - Rôle du Conseil dans l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI à l'appui du rapport anticipé pour l'Assemblée-3.

Docs. : C5-7.3A

Les **Etats-Unis** suggèrent que la présidente du Conseil devrait préparer une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI fin 2021 et une autre fin 2022, afin d'assurer que les Etats membres restent pleinement informés, et en préparation du rapport du Conseil à l'A-3 sur le plan stratégique. Il pourrait également être utilisé pour le rapport annuel de l'OHI et pour la communication avec les partenaires extérieurs. Le Conseil est l'organe approprié pour préparer le rapport, puisqu'il est le seul à superviser les trois programmes de travail.

La présidente du Conseil fait part de sa volonté de préparer les rapports comme demandé et reconnait qu'il s'agirait d'un document pertinent à utiliser avec les partenaires externes dans le cadre du passage à la S-100 et pour un usage interne.

Les membres soutiennent la proposition des Etats-Unis. La **France** note que le rapport devrait inclure une évaluation de la mise en œuvre des SPI au niveau régional, fournie par les commissions hydrographiques régionales. Le **Canada** suggère une éventuelle annexe au rapport annuel de l'OHI pour ce résumé annuel. Le **Japon** déclare que l'équipe ne devrait pas se limiter au Conseil mais être ouverte aux Etats membres également.

Le **Secrétaire général** indique sa préférence pour un document concis et attractif qui pourrait être utilisé pour sensibiliser un public externe, tant par le Secrétariat que par les Etats membres cherchant à faire connaître l'hydrographie dans leur propre pays. En ce qui concerne la suggestion du Japon, il serait possible de faire appel à d'autres Etats membres mais il suggère un groupe relativement restreint.

Décision C5/44 : Le **Conseil** donne son aval à la proposition des Etats-Unis visant à ce que la **présidente du Conseil** organise et prépare une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI pour 2021 et 2022.

Décision et Action C5/45 : La **présidente du Conseil** établira une méthodologie pour la préparation d'une évaluation annuelle, incluant, si nécessaire, la création d'une équipe pour l'assister dans cette tâche. (date limite : C-6)

Décision et Action C5/46 : Les **Etats membres de l'OHI** seront invités par la **présidente du Conseil** à fournir un soutien et des informations, selon la nécessité.

Décision et Action C5/47 : Le **Conseil** prend note de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle ce rapport pourrait être inclus dans la publication périodique P7 - *Rapport annuel de l'OHI* pour Y, en remplacement de l'actuelle annexe B de la P7, et demande au **Secrétariat de l'OHI** et aux **Etats-Unis** de l'aider à cet égard. D'autres moyens de rendre ce rapport plus visible seront envisagés. (date limite : fin janvier Y + 1).

7.4 Information : Collaboration UKHO (RU) & Shom (France) sur les ECDIS S-100

Docs. : C5-7.4A INF

Le **Royaume-Uni** présente un projet conjoint de l'UKHO et du Shom visant à améliorer la compréhension des défis liés à la production, la diffusion et l'affichage des jeux de données S-57 et S-101 dans l'ECDIS S-100, sur la base d'une route entre Southampton/Portsmouth (Royaume-Uni) et Saint-Malo (France). Ce projet comprenait trois phases : la conversion automatisée des données S-57 vers S-101 (mais pas de la S-101 vers la S-57, pour l'instant) ; la fourniture de données de SH vers RENC ; et l'affichage des données lors d'essais en mer sur des ferries et, éventuellement, des navires de guerre. La troisième phase devrait avoir lieu au cours des trois prochaines années, en fonction de la disponibilité d'une technologie ECDIS appropriée. Pour l'instant, le projet ne couvre que la S-101, mais d'autres produits S-100 pourraient être ajoutés en temps voulu. Il est également prévu d'examiner l'évaluation des risques, d'étudier les mécanismes de mise à jour des ENC de la S-101 et les effets du passage aux ENC maillées.

Un certain nombre de questions sont soulevées, notamment celle de savoir si le laboratoire de l'OHI pourrait être impliqué ultérieurement, la possibilité de s'engager auprès de multiples utilisateurs finaux, et le président du HSSC se félicite d'un autre exemple de coopération entre Etats membres, et encourage de nouveau de telles initiatives régionales. Ce n'est que par la constitution d'un ensemble de preuves à travers de multiples tests pratiques que l'efficacité supérieure de la S-100 sera prouvée.

Décision C5/58 : Le **Conseil** prend note de ce rapport et encourage le **Royaume-Uni** et la **France** à poursuivre leurs efforts dans cette expérimentation progressive.

7.5 Information : Présentation de l'UKHO sur le travail de collaboration en cours avec plusieurs autres Etats membres de l'OHI en relation avec la S-100 et les différents jeux de données, produits et services S1**.

Docs. : C5-7.5A INF

Le **Royaume-Uni**, notant l'éventail de parties prenantes en dehors du secteur hydrographique concernées par la norme S-100, présente plusieurs aspects du travail collaboratif de l'UKHO. Une infographie globale illustrant d'un coup d'œil les normes S-100 a montré l'ampleur de la spécification de données et a été conçue pour servir d'aide visuelle utile lors des interactions avec les personnes moins familières avec la S-100. Une courte vidéo d'animation utilise l'exemple réel du Solent pour présenter les différentes normes dans leur contexte.

La collaboration de l'OHI avec le Service hydrographique français (SHOM) s'est concentrée sur un projet commun en relation avec la S-100 visant à fournir à la communauté de l'OMI des preuves pour l'évaluation des risques proposée, démontrant que la sécurité de la navigation dans l'ECDIS était assurée avec l'introduction des ENC de la S-101 ; ces preuves pourraient être utilisées par l'OHI lorsqu'elle rendra compte à l'OMI de l'introduction des ECDIS S-100. Le projet comprendrait la production de données issues de la conversion de la S-57 vers la S-101 et la création de données propres à la S-101, et impliquerait une collaboration avec des partenaires OEM et des essais en mer de la S-100. Une collaboration prévue entre l'UKHO et l'Agence fédérale maritime et hydrographique (BSH) se concentrerait initialement sur le traitement d'une preuve de concept pour le jeu de données d'essai S-102 allemand en vue des premières séries d'essais par les utilisateurs, et évoluerait par le biais d'essais et de commentaires des utilisateurs vers la fourniture d'un jeu de données S-102 allemand maintenu, mis à jour et soutenu avec la couverture dont les partenaires ont besoin pour fournir les services nécessaires. L'UKHO s'est engagé à participer aux groupes de travail et aux équipes de projet de l'OHI pour soutenir le développement des normes S-100, et a mis en place un cours d'introduction en ligne sur la S-100, avec des cours intermédiaires et avancés prévus.

Plusieurs membres félicitent l'UKHO pour la vidéo animée sur la S-100 ; un membre demande la permission d'utiliser la vidéo au niveau national. La présidente exprime son appréciation de la formation en ligne que l'UKHO a fournie tout au long de la pandémie et de la formation S-100 récemment lancée.

Décision C5/59 : Le **Conseil** prend note de ce rapport et remercie le **Royaume-Uni** pour sa présentation et sa vidéo.

7.6 Information : Projet de banc d'essai sur la S-100 de la République de Corée (KHOA) et des Etats-Unis (NOAA).

Docs. : C5-07.6A INF

La **République de Corée** donne un aperçu du projet de banc d'essai S-100 visant à soutenir l'introduction stable et systématique de la S-100 pour la production de données, la diffusion et l'utilisation de jeux de données hydrographiques sur la base de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100. Lors d'un essai de deux jours en septembre 2021, les chercheurs ont testé les aspects techniques, incluant le catalogue d'interopérabilité S-98 et les nouveaux symboles ENC de la S-101, et procédé à un examen quantitatif de la facilité d'utilisation et des avantages des services de données hydrographiques S-100 à l'aide de la technologie de suivi oculaire « eye-tracker ».

Le **Secrétariat de l'OHI** se félicite de la méthodologie quantitative employée dans le projet, qui pourrait fournir des preuves de la valeur des services de données S-100 pour l'amélioration de l'efficacité, de la sécurité ou de la protection de l'environnement. Les **Pays-Bas** attirent l'attention sur l'amélioration de l'intégrité et de la sécurité des données fournies par la technologie S-100.

Décision C5/60 : Le **Conseil** prend note de l'approche proposée dans le cadre du projet de banc d'essai sur la S-100 de la KHOA et de la NOAA pour mesurer quantitativement l'efficacité de l'utilisation du service de données S-100 et invite les Etats membres à se joindre au projet et à proposer d'autres mesures quantitatives (sécurité de la navigation, efficacité) le cas échéant.

Le **Secrétaire général** remercie les Etats membres qui ont fourni des informations sur leurs projets de collaboration, qui constituent une preuve précieuse de l'efficacité accrue résultant de l'application des normes S-100. Il est impressionné par l'approche holistique, évaluant l'utilisation intégrée de divers jeux de données S-100.

Le **président du HSSC** déclare que les nouvelles données obtenues à l'aide des produits S-100, dans des domaines tels que les courants de surface et la bathymétrie, étaient nécessaires pour convaincre les organismes de réglementation, comme l'OMI, et les utilisateurs finaux de passer de la technologie S-57 à la technologie S-100, même si les systèmes S-57 resteront utilisés pendant de nombreuses années encore. De plus, il serait intéressant de comprendre comment cette intégration pourrait affecter le chargement ou les économies de voyages, et il attend avec impatience de pouvoir soutenir cette analyse.

8. PROCHAINE REUNION

8.1 Dates et lieu de la 6ème réunion du Conseil de l'OHI (18-20 octobre 2022, Monaco)

La **présidente du Conseil** souligne les avantages des réunions en présentiel pour les discussions informelles et le réseautage, et les défis d'une réunion virtuelle à travers plusieurs fuseaux horaires.

Le **Secrétariat de l'OHI** suggère de prévoir une sixième session du Conseil (C-6) en présentiel, du 18 au 20 octobre 2022, à laquelle participeraient le plus grand nombre possible d'Etats membres. Une option « légère-hybride » serait envisageable si la situation relative au COVID-19 l'exigeait. La décision finale entre une réunion en présentiel et une réunion hybride

virtuelle/en présentiel sera prise en juin 2022. Les Etats membres devront soumettre leurs propositions d'inscription à l'ordre du jour avant le 18 juillet, et leurs commentaires avant le 18 août.

Tout sera mis en œuvre pour que la réunion A-3 se déroule entièrement en présentiel. Si les restrictions de voyage étaient toujours en vigueur en 2023, les Etats membres pourraient envisager d'accréditer un représentant diplomatique déjà en France, ou leur délégué de l'OMI à Londres, au lieu du directeur/de la directrice du service hydrographique national.

L'**Allemagne,** la **Grèce,** les **Pays-Bas** et la **République de Corée** expriment leur préférence pour des réunions en présentiel pour le C-6 et l'A-3, même si certains Etats membres ne sont pas en mesure d'y assister. La **Colombie**, le **Japon**, **Malte** et le **Royaume-Uni** soutiennent également la proposition de tenir la réunion C-6 en présentiel, avec une réunion hybride en option de secours.

Décision C5/61 : Le **Conseil** décide de tenir le C-6 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 18 au 20 octobre 2022. Au cas où cet événement serait à distance/en mode hybride, le **Conseil** convient d'envisager des dispositions similaires à celles prises pour le C-5 (date limite : décision en faveur ou contre le 18 juin 2022).

9. QUESTION DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam passe en revue les actions identifiées, fournissant de brefs commentaires et explications pour les actions et décisions lorsque nécessaire (cf. annexe C).

Afin que les commissions hydrographiques régionales (CHR) se préparent à sélectionner certains de leurs membres pour la composition du prochain Conseil qui sera établi après la 3ème session de l'Assemblée, il rappelle également que les Etats membres seront invités à indiquer en juin 2022 la CHR au sein de laquelle ils souhaitent être assignés et comptés aux fins de qualification pour le Conseil.

Les décisions ou actions suivantes (cf. annexe C) sont considérées comme achevées : Décision C5/07 sur la mise à jour de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 ; et Décision C5/36 sur le financement des projets de promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie, grâce au généreux soutien du **Canada**.

Note post-réunion : Dans le cadre du processus de révision de la liste des décisions et actions résultant du C-5, les Etats membres ont soumis des commentaires en faveur du maintien des décisions C5/07 et C5/36 comme étant en cours.

Le **Conseil** prend note des préoccupations de **Malte**, qui craint qu'il ne soit nécessaire à l'avenir de réexaminer ou de réviser un certain nombre de résolutions de l'OMI susceptibles d'être affectées par d'autres instruments internationaux, en plus de la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS, qui avait été citée dans la décision C5/23. Le Secrétariat de l'OHI accepte de suivre la question et invite également Malte à défendre les intérêts de l'OHI au sein du sous-comité de l'OMI sur la navigation, les communications et la recherche et le sauvetage (NCSR).

A la suggestion des **Pays-Bas**, les décisions C5/15 et C5/42 sont modifiées pour indiquer que l'IRCC va « s'engager » auprès des CHR, plutôt que « fournir des orientations ».

11. CLOTURE DE LA REUNION

La **présidente** remercie ses co-administrateurs, les représentants et observateurs des Etats membres, les quatre rapporteurs et le Secrétariat de l'OHI pour leur travail acharné, qui a fait de la cinquième session du Conseil un succès.

Le **Secrétaire général** exprime sa reconnaissance et sa gratitude à la présidente pour sa gestion efficace de la session, et félicite son personnel pour son dur travail, qui a permis le bon déroulement de la session. Il déclare la session close.

Annexe A

LISTE DES PARTICIPANTS INSCRITS

5ème réunion du Conseil de l'OHI
VTC, 18-oct-2021 – 21-oct-2021

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail
1	IHO Member State	Argentina	SERVICIO DE HIDROGRAFIA NAVAL	Valentin Alejandro SANZ RODRIGUEZ	Head of delegation	directorshn@hidro.gov.ar
2	IHO Member State	Argentina	SERVICIO DE HIDROGRAFIA NAVAL	Fabián VETERE	Member of delegation	subjefeshn@hidro.gov.ar
3	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Jasbir RANDHAWA	Member of delegation	jasbir.randhawa@defence.gov.au
4	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Hilary THOMPSON	Member of delegation	hilary.thompson@defence.gov.au
5	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Alvaro SANCHEZ	Staff	alvaro.sanchez@defence.gov.au
6	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Stewart DUNNE	Head of delegation	stewart.dunne@defence.gov.au
7	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Michael CLARKE	Observer	michael.clarke10@defence.gov.au
8	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Robert CARIO	Member of delegation	robert.cario@defence.gov.au
9	IHO Member State	Bangladesh	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY	M MINARUL HOQUE	Member of delegation	minar71@gmail.com
10	IHO Member State	Bangladesh	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY	A K M Mostak SHERAFULLAH	Head of delegation	chydro@navy.mil.bd
11	IHO Member State	Brazil	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY AND NAVIGATION	Edgar BARBOSA	Head of delegation	edgar@marinha.mil.br
12	IHO Member State	Brazil	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY AND NAVIGATION	Rodrigo OBINO	Member of delegation	obino@marinha.mil.br
13	IHO Member State	Brazil	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY AND NAVIGATION	NICKOLÁS ROSCHER	Observer	HINAR_M@YAHOO.COM
14	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Doug BRUNT	Head of delegation	douglas.brunt@dfo-mpo.gc.ca
15	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Sonja BHATIA	Member of delegation	sonja.bhatia@dfo-mpo.gc.ca
16	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Mark LEBLANC	Member of delegation	Mark.Leblanc@dfo-mpo.gc.ca
17	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Genevieve BECHARD	Member of delegation	genevieve.bechard@dfo-mpo.gc.ca
18	IHO Member State	Chile	SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA	HUGO GORZIGLIA	Member of delegation	hgorziglia.hydro@gmail.com
19	IHO Member State	Chile	SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA	Christian MACHANT	Member of delegation	cmarchant@shoa.cl
20	IHO Member State	Chile	SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA	Valeska GAMBOA	Member of delegation	gamboapacheco.v@gmail.com
21	IHO Member State	China	HYDROGRAPHIC OFFICE OF MARINE DEPARTMENT THE GOVERNMENT OF THE HONG KONG SPECIAL ADMINISTRATIVE REGION	TM KOO	Observer	tmkoo@mardep.gov.hk
22	IHO Member State	China	MARITIME SAFETY ADMINISTRATION (MSA)	Xinzhai YANG	Head of delegation	hydro@msa.gov.cn
23	IHO Member State	Colombia	MINISTERIO DE DEFENSA NACIONAL	DAGOBERTO DAVID VITERI	Observer	ddavid@dimar.mil.co

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail
24	IHO Member State	Colombia	MINISTERIO DE DEFENSA NACIONAL	Manuel GUTIERREZ	Member of delegation	mgutierrez@dimar.mil.co
25	IHO Member State	Croatia	HRVATSKI HIDROGRAFSKI INSTITUT	Vinka KOLIC	Head of delegation	vinka.kolic@hhi.hr
26	IHO Member State	Croatia	HRVATSKI HIDROGRAFSKI INSTITUT	Zeljko BRADARIC	Member of delegation	zeljko.bradaric@hhi.hr
27	IHO Member State	Cyprus	HEADQUARTERS OF DEPARTMENT OF LANDS AND SURVEYS	Georgios KOKOSIS	Head of delegation	gkokosis@dls.moi.gov.cy
28	IHO Member State	Cyprus	HEADQUARTERS OF DEPARTMENT OF LANDS AND SURVEYS	Chrysanthi KLEANTHOUS	Member of delegation	ckleanthous@dls.moi.gov.cy
29	IHO Member State	Denmark	DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST)	Jens Peter HARTMANN	Member of delegation	jepha@gst.dk
30	IHO Member State	Denmark	DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST)	Pia HØJGAARD	Observer	pdh@gst.dk
31	IHO Member State	Egypt	EGYPTIAN NAVY HYDROGRAPHIC DEPARTMENT(ENHD)	Ashraf EL-ASSAL	Head of delegation	hydro@enhd.gov.eg
32	IHO Member State	Finland	FINNISH TRANSPORT AND COMMUNICATIONS AGENCY	Rainer MUSTANIEMI	Head of delegation	rainer.mustaniemi@traficom.fi
33	IHO Member State	France	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	Julien SMEECKAERT	Member of delegation	julien.smeeckaert@shom.fr
34	IHO Member State	France	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	Laurent KERLEGUER	Head of delegation	laurent.kerleguer@shom.fr
35	IHO Member State	France	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	Pierre-Yves DUPUY	Member of delegation	dmi-d@shom.fr
36	IHO Member State	Germany	BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE	Thomas DEHLING	Head of delegation	thomas.dehling@bsh.de
37	IHO Member State	Greece	HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE	PANAGIOTIS GKIONIS	Member of delegation	geopol_hnhs@navy.mil.gr
38	IHO Member State	Greece	HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE	Andreas MICHOPOULOS	Member of delegation	geopol_hnhs@navy.mil.gr
39	IHO Member State	Greece	HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE	Dimitrios EVANGELIDIS	Head of delegation	director_hnhs@navy.mil.gr
40	IHO Member State	India	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Lochan Singh PATHANIA	Member of delegation	ia-inho@navy.gov.in
41	IHO Member State	India	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Adhir ARORA	Head of delegation	ia-inho@navy.gov.in
42	IHO Member State	India	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Kuldeep SINGH	Member of delegation	ia-inho@navy.gov.in
43	IHO Member State	India	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Peush PAWSEY	Member of delegation	ia-inho@navy.gov.in
44	IHO Member State	Indonesia	HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,INDONESIA NAVY (Pushidrosal)	Agung PRASETIAWAN	Head of delegation	infohid@pushidrosal.id
45	IHO Member State	Indonesia	HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,INDONESIA NAVY (Pushidrosal)	Yanuar HANDWIONO	Member of delegation	handwionoy@gmail.com
46	IHO Member State	Indonesia	HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,INDONESIA NAVY (Pushidrosal)	Deirus KHAIR	Member of delegation	deirus48@gmail.com
47	IHO Member State	Iran (Islamic Republic of)	PORTS AND MARITIME ORGANIZATION (PMO)	Nader PASANDEH	Head of delegation	npasand44@gmail.com

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail
48	IHO Member State	Iran (Islamic Republic of)	-	ALI SOLTANPOUR	Member of delegation	asoltanpour@yahoo.com
49	IHO Member State	Iran (Islamic Republic of)	PORTS AND MARITIME ORGANIZATION (PMO)	Akbar ROSTAMI	Member of delegation	rostamipmo@gmail.com
50	IHO Member State	Italy	ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA	Massimiliano Nannini	Head of delegation	massimiliano.nannini@marina.difesa.it
51	IHO Member State	Japan	HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT	Hideki KINOSHITA	Head of delegation	ico@jodc.go.jp
52	IHO Member State	Japan	HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT	Shigeru NAKABAYASHI	Member of delegation	ico@jodc.go.jp
53	IHO Member State	Japan	HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT	Kentaro KANEDA	Member of delegation	ico@jodc.go.jp
54	IHO Member State	Kuwait	MINISTRY OF COMMUNICATIONS	Abdullah DAWOOD	Head of delegation	abdullah.s@moc.gov.kw
55	IHO Member State	Malta	TRANSPORT MALTA,PORTS AND YACHTING DIRECTORATE HYDROGRAPHIC OFFICE	Joseph BIANCO	Member of delegation	joe.bianco@transport.gov.mt
56	IHO Member State	Malta	TRANSPORT MALTA,PORTS AND YACHTING DIRECTORATE HYDROGRAPHIC OFFICE	David BUGEJA	Head of delegation	david.bugeja@transport.gov.mt
57	IHO Member State	Malta	TRANSPORT MALTA,PORTS AND YACHTING DIRECTORATE HYDROGRAPHIC OFFICE	Mark anthony CHAPELLE	Member of delegation	mark.chapelle@transport.gov.mt
58	IHO Member State	Netherlands	Hydrographic Service - Royal Netherlands Navy	Marc VAN DER DONCK	Head of delegation	Mcj.vd.Donck@mindef.nl
59	IHO Member State	New Zealand	LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ)	Adam GREENLAND	Head of delegation	agreenland@linz.govt.nz
60	IHO Member State	New Zealand	LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ)	Stuart CAIE	Member of delegation	scaie@linz.govt.nz
61	IHO Member State	Norway	NORWEGIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Birte BORREVIK	Head of delegation	birte.noer.borrevik@kartverket.no
62	IHO Member State	Norway	NORWEGIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Evert FLIER	Member of delegation	evert.flier@kartverket.no
63	IHO Member State	Oman	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE (ONHO)	AHMED ALBADI	Staff	albadiahmed10@gmail.com
64	IHO Member State	Oman	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE (ONHO)	KHALID AL JABRI	Head of delegation	khalid.s.aljabri@mod.gov.om
65	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	Sandro JIMENEZ	Head of delegation	relint@dhn.mil.pe
66	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	Gerardo MACEDO	Member of delegation	relint@dhn.mil.pe
67	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	Julio VILCHEZ	Member of delegation	relint@dhn.mil.pe
68	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	José GIANELLA	Member of delegation	relint@dhn.mil.pe
69	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	Judith CERRÓN	Member of delegation	relint@dhn.mil.pe
70	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	Roberto JIMENEZ	Head of delegation	relint@dhn.mil.pe
71	IHO Member State	Portugal	INSTITUTO HIDROGRAFICO	João VICENTE	Member of delegation	dt.hi.chf@hidrografico.pt

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail
72	IHO Member State	Portugal	INSTITUTO HIDROGRAFICO	Paula SANCHES	Member of delegation	paula.sanches@hidrografico.pt
73	IHO Member State	Portugal	INSTITUTO HIDROGRAFICO	CARLOS SOARES	Head of delegation	ventura.soares@hidrografico.pt
74	IHO Member State	Republic of Korea	KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA)	Taeseong CHEONG	Head of delegation	infokhoa@korea.kr
75	IHO Member State	Republic of Korea	-	Wan Su KIM	Member of delegation	zpzk100@korea.kr
76	IHO Member State	Republic of Korea	-	Seongtak OH	Member of delegation	hjryu19@mofa.go.kr
77	IHO Member State	Russian Federation	GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII	Konstantin SPERANSKIY	Head of delegation	shmelev.mbox@yandex.ru
78	IHO Member State	Russian Federation	GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII	Gennadiy NEPOMILUEV	Member of delegation	shmelev.mbox@yandex.ru
79	IHO Member State	Russian Federation	GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII	Leonid SHALNOV	Member of delegation	shmelev.mbox@yandex.ru
80	IHO Member State	Russian Federation	GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII	Sergey STAROTITOROV	Member of delegation	shmelev.mbox@yandex.ru
81	IHO Member State	Russian Federation	GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII	Dmitry SHMELEV	Member of delegation	shmelev.mbox@yandex.ru
82	IHO Member State	Saudi Arabia	GENERAL COMMISSION FOR SURVEY (GCS)	Saud AL-OTAIBI	Head of delegation	s.alotaibi@gasgi.gov.sa
83	IHO Member State	Singapore	Maritime and Port Authority of Singapore (MPA)	Parry OEI	Member of delegation	parryoei@gmail.com
84	IHO Member State	Singapore	Maritime and Port Authority of Singapore (MPA)	Pearlyn PANG	Member of delegation	pearlyn_pang@mpa.gov.sg
85	IHO Member State	Singapore	Maritime and Port Authority of Singapore (MPA)	Ying-Huang THAI LOW	Head of delegation	hydrographic@mpa.gov.sg
86	IHO Member State	South Africa	HYDROGRAPHIC OFFICE	Theo STOKES	Head of delegation	hydrosan@iafrica.com
87	IHO Member State	Spain	INSTITUTO HIDROGRAFICO DE LA MARINA (IHM)	Jose Daniel GONZÁLEZ-ALLER	Head of delegation	ihmesp@fn.mde.es
88	IHO Member State	Spain	INSTITUTO HIDROGRAFICO DE LA MARINA (IHM)	Salvador MORENO	Member of delegation	smorenos@fn.mde.es
89	IHO Member State	Sri Lanka	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Jayamal JAYAWARDANE	Member of delegation	jayamalwpgbj@gmail.com
90	IHO Member State	Sri Lanka	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Sujeewa WEERASURIYA	Member of delegation	sujeewa_weerasuriya@yahoo.com
91	IHO Member State	Sweden	SJOFARTSVERKET	Magnus WALLHAGEN	Member of delegation	magnus.wallhagen@sjofartsverket.se
92	IHO Member State	Sweden	SJOFARTSVERKET	Patrik WIBERG	Head of delegation	patrik.wiberg@sjofartsverket.se
93	IHO Member State	Thailand	HYDROGRAPHIC DEPARTMENT	Chakkrit MALIKHAO	Head of delegation	hydrotechhdrtn@gmail.com
94	IHO Member State	Thailand	HYDROGRAPHIC DEPARTMENT	Chatchai LUANGTHONGKHAM	Member of delegation	piakchat@gmail.com
95	IHO Member State	Thailand	HYDROGRAPHIC DEPARTMENT	Thanakorn NAJARN	Member of delegation	thanakorn.n@navy.mi.th

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail
96	IHO Member State	Turkey	SEYIR HIDROGRAFI VE OSINOGRAFI DAIRESI BASKANLIGI	Kayacan ÜNALP	Member of delegation	kunalp@shodb.gov.tr
97	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Bruce HARDING	Member of delegation	Bruce.harding@ukho.gov.uk
98	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Rhett HATCHER	Head of delegation	rhett.hatcher@ukho.gov.uk
99	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Chris HUNT	Observer	chris.hunt@ukho.gov.uk
100	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Dearbhla CAMPBELL	Observer	dearbhla.campbell@ukho.gov.uk
101	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Helena PATTON	Member of delegation	helena.patton@ukho.gov.uk
102	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Peter SPARKES	Head of delegation	peter.sparkes@ukho.gov.uk
103	IHO Member State	United States of America	Office of Coast Survey / National Ocean Service,(OCS/NOS)	John NYBERG	Member of delegation	john.nyberg@noaa.gov
104	IHO Member State	United States of America	Department of State (IO/S/SC)	Carrie LACROSSE	Member of delegation	LaCrosseC@state.gov
105	IHO Member State	United States of America	NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA)	Jenna JOHNSON	Member of delegation	Jenna.M.Johnson@nga.mil
106	IHO Member State	United States of America	NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA)	John LOWELL	Head of delegation	john.e.lowell@nga.mil
107	IHO Member State	United States of America	COMMANDER,NAVAL METEOROLOGY AND OCEANOGRAPHY COMMAND (CNMOC)	Matthew BORBASH	Member of delegation	matthew.borbash2.civ@us.navy.mil
108	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Yong BAEK	Staff	yong.baek@iho.int
109	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Yves GUILLAM	Staff	yves.guillam@iho.int
110	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Remy ROQUEFORT	Staff	remy.roquefort@iho.int
111	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	In Sung PARK	Staff	pok@iho.int
112	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Caroline FONTANILI	Staff	caroline.fontanili@iho.int
113	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Luigi SINAPI	Staff	luigi.sinapi@iho.int
114	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Isabelle ROSSI	Staff	isabelle.rossi@iho.int
115	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Leonel MANTEIGAS	Staff	leonel.manteigas@iho.int
116	Other Observers	-	-	James HARPER	Head of delegation	james.harper@ic-enc.org
117	Other Observers	-	-	Hans LAURITZEN	Observer	lauhan@kartverket.no

Annexe B

5EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI
Visioconférence (VTC), 19 – 21 octobre 2021

ORDRE DU JOUR FINAL

Références : Règles 7 et 8 des Règles de procédure du Conseil.

1. OUVERTURE

1.1. Allocution d'ouverture du Secrétaire général.

1.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.

1.3. Allocution d'ouverture de la présidente.

1.4. Dispositions administratives.

2. POINTS REQUIS PAR LA 2EME ASSEMBLEE DE L'OHI

2.1. Décision A2/08 : Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour - Propositions du Conseil au comité directeur (*à débattre au point 4.5 de l'ordre du jour*).

2.2. Décision A2/12 : Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (*à débattre dans le cadre des rapports du HSSC et de l'IRCC aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour*).

2.3. Décision A2/14 : Mise à jour sur la meilleure façon de faire progresser la définition des intérêts hydrographiques.

2.4. Décision A2/20 : Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (*à débattre au titre du point 6.1 de l'ordre du jour, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général pour le programme 1, et de celles des présidents du HSSC et de l'IRCC pour les programmes 2 et 3*).

2.5. Décisions A2/30&A2/31 : Version 1.x proposée de la Feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (*à débattre au point 4.4 de l'ordre du jour*).

2.6. Décision A2/33 : Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S57 aux ENC de la S-101) (*à débattre au point 4.1 de l'ordre du jour*).

2.7. Liste cumulative des Décisions de l'A-2 affectant le Conseil (Décisions A2/02[8], A2/04[1], A2/06[1], A2/08, A2/11[1], A2/12, A2/14, A2/20, A2/30, A2/31, A2/33).

3. POINTS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

3.1. Examens des Décisions et Actions découlant du C-4.

4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

4.1. Rapport et propositions du HSSC (incluant la mise à jour relative au concept hybride dans le cadre de la transition des ENC de la S-57 vers celles de la S-101).

- Annexe A : Indicateurs de performance stratégique attribués au HSSC et mesures proposées.
- Annexe B : Proposition d'Annexe 2 (version 1.0, 7 juillet 2021) à la Feuille de

[8] Complete.

route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (2020-2030).

4.2. Rapport et propositions de l'IRCC.

- Annexe A – Proposition d'amendement à la Feuille de route S-100.
- Annexe B - Indicateurs de performance stratégique attribués à l'IRCC.

4.3. Laissé intentionnellement en blanc.

4.4. Version 1.x proposée pour la feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100.

4.5. Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour - Propositions du Conseil au comité directeur.

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

5.1. Examen de l'état financier actuel de l'OHI.

5.2. Proposition de Programme de travail de l'OHI pour 2022.

5.3. Proposition de Budget de l'OHI pour 2022.

6. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

6.1. Implémentation et débat des adaptions au Programme de travail de l'OHI et aux autres instruments affectés de l'OHI à partir du plan stratégique révisé, en mettant l'accent sur les objectifs 2 et 3. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique. Recommandations du Secrétariat concernant la mise en œuvre du Plan stratégique (Programme de travail 1)

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

7.1. Mise à jour sur la mise en œuvre de la Décision A2/07 : le langage inclusif.

7.2. Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales.

7.3. Proposition des Etats-Unis – Rôle du Conseil dans l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OHI à l'appui du compte rendu prévu à l'Assemblée-3.

7.4. Collaboration UKHO (RU) & Shom (France) sur les ECDIS S-100.

7.5. Présentation de l'UKHO sur les travaux collaboratifs en cours avec plusieurs autres Etats membres de l'OHI en lien avec la S100 et les divers jeux de données, produits et services S1**.

7.6. Projet de banc d'essai sur la S-100 de la République de Corée (KHOA) et des Etats-Unis (NOAA).

8. PROCHAINE REUNION

8.1. Dates et lieu de la 6ème réunion du Conseil de l'OHI (18 - 20 octobre 2022, Monaco) (Décision A2/11).

9. QUESTIONS DIVERSES

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

11. CLOTURE DE LA REUNION

Annexe C

LISTE DES DECISIONS et ACTIONS DU C-5

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
1. OUVERTURE					
1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général					
1.2 Adoption de l'ordre du jour					
	Ordre du jour	C5/01	Le **Conseil** adopte l'ordre du jour et le séquencement tels que proposés et convient d'examiner le document d'information sur le banc d'essai relatif à la S-100 fourni par le KHOA (KR), et par la NOAA (US) (cf. Doc. C5-07.6A INF) à la fin de la session 2, s'il reste suffisamment de temps.		Décision
1.3 Remarques d'ouverture de la présidente					
	Ouverture	C5/02	**Les membres du Conseil** félicitent le Dr Geneviève Béchard, Présidente du Conseil, pour son allocution d'ouverture et conviennent de la participation des représentants du RENC en tant qu'observateurs.		Décision
1.4 Dispositions administratives					
	Liste des contacts	C5/03	**Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil** doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.	**Permanent**	
2. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI					
2.1 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour – Propositions du Conseil au comité directeur (Décision A2/08)					
			Voir section 4.5		
2.2 Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (Décision A2/12)					
			Voir sections 3.1, 4.1, 4.2 et 6.1		

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
6.1	Plans stratégique 2021-2026	C4/40	**Le Conseil** accepte d'expérimenter l'application des principes ISO 9001 sur quelques buts du plan stratégique (un par comité à proposer).		Rappel
2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).					
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C5/04	Le **Conseil** remercie la Présidente du Conseil pour la mise à jour sur les travaux en cours par les **parties intéressées Argentine Brésil, Inde et Uruguay, etc.** et les invite à présenter un rapport consolidé sur les moyens possibles de progresser, incluant une évaluation de l'impact sur les documents de base de l'OHI.	**C-6 (- 3 mois)**	
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C4/08	**Le Conseil** prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis.	**A-3**	Rappel
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C4/09	Le **Conseil** invite les parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.) à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).	**C-5, C-6**	Rappel

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
2.4 Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (Décision A2/20)					
			Voir section 6.1		
2.5 Proposition de version 1.x de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (Décisions A2/30&A2/31)					
			Voir section 4.4		
2.6 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 aux ENC de la S-101) (Décision A2/33)					
			Voir section 4.1		
2.7 Liste cumulative des Décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.					
			A titre indicatif uniquement		
3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI					
3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-4 (actions en cours)					
	Résolutions de l'OHI sur la S-100	C5/05 (ancienne C4/12)	Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** et à l'**IRCC** de réviser les résolutions de l'OHI concernant la PRO 2.3 lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept sur la S-100 sera suffisamment avancée. Le **HSSC** et l'**IRCC** feront des propositions pour aval du **Conseil**, selon qu'il convient.	**C-6 le cas échéant en préparation de l'A-3**	(cf. Décision A2/32). En progrès. Prévu pour le HSSC-14 (2022)
4.2	Activités de renforcement des capacités	C5/06 (ancienne C4/17, C3/25)	Le **Conseil** invite l'IRCC à charger le CBSC d'élaborer un système d'indicateurs de performance pour mesurer, sous la conduite du CBSC et conformément au plan stratégique révisé, l'efficacité et l'efficience des activités CB. Ce système devrait être axé sur les résultats concrets du soutien en matière de CB, et non sur la quantité ou les exemples d'activités de CB.	**C-6**	En cours

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100	C5/07 (ancienne C4/23)	Le **Conseil** tiendra et mettra à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et les activités résultantes en liaison avec les EM et avec les organes externes, sur une base annuelle, en tant que priorité essentielle des activités du Conseil. Les **SG/présidente du Conseil** identifieront certaines activités essentielles en soutien et fourniront un rapport d'avancement au C-5.	**C-6**	(cf. Décision A2/30) En cours
	Application des principes ISO 9001	C5/08 (ancienne C4/40)	**Le Conseil** invite l'IRCC à identifier un thème sur lequel les principes de l'ISO 9001 devraient être appliqués et à le proposer au Conseil aux fins d'aval.	**IRCC-14/C-6**	
4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES					
4.1 Rapport et propositions du HSSC (incluant la mise à jour sur le concept hydride (transition des ENC de la S-57 vers les ENC de la S-101))					
	Rapport du HSSC	C5/09	Le **Conseil** prend note du rapport et félicite le HSSC, ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour les excellents résultats obtenus en 2020-2021 malgré les obstacles engendrés par la pandémie.		Décision
	Concept hydride	C5/10	Le **Conseil** prend note des actions en cours au sein du **HSSC** pour l'élaboration d'un document de gouvernance à l'appui du concept hybride et des actions associées. Le **HSSC** rendra compte des résultats lors de la prochaine réunion.	**C-6**	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
	Documents ECDIS de l'OMI sur les ECDIS de la S-100	C5/11	**Le Conseil** prend note des travaux en cours menés par le **groupe directeur du HSSC**, par le **CIRM**, par l'**IEC** et par **INTERTANKO** en vue de la révision de la circulaire MSC.1/Circ.1503/Rev1 de l'OMI intitulée « *ECDIS - Guide de bonnes pratiques* » et de la résolution MSC.232(82) intitulée « *Normes de fonctionnement des ECDIS* ».	**HSSC-14/NCSR-9 (juin 2022), puis C-6**	
	Futur de la carte marine papier	C5/12 (ancienne C4/10)	Le **Conseil** doit continuer à suivre la mise en œuvre par le **HSSC** des recommandations sur le futur de la carte marine papier, selon qu'il convient. Le Conseil prend note de la création d'une équipe de projet chargée de la symbologie de base afin de soutenir la production automatisée des cartes marines papier à partir des données de la S-101 et de la priorité accordée aux ICCWG des CHR pour qu'ils se concentrent sur les schémas d'ENC.	**HSSC-14 / C-6**	(cf. décisions A2/27&28) Décision
	S-57, S-101	C5/13 (ancienne C4/11)	Le **Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC** de préparer (*fait*) et à présent de tenir à jour un compte rendu synoptique des différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC de la S-101 conjointement avec la maintenance/production de la S-57.	**C-6**	(cf. décision A2/33)

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
	Rapports et propositions des HSSC& IRCC au C-6	C5/14 (identique aux anciennes C4/13, …and C1/06)	Au vu des délais entre les réunions HSSC-14 et IRCC-14 en 2022 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-6, le **Conseil** invite **les présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus des réunions de 2022 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-6.	**Juillet 2022**	
4.2 Rapport et propositions de l'IRCC					
4.2 6.1	Rapport de l'IRCC	C5/15	Le **Conseil** prend note du rapport et félicite l'IRCC, les CHR et les sous-comités de l'IRCC pour leurs réalisations ainsi que pour les résultats de l'atelier de l'IRCC d'octobre sur le plan stratégique. Le **Conseil**, reconnaissant la nécessité de formuler d'autres recommandations sur l'exécution du plan stratégique dans les **CHR** par les Etats membres, invite **l'IRCC** à fournir ces recommandations aux CHR de manière prioritaire. Le **Conseil** reconnait la nécessité d'organiser d'autres ateliers IRCC à l'appui de l'exécution du plan stratégique de l'OHI.	**Avant avril 2022/IRCC-14/C-6**	Décision
4.2	Centre de formation en ligne de l'OHI	C5/16 (anciennement C4/14)	Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC pour établir un centre de formation en ligne de l'OHI, basé sur la PRO 3.3 de l'A-2 et sur les recommandations correspondantes des IRCC/CSBC.	**C-6**	(cf. décision A2/42).

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
4.2	Les femmes dans l'hydrographie	C5/17 (anciennement C4/16)	Le **Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur le point de travail du CBSC intitulé « La promotion des femmes dans l'hydrographie » (Empowering Women in Hydrography, EWH).	**C-6**	(cf. décision A2/35).
4.3 *Laissé en blanc intentionnellement*					
4.4 Discussion sur la stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 – Propositions du HSSC et de l'IRCC					
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 – Produits en 1ère et 2ème étape de développement	C5/18	Le Conseil approuve la liste de propositions d'amendements des produits S-100 axés sur des aspects particuliers (par exemple, la planification, le suivi de la route), tels que cités dans le tableau A de l'annexe A du rapport du HSSC.		Décision
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 – S-101	C5/19	**Le Conseil** approuve la proposition d'amendement à la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 afin de clarifier l'état d'avancement de la S-101, comme indiqué à l'annexe B du rapport du HSSC**.**		Décision
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 – nouvelle annexe 2 au document Feuille de route	C5/20	Le **Conseil** approuve la proposition d'annexe 2 à la Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030), telle que décrite à l'annexe B du rapport du HSSC (produits S-1xx, calendrier de développement des spécifications de produits et diagramme synoptique de la S-57 à la S-101).		Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 - Amendement du WENDWG	C5/21	Le **Conseil** approuve l'amendement à la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, tel que proposé par le WENDWG et qui figure dans l'annexe A du rapport de l'IRCC.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
	Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100	C5/22	**Le Secrétariat de l'OHI** téléchargera la version 2.0 de la feuille de route, y compris les amendements approuvés.	**31 janvier 2022**	
	Règle 9 Chapitre V de la Convention SOLAS	C5/23	Le **Conseil** prend acte de la déclaration des Etats-Unis qui demandent à l'OHI d'accepter une certaine souplesse dans l'application des normes de l'OHI (en particulier pour les production, diffusion et services WEND-100 en particulier) comme le prévoit la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS.		
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C5/24 (anciennes C4/18, C3/13)	**La présidente du Conseil, les présidents des HSSC/IRCC et le Secrétaire général** soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, selon qu'il convient, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que version contrôlée progressive du document (incluant des commentaires et des délais) sur une base annuelle.	**Permanent**	
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C5/25 (ancienne C4/20)	**Le SG, la présidente du Conseil, les présidents du HSSC et de l'IRCC** examineront l'ajout de trois annexes liées aux WP 1, 2 et 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI.	**C-6**	(cf. décision A2/31)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C5/26 (ancienne C4/27)	L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le **Secrétaire général** continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100.	**Permanent**	(cf. décisions A2/40&41)

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION No.	DECISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2021)
4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie – Propositions du Conseil au comité directeur (Décision A2/08)					
	Laboratoire OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C5/27	Le **Conseil** prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie, y compris les procédures simplifiées pour la soumission de propositions de projets.		(cf. décision A2/08)
	Laboratoire OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C5/28 C5/29	Le **Conseil** approuve les propositions de projets du **HSSC** : a. Essai de conversion automatisée de la S-57 vers la S-101 à l'appui du concept hybride ; et b. Prototypage d'une base de données (et d'une interface) de la S-131 pour les informations sur les ports maritimes. Le **Conseil** charge le **HSSC** d'encourager **l'ENCWG** et le **NIPWG** à gérer leurs demandes de projets respectivement par le biais du Lab.	**HSSC-14/C-6**	(cf. décision A2/08)
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI					
5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI					
	Rapport financier	C5/30	Le **Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier actuel.		Décision
	Rapport financier	C5/31	Le **Conseil** invite le **Secrétaire général** à faire des recommandations aux **membres du Conseil**, par lettre circulaire de la Commission des finances, sur l'affectation de l'excédent prévu pour 2021, la priorité étant donnée à l'affectation de fonds supplémentaires au renforcement des capacités.	**Avril 2022**	

5.2	**Proposition de programme de travail pour 2022**				
	Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2022	C5/32	Le **Conseil** accepte et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2022, tel que présenté par le Secrétaire général, y compris la préparation de l'A-3 et le programme de travail de l'OHI pour la période 2024-2026.		Décision
	Programme de travail pour 2022	C5/33 (ancienne C4/31)	**Le Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI mettant à la disposition des Etats membres de l'OHI le programme de travail de l'OHI pour 2022, tel qu'approuvé par le Conseil.	**Permanent**	Rappel : Voir la LC 18/2021 de l'OHI en tant que référence.
	Journée mondiale de l'hydrographie	C5/34	Le **Conseil** prend note du thème proposé par le Secrétaire général pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2022 : « Comment l'hydrographie peut-elle contribuer à la Décennie des Nations Unies pour les océans ? » **Le Secrétariat de l'OHI** communiquera le thème pour 2022 aux EM de l'OHI par LC de l'OHI et peaufinera le libellé du thème si nécessaire.	**Fin octobre 2021**	Décision
5.3	**Proposition de budget de l'OHI pour 2022**				
	Budget2022 de l'OHI	C5/35	Le **Conseil** approuve les prévisions budgétaires fournies par le Secrétaire général.		Décision
	Budget2023 de l'OHI	C5/36 (ancienne C4/35)	Le **Secrétaire général** doit s'assurer du financement de projets EWH en négociant des accords de coopération appropriés avec les Etats membres et/ou les organisations partenaires intéressés.	**C-6**	(cf. décision A2/39) En cours (bonne note est prise de la contribution du Canada)

6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI					
6.1 Implémentation et débat de l'adaptation du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir du plan stratégique révisé en mettant l'accent sur les buts 2 et 3. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique.					
	Mesures des SPI - Secrétariat de l'OHI (Action C4/37)	C5/37	Le **Conseil** prend note de la soumission des recommandations du Secrétariat de l'OHI sur la mise en œuvre du plan stratégique et prend acte des réalisations du Secrétariat, par exemple le nombre de personnes qui suivent le site sur les réseaux sociaux, le nombre de visiteurs du site web de l'OHI et les téléchargements de documents sur les normes.		Décision
	SPI Programme de travail 1	C5/38	Le **Conseil** approuve la suggestion visant à mesurer les activités notables du WP1 dans quatre catégories (promotion mondiale, promotion régionale, promotion spécifique des parties prenantes + consultations) en tant que SPI.		Décision
	SPI 2.1.1	C5/39	Le **Conseil** note la contribution/assistance en nature demandée par le Secrétariat de l'OHI pour préparer les outils à l'appui du SPI 2.1.1 et améliorer l'attrait du portail. Les **membres du Conseil** envisagent d'apporter leur soutien.	**Mars 2022**	
	Application des principes ISO 9001 (Action C4/40)	C5/40	Le **Conseil** approuve la proposition du **HSSC** selon laquelle les principes de la norme ISO 9001 seront expérimentés pour l'élaboration de la spécification de produit pour les ENC de la S-101 éd. 2.0.0.	**C-6**	

	Mesures des SPI - HSSC (Action C4/37 et C4/39)	C5/41	Le **Conseil** approuve les mesures des SPI telles que proposées par le HSSC dans l'annexe A de son rapport avec les considérations suivantes et charge le **HSSC** de rendre compte des valeurs provisoires et des commentaires à la **Présidente du Conseil** pour la préparation du rapport annuel (section Mise en œuvre du plan stratégique).	**Fin janvier 2022**	Décision
	Mesures des SPI - IRCC (Action C4/37)	C5/42a C5/42b	Le **Conseil** approuve les mesures des SPI telles que proposées par l'IRCC à l'annexe B de son rapport et charge **l'IRCC** de s'engager avec les CHR à concevoir des procédures de mise en œuvre pertinentes, le cas échéant. Le **Conseil** charge **l'IRCC** de fournir des valeurs indicatives et des commentaires à la **présidente du Conseil** pour la préparation du rapport annuel (section Mise en œuvre du plan stratégique).	**Avant avril 2022** **Fin janvier 2022**	Décision
	Atelier stratégique de l'IRCC	C5/43	Le **Conseil** prend note des informations communiquées par **l'IRCC** concernant l'organisation, d'ici avril 2022, d'un atelier sur la définition et la conception de méthodologies pour les SPI, ainsi que sur la gouvernance ultérieure et les outils SIG automatisés nécessaires à leur mise en œuvre, par les **Etats membres** au sein des **CHR**.	**IRCC-14 / C-6**	

	Proposition des Etats-Unis - Rôle du Conseil dans l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI à l'appui du rapport prévu pour la troisième Assemblée.	C5/44 C5/45 C5/46 C5/47	Le **Conseil** donne son aval à la proposition des Etats-Unis visant à ce que la **présidente du Conseil** organise et prépare une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI pour 2021 et 2022. La **présidente du Conseil** établira une méthodologie pour la préparation d'une évaluation annuelle, incluant, si nécessaire, la création d'une équipe pour l'assister dans cette tâche. Les **Etats membres de l'OHI** seront invités par la **présidente du Conseil** à fournir un soutien et des informations, selon la nécessité. Le **Conseil** prend note de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle ce rapport pourrait être inclus dans la publication périodique P7 - *Rapport annuel de l'OHI* pour Y, en remplacement de l'actuelle annexe B de la P7, et demande au **Secrétariat de l'OHI** et aux **Etats-Unis** de l'aider à cet égard. D'autres moyens de rendre ce rapport plus visible seront envisagés.	**C-6** **En cours** **Fin janvier Y+1**	Décision
6.1	Plan stratégique 2021-2026	C5/48 (ancienne C4/36)	Suite à l'adoption du plan stratégique révisé par l'A-2, le **Conseil** prend note du fait que la mise en œuvre effective du plan stratégique 2021-2026 doit être considérée comme le principal thème de supervision et de contrôle du **Conseil** jusqu'à l'A-3, en gardant à l'esprit d'appliquer les principes de la norme ISO 9001.	**A-3**	Décision (cf. décisions A2/12&19)

7.	**AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**				
7.1	**Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/07 : inclusion du genre**				
	Langage inclusif	C5/49	Le **Conseil** approuve les recommandations du Secrétaire général présentées dans ce compte rendu.		Décision
		C5/50	Le **Conseil** décide que, dans la plus large mesure possible, la mise à jour des références de genre dans les documents existants de l'OHI se fera conjointement avec d'autres éditions et révisions reçues en tant que propositions des organes de l'OHI. En d'autres termes, il n'y aura pas de mise à jour systématique de tous les documents de l'OHI dans le seul but de traiter les questions de langage liées au genre.		Décision
		C5/51	Le **Conseil** décide que les principes directeurs sur le langage inclusif, une fois approuvés, s'appliqueront à tous les nouveaux documents de l'OHI, aux nouvelles éditions et aux communications.		Décision
	Langage inclusif	C5/52	Le **Secrétaire général**, avec l'aide du **CA**, évaluera les orientations des Nations Unies pour un langage inclusif et déterminera celles qui sont pertinentes pour l'OHI afin de les utiliser comme principes directeurs. Ces principes seront incorporés dans un nouveau projet de résolution de l'OHI sur le langage inclusif, qui sera rédigé par le Secrétaire général, examiné par le C-6 et proposé à l'A-3.	**C-6**	

	Langage inclusif	C5/54	Après un examen par le Secrétaire général et le CA, le **Secrétaire général**, avec l'aide du **CA**, du **Royaume-Uni** et des **Etats-Unis** (**et d'autres Etats membres**...), proposera une formulation en langage inclusif pour les publications M1 et M-3, conformément aux orientations des NU sur le langage inclusif. Ces propositions seront appliquées lors de la prochaine mise à jour ou révision des documents.	**C-6, C-7…**	
	Langage inclusif	C5/55	Le **Secrétaire général** préparera un rapport sur l'utilisation du langage inclusif dans la documentation et les communications écrites de l'OHI, qui sera examiné par le C-6 et soumis à l'A-3.	**C-6**	
7.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales					
		C5/56	Le **Conseil** prend note du rapport d'étape du **Secrétaire général** sur la mise en place de la S-130 PT et se félicite des candidatures aux postes de président et de vice-président, présentées respectivement par la **Belgique** et la **Chine**.		Décision
	S-23, A2 PRO1.9 suite	C5/57 (ancienne C4/07)	**Le Secrétaire** général rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9[9].	**C-6 / A-3**	(cf. Décision A2/24&25)
7.3 Proposition des Etats-Unis - Rôle du Conseil dans l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI à l'appui du rapport anticipé pour l'Assemblée-3.					
			Référence 6.1		
7.4 Information : Collaboration de l'UKHO (RU) et du Shom (France) sur les ECDIS S-100.					
	7.4	C5/58	Le **Conseil** prend note de ce rapport et encourage le **Royaume-Uni** et la **France** à poursuivre leurs efforts dans cette expérimentation progressive.		

[9] Futur de la S-23.

7.5 Information : Présentation de l'UKHO sur le travail de collaboration en cours avec plusieurs autres Etats membres de l'OHI en relation avec la S100 et les différents jeux de données, produits et services S1.**					
	7.5	C5/59	Le **Conseil** prend note de ce rapport et remercie le **Royaume-Uni** pour sa présentation et sa vidéo.		
7.6 Information : Projet de banc d'essai sur la S-100 de la République de Corée (KHOA) et des Etats-Unis (NOAA).					
	Projet de banc d'essai sur la S-100	C5/60	Le **Conseil** prend note de l'approche proposée dans le cadre du projet de banc d'essai sur la S-100 de la KHOA et de la NOAA pour mesurer quantitativement l'efficacité de l'utilisation du service de données S-100 et invite les Etats membres à se joindre au projet et à proposer d'autres mesures quantitatives (sécurité de la navigation, efficacité) le cas échéant.		
8. PROCHAINE REUNION					
8.1 Dates et lieu de la 6ème réunion du Conseil de l'OHI					
	C-6	C5/61	Le **Conseil** décide de tenir le C-6 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 18 au 20 octobre 2022. Au cas où cet événement serait à distance/en mode hybride, le **Conseil** convient d'envisager des dispositions similaires à celles prises pour le C-5.	**Décision en faveur ou contre, le 18 juin 2022**	Décision
9. QUESTIONS DIVERSES					
10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION					
11. CLOTURE DE LA REUNION					

6ème REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

C-6 de l'OHI

Monaco, 18 – 20 octobre 2022

COMPTE RENDU

(Version 1, 26 octobre 2022)

Note : *la 6ème réunion du Conseil de l'OHI s'est déroulée selon le calendrier prévu, le présent compte rendu est conforme aux sections de l'ordre du jour.*

Annexe A : *Liste des participants*

Annexe B : Ordre du jour

Annexe C : *Liste des décisions et actions*

1. OUVERTURE

1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général

Docs: *C6-01A* *Liste des documents*

C6-01B *Liste des participants*

C6-01.4A *Liste de contacts des membres*

Le Secrétaire général de l'OHI, **le Dr Mathias Jonas**, souhaite la bienvenue aux participants à la sixième session du Conseil, qui se déroule à nouveau en personne après deux années de réunions dans un format hybride. Trois membres n'ont pas pu assister à la session et ont présenté leurs excuses, mais deux d'entre eux l'ont suivie en direct. La session a atteint le quorum avec 26 Etats membres du Conseil enregistrés et présents. Il confirme qu'aucun Livre Rouge, contenant les commentaires antérieurs sur les propositions au Conseil, n'a été préparé, car aucun commentaire n'a été reçu.

Il invite les membres à faire preuve de souplesse et à exprimer librement leurs opinions. La procédure d'approbation tacite adoptée lors de la précédente session virtuelle est toujours appliquée ; en conséquence, les membres qui ne s'opposent pas explicitement à une proposition sont réputés l'avoir acceptée. La tâche principale du Conseil consiste à formuler des recommandations claires et décisives, destinées à la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI, prévue en mai 2023.

1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Docs : *C6-01.2A Rev2.1* *Ordre du jour*

C6-01.2B *Calendrier*

La Présidente du Conseil présente l'ordre du jour et le séquencement proposés, avec des changements mineurs par rapport à ceux de la version diffusée à l'avance. Il est annoncé qu'une équipe de tournage de la chaîne de télévision locale, Monaco Info, fera des enregistrements vidéo mais pas audio, le deuxième jour de la session, le 19 octobre.

Décision C6/01 : Le Conseil accueille favorablement la proposition de présentation, le 2ème jour, de l'initiative relative au « Jumeau numérique de l'océan » par M. Pierre Bahurel, Directeur général de Mercator Océan International.

Décision C6/02 : Le Conseil adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés, et convient d'examiner les documents d'information (Docs. C6-07.6A et 07.7A), le cas échéant ou à la fin de certaines sessions, s'il reste suffisamment de temps.

1.3 Remarques d'ouverture de la Présidente

Docs : C6-01.3A

La Présidente du Conseil, le **Dr Geneviève Béchard**, souhaite la bienvenue aux membres, notamment à la délégation de l'Albanie, qui est devenue le 98ème État membre de l'OHI en mai 2022, et félicite le Service hydrographique italien à l'occasion de son 150ème anniversaire. Elle remercie Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et le Gouvernement de Monaco qui ont financé la rénovation des locaux de l'OHI pendant la pandémie. Les questions importantes de la session actuelle du Conseil comprennent les recommandations à transmettre à la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI, les progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI et les révisions proposées à la feuille de route S-100. Le Conseil examinera le programme de travail et le budget proposés par l'OHI pour 2023 ainsi que le programme de travail et le budget triennaux pour la période 2024-2026. Il identifiera également les priorités du Conseil pour les trois prochaines années.

Décision C6/03 : Les membres du Conseil félicitent le Dr. Geneviève Béchard, Présidente du Conseil, et le Secrétaire général pour leurs allocutions d'ouverture et conviennent de la participation de représentants des RENC (IC-ENC) en tant qu'observateurs.

1.4 Dispositions administratives

Docs : C6-01.4A *Liste de contacts de membres et références utiles – Documents de base soulignés (Convention relative à l'OHI, Règlement général, Règles de procédure de l'Assemblée, Règles de procédure du Conseil).*

Le Secrétariat de l'OHI invite tous les membres à vérifier la liste des membres du Conseil et à confirmer leurs informations personnelles, et explique le processus et le calendrier du compte rendu du Conseil, le travail des procès-verbalistes et des cinq rapporteurs aimablement nommés par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et le Secrétariat de l'OHI.

Décision C6/04: Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.

2. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI

2.1 Décision A2/08 : Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour – Propositions du Conseil au comité directeur (*A débattre au point 4.5 de l'ordre du jour.*).

2.2 Décision A2/12 : Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (*A débattre dans le cadre des rapports du HSSC et de l'IRCC aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour*).

2.3 Décision A2/14 : Mise à jour sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques

La Présidente du Conseil indique qu'à l'issue de débats informels tenus entre les Membres intéressés, il a été convenu que davantage de travaux étaient nécessaires sur une révision possible de la définition des intérêts hydrographiques, si possible avec la participation d'un plus grand nombre de pays. Étant donné que le Conseil actuel sera dissous à la fin de la présente session, elle déclare le point de l'ordre du jour clos et suggère qu'il soit repris à une date ultérieure, lorsque des solutions plus détaillées seront élaborées.

Décision et Action C6/05 : La Présidente du Conseil rendra compte de la situation à l'A-3 (comme requis par la décision A2/14) et recommandera que ce sujet soit mis en attente jusqu'à ce que les parties intéressées élaborent une proposition mature pour une définition révisée (date limite : 20 décembre 2022 pour soumission à l'A-3).

2.4 Décision A2/20 : Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (*A débattre au point 6.1 de l'ordre du jour, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général pour le programme 1, des Présidents du*

HSSC et de l'IRCC pour les programmes 2 et 3).

2.5 Décisions A2/30&A2/31 : Proposition de version 2.x de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (*A débattre au point 4.4 de l'ordre du jour)*.

2.6 Décision A2/33 : Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 vers la S-101) (*A débattre au point 4.3 de l'ordre du jour*).

2.7 Liste cumulative des décisions de l'A-2 affectant le Conseil (Décisions A2/02[10], A2/04[2], A2/06[2], A2/08, A2/11[2], A2/12, A2/14, A2/20, A2/30, A2/31, A2/33).

A titre indicatif uniquement. Voir Publication P-6, volume 1 (lien).

3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-5

Doc : C6-03.1A

Le Secrétariat de l'OHI fait savoir que la plupart des décisions et actions du C-5 ont été mises en œuvre et que celles en suspens seront débattues dans le cadre du point correspondant.

4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

4.1 Rapport et propositions du HSSC

Doc : C6-04.1A Rapport du HSSC

- Annexe A : Proposition d'une nouvelle résolution de l'OHI xx/2023 sur la mise en œuvre de la S-100
- Annexe B : Projet de version révisée de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, Annexe 2, version 2.0, 12 juillet 2022
- Annexe C : Proposition d'Annexe 4 à la Feuille de route pour la Décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030), Compte rendu analytique du concept hybride pour les ECDIS S-100

Doc : C6-04.1B Soumission (USA et col.) sur les Directives pour les cartes papier dérivées des ENC

Doc : C6-04.1C Soumission de la ROK sur le Projet de banc d'essai S-100 en 2022

4.1A Le Président du HSSC rend compte des travaux du Comité pour le cycle actuel du Conseil. Il est demandé à tous les groupes de travail de tenir au moins une réunion en face à face avant le HSSC15, qui aura lieu en Finlande du 5 au 9 juin 2023.

Décision C6/07 : Le Conseil prend note du rapport et félicite le HSSC, ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour leurs accomplissements depuis le C-5.

Décision C6/09 : Donnant suite à la décision A2/33, **le Conseil** prend note de la publication, à des fins de mise en œuvre et d'essai, de la version Ed.1.0.0 de l'annexe B de la S-65 - conversion des ENC de la S-57 vers la S-101 et félicite l'ENCWG et M. Jeff Wootton en particulier (TSSO, Secrétariat de l'OHI) pour ce remarquable accomplissement.

Décision et Action C6/14 : Le **Conseil** avalise la recommandation **du HSSC** selon laquelle le but 1 et ses cibles du plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans le programme de travail 2023-2026. **La Présidente du Conseil** en rendra compte à l'A-3 aux fins d'approbation (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

Lors de sa neuvième réunion de 2022 (NCSR9), le Sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage de l'Organisation maritime internationale (OMI) a

[10] Terminé.

avalisé et transmis au Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'OMI la proposition, lancée par l'OHI, d'inclure des lots de données compatibles avec la S-100 en tant que format valide dans l'ECDIS. Le contenu controversé sur les fonctionnalités d'échange de plans de routes inclus dans la proposition initiale a été supprimé. Il convient de prendre note du délai prévu pour les ECDIS S-100. Il était essentiel d'encourager les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes en général à soutenir activement le développement de la S-101 et des autres spécifications de produit S-1xx et, potentiellement, à accélérer la livraison des versions opérationnelles de la S-128, S-164 et S-98[11].

Décision C6/11 : Le Conseil prend note des résultats de la 9ème session du NCSR de l'OMI concernant la révision de la circulaire MSC.1/Circ.1503/Rev1 - Guide de bonnes pratiques des ECDIS et révision de la circulaire MSC.232(82) - Normes de fonctionnement des ECDIS (cf. LC 31/2022 de l'OHI) et des engagements connexes pris envers l'OMI et l'IEC en particulier (période de transition pour les ECDIS S-100, pour que leur utilisation devienne légale après le 1er janvier 2026 et à compter du 1er janvier 2029, les nouveaux systèmes doivent être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS)[12].

Le Directeur Kampfer de l'OHI exhorte les membres à se mettre en contact avec leurs homologues du Comité de la sécurité maritime de l'OMI afin de promouvoir le développement en temps voulu de la S-101 et l'importance de la feuille de route S-100 et soutient les amendements proposés aux normes de fonctionnement des ECDIS, avec les dates d'entrée en vigueur correspondantes avalisées par le NCSR9, lors de la prochaine réunion du MSC.

Action C6/12 : Le Conseil invite **les membres** à envisager de contacter leurs représentants à l'OMI pour qu'ils apportent leur soutien aux modifications des normes de fonctionnement des ECDIS lors de la prochaine session MSC106 (date limite : 2 novembre 2022)

Le **Conseil** est invité à avaliser un projet de résolution globale sur la S-100 (cf. annexe A du rapport du HSSC au C-6) en vue de son adoption ultérieure par l'A-3. Le projet de résolution invite les Etats membres de l'OHI à respecter la résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS et les dates d'entrée en vigueur convenues, étant entendu qu'une couverture en ENC S-101 en pleine expansion et que des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 seront attendus lorsque les ECDIS S-100 seront opérationnels.

Décision et **Action C6/08 :** Donnant suite à la décision A2/32 (PRO2.3 de la République de Corée), le **Conseil** prend note des progrès accomplis en ce qui concerne les résolutions existantes de l'OHI (cf. LC 38/2022 de l'OHI) et avalise la proposition de nouvelle résolution générique de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 (cf. annexe A du rapport du HSSC au C-6). **La Présidente du Conseil,** dans son compte rendu à l'A-3, soumettra la nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 à l'approbation des Etats membres, et indiquera dans le contexte l'adoption de certains amendements aux résolutions existantes (cf. LC 38/2022 de l'OHI) (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à A-3).

Lors du débat ultérieur sur le compte rendu, un participant se dit préoccupé par les incohérences possibles lors de la mise en œuvre de la S-98 entre les données S-101 et les données S-102 correspondantes. Il est entendu que des essais et des développements supplémentaires sont nécessaires avant que la norme d'interopérabilité S-98 ne soit opérationnelle. Un autre suggère que le projet de résolution sur la S-100 devrait clairement attribuer les responsabilités à l'organe de l'OHI concerné (HSSC, IRCC, etc.).

Décision et Action C6/13 : Le Conseil avalise le changement stratégique des ECDIS S-100 avec les services de données de navigation électroniques (ENDS) et les couches de données de navigation en interaction, rendus possibles par la spécification d'interopérabilité S-98. **La Présidente du Conseil** rendra compte à l'A-3 en conséquence, aux fins d'approbation (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

Les postes de président et de secrétaire du Groupe de travail sur la qualité des données sont actuellement vacants, et les activités du Groupe de travail risquent d'être suspendues. Une

[11] Voir la liste des spécifications de produits basés sur la S-100 (lien)
[12] Si approuvée par la MSC106 en novembre 2022.

candidature a été reçue de la Chine juste avant la réunion du Conseil.

L'équipe de projet sur la symbologie de base du Groupe de travail sur la cartographie marine vise à élaborer une symbologie de base pour appuyer la production automatisée de cartes papier à partir des données S-101. Le Conseil a été invité à débattre de la nécessité d'une approche alternative pour l'avenir de la carte papier, laquelle devra être approuvée par l'A-3. (Voir le résumé des débats sur le document C6-4.1B ci-dessous).

Actions C6/15 : Le Conseil continuera à suivre la mise en œuvre par le HSSC des recommandations sur le futur de la carte marine papier, le cas échéant (date limite : HSSC-15 juin 2023 / C-7). **La présidente du Conseil** rendra compte à l'A-3 de la question (cf. décisions A-2/27 et 28) (date limite : 20 décembre 2022 pour la présentation à l'A-3).

4.1B Les Etats-Unis présentent une proposition conjointe de nouvelles orientations sur l'utilisation continue des cartes papier dérivées des ENC (document C6-4.1B). Trois cas d'utilisation sont envisagés : l'alternative aux ECDIS sur les navires soumis à la Convention SOLAS, mais uniquement pendant que le navire se dirige vers un endroit sûr pour attendre de l'aide ; la sécurité de la navigation pour les navires non soumis à la Convention SOLAS ; et les fonctions non liées à la sécurité telles que la planification. De l'avis des auteurs de la proposition, un cas d'utilisation avalisé ou (de préférence) des directives de base de l'OHI pour un produit cartographique papier simplifié permettrait de donner une cohérence aux nombreux Services hydrographiques, producteurs privés et autres actuellement impliqués dans la production de cartes, y compris ceux des pays à faibles ressources. Le contenu minimal requis a été précisé dans le document HSSC 14-05.4C. Il est suggéré qu'une nouvelle norme n'est pas nécessaire.

Lors du débat qui suit, les participants soutiennent la proposition d'élaborer des directives et déconseillent de créer une nouvelle norme. Ils prennent note du fait que la formation à la navigation accompagnée de cartes papier conformes à la règlementation de la S-4 restera nécessaire en raison de la fonction d'alternative de ces dernières, notamment pour la navigation côtière. En outre, de nombreuses parties prenantes, en dehors de l'OHI et de l'OMI, utilisent encore largement les cartes papier. Une planification, des ressources et une capacité interne pour la double production de cartes papier et d'ENC seraient nécessaires. On considère qu'il est fondamental de standardiser le contenu et la mise en page (par exemple, l'utilisation de la couleur). Un participant estime que la production régionale ou nationale de cartes papier pourrait suffire dans les régions où ces cartes sont principalement utilisées sur le marché de la plaisance. D'autres ont pris note du fait que les cartes papier pouvaient également provenir de sources autres que les ENC, telles que les bases de données nationales. Les avis divergent quant à l'opportunité de modifier la S-4, Règlement pour les cartes internationales (INT) et Spécifications pour les cartes marines de l'OHI, au lieu d'élaborer de nouvelles directives ou de nouveaux cas d'utilisation.

Le Secrétaire général note que la création de directives officielles de l'OHI pourrait entraîner des problèmes de responsabilité et qu'il serait plus judicieux de recourir à des cas d'utilisation. **Le Président du HSSC** précise que la proposition des Etats-Unis n'est pas entièrement conforme aux vues du HSSC, qui a estimé qu'il était plus important de se concentrer sur la production automatisée des cartes papier à partir des ENC S-101. **Le Secrétariat de l'OHI** prend note du fait que l'A-2 a demandé que la priorité soit donnée à l'élaboration de directives officielles sur la question, et que tout changement devra donc être avalisé par l'A-3.

Décision C6/16 : Le Conseil prend note des recommandations formulées par **le HSSC** sur la production automatisée des cartes marines papier et confirme la décision prise à l'A-2, selon laquelle la priorité est d'élaborer des directives pour la production automatisée de cartes papier qui répondent aux exigences minimales de contenu des cartes de la S-4 à partir des données ENC S-101.

Décision C6/17 : Le Conseil avalise l'offre des **Etats-Unis** (soutenus par les pays suivants : **AU, DE, DK, KR et NZ**) de recenser les cas d'utilisation et d'élaborer les directives correspondantes, ainsi que d'identifier les difficultés liées à la S-4, afin de parvenir à une production automatisée de cartes papier dérivées des bases de données de contenu des ENC, et de les soumettre à l'examen du HSSC/NCWG.

Décision et Action C6/18 : Le Conseil suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC**, qui est

chargé de préparer (ce qui est fait) et de tenir à jour le compte rendu synoptique sur les différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC S-101 en liaison avec la maintenance/production des S-57 (voir décision A2/33). **La Présidente du Conseil**, en liaison avec **le Président du HSSC**, rendra compte de cette tâche à l'A-3 (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

4.1C La République de Corée rend compte de l'avancement du projet de banc d'essai S-100 qui, en 2022, s'est concentré sur l'interopérabilité avec la S-98, le mode hybride, la mise à jour des données S-100 mesurées par le jeu de données S-128, ainsi que la facilité d'utilisation et la rentabilité du service S-100. Les recommandations comprennent l'intégration du catalogue d'interopérabilité S-98 dans le jeu de données d'essai (TDS) S-164 pour l'homologation et l'élaboration d'une directive technique pour indiquer les limites entre les ENC S-57 et les ENC S-101 lorsqu'elles sont affichées simultanément à l'écran. La convivialité a été testée qualitativement par des missions de planification de voyage de difficulté variable et quantitativement par la technologie eye-tracking ; le service de produits basé sur la S-100 s'est avéré beaucoup plus facile à utiliser que les produits traditionnels. Le service de données S-100 a également permis de réaliser d'importantes économies lors d'un test portant sur la planification d'une route de navigation dans une zone à fortes marées, par rapport à une route standard et une route à faible risque.

Les participants se félicitent des résultats du projet de banc d'essai et suggèrent de mettre davantage l'accent non seulement sur les avantages économiques, mais aussi sur les avantages environnementaux, des services de données S-100. Des informations sur la couverture géographique des services S-100 seraient également utiles. Un participant demande s'il est possible d'établir des liens avec les travaux du laboratoire conjoint OHI-Singapour. **Le Canada** a fait part de son intention de se joindre au projet de banc d'essai.

Décision et Action C6/19 : Le Conseil accueille avec satisfaction les informations fournies par la République de Corée sur le projet de banc d'essai S-100 et convient qu'il s'agit d'un élément essentiel de la feuille de route. **Le Conseil** invite les Etats membres de l'OHI à participer à ce projet de banc d'essai S-100 et, en outre, à examiner si d'autres critères que ceux proposés par la KHOA (voir Doc. C6-04.1C) devraient également être pris en compte (niveau de mise en œuvre de la couverture géographique prévue par rapport aux ENC S-57 existantes, mécanismes de diffusion et de mise à jour et couverture des NPubs, par exemple) (délai : fin décembre 2022).

Décision et Action C6/20 : Compte tenu des délais entre les réunions du HSSC-15 et de l'IRCC-15 en 2023 et du compte à rebours pour la soumission des rapports et des propositions au C-7, le Conseil invite **les Présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2023 en vue de les utiliser/soumettre directement en tant que rapports et propositions à examiner au C-7 (date limite : juillet 2022).

4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

Doc: C6-4.2A

- Annexe A : Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités
- Annexe B : Directives sur la mise en œuvre des Principes WEND-100, version 1.0, avril 2022
- Annexe C : Proposition du Président de l'IRCC concernant les SPI attribués à l'IRCC

4.2A Le président de l'IRCC rend compte de la 14ème réunion du Comité de coordination interrégional qui s'est tenue dans un format hybride à Bali, en Indonésie. La pandémie de Covid-19 continue d'affecter la capacité à mener des travaux et le renforcement des capacités est limité par le peu de fonds disponibles. Les principales préoccupations de l'IRCC concernent la nécessité d'analyser les lacunes du plan stratégique de l'OHI, la détermination des valeurs SPI au niveau régional, ainsi que la collaboration et la coordination dans la mise en œuvre de la feuille de route S-100. Il a été demandé au président de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) d'étudier la possibilité d'organiser un atelier sur les émissions environnementales du transport maritime, conformément aux résultats de la COP-26, et sur la cybersécurité. L'IRCC a noté la proposition de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) visant à faire progresser la reconnaissance de l'océan Austral au moyen d'une résolution de l'OHI qui sera proposée à

l'Assemblée lors de sa prochaine session et invite la CHA à lancer le débat sur la manière dont les activités liées au changement climatique pourraient être étudiées dans le cadre des attributions de l'OHI.

Décision C6/21 : Le Conseil prend note du rapport et félicite l'IRCC, les CHR et les sous-comités de l'IRCC pour leurs réalisations ainsi que pour les résultats de l'atelier d'avril de l'IRCC sur les indicateurs de performance stratégique et le nouveau mandat de l'IBSC.

Décision C6/23 : Le Conseil prend note de l'achèvement de la S-124 (RSM) Edition 1.0.0, prête à être approuvée par le prochain HSSC.

Décision C6/27 : Le Conseil suivra les progrès réalisés par **l'IRCC** en vue de la création d'un Centre de formation en ligne de l'OHI sur la base de l'A-2 PRO 3.3 et des recommandations connexes de l'IRCC/CSBC (date limite : C-7). **La Présidente du Conseil**, en liaison avec **le président de l'IRCC**, rendra compte de cette question à l'A-3 (date limite : 20 déc. 2022 pour l'A-3).

L'Argentine soulève plusieurs objections de procédure concernant l'action CHA 18/45, adoptée dans le cadre de la 18ème Conférence de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA), qui s'est tenue en mai 2022, et qui a convenu de proposer à la 3ème session de l'Assemblée l'approbation d'une résolution sur la reconnaissance de l'océan Austral comme zone maritime entourant l'Antarctique**.**

Le Secrétaire général, s'exprimant en sa qualité de Président permanent de la CHA, confirme que l'intention n'était pas de réactiver la discussion sur la dénomination, mais d'engager un débat ouvert en vue de trouver une voie à suivre sur cet item en suspens depuis plusieurs décennies ; la prochaine Assemblée offre une bonne occasion de mener les débats nécessaires, en anticipant la question qui devra être soulevée à propos des démarcations polygonales des zones maritimes mondiales (jeu de données officiel de la S-130).

Décision C6/24 : Le Conseil prend note de la déclaration faite et des préoccupations exprimées par **l'Argentine** au sujet des informations fournies dans le rapport de l'IRCC sur les activités de la CHA, selon lesquelles il est prévu de soumettre à l'A-3 une proposition de nouvelle résolution de l'OHI sur la reconnaissance de *l'océan Austral*.

Le Président du Sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation de l'OHI (SMAN) rend compte de l'approbation du Manuel NAVTEX de l'OMI en vue de sa soumission au Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 9). Des travaux supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne l'IPS 3.1.1, car seuls 62 % des États côtiers avaient communiqué des informations en interne aux NAVAREA à la fin de 2021, alors que l'objectif était de 90 % (143 États côtiers sur 230). La nouvelle version du manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les RSM était attendue en janvier 2024. Les États côtiers s'étaient inquiétés du fait que les fournisseurs de RSM étaient contraints de supporter tous les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des services Safetycast d'Iridium.

Décision C6/22 : Le Conseil prend note de la préoccupation des Etats membres (en tant que fournisseurs de renseignements sur la sécurité maritime), qui craignent de devoir supporter tous les coûts supplémentaires au cas où ils mettraient en œuvre les services SafetyCast d'Iridium, comme conséquence de l'approbation par les Etats membres de l'OMI du système SafetyCast d'Iridium en tant que service mobile par satellite homologué (RMSS).

Le **Président de l'IRCC** reconnaît les généreuses contributions au Fonds pour le renforcement des capacités faites par la République de Corée et la Nippon Foundation, ainsi que par le Canada au projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie. Le centre de formation en ligne de l'OHI à KHOA a fait un effort significatif pour répondre aux besoins d'apprentissage et le Président invite les Etats membres en possession de matériel d'apprentissage en ligne approprié à le partager par le biais du centre. Le total des fonds disponibles pour le renforcement des capacités pour les projets non affectés limite les possibilités d'attribution de fonds aux activités soumises par les CHR. Le montant actuel du fonds de renforcement des capacités comprend des fonds qui ont été reportés en raison de projets non encore exécutés à cause de la pandémie de COVID-19. Cependant, dès que ces projets seront exécutés, le fonds de renforcement des capacités sera considérablement réduit.

Le directeur de l'OHI, M. Sinapi, déclare que les priorités du programme de renforcement des capacités sont conformes au plan stratégique. Rappelant que l'importance du renforcement des capacités a été reconnue par le Conseil dès sa toute première réunion, il prend note de la baisse significative du financement du renforcement des capacités à laquelle on assiste, alors que la demande est constante ou en augmentation. Il ajoute qu'il y a un besoin évident de bien prendre note de cette réalité et de promouvoir auprès de l'Assemblée l'importance du renforcement des capacités. Le succès du projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie a été reconnu; les résultats de l'enquête de la LC 26/22 sur les postes de direction occupés par les femmes sont déjà disponibles et les chiffres seront officialisés très prochainement.

Décision et Action C6/25 : Le Conseil avalise la nouvelle proposition de stratégie de renforcement des capacités. **La Présidente du Conseil**, en liaison avec **le Président de l'IRCC**, soumettra la proposition de stratégie de CB à l'approbation de la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI. (cf. annexe A) (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à A-3).

Décision C6/26 : **Le Conseil** prend note de la diminution du fonds de renforcement des capacités au cours des dernières années.

Le projet « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » a bien progressé. Des informations ont été recueillies sur le pourcentage de femmes employées dans les Services hydrographiques, en particulier celles qui occupent des postes de direction.

Décision et Action C6/28 : Le Conseil suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur l'item du CBSC « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » (EWH). **La Présidente du Conseil**, en liaison avec le Président de l'IRCC, rendra compte de cette question à l'A-3 (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3)

Le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) a tenu une réunion conjointe avec l'Open Geospatial Consortium et le groupe de travail des Nations Unies sur l'information géospatiale marine (WG-MGI, UNGGIM). Le groupe de travail s'est attaché à l'importance des principes FAIR (Trouvable, Accessible, Interopérable et Réutilisable). Le concept de jumeaux numériques maritimes a été inclus dans le plan de travail du groupe de travail MSDI.

Décision et Action C6/71 : Le Conseil invite **l'IRCC** à identifier un thème sur lequel les principes de l'ISO 9001 devront être appliqués et à le proposer au **Conseil** pour qu'il l'avalise (délai : IRCC15/C-7). **Le Conseil** prend note de la tâche confiée par l'IRCC au MSDIWG d'identifier un thème dans son portefeuille d'activités, où les principes de base de l'ISO 9001 pourront être appliqués et profitables (date limite : IRCC-15).

Le groupe de travail du réseau OHI-UE a célébré son 10e anniversaire le 6 mai 2022. La planification de l'espace maritime (MSP) a été un sujet d'intérêt majeur et l'examen de la façon dont la directive européenne 2019/2024 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, dans laquelle les jeux de données de haut niveau sont considérés comme des données ouvertes, pourrait avoir un impact sur les Services hydrographiques (SH) si elle s'applique aux données ENC.

La faible qualité des multiples soumissions initiales au Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC), reflétant les difficultés d'interprétation des nouvelles normes, a entraîné une lourde charge de travail pour les révisions intersessions. Seules 3 des 10 soumissions ont été homologuées, les autres nécessitant une révision intersession. Le mandat de l'IBSC a été révisé pour ajouter deux membres de l'ACI au Comité.

Le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) a approuvé l'édition 3.0 de la publication B-12 de l'OHI. Il a été rappelé aux Etats membres qu'ils devaient répondre à la lettre circulaire (LC de l'OHI 25/2020). Le CSBWG a encouragé la mise en place d'un coordinateur Seabed 2030/CSB au sein de chaque commission hydrographique régionale. Le Comité directeur de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) a indiqué que le principal défi à relever consistait à déterminer comment cartographier les 77 % restants des fonds marins non cartographiés de la planète. La cartographie des fonds marins devrait être davantage promue et les contributions de données à « Seabed 2030 » ont été encouragées.

L'introduction des ateliers de l'IRCC - le premier sur le plan stratégique, le second sur les SPI - a été un succès ; le prochain atelier est prévu pour décembre sur la façon de collaborer avec les agences internationales et régionales, les partenaires du développement et les Etats côtiers pour soutenir la connaissance et la compréhension de l'hydrographie et la valeur associée aux politiques de données ouvertes.

4.2B

Doc : C6-4.2B - Soumission (France) : Eviter toute ambiguïté pour les produits basés sur la S-100 qui contribuent effectivement à la navigation, en les distinguant clairement des produits utilisant le même format de données avec un contenu destiné à d'autres fins.

La France explique qu'il est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté potentielle entre les produits basés sur la S-100 qui contribuent à la sécurité de la navigation et ceux qui utilisent le même format de données à d'autres fins, comme la modélisation des océans, étant donné l'objectif d'accroître l'utilisation des informations hydrographiques dans la société. **La France** suggère que les conventions de dénomination doivent être élaborées avec soin afin d'éviter toute ambiguïté potentielle et recommande que l'OHI étudie la question en vue de mettre au point toute action appropriée. **Le Président du HSSC** commente que certaines des préoccupations exprimées par la France seront dissipées car la S-128 fera partie du cadre critique et est déjà établie comme un outil utilisé pour la navigation ; toutefois, il appartient aux Etats membres de décider de la nécessité ou non d'une convention de dénomination différente.

Décision et Action C6/31 : Le Conseil avalise la recommandation de la France selon laquelle la dénomination S-1xx correspondant à la spécification de produit S-1xx à utiliser pour la sécurité de la navigation et qui englobe le format et le contenu des données, devrait porter les dénominations S-1xx (voir document C6-04.2B). **Le Conseil** charge **le HSSC**, en liaison avec **l'IRCC** le cas échéant, de veiller à ce qu'une distinction claire soit faite à l'avenir dans la dénomination des produits S-1xx (- format et contenu des données - qui répondent aux exigences de sécurité de la navigation) et des produits utilisés à d'autres fins (Objectif 2 par exemple) même s'ils utilisent le format basé sur la S-100 (échéance : C-7, ... C-X selon le cas).

4.3 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 vers la S-101)

Couvert en 4.1

4.4 Version 2.x ou v3.0 proposées de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100

Doc : C6-4.4A

- Proposition d'Annexe 1, v2.0, juillet 2022

- Proposition d'Annexe 2 (voir Annexe B du Doc. C6-04.1A)

- Proposition d'Appendice 1 à l'Annexe 3 (voir Annexe B du Doc. C6-04.2A)

- Proposition d'Annexe 4 (voir Annexe C du Doc. C6-04.1A)

Conformément à la décision C6/37 (permanente) - **la Présidente du Conseil, les Présidents du HSSC et de l'IRCC et le Secrétaire général**, assistés d'experts en la matière et des Etats membres, le cas échéant, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris le texte et les délais) sur une base annuelle. **Le Conseil** examine les modifications proposées aux différentes annexes de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la Décennie S-100, telles que proposées par **le Secrétaire général** (pour l'Annexe 1), **le Président du HS**SC (Annexe 2 et nouvelle Annexe 4), et le **Président de l'IRCC** (Annexe 3).

L'adjoint aux Directeurs de l'OHI, M. Guillam, appelle l'attention du Conseil sur la version 2.0 existante de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100, présentée sur la page web du C-6, qui comprend les trois annexes de la Feuille de route soumises à l'approbation du Conseil. Après approbation par le C-6 des trois annexes modifiées proposées, une version 2.1

de la Feuille de route S-100 sera publiée. Il précise que la version 3.0 de la feuille de route, qui comprend une proposition d'annexe 4 supplémentaire sur le concept hybride pour ECDIS S-100, ne sera publiée qu'après son approbation par la prochaine Assemblée**.**

Le Secrétaire général, présentant la version modifiée de l'annexe 1, déclare que celle-ci présente les différentes organisations qui se sont déjà associées au cadre S-100 et ont commencé à rédiger des spécifications de produits. L'annexe montre le succès des efforts de collaboration de l'OHI, avec l'OMI, l'OMM, l'AISM, le droit de la mer des Nations Unies, la Commission électrotechnique internationale (IEC), le groupe d'harmonisation ENC intérieures et l'Association internationale des commandants de ports, qui contribuent tous à un écosystème de collaboration pour développer et appliquer des produits basés sur la S-100. Le domaine de l'océanographie est notablement absent, ce qui s'explique en partie par l'absence d'un partenaire identifiable avec lequel travailler. Il espère que Mercator Ocean International pourra se révéler être un partenaire potentiel à cet égard, afin de permettre au réseau de partenariats de s'étendre au domaine des prévisions immédiates et des prévisions océanographiques. L'annexe 1 comprend également un calendrier, qui est en bonne voie.

La Présidente du Conseil reconnaît le travail qui a été accompli pour établir les collaborations nécessaires.

Décision C6/32 : Le Conseil approuve la proposition de modification de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 avec la version 2.0 de l'annexe 1 mise à jour en juillet 2022, telle qu'elle figure dans le doc. C6-04.4A.

Le Président du HSSC présente quelques propositions de modification à la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100. Il y a maintenant un compte rendu analytique sur le concept hybride pour les ECDIS S-100. Il est admis qu'un soutien accru est nécessaire pour accélérer le développement du cadre critique, qui comprend : Base de registres de l'OHI sur les informations géospatiales ; spécification d'interopérabilité S-98 ; modèle universel de données hydrographiques S-100 ; catalogue de produits nautiques S-128 ; ensemble de données d'essai S-164 pour la S-100 et homologation des ECDIS. Quelques ajustements mineurs ont également été apportés au calendrier de la S-100.

Décision C6/33 : Le Conseil approuve la proposition de modification de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 avec la version 2.0 mise à jour en date du 12 juillet 2022 de l'annexe 2, comme indiqué à l'annexe B du rapport du HSSC.

Le Président de l'IRCC déclare que le consensus n'a pas encore été atteint sur le schéma de grille commun mondial. Le WENDWG a approuvé la marche à suivre proposée pour le développement d'INToGIS III afin de le rendre conforme à la S-128. Il a été recommandé qu'un rôle de coordinateur S-100 soit établi au sein des CHR, soit en tant que rôle séparé, soit combiné avec le rôle de coordinateur cartographique. La première itération des *directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100* version 1.0 présentée et approuvée par l'IRCC, devait être incluse en tant qu'appendice 1 à l'annexe 3 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100.

Décision C6/29 : Après avoir obtenu l'aval de **l'IRCC**, **le Conseil** approuve la version 1.0 des Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100. **La Présidente du Conseil**, en liaison avec **le Président de l'IRCC**, rendra compte à l'A-3 (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

Décision C6/34 : Le Conseil approuve la modification (ajout de l'appendice 1 à l'annexe 3 - version 1.0 des *Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100*) de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, telle que proposée par le groupe de travail WEND et figurant à l'annexe B du rapport de l'IRCC.

Décision C6/30 : Le Conseil prend note que les efforts visant à établir un système de quadrillage mondial commun n'ont pas permis d'atteindre un consensus et qu'ils sont donc suspendus.

Le Président du HSSC décrit les travaux réalisés pour élaborer le concept hybride pour les ECDIS S-100, qui ont abouti à l'élaboration d'un document de gouvernance de l'environnement hybride destiné à faciliter la compréhension de cet environnement, qu'il a été proposé d'ajouter en tant que nouvelle annexe 4.

Au cours des débats, **les Etats-Unis** soutiennent fermement les travaux présentés sur le concept hybride, en soulignant qu'il est prouvé que le rôle de coordinateur est déjà en cours d'introduction. Il exprime l'espoir de parvenir à un consensus sur le schéma de réseau mondial. **Le Japon** soutient dans une très large mesure le document, mais soulève une préoccupation spécifique concernant la formulation utilisée pour décrire la nécessité de cohérence dans l'utilisation du « même producteur », étant donné les multiples types de producteurs qui peuvent exister au sein des Etats membres. **La France** précise que la principale préoccupation n'est pas de s'assurer que le même producteur est utilisé pour chaque produit S-100 mais de s'assurer que ces produits sont fabriqués sous la responsabilité du Service hydrographique national. **La Suède** explique qu'il existe déjà un accord avec l'OMI qui garantit que toute donnée produite aux fins d'utilisation dans l'ECDIS doit être reconnue par un Service hydrographique officiel. **Le Conseil** convient que les directives ne seront pas définitives mais qu'elles devront être développées et que ces considérations seront prises en compte lors de la prochaine mise à jour des directives.

Décision et Action C6/10 : Toujours pour donner suite à la décision A2/33, **le Conseil** avalise le résumé du concept hybride pour les ECDIS S-100 et le rapport complet. **La Présidente du Conseil**, en liaison avec **le Président du HSSC**, soumettra, dans son rapport à l'A-3, le compte rendu analytique du concept hybride pour les ECDIS S-100 et le rapport complet à l'approbation des Etats membres (date limite : 20 décembre 2022 pour soumission à l'A-3). Avant la soumission, **le Conseil** demande au **HSSC** (appuyé par le **S-100 WG**) de modifier l'image S-57/S-101 de la fig. 2 de la section 2.6.1 du concept hybride par une image de meilleure qualité comme celles disponibles dans le Doc. C6-04.1C (Projet de banc d'essai) (date limite : 1er décembre 2022).

Décision C6/35 : Le Conseil approuve le principe de l'ajout d'une nouvelle annexe 4 (concept hybride pour les ECDIS S-100 - compte rendu analytique) à la feuille de route pour la mise en œuvre de la feuille de route de la S-100, sur la base de la version 1.0 datée du 1er juillet 2022, comme indiqué à l'annexe C du rapport du HSSC.

Décision C6/36 : Le Secrétariat de l'OHI téléchargera la version 2.1 de la feuille de route, y compris les amendements approuvés aux annexes 1, 2 et 3 (date limite : 31 janvier 2023). Une fois la version finale de l'annexe 4 (concept hybride sur les ECDIS S-100) approuvée par l'A-3, **le Secrétariat de l'OHI** téléchargera la version 3.0 de la feuille de route (date limite : mai 2023 après l'A-3).

Plusieurs **Membres** demandent des conseils sur la meilleure façon de préparer la phase de mise en œuvre opérationnelle des services de données S-100 au sein de leurs Commissions hydrographiques régionales.

Décision C6/39 : Le Conseil prend note de la matrice WEND100-IGIF (cf. WENDWG LC 02/2022) en tant qu'outil permettant de décrire la situation, les progrès et les besoins en matière d'introduction de produits basés sur la S-100.

Décision C6/41 : Le Conseil prend note des progrès réalisés dans l'élaboration de la S-128 (catalogue des produits nautiques) par le groupe de travail sur la S-128 dirigé par la République de Corée (KHOA) sous l'égide du NIPWG.

4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie - Propositions du Conseil au comité directeur.

Doc : C6-4.5A

Le Président du Comité directeur du laboratoire OHI-Singapour résume les progrès réalisés par le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie ainsi que ses objectifs. Le comité directeur, qui a tenu quatre réunions, a établi des procédures claires, notamment pour la soumission des propositions de projet. Les propositions de projet doivent être des propositions mûres avec une idée claire des contributions nécessaires ; idéalement, les propositions ne devraient pas seulement comporter une idée, mais aussi être accompagnées des ressources nécessaires pour permettre leur réalisation. La participation des parties prenantes de l'industrie est encouragée.

La France déclare que la conversion de la S-57 vers la S-101 et de la S-101 vers la S-57 sont les deux faces d'une même médaille et qu'il convient de prendre les deux en considération ; **le Président du Comité directeur du laboratoire OHI-Singapour** confirme que les deux conversions seront incluses.

Le Canada et les Etats-Unis manifestent leur soutien aux travaux du **laboratoire OHI-Singapour**. Les Etats-Unis suggèrent que la modélisation des ondes de tempête pourrait être un exemple d'autres domaines dans lesquels des projets sont nécessaires ; le Président dit qu'il attend avec impatience de recevoir une proposition spécifique à cet égard.

Décision C6/42 : Le Conseil prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie et prend acte des progrès accomplis dans le cadre des projets ci-après :

- S-131Base de données sur les infrastructures portuaires marines (MHID)
- Élaboration d'un document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101
- création et mise à l'essai d'un ECDIS capable d'afficher la S-102 sur les ENC de la S-101

et le projet conjoint OHI-AISM de validation de concept :

- Démonstration de l'interopérabilité des S-101 et S-125 en mer à l'aide d'une mise à jour sans fil via des liaisons de télécommunications 4G/5G.

Décision C6/43 : Le **Conseil** avalise la recommandation du comité directeur du laboratoire encourageant davantage de parties prenantes à identifier des projets de collaboration, notamment avec d'autres organisations et partenaires industriels.

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

5. Examen de l'état financier mensuel (septembre 2022)

Docs : C6-5.1A

Le Secrétaire général passe en revue la situation financière actuelle de l'Organisation et indique que 77,8 % des contributions des Etats membres dues en 2022 avaient été reçues à fin septembre, ce qui est inférieur à la même période de l'année précédente et à la moyenne des cinq années précédentes. Un Etat membre n'a pas encore réglé ses contributions pour 2019-2020 ; cinq Etats membres n'ont pas encore réglé leurs contributions pour 2021.

Décision C6/44 : Le Conseil prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2022.

5.2 Proposition de programme de travail pour 2023

Doc : C6-5.2A

Le Secrétaire général, qui présente cet item, note que le programme de travail annuel de l'OHI proposé pour 2023 se base sur la troisième année du programme de travail triennal (2021-2023) qui a été approuvé par l'A-2. La proposition couvre les trois éléments du programme de travail - Affaires générales (programme de travail 1), Services et normes hydrographiques (programme de travail 2) et Coordination et soutien interrégionaux (programme de travail 3) - et tient compte de toutes les activités qui ont eu lieu au titre des items respectifs du programme de travail depuis le Conseil C-5. Le secrétaire général souligne le résultat le plus pertinent, à savoir l'affectation de ressources matérielles et humaines supplémentaires à la poursuite des travaux sur les normes basées sur la S-100, l'infrastructure technique requise et la planification des futurs services de données basés sur la S-100. Le Conseil a également été invité à prendre note du thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2023 : « *L'hydrographie - à l'appui du jumeau numérique de l'océan* »,

constituerait également le thème de l'Assemblée. Une lettre circulaire adressée à tous les Etats membres donnera l'occasion de formuler des commentaires.

La Norvège exprime son soutien à ce rapport et à la réflexion stratégique qu'il reflète, et approuve le thème choisi pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2023.

Décision C6/45 : Le Conseil accepte et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2023, tel que présenté par **le Secrétaire général**.

Décision et Action C6/46 : Le Conseil prend note du thème proposé par **le Secrétaire général** pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2023 : « L'hydrographie - à l'appui du jumeau numérique de l'océan ». **Le Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2023 aux **EM de l'OHI** par la LC de l'OHI et peaufinera le libellé du thème si nécessaire (date limite : fin octobre 2022).

5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2023

Doc : C6-5.3 A

Le Secrétaire général, en présentant cet item, note que les prévisions budgétaires proposées se basent sur la troisième année du budget triennal approuvé de l'OHI 2021-2023. Les estimations comprennent une augmentation de 165 000 € des recettes prévues par rapport à l'estimation faite en 2020, provenant de 41 parts supplémentaires apportées par les cinq nouveaux Etats membres. Ce revenu supplémentaire prévu couvrirait la provision supplémentaire pour le nouveau régime de retraite externe, l'augmentation des primes d'assurance médicale et l'augmentation modérée des coûts opérationnels.

Les évolutions globales intervenues depuis la présentation du document C6-05.3A en juillet 2022, à savoir l'augmentation des coûts due à l'inflation, ont nécessité certaines adaptations à la proposition de budget, qui ont été décrites. Notant que le budget est destiné à couvrir les coûts de fonctionnement du Secrétariat, il précise que la différence a été obtenue en ramenant le Fonds pour le renforcement des capacités au niveau initialement approuvé et en réaffectant des fonds du Fonds pour les projets spéciaux, dont le solde a été jugé suffisant pour couvrir les projets spéciaux prévus.

Décision C6/47 : Le Conseil approuve les prévisions budgétaires fournies par **le Secrétaire général**, y compris les adaptations proposées pour faire face aux conséquences de l'inflation.

5.4 Proposition à soumettre à l'A-3 pour le programme de travail triennal et le budget triennal 2024-2026 de l'OHI.

Le Secrétaire général, présentant la proposition de programme de travail et de budget, indique que le programme de travail 1 a couvert la numérisation en cours des travaux de l'OHI (comme INToGIS, l'enregistrement en ligne, l'Index SCUFN) et la modernisation de la communication, de la couverture des réseaux sociaux et du site Web de l'OHI. La présence accrue de l'OHI sur le théâtre des sciences océaniques, par le biais de sa participation et de ses contributions sous diverses formes, y compris sa présence à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022, s'est avérée être un moyen très efficace d'établir une interface avec ceux qui ont besoin d'informations hydrographiques, et l'intérêt d'investir dans une participation accrue a été démontré par l'augmentation du nombre de membres, qui est passé de 93 à 98 Etats membres. Le programme de travail 2 a couvert des aspects tels que l'incorporation de la S-100 dans les instruments de l'OMI relatifs à l'ECDIS, les développements relatifs au cadre, à l'infrastructure et aux normes de la S-100, ainsi que la création du laboratoire OHI-Singapour sur l'innovation et la technologie. Le programme de travail 3 a porté sur la poursuite des programmes d'éducation et de formation, l'introduction et l'amélioration de l'apprentissage en ligne, l'intensification de la collaboration dans le cadre de la GEBCO/Seabed-2030, qui a permis de faire passer la couverture de la cartographie terrestre d'à peine 6 % à 23,4 % des fonds marins cartographiés.

Le programme de travail triennal se base sur le plan stratégique de l'OHI. Toutefois, alors que le plan stratégique est axé sur les priorités de l'Organisation, le programme de travail énumère tout l'éventail des activités de l'OHI. Il a fallu débattre de manière stratégique de l'orientation et de l'affectation prioritaire des ressources dans le cadre du programme de travail de l'OHI avant l'A-3. Le cycle de révision du plan stratégique de l'OHI pour la période 2027-2032 débutera six mois après l'A-3.

Les prévisions budgétaires proposées sont fondées sur les prévisions budgétaires annuelles pour 2023 telles que définies en juillet 2022. La proposition tient compte de facteurs connus tels que les variations attendues des salaires du personnel et les coûts des prestations sociales versées au personnel du Secrétariat de l'OHI. Le budget proposé suppose qu'il n'y aura pas d'augmentation supplémentaire des revenus par l'accroissement du nombre de membres ou par l'augmentation de la valeur des parts de contribution, car ni l'un ni l'autre n'est garanti. Après avoir présenté des chiffres qui montrent l'augmentation du budget, des dépenses de personnel, des salaires et des frais médicaux entre 2008 et 2022, il note qu'une grande partie de la différence est due à une importante augmentation des frais médicaux. Le plus préoccupant est l'augmentation rapide du taux d'inflation à Monaco au cours des deux dernières années, qui a atteint 20,6 % depuis 2008.

Compte tenu de la volatilité de l'inflation mondiale et des risques que comporte l'inflation mondiale et locale pour le budget de l'OHI, le Conseil est invité à demander à l'A-3 de renouveler le droit du Conseil d'augmenter les contributions des Etats membres pendant la période inter-assemblée jusqu'à 3 %, sous réserve de l'examen annuel du budget par le Conseil, l'augmentation potentielle la plus précoce étant prévue pour 2024. Il rappelle que l'A-2 a accordé au Conseil ce droit, mais qu'il n'a pas été nécessaire pour le Conseil d'exercer cette option en raison des nouvelles adhésions et des économies réalisées.

Les Etats-Unis demandent des éclaircissements sur le fait de savoir si la proposition à l'A-3 requiert un plafond allant jusqu'à 3% sur 3 ans, ou comme convenu précédemment, 1% par an. Le Secrétaire général explique que l'idée était d'offrir une certaine flexibilité, en demandant 3 % au total pour laisser le même plafond en place mais en laissant une plus grande marge de manœuvre au Conseil pour décider de la meilleure façon d'en faire usage si nécessaire. **La Norvège** se dit favorable à une telle flexibilité.

La France, l'Australie et le Royaume-Uni demandent si, au regard du taux d'inflation très élevé indiqué, 3 % seront suffisants pour permettre à l'OHI de maintenir ses opérations et quel mécanisme est en place, le cas échéant, pour une nouvelle révision intersession si le plafond de 3 % s'avère trop bas. Il est suggéré que différents scénarios soient présentés aux Etats membres, dont un qui permettrait à l'Organisation de développer ses opérations, comme le renforcement des capacités. Un montant pour imprévus pourrait également être conseillé. **Les Etats-Unis** recommandent de maintenir le plafond à 3%, car demander plus de 1% par an pourrait se heurter à une résistance ; ils ajoutent que leur gouvernement demandera une transparence totale, une justification solide et la démonstration d'efforts et de gains d'efficacité avant d'approuver toute augmentation.

Le Secrétaire général indique en commentaire qu'il est conscient de la nécessité de trouver un équilibre entre la difficulté de demander plus d'argent alors que les budgets nationaux subissent des pressions inflationnistes mondiales et la nécessité de veiller à ce que le Secrétariat puisse fonctionner de manière saine, et qu'il s'efforce donc de demander un chiffre réaliste. Il espère que toute différence pourra être résolue par l'adhésion d'un plus grand nombre d'Etats membres. Il comprend qu'un aval est en principe donné à la suggestion de demander à l'A-3 d'autoriser le Conseil à approuver une augmentation de la contribution des Etats membres, avec quelques préoccupations quant au fait que 3 % pourraient ne pas être suffisants. Il est précisé qu'une augmentation de 3 % représente 120 euros par part seulement. Si le Conseil avalise la proposition en principe, il s'engage à développer plus avant le concept dans le cadre de sa soumission à l'A-3, en tenant compte des commentaires formulés.

En ce qui concerne la possibilité d'une nouvelle révision du budget avant l'A-4, il indique que, le Conseil étant par définition chargé de superviser l'Organisation sur une base opérationnelle et annuelle, il fait confiance au Conseil pour prendre une sage décision si le besoin s'en faisait sentir.

Décision et Action C6/48 : Le Conseil approuve le projet de programme de travail et de budget triennal* présentée par le Secrétaire général en vue de sa soumission à l'A-3 par **la Présidente du Conseil**, aux fins d'approbation par les Etats membres (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à A-3),

** sous réserve d'une mise à jour, avant soumission à l'A-3, d'ici le 20 décembre 2022, compte tenu de la volatilité de la situation financière mondiale.*

Décision et Action C6/49 : Le Conseil avalise la recommandation du **Secrétaire général** concernant la demande à l'A-3 de renouveler l'habilitation du Conseil à augmenter les contributions des Etats membres jusqu'à 3%, sous réserve de l'examen annuel du budget du Conseil entre 2024 et 2026, 2024 étant la date la plus précoce. (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

6.1 Indicateurs de performance stratégique : État d'avancement

Docs : C6-6.1A

Le Secrétaire général rend compte des nouveaux indicateurs de performance stratégique (SPI), adoptés par l'A-2 dans le Plan stratégique révisé, en ce qui concerne le Programme de travail 1 (Affaires générales).

Une question majeure s'est posée dans le cadre de l'objectif 2, à savoir l'accroissement de l'utilisation des données hydrographiques au profit de la société. Le but 2.1 de cet objectif était de créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI). Le portail en est encore au stade de la conception, et les difficultés rencontrées pour collecter et mettre à jour les informations sur les infrastructures MSDI nationales, comme cela avait été envisagé à l'origine, ont conduit le Secrétariat à suggérer un changement de stratégie. La recommandation est de s'éloigner d'une accumulation de liens vers une infrastructure nationale et de se concentrer sur des couches d'informations thématiques globales qui sont propres au champ d'application de l'OHI, telles que celles déjà fournies dans le cadre de différents services numériques existants, comme INToGIS et l'Index de la GEBCO. De nouveaux types d'informations, comme par exemple un répertoire d'aires marines protégées, utiles pour la sécurité de la navigation, pourraient être inclus dans le portail. Le Conseil est invité à avaliser ce changement de stratégie, qu'il soumettra ensuite à l'approbation de l'A-3.

L'OHI a considérablement développé sa présence numérique, notamment sur les réseaux sociaux, avec une chargée des relations publiques et de la communication. L'OHI est présent sur LinkedIn, Twitter et Facebook, avec un contenu adapté aux centres d'intérêt de chaque public. La gestion et la promotion des relations avec les organisations intergouvernementales et les autres organisations internationales peuvent être mesurées quantitativement et qualitativement en termes de quantité et de type de promotion.

Les participants approuvent la proposition de centrer le portail MSDI sur les produits contrôlés par l'OHI. Il est important de savoir comment les données hydrographiques sont utilisées, et par qui. Des informations sur de nouveaux domaines d'intérêt, tels que la planification spatiale « verte », contribueraient à accroître la visibilité de l'OHI.

Décision et Action C6/52 : Le Conseil prend note du rapport d'étape sur le suivi des performances, qui figure à l'annexe B du Rapport annuel de l'OHI (publication P-7). **La Présidente du Conseil,** en liaison avec **le Secrétaire général (**WP1), **le Président du HSSC** (WP2) et **le Président de l'IRCC** (WP3), rendra compte à A-3, sur la base du Rapport annuel de l'OHI pour 2022 (date limite : mai 2023 A-3).

Action C6/53 : Le Conseil approuve la recommandation du Secrétaire général de recentrer la fonction et la présentation d'un futur portail MSDI (date limite : C-7).

Décision C6/54 : Le Conseil prend note de l'accroissement continu de la visibilité de l'OHI par le biais de son site web et de ses activités dans les réseaux sociaux, ainsi que du nombre d'activités de promotion notables menées dans le cadre du WP1 dans quatre catégories.

Dans son rapport, **le Président du HSSC** présente les SPI attribués au HSSC et la manière dont ils sont suivis.

Décision C6/50 : Le Conseil prend note du tableau de bord (date cible 2026, valeur au 31/12/2021) des SPI 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1 et 2.2.2 attribués au HSSC.

Le Président de l'IRCC rend compte des indicateurs de performance stratégique attribués à l'IRCC

(Programme de travail 3). Un indicateur qui a suscité de nombreux débats est le SPI 1.2.2, intitulé Pourcentage de zones importantes pour la navigation pour lesquelles l'adéquation des connaissances hydrographiques est évaluée au moyen d'indicateurs de qualité appropriés. L'IRCC a défini une « zone importante pour la navigation » dans les bandes d'utilisation 3 à 5 et a convenu d'un indicateur de qualité, à savoir le pourcentage d'une zone pour laquelle la Catégorie de zone de fiabilité dans les données (CATZOC) est différente de Non évalué. Les calculs correspondants sont déjà effectués régulièrement par le Secrétariat de l'OHI. Il cite l'exemple d'une Commission hydrographique régionale, dans laquelle approximativement 70 % des zones importantes pour la navigation semblent n'avoir aucune valeur CATZOC. Il explique que ce résultat ne correspond pas à l'adéquation des connaissances hydrographiques, mais qu'il est tout simplement dû à l'absence de valeurs CATZOC dans les données que le Secrétariat de l'OHI utilise pour le calcul.

Décision C6/51 : Le Conseil prend note des progrès réalisés par l'IRCC dans l'élaboration de méthodes et de paramètres pour les SPI attribués à l'IRCC et avalise les propositions (définitions, paramètres, plan d'action...) dont fait état la LC 23/2022 de l'OHI.

En ce qui concerne le SPI 2.2.1, pourcentage de la zone adéquatement levée par état côtier, le Secrétariat de l'OHI extrait régulièrement des chiffres de la C-55 pour « adéquatement levée », par État côtier. Les résultats sont exprimés en pourcentage par État côtier et sont résumés dans un aperçu stratégique. Il est demandé au Comité directeur de la GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans) de fournir un chiffre supplémentaire pour chaque Commission hydrographique régionale concernant Seabed 2030. Pour la définition de la « zone convenablement levée » l'IRCC et le HSSC ont convenu d'utiliser la définition de la S-44 - Normes pour les levés hydrographiques.

IC-ENC déplore le nombre élevé de zones sans valeurs CATZOC, bien que les règles pourraient bientôt être modifiées afin que la soumission des informations CATZOC soit l'option par défaut plutôt qu'un choix délibéré. Certaines régions comptent très peu de membres de l'OHI, et leurs données d'utilisation sont à peine suffisantes pour être admissibles à la bande 3. Le Secrétariat de l'OHI déclare qu'il collecte également les données CATZOC auprès des principales autorités de cartographie marine, même si le pays concerné n'est pas membre de l'OHI, et les évalue pour un usage interne uniquement.

Décision C6/55 : Le Conseil invite tous les États membres à envisager de communiquer leurs valeurs CATZOC par l'intermédiaire des RENC afin de soutenir le Secrétariat dans le processus du SPI 1.2.2.

Le Sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) commencera bientôt à suivre la qualité de la communication avec les États côtiers et à intégrer l'information dans les données de la C-55. Un participant note du fait que le site Web du SMDSM du Système mondial intégré d'information sur la navigation (GISIS) de l'OMI n'est pas régulièrement mis à jour et que d'autres organisations ne disposent pas des droits d'administrateur nécessaires pour y contribuer, alors qu'il s'agit d'une source d'information potentiellement précieuse pour de nombreux pays.

Répondant aux points soulevés, **le Président de l'IRCC** convient que le SPI fera apparaître les domaines dans lesquels certains Etats membres ont besoin d'un soutien supplémentaire, ce qui nécessitera une coordination avec la stratégie de renforcement des capacités de l'OHI. La contribution des commissions hydrographiques régionales et des coordonnateurs du renforcement des capacités sera essentielle, en particulier dans les régions qui ont moins de ressources et où de nombreux États côtiers ne sont pas membres de l'OHI. Les sessions de formation conjointes organisées par l'OHI et l'OMI offrent également de précieuses possibilités de promotion.

6.2 Examen du Plan stratégique en préparation de l'A-3 (cf. référence B, article 1)

Docs : C6-6.2A

Le Secrétaire général note que le Plan stratégique actuel est en vigueur jusqu'en 2026, mais qu'il est nécessaire de procéder à de légères adaptations. Les principales priorités de cette adaptation sont la transition vers la S-100 et le changement d'orientation du futur portail MSDI.

Un participant prend note de la nécessité de faire preuve de souplesse dans l'interprétation des SPI, la situation du monde actuel étant susceptible de changer rapidement. Le Conseil convient que

l'élaboration du prochain plan stratégique à mettre en place pour la période 2027 - 2032 devrait être examinée au C-7, qu'elle devrait recevoir des orientations de l'A-3, qu'elle devrait être rédigée après le C-8, approuvée par le C-9 et adoptée par l'A-4.

Décision et Action C6/56 : Le Conseil prend note de l'obligation à mi-parcours faite par le Cycle de planification (Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée), de revoir le Plan stratégique à chaque session ordinaire de l'Assemblée et de la recommandation de **la Présidente du Conseil** de poursuivre avec le PS 2021-2026 sous sa forme actuelle, en prenant note de la mise en œuvre des SPI en cours, tout en concentrant les efforts sur les orientations à fournir à l'A-3 au prochain Conseil pour la préparation du PS 2027-2032 (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

7.1 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/07 : inclusion du genre

Docs : C6-7.1A

Le Secrétaire général indique que, conformément à la décision A2/07 de la 2ème session de l'Assemblée de l'OHI, le Secrétariat, avec l'aide du Canada, a révisé la version anglaise des documents de base M-1 et M-3 de l'OHI du point de vue de l'inclusion du genre, en utilisant les directives des Nations Unies sur le langage inclusif. Seuls quelques changements ont été nécessaires, et ils n'ont pas affecté la compréhension générale des documents. Le Secrétariat recommande que les nouveaux documents, ou les documents devant être révisés, soient édités pour être conformes aux directives des Nations Unies (résumées dans l'annexe au rapport sur ce point de l'ordre du jour). Comme les Directives ne sont pas encore disponibles en français, les directives officielles de l'Académie française en matière d'inclusion du genre, lorsqu'elles seront disponibles, seront utilisées pour les documents français. Un projet de résolution à cet effet sera soumis à l'A-3.

Décision C6/57 : Le Conseil remercie le Canada pour l'aide apportée au Secrétariat de l'OHI sur ce thème et prend note des essais d'application du langage inclusif dans les M-1 et M-3 ainsi que de la charge de travail supplémentaire que représente le processus de production des documents et communications de l'OHI.

Décision et Action C6/58 : Le Conseil avalise les amendements proposés à la résolution de l'OHI 1/2020 et **le Secrétaire général** soumettra la proposition à l'A-3 (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

Décision et Action C6/59 : Si les amendements à la résolution 1/2020 de l'OHI sont approuvés à l'A-3, et seulement après, **le Secrétariat de l'OHI** introduira le langage inclusif dans la M-1 comme première étape (date limite C-7) et **les comités et les groupes de travail** devront revoir leurs mandats et leurs règles de procédure en application de la nouvelle résolution de l'OHI (date limite : selon les besoins, en 2024).

7.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales.

Docs : C6-7.2A Référence utile : LC de l'OHI 33/2021

Le Secrétaire général note que, conformément à la décision A2/25, l'équipe de projet S-130, sous l'excellente direction du président de **la Belgique**, s'est réunie à quatre reprises en 2022, une nouvelle réunion étant prévue pour la fin octobre. L'édition 1.0.0 de la spécification de produit doit être soumise au HSSC-15 pour approbation en juin 2023 ; si cette approbation est donnée, le jeu de données S-130 faisant autorité et l'édition 2.0.0 de la spécification de produit sera finalisé d'ici fin 2024, avalisé par le HSSC et soumis à l'approbation des Etats membres au cours du premier trimestre 2025. Il rappelle à cette occasion que l'objectif de l'équipe du projet S-130 ne se limite pas à la spécification de produit, mais à la fourniture du jeu de données S-130 lui-même, qui fait autorité.

En réponse à un point soulevé par un participant, il confirme que, comme l'a décidé l'A-2 par la décision A2/24, la S-23 restera accessible au public.

Décision et Action C6/60 : Le Conseil félicite l'équipe de projet sur la S-130 pour les résultats obtenus depuis le C-6 et prend note du séquencement d'élaboration de la spécification de produit S-130 et de sa mise en œuvre.

Action C6/61 : **Le Secrétaire général** rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9 (futur de S-23) lors de la 3ème session de l'Assemblée (cf. Décision A2/24&25) (date limite : 20 décembre 2022 pour soumission à l'A-3).

7.3 Étapes préparatoires de la mise en place du nouveau Conseil 2023-2026 et mise à jour sur la préparation de l'A-3

Doc : C6-7.3A Liste provisoire des tâches à soumettre à l'examen/approbation de l'A-3

Doc : C6-7.3B Mise à jour sur la préparation de la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI : compte à rebours, programme, informations générales

Doc : C6-7.3C Étapes préparatoires pour la mise en place du prochain Conseil.

7.3A Le Secrétaire général énumère les tâches confiées au Conseil depuis l'A-2, dont il sera rendu compte à l'A-3, soit dans le rapport du Président, soit séparément.

Décision C6/62 : Dans le cadre de la préparation de l'A-3, **le Conseil** prend note de la liste provisoire des tâches à soumettre à l'examen/approbation de l'A-3.

7.3B Le Directeur de l'OHI, M. Sinapi, donne un aperçu des dispositions prises pour l'A-3, désormais prévue du 2 au 5 mai 2023 au Grimaldi Forum, à Monaco, sous la forme d'une réunion entièrement en présentiel. Un espace d'exposition sera mis à la disposition des Etats membres et des exposants de l'industrie ; la date limite pour toute demande spéciale est fixée au 1er décembre 2022.

Le 1er mai, il y aura une réunion de la Commission des finances, un événement spécifique sur la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie (EWH) et une réunion des chefs de délégation. Le 2 mai, la Médaille Albert Ier sera décernée à un éminent collaborateur dans le domaine de l'hydrographie ; les Etats membres sont invités à faire parvenir leurs candidatures au Secrétariat avant le 20 décembre 2022. Le 4 mai, des débats d'experts auront lieu dans trois blocs thématiques, à savoir la cartographie des océans, la numérisation S-100 des informations hydrographiques et l'hydrographie à l'appui du jumeau numérique de l'océan. Plusieurs réceptions sont prévues, dont une à bord d'un navire des Etats-Unis. Le compte à rebours pour la préparation du Livre rouge de l'A-3 a été présenté, la date limite pour que les Etats membres fournissent leurs commentaires sur les propositions de l'A-3 étant le 20 janvier 2023.

Décision C6/63 : Le Conseil prend note du compte à rebours, du programme et des informations générales prévues dans le cadre de la préparation de l'A-3.

7.3C Le Secrétariat de l'OHI présente la procédure de nomination du prochain Conseil. Chaque commission hydrographique régionale devrait notifier au Secrétariat les Etats membres éligibles au statut de membre du Conseil avant la fin du mois de janvier 2023. La liste finale sera avalisée par l'A-3. Les commissions régionales désignent deux tiers des membres du Conseil, le tiers restant étant sélectionné en fonction des intérêts hydrographiques et du tonnage national enregistré.

Décision C6/64 : Le Conseil prend note des différentes étapes de préparation en vue de la mise en place du prochain Conseil.

7.4 Proposition de révision de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI - Composition de la Commission hydrographique sur l'Antarctique de l'OHI (CHA)

Docs : C6-7.4A

Le Secrétaire général rapporte que, lors de sa 18ème Conférence de mai 2022, la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) a apporté à ses statuts des modifications qui ont des incidences sur l'article 8.e du Règlement général de l'OHI. Il est donc proposé de remplacer le libellé

de l'article 8.e, faisant référence à la fourniture de ressources et de données pour la couverture en cartes INT de l'OHI uniquement, par le libellé suivant : « la fourniture de données, de produits et de services hydrographiques à l'appui de la sécurité de la navigation maritime dans la région de l'Antarctique et/ou des informations géospatiales marines plus larges de cette région ». Il soumettra la modification proposée à l'A-3 en sa qualité de président de la CHA.

Décision et Action C6/65 : Le Conseil avalise les modifications de l'article 8.e du RG telles que proposées par la CHA et charge **la Présidente du Conseil** de les soumettre à l'A-3, aux fins d'approbation par les Etats membres (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

7.5 Proposition du Secrétariat concernant la révision de la Publication M-7 de l'OHI - *Règlement du personnel*

Docs : C6-7.5A

Le Secrétaire général, en présentant cet item, explique que la proposition de révision du Règlement du personnel, publication M-7 de l'OHI, a été motivée par l'introduction du télétravail comme option régulière, afin de refléter la nouvelle réalité mondiale depuis la pandémie de COVID-19. Les révisions portent également sur certains changements nécessaires au maintien des prestations médicales et de retraite du personnel. Des consultations sur les révisions proposées ont été menées auprès des personnes directement concernées, à savoir le personnel du Secrétariat, et le résultat a été communiqué à la Commission des finances sous couvert de la LCCF02/2022. Les commentaires seront pris en compte avant de préparer la soumission du projet final à l'A-3 pour approbation. Il précise que la nécessité de s'adapter aux réalités du nouveau mode de travail mondial signifie que l'Organisation se trouve en fait déjà dans une phase transitoire de gestion du personnel, où le télétravail a déjà été introduit : il s'agit donc de formaliser les dispositions déjà prises.

Décision et Action C6/66 : Le Conseil prend note des informations et de la marche à suivre pour l'élaboration de l'édition 9.0.0 (amendements relatifs à l'application des modifications apportées aux dispositions relatives à la santé et à la retraite) de la publication M-7 - *Règlement du personnel*, que **le Secrétaire général** soumettra à l'A-3 pour approbation par les Etats membres (date limite : 20 décembre 2022 pour la soumission à l'A-3).

7.6 Information (ROK & Canada) : Création d'un comité national sur la S-100

Docs : C5-07.6A INF

La République de Corée et le Canada font part de leur expérience à propos de la création d'un comité national S-100. L'objectif de la République de Corée est de créer un environnement dans lequel de nombreuses parties prenantes peuvent coopérer afin de faciliter une plus large mise en œuvre des services S-100. Les réunions semestrielles ont rassemblé des administrations maritimes, des instituts de recherche et des entreprises dans les domaines des publications nautiques, des aides à la navigation, de la navigation électronique et de la météorologie maritime. Le comité national S-100 du Canada s'est réuni une fois par mois. Son objectif est de coordonner, à l'échelle nationale, la mise en œuvre de la S-100, de développer un catalogue national de services S-128, de partager les connaissances - notamment en ce qui concerne les activités internationales de la S-100 - et de donner une impulsion au pays afin d'atteindre les objectifs de la feuille de route de la S-100. Le Canada est disposé à partager les comptes rendus de ses réunions avec les membres intéressés pour leur donner un aperçu de son mode de fonctionnement**.**

Les deux Comités ont fait des progrès dans l'élaboration des normes et ont créé des opportunités pour encourager le débat et la coopération. Un projet de coopération pour l'élaboration de normes dans différents domaines a été élaboré.

Répondant aux questions et commentaires des participants, **la ROK** indique que la plupart des membres du Comité S-100 sont des producteurs, bien qu'elle considère les participants de la communauté de la navigation comme des utilisateurs des informations sur la navigation intérieure. Les membres du Comité sont invités à participer par le biais d'une lettre officielle. Le Canada indique que les nouveaux membres sont généralement encouragés à rejoindre son Comité par une

recommandation de bouche à oreille. D'autres participants décrivent leurs propres comités S-100 ou des organismes similaires ; par exemple, **le Royaume-Uni** a un comité S-100 interne au sein du Service hydrographique du RU et un groupe de travail conjoint avec l'organisme de réglementation, la Maritime and Coastguard Agency. Il entretient également des liens avec les fabricants d'équipements originaux. **L'Australie** a créé un comité national S100 qui se concentre actuellement sur la production de la S100 et qui est prêt à partager des informations à ce sujet. **La Finlande** fait part des travaux en cours sur la « Coordination nationale de la mise en œuvre de la S-100 ». La mission du groupe de travail du Service hydrographique finlandais est de partager des informations sur le cadre de normalisation S-100 de l'OHI et sur les diverses normes de produits avec les organismes et les entreprises qui sont ou seront responsables de la production de jeux de données S-100 ou qui fournissent des services de navigation électronique. La coordination se poursuivra activement et il est prévu de contacter les utilisateurs finaux (par exemple par l'intermédiaire de l'Association des armateurs finlandais) ainsi que l'Office national de l'énergie. L'Italie a l'intention d'organiser une réunion des partenaires en 2023 et, en attendant, elle fait grandement confiance à son agence de garde-côtes, qui a également représenté le pays à l'OMI.

Décision et Action C6/67 : Le Conseil accueille favorablement la stratégie présentée par **le Canada et la République de Corée** via la création de leurs Comités nationaux S-100 et prend note des bénéfices attendus de cette approche. **Le Conseil** invite **les Etats membres** à faire part de leurs stratégies nationales en ce qui concerne la création de Comités nationaux S-100 similaires, le cas échéant (délai : C-7).

7.7 Information (Royaume-Uni) : Comprendre les moteurs, les solutions et les catalyseurs dans le secteur du transport maritime.

Docs : C6-7.7A INF

Le Royaume-Uni présente un livre blanc qu'il a publié sur les moteurs, les solutions et les catalyseurs dans le secteur du transport maritime. Les moteurs actuels sont principalement la décarbonisation et la numérisation, la première étant déterminée par des instruments tels que l'indicateur d'intensité de carbone de l'OMI. Les solutions possibles comprennent l'optimisation de l'efficacité opérationnelle et la réduction des émissions de carbone, y compris, à long terme, des sources alternatives de carburant. Parmi les catalyseurs du processus d'optimisation figurent les flux de données sécurisés en temps réel, l'amélioration de la connectivité Internet et la formation appropriée des navigateurs. Parmi les principales conclusions du compte rendu figurent l'engagement international croissant en faveur de la décarbonisation, la disponibilité accrue et la réduction rapide des coûts des services Internet à haut débit, ainsi que l'importance de la cybersécurité. Les Services hydrographiques pourraient apporter leur contribution en produisant des ensembles de données sûrs et sécurisés, compatibles avec la décarbonisation et les normes de données S-100, lisibles tant par l'homme que par la machine, et en offrant une formation appropriée à la communauté des Services hydrographiques.

Le Royaume-Uni tente d'apporter une réponse résiliente et durable, en fournissant des solutions de données appropriées et en collaborant avec ses partenaires. Il réduit l'empreinte carbone de ses produits et services de navigation et explore le potentiel des services de données S-100 en collaboration avec les partenaires industriels et les utilisateurs. Il a pris la décision difficile d'éliminer progressivement la production de cartes papier d'ici à 2026 et travaille avec l'organisme national de réglementation, la Maritime and Coastguard Agency, à l'élaboration de réglementations pour la transition vers des solutions numériques. Toute solution retenue sera conforme aux normes de l'OHI. Bien que les cartes papier et la formation nécessaire à leur utilisation soient appelées à perdurer, le RU se prépare à un avenir où les cartes papier seront obsolètes.

Les participants saluent les mesures prises par le Royaume-Uni pour promouvoir la navigation « verte », un sujet susceptible de bénéficier d'un soutien populaire, comme le montre l'adoption de la déclaration de Clydebank pour des couloirs de navigation verts, adoptée lors de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) en 2021. Cette déclaration s'inscrit dans la droite ligne des travaux de l'OHI sur la S-131 au laboratoire de Singapour. Toutefois, ils se déclarent très préoccupés par la perspective qu'un Etat membre cesse totalement la production de

cartes papier, ce qui, selon eux, aurait de graves répercussions sur la sécurité de la navigation. Les cartes papier sont toujours utilisées pour la navigation, notamment pour se conformer aux prescriptions de la Convention SOLAS et des réglementations nationales. **Le Directeur Kampfer** de l'OHI encourage les Etats membres à prendre part aux activités en cours visant à produire des cartes papier dérivées des données S-101, en participant aux travaux du Groupe de travail sur la cartographie marine et de son équipe de projet sur la typologie de référence.

Décision et Action C6/68 : Le Conseil remercie **le Royaume-Uni** d'avoir partagé son livre blanc sur les moteurs, les solutions et les catalyseurs de l'industrie du transport maritime. **Le Conseil** invite **le Royaume-Uni** à identifier les enseignements tirés de cette étude et à envisager la possibilité de fournir des contributions au plan stratégique et au programme de travail de l'OHI, le cas échéant, par l'intermédiaire des groupes de travail et des comités auxquels il participe (date limite : HSSC15/IRCC15).

8. PROCHAINE REUNION

8.1 Dates et lieu de la 7ème réunion du Conseil de l'OHI

Le Secrétaire général suggère que le nouveau Conseil se réunisse pour sa septième session à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 17 au 19 octobre 2023.

Décision C6/69 : Le Conseil convient de la tenue du C-7 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 17 au 19 octobre 2023 (date limite : décision d'y participer ou non - 17 juin 2023).

9. AUTRES QUESTIONS

9.1 Information : Vers le jumeau numérique de l'océan - comment les connaissances hydrographiques et la modélisation océanographique deviennent des éléments fondamentaux (Mercator Océan International)

Le Directeur général de Mercator Océan International, **M. Pierre Bahurel**, qui présente le concept de jumeau numérique de l'océan, explique d'abord que l'organisation qu'il représente est un centre mondial de prédiction des océans, une organisation à but non lucratif détenue par des institutions publiques de cinq pays, qui reçoit des fonds des députés et de la Commission européenne. L'organisation prévoit toutefois de passer au statut d'organisation intergouvernementale (OIG), reflétant la prise de conscience croissante de l'importance de s'assurer que la science atteigne les décideurs politiques.

Mercator Ocean International est un service opérationnel depuis 2015. En connectant un réseau de producteurs de données à un port unique, il permet actuellement de mettre à jour toutes les dix minutes les observations sur un océan numérique comptant 1 milliard de points de grille, traduites par des experts en données vérifiées, avec 400 000 utilisateurs dans le monde et 40 000 abonnés. Le champ d'application du projet englobe non seulement les données de l' « océan bleu » (telles que la salinité, la température...) mais aussi celles de l' « océan blanc » (telles que la glace) et de l' « océan vert » (telles que la production de chlorophylle, l'acidité...). Les données produites sont ouvertes et gratuites et le service fourni est mondial ; bien que la plupart des utilisateurs se trouvent en Europe, le nombre d'utilisateurs hors d'Europe augmente rapidement et les informations sur les abonnés indiquent que les données sont déjà utilisées par les utilisateurs de l'hydrographie.

Il dit que l'objectif du jumeau numérique de l'océan est de développer une représentation virtuelle cohérente, à haute résolution, multidimensionnelle et en temps quasi réel de l'océan qui pourrait rendre les connaissances sur l'océan en libre accès, disponibles pour les citoyens, les scientifiques et les décideurs du monde entier, et fournir une plate-forme de coopération mondiale. En tant que concept pouvant être compris par les politiciens et ayant déjà attiré leur attention, le jumeau numérique de l'océan pourrait servir de passerelle entre les connaissances scientifiques et la prise de décision politique.

En passant de la prédiction océanique au jumeau numérique de l'océan, l'idée est d'automatiser les processus afin que le retour d'information fourni par le jumeau numérique puisse aider les décideurs

à prendre des décisions éclairées par rapport à l'océan réel. Il faut donc améliorer et diversifier le contenu informatif du jumeau numérique, l'objectif étant de mettre en place une plate-forme à laquelle peuvent être connectés divers systèmes de données, ce qui permettra de relier la communauté et les services à des systèmes robustes et interopérables dans le monde entier.

En termes de normes internationales, la communauté de la prédiction océanique dispose de certaines normes opérationnelles, telles que l'utilisation du même format et des mêmes indicateurs clés de performance, mais elles ne sont pas encore établies dans un cadre homologué. Le modèle universel de données hydrographiques S-100 est donc intéressant, tout comme les cadres analogiques tels que la S-300 du domaine de la COI de l'UNESCO, la S-400 de l'OMM ou la S-500 du groupe de travail géospatial maritime de l'OTAN pour les couches militaires additionnelles. Ainsi, l'utilisation des normes S-111 pour renseigner les données sur les courants de surface dans le cadre de l'élaboration de produits hydrographiques dynamiques pourrait contribuer à éliminer l'obstacle que constitue l'utilisation de formats différents.

Au cours des débats, **le Conseil** fait l'éloge du projet. **La Norvège** dit que le jumeau numérique de l'océan démontre comment l'hydrographie et l'océanographie peuvent travailler ensemble pour un bénéfice mutuel, l'hydrographie étant un élément constitutif du jumeau numérique. La Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) est un autre domaine de collaboration. **Les Etats-Unis** considèrent que le projet de jumeau numérique constitue un grand pas en avant par rapport à ce qui avait été envisagé dans le cadre de la S-100. Ils demandent quel mécanisme de financement est envisagé. **Le Japon** souhaite savoir quels sont les types de données bathymétriques qui présentent un intérêt. **Les Etats-Unis** recommandent que Mercator Océan International envisage de s'engager avec le Comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) pour une intégration possible avec ce qui se fait sur terre. **La Suède** invite Mercator Océan International à coopérer avec le groupe de travail qui développera la spécification de produit S-126 Environnement physique marin**. Le Secrétaire général** fait observer que le cadre de normes pourrait être considéré comme fournissant des réservoirs de données qui pourraient également être remplis d'informations océanographiques ; le cadre de normes pourrait ainsi permettre d'assurer l'interopérabilité d'informations telles que les données de l' « océan vert », qui pourraient fournir de nouvelles informations utiles aux utilisateurs maritimes. La spécification du produit S-411 Information sur la glace de mer serait également un domaine de collaboration pertinent. Le **Canada** suggère qu'un point de départ pour la normalisation de la modélisation pourrait consister à appliquer des normes aux entrées.

Le Directeur général de Mercator Océan International précise que le financement actuel provient des institutions publiques impliquées dans la partie innovation, la majorité du financement provenant de la Commission européenne pour toute la partie opérationnelle, qui a identifié l'effet de levier bénéfique d'une infrastructure à laquelle d'autres acteurs pourraient contribuer. La transformation en OIG est nécessaire car la réussite du projet requiert non seulement l'excellence scientifique et technologique, mais aussi le lien entre la technologie et la politique. Le statut d'OIG donnera la visibilité nécessaire pour y parvenir. Il faut espérer que les Etats membres soutiendront le projet et que le financement de la Commission européenne ne sera pas perdu. Il souligne que le projet est ouvert au monde entier et qu'il est ouvert à la collaboration pour aider les autorités nationales à voir quelles données peuvent être fournies au niveau régional. Dans certains cas, il est possible d'identifier d'abord un besoin de données - par exemple sur les courants océaniques - puis d'identifier un partenaire potentiel qui pourrait les fournir. Enfin, il se dit ouvert à une collaboration plus poussée avec l'OHI.

Le Conseil exprime son soutien à la poursuite de la collaboration entre l'OHI et Mercator Ocean International, y compris par le biais d'une invitation à la prochaine 3ème session de l'Assemblée et en explorant la possibilité d'un protocole d'accord pour formaliser la collaboration.

Décision et Action C6/70 : Le Conseil accueille favorablement la présentation sur le « Jumeau numérique de l'océan » faite par le Directeur général de Mercator Océan International, et prend note de son intention de créer une nouvelle OIG.

Le cas échéant, le Conseil invite **le Secrétaire général** de l'OHI à examiner si un MoU entre les deux organisations (lorsque l'organisation sera créée) serait utile pour développer des synergies dans le futur (date limite : A-3 à confirmer)

10. EXAMEN DES ACTIONS ET DÉCISIONS DE LA RÉUNION

L'adjoint aux Directeurs de l'OHI, M. Guillam, passe en revue les actions identifiées et fournit, lorsque nécessaire, de brefs commentaires et explications sur les actions et décisions, y compris celles qui sont permanentes ou en suspens depuis les précédentes réunions du Conseil (**décisions C6/38 et C6/40**) (cf. annexe C).

Sur les conseils du **Directeur Kampfer, la décision C6/42** est modifiée pour indiquer que les tests seront effectués uniquement sur la S-102, les tests sur la S-104 étant prévus dans la phase suivante. Sur la suggestion des Etats-Unis, la formulation de l'action C6/49 est modifiée pour préciser que la période visée par le plafond de 3% dans le cadre d'une augmentation potentielle de la valeur des parts de contribution des Etats membres se situe entre l'A3 et l'A4.

11. CLOTURE DE LA REUNION

Le Secrétaire général déclare que la longue liste d'actions et de décisions résultant des délibérations du Conseil témoigne de son efficacité. Il exprime son appréciation et sa gratitude au Secrétariat, aux groupes de travail, au Conseil et à la Présidente pour sa bonne gestion de la session. **La Présidente**, notant qu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil triennal, indique que, malgré la nécessité d'innover en réponse à la pandémie de COVID-19, le fait que toutes les actions qui lui ont été confiées par l'Assemblée lors de sa 2ème session puissent faire l'objet d'un compte rendu lors de la 3ème session témoigne du succès du Conseil.

Les principaux messages qu'elle compte transmettre au nom du Conseil sont les suivants : la nécessité pour l'OHI d'assurer la transition vers S-100, et en particulier de la S-57 vers la S-101, en tant que priorité pour la période 2023-2026 ; le fait que le plan stratégique 2021-2026 et les SPI qui y sont associés ont été testés et qu'il est donc possible de rendre compte des réalisations par rapport à chacun des objectifs - un SPI nécessitant un recentrage ; et le fait que le renforcement des capacités doit rester une priorité. La réduction du financement disponible pour le renforcement des capacités reste une préoccupation et nécessitera de la créativité. A mesure qu'on se rapprochera de 2026, il deviendra essentiel de se préparer et de communiquer sur la situation mondiale de la fourniture d'ENC hybrides, en veillant à ce qu'aucun Etat membre ne soit laissé pour compte. Le projet de jumeau numérique de l'océan permet à l'OHI d'explorer les possibilités de collaboration avec des collègues océanographes pour la fourniture de services S100.

Le **Conseil** exprime sa reconnaissance au Chef de la délégation du Portugal, le CA Mário Simões Marques, qui a pris sa retraite une semaine auparavant, après une longue et brillante carrière ; il félicite la communauté de l'OHI pour sa cordialité et son engagement à rendre les océans plus sûrs.

La **Présidente** félicite les cinq rapporteurs et le Secrétariat de l'OHI pour leurs contributions à l'orchestration harmonieuse de la réunion et à la présentation fidèle de ses travaux, saluant le succès de la diffusion en direct de la réunion. Elle remercie tous les présentateurs, les présidents du HSSC et de l'IRCC et tous les membres du Conseil pour leurs nombreuses contributions aux travaux accomplis, et déclare la session close.

Annexe A

LISTE DES PARTICIPANTS ENREGISTRES

6ème réunion du Conseil de l'OHI
18-Oct-2022 – 20-Oct-2022

6th Meeting of the IHO Council

Face-to-face, 18-Oct-2022 ~ 20-Oct-2022

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail	Date
1	IHO Member State	Albania	ALBANIAN HYDROGRAPHIC SERVICE (AHS)	Emrush BEJDO	Member of delegation	emrush.bejdo@aaf.mil.al	2022-06-14
2	IHO Member State	Albania	ALBANIAN HYDROGRAPHIC SERVICE (AHS)	Elvis CENKA	Member of delegation	elviscenko@gmail.com	2022-06-14
3	IHO Member State	Argentina	SERVICIO DE HIDROGRAFIA NAVAL	Gustavo Jorge ALMAZÁN	Member of delegation	galmazan@hidro.gov.ar	2022-05-22
4	IHO Member State	Argentina	SERVICIO DE HIDROGRAFIA NAVAL	Valentin Alejandro SANZ RODRIGUEZ	Head of delegation	directorshn@hidro.gov.ar	2022-06-10
5	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Stewart DUNNE	Head of delegation	stewart.dunne@defence.gov.au	2022-06-06
6	IHO Member State	Australia	AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE	Hilary THOMPSON	Member of delegation	hilary.thompson@defence.gov.au	2022-08-02
7	IHO Member State	Brazil	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY AND NAVIGATION	RENATO ARRUDA	Head of delegation	obino@marinha.mil.br	2022-05-11
8	IHO Member State	Brazil	DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY AND NAVIGATION	RODRIGO OBINO	Member of delegation	obino@marinha.mil.br	2022-05-11
9	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Annie BIRON	Member of delegation	annie.biron@dfo-mpo.gc.ca	2022-05-16
10	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Doug BRUNT	Head of delegation	douglas.brunt@dfo-mpo.gc.ca	2022-06-14
11	IHO Member State	Canada	CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Geneviève BÉCHARD	Member of delegation	genevieve.bechard@dfo-mpo.gc.ca	2022-07-12
12	IHO Member State	Croatia	HRVATSKI HIDROGRAFSKI INSTITUT (Hydrographic Institute of the Republic of Croatia)	Vinka KOLIC	Head of delegation	vinka.kolic@hhi.hr	2022-06-09
13	IHO Member State	Cyprus	HEADQUARTERS OF DEPARTMENT OF LANDS AND SURVEYS	GEORGIOS KOKOSIS	Head of delegation	gkokosis@dls.moi.gov.cy	2022-08-04
14	IHO Member State	Denmark	DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST)	Pia HØJGAARD	Head of delegation	pdh@gst.dk	2022-08-26
15	IHO Member State	Denmark	DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST)	Sophie HOHWÜ-CHRISTENSEN	Member of delegation	sohoh@gst.dk	2022-08-26
16	IHO Member State	Finland	FINNISH TRANSPORT AND COMMUNICATIONS AGENCY	Rainer MUSTANIEMI	Head of delegation	rainer.mustaniemi@traficom.fi	2022-06-03
17	IHO Member State	France	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	LAURENT KERLEGUER	Head of delegation	laurent.kerleguer@shom.fr	2022-06-07
18	IHO Member State	France	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE	Julien SMEECKAERT	Member of delegation	julien.smeeckaert@shom.fr	2022-06-14
19	IHO Member State	Germany	BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE	Jens SCHRÖDER-FÜRSTENBERG	Member of delegation	jens.schroeder-fuerstenberg@bsh.de	2022-06-24
20	IHO Member State	Germany	BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE	Thomas DEHLING	Head of delegation	thomas.dehling@bsh.de	2022-05-21
21	IHO Member State	Greece	HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE	Dimitrios EFSTATHIOU	Head of delegation	director_hnhs@navy.mil.gr	2022-06-10
22	IHO Member State	Greece	HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE	Panagiotis GKIONIS	Member of delegation	panagiotis.gkionis@hnhs.gr	2022-06-10
23	IHO Member State	India	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Adhir ARORA	Head of delegation	ia-inho@navy.gov.in	2022-08-05

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail	Date
24	IHO Member State	India	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE	Kuldeep SINGH	Member of delegation	ia-inho@navy.gov.in	2022-09-29
25	IHO Member State	Indonesia	HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,INDONESIA NAVY (Pushidrosal)	Fajar RUSDIANTO	Member of delegation	fajar.rusdianto@pushidrosal.id	2022-06-03
26	IHO Member State	Indonesia	HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,INDONESIA NAVY (Pushidrosal)	Nurhidayat -	Head of delegation	infohid@pushidrosal.id	2022-06-03
27	IHO Member State	Indonesia	HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,INDONESIA NAVY (Pushidrosal)	Danar PRATAMA	Member of delegation	int.pushidrosal@gmail.com	2022-07-22
28	IHO Member State	Iran (Islamic Republic of)	PORTS AND MARITIME ORGANIZATION (PMO)	Nader PASANDEH	Member of delegation	npasand44@gmail.com	2022-06-20
29	IHO Member State	Iran (Islamic Republic of)	PORTS AND MARITIME ORGANIZATION (PMO)	Majid ALI NAZI	Head of delegation	malinazi@pmo.ir	2022-06-20
30	IHO Member State	Italy	ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA	Nicola Marco PIZZEGHELLO	Member of delegation	nicolam.pizzeghello@marina.difesa.it	2022-06-10
31	IHO Member State	Italy	ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA (Italian Hydrographic Institute)	Massimiliano NANNINI	Head of delegation	massimiliano.nannini@marina.difesa.it	2022-09-20
32	IHO Member State	Japan	Japan Coast Guard (JCG)	Shigeru NAKABAYASHI	Member of delegation	iao@jhod.go.jp	2022-05-30
33	IHO Member State	Japan	Japan Coast Guard (JCG)	Masayuki FUJITA	Head of delegation	iao@jhod.go.jp	2022-05-30
34	IHO Member State	Malta	HYDROGRAPHIC OFFICE, PORTS AND YACHTING DIRECTORATE, TRANSPORT MALTA	Godwin L. BORG	Member of delegation	godwin-louis.borg@transport.gov.mt	2022-10-25
35	IHO Member State	Malta	HYDROGRAPHIC OFFICE, PORTS AND YACHTING DIRECTORATE, TRANSPORT MALTA	Mark A. CHAPELLE	Head of delegation	mark.chapelle@transport.gov.mt	2022-10-25
36	IHO Member State	Netherlands	Hydrographic Service - Royal Netherlands Navy	Leendert DORST	Member of delegation	LL.Dorst@mindef.nl	2022-06-03
37	IHO Member State	Netherlands	Netherlands Ministry of Defence	Toine BARTEN	Head of delegation	wa.barten@mindef.nl	2022-06-03
38	IHO Member State	Nigeria	NIGERIAN NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE	Olugbenga Bidemi Fahad OLADIPO	Member	dhydro@navy.mil.ng	2022-09-14
39	IHO Member State	Norway	NORWEGIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Evert FLIER	Member of delegation	Evert.Flier@statkart.no	2022-06-22
40	IHO Member State	Norway	NORWEGIAN HYDROGRAPHIC SERVICE	Birte BORREVIK	Head of delegation	birte.noer.borrevik@kartverket.no	2022-06-22
41	IHO Member State	Oman	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE (ONHO)	YAHYA AL BALUSHI	Head of delegation	ahmed.a.albadi@mod.gov.om	2022-08-05
42	IHO Member State	Oman	NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE (ONHO)	AHMED ALBADI	Member of delegation	ahmed.a.albadi@mod.gov.om	2022-08-05
43	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	César ZELADA	Head of delegation	cesar.zelada@marina.mil.pe	2022-06-03
44	IHO Member State	Peru	DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION	Juan TERRY	Member of delegation	jterry@dhn.mil.pe	2022-06-03
45	IHO Member State	Portugal	INSTITUTO HIDROGRAFICO	João VICENTE	Member of delegation	dt.hi.chf@hidrografico.pt	2022-06-03
46	IHO Member State	Portugal	INSTITUTO HIDROGRAFICO	Mário SIMÕES MARQUES	Head of delegation	simoes.marques@hidrografico.pt	2022-06-03

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail	Date
47	IHO Member State	Republic of Korea	-	Jung-woo LEE	Member of delegation	juwlee05@mofa.go.kr	2022-06-20
48	IHO Member State	Republic of Korea	KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA)	Kwan Chang LIM	Member of delegation	kclim00@korea.kr	2022-10-05
49	IHO Member State	Republic of Korea	KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA)	Jaeyoung BYEON	Head of delegation	infokhoa@korea.kr	2022-06-14
50	IHO Member State	Singapore	Maritime and Port Authority of Singapore (MPA)	Pearlyn PANG	Head of delegation	pearlyn_pang@mpa.gov.sg	2022-06-24
51	IHO Member State	Singapore	Maritime and Port Authority of Singapore (MPA)	Ying-Huang THAI LOW	Head of delegation	Hydrographic@mpa.gov.sg	2022-06-24
52	IHO Member State	South Africa	South African Navy Hydrographic Office (SANHO)	Christoff THEUNISSEN	Head of delegation	hydrosan@iafrica.com	2022-08-02
53	IHO Member State	Spain	INSTITUTO HIDROGRAFICO DE LA MARINA (IHM)	Salvador MORENO	Member of delegation	smorenos@fn.mde.es	2022-06-03
54	IHO Member State	Spain	INSTITUTO HIDROGRAFICO DE LA MARINA (IHM)	Salvador ESPINOSA GONZALEZ-LLANOS	Head of delegation	sespinosa@fn.mde.es	2022-06-03
55	IHO Member State	Sweden	SJOFARTSVERKET	Magnus WALLHAGEN	Member of delegation	magnus.wallhagen@sjofartsverket.se	2022-06-03
56	IHO Member State	Sweden	SJOFARTSVERKET	Patrik WIBERG	Head of delegation	patrik.wiberg@sjofartsverket.se	2022-06-22
57	IHO Member State	Thailand	HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY	Pathomphote KAENCHAN	Head of delegation	hydrotechhdrtn@gmail.com	2022-06-01
58	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Rhett HATCHER	Head of delegation	rhett.hatcher@ukho.gov.uk	2022-06-07
59	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Helena PATTON	Member of delegation	helena.patton@ukho.gov.uk	2022-09-20
60	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Jake THACKER-PUGSLEY	Member of delegation	jacob.ThackerPugsley@ukho.gov.uk	2022-09-20
61	IHO Member State	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE	Clare LAIN	Member of delegation	clare.lain@ukho.gov.uk	2022-06-07
62	IHO Member State	United States of America	National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA)	John NYBERG	Head of delegation	john.nyberg@noaa.gov	2022-06-17
63	IHO Member State	United States of America	NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA)	John LOWELL	Member of delegation	john.e.lowell@nga.mil	2022-06-02
64	IHO Member State	United States of America	National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA)	Jonathan JUSTI	Member of delegation	Jonathan.Justi@noaa.gov	2022-06-24
65	IHO Member State	United States of America	COMMANDER,NAVAL METEOROLOGY AND OCEANOGRAPHY COMMAND (CNMOC)	Matthew BORBASH	Member of delegation	matthew.borbash2.civ@us.navy.mil	2022-07-01
66	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Leonel MANTEIGAS	Staff	leonel.manteigas@iho.int	2022-10-13
67	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Luigi SINAPI	Staff	luigi.sinapi@iho.int	2022-09-22
68	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Rebekka YATES	Staff	rebekkayates@yahoo.co.uk	2022-09-20
69	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Rémy ROQUEFORT	Staff	remy.roquefort@iho.int	2022-10-13
70	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Jeff WOOTTON	Staff	jeff.wootton@iho.int	2022-09-14

No	Category	Country	Organization / Company	Name	Status	E-mail	Date
71	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Mathias JONAS	Staff	sg@iho.int	2022-09-20
72	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Teresa LANDER	Staff	tb_lander@yahoo.co.uk	2022-09-20
73	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Yves GUILLAM	Staff	yves.guillam@iho.int	2022-05-02
74	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Caroline FONTANILI	Staff	caroline.fontanili@iho.int	2022-09-14
75	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Yong BAEK	Staff	yong.baek@iho.int	2022-08-08
76	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Insung PARK	Staff	pok@iho.int	2022-06-22
77	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Abri KAMPFER	Staff	dtech@iho.int	2022-07-26
78	IHO Secretariat	-	International Hydrographic Organization	Sam HARPER	Staff	adso@iho.int	2022-07-12
79	Other Observers	-	Mercator Ocean International (MOi)	Pierre BAHUREL	Observer	pierre.bahurel@mercator-ocean.fr	2022-09-15

Annexe B

6EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

18 – 20 octobre 2022

ORDRE DU JOUR DEFINITIF (English only)

References: A. Rule 8 of the Rules of Procedure of the Council.

B. IHO Resolution 12/2002 as amended – *Planning Cycle [for Assembly Years]*.

1. OPENING

1.1 Secretary-General Opening Remarks.

1.2 Adoption of the Agenda and Timetable.

1.3 Chair's Opening Remarks.

1.4 Administrative Arrangements.

2. ITEMS REQUESTED BY THE 2ND IHO ASSEMBLY

2.1 Decision A2/08: Update on the Joint IHO-Singapore Laboratory – Proposals from the Council to the Governing Board (*To be discussed under agenda item 4.5*).

2.2 Decision A2/12: Report on the Application of ISO 9001 Principles (*To be discussed through the reports of HSSC and IRCC under agenda items 4.1 and 4.2*).

2.3 Decision A2/14: Update on the best way forward for the definition of hydrographic interest.

2.4 Decision A2/20: Status report on the appropriateness and applicability of the new Strategic Performance Indicators (*To be discussed under agenda item 6.1, taking into account recommendations from Secretary-General for Programme 1, HSSC and IRCC Chairs for Programmes 2 and 3*).

2.5 Decisions A2/30&A2/31: Proposed version 2.x of the Roadmap for the S-100 Implementation Decade (*To be discussed under agenda item 4.4*).

2.6 Decision A2/33: Update on the Dual-Fuel Concept (transition from S-57 to S-101 ENCs) (*To be discussed under agenda item 4.3*).

2.7 Cumulative List of A-2 Decisions affecting the Council (Decisions A2/02[13], A2/04[2], A2/06[2], A2/08, A2/11[2], A2/12, A2/14, A2/20, A2/30, A2/31, A2/33).

3. ITEMS REQUESTED BY THE IHO COUNCIL

3.1 Review of the status of Decisions and Actions from C-5.

4. ITEMS REQUESTED BY SUBSIDIARY ORGANS

4.1 A. Report and proposals from HSSC including:

Annex A: Proposed New IHO Resolution xx/2023 on the S-100 Implementation

[13] Complete.

Annex B: Draft revised version of the Roadmap for the S-100 Implementation Roadmap, Annex 2, version 2.0, 12 July 2022

Annex C: Proposed Annex 4 to the Roadmap for the S-100 Implementation Decade (2020-2030), Executive Summary of Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS

4.2 A. Report and proposals from IRCC including:

Annex A: IHO Capacity Building Strategy

Annex B: Guidelines on the Implementation of the WEND-100 Principles, version 1.0, April 2022

Annex C: IRCC Chair proposal regarding SPI allocated to IRCC

4.2 B. Proposed Recommendation (France): Avoid any ambiguity for S-100 based products that do contribute to navigation, by clearly distinguishing them from products using the same data format with a content for other purposes

4.3 Update on the Dual-Fuel Concept (transition from S-57 to S-101 ENCs).

4.4 Proposed version 2.x of the Roadmap for the S-100 Implementation Decade.

4.5 Update on the Joint IHO-Singapore Laboratory – Proposals from the Council to the Governing Board.

5. IHO ANNUAL WORK PROGRAMME AND BUDGET

5.1 Review of the Current Financial Status of the IHO.

5.2 Proposed IHO Work Programme for 2023.

5.3 Proposed IHO Budget for 2023.

5.4 Proposal to be submitted to A-3 for the IHO 3-year Work Programme and 3-year Budget 2024-2026.

6. IHO STRATEGIC PLAN REVIEW

6.1 Implementation and discussion of adaptions of the IHO Work programme and other affected IHO instruments resulting from the Strategic Plan 2021-2026. Status report on the appropriateness and applicability of the Strategic Performance Indicators.

6.2 Review of the Strategic Plan in preparation of A-3 (Reference B, article 1, amendments if any).

7. OTHER ITEMS PROPOSED BY A MEMBER STATE OR BY THE SECRETARY-GENERAL

7.1 Update on the implementation of Decision A2/07: gender-inclusivity.

7.2 Update on the implementation of Decision A2/25: S-130 Polygonal demarcations of global sea areas.

7.3 Preparation of the 3rd Session of the IHO Assembly: List of deliverables to A-3, Countdown, Programme, General Information and Preparation steps of the establishment of the new IHO Council 2023-2026.

7.4 Proposal for the Revision of Article 8.e of the General Regulations of the IHO – *Membership of the IHO Hydrographic Commission on Antarctica (HCA)*

7.5 Proposal to amend Publication M-7 - Staff Regulations (application of the changes made for health and retirement provisions).

7.6 Information (ROK, Canada): Establishment of a National S-100 Committee.

7.7 Information (UK): Understanding the Drivers, Solutions and Enablers within the Shipping Industry.

8. NEXT MEETING

8.1 Dates and venue for the 7th meeting of the IHO Council (17-19 October 2023, Monaco) (Decision A2/11).

9. ANY OTHER BUSINESS

9.1 Towards the digital twin of the ocean - how hydrographic knowledge and oceanographic modelling become building blocks (Mr Pierre Bahurel, Director General, Mercartor Ocean International).

10. REVIEW OF ACTIONS AND DECISIONS OF THE MEETING

11. CLOSURE OF THE MEETING

Annexe C

LISTE DES DÉCISIONS et ACTIONS DU C-6
(au 26 octobre 2022)

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
1. OUVERTURE					
1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général					
1.2 Adoption de l'ordre du jour					
	Observateurs	C6/01	**Le Conseil** accueille favorablement la proposition de présentation, le 2ème jour, de l'initiative relative au « Jumeau numérique de l'océan » par M. Pierre Bahurel, Directeur général de Mercator Océan International.		Décision
	Ordre du jour	C6/02	En conséquence, **le Conseil** adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés, et convient d'examiner les documents d'information (Docs. C6-07.6A, et 07.7A), le cas échéant ou à la fin de certaines sessions, s'il reste suffisamment de temps.		Décision
1.3 Remarques d'ouverture de la Présidente					
	Ouverture	C6/03	**Les membres du Conseil** félicitent le Dr. Geneviève Béchard, Présidente du Conseil, et le Secrétaire général pour leurs allocutions d'ouverture et conviennent de la participation de représentants des RENC (cette fois-ci IC-ENC) en tant qu'observateurs.		Décision
1.4 Dispositions administratives					
	Liste des contacts	C6/04	**Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil** doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.	**Permanent**	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
2. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI					
2.1 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour – Propositions du Conseil au comité directeur (Décision A2/08)					
			Voir section 4.5		
2.2 Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (Décision A2/12)					
			Voir sections 3.1 et 4.1		
2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).					
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C5/04	Le **Conseil** remercie la Présidente du Conseil pour la mise à jour sur les travaux en cours par les **parties intéressées Argentine Brésil, Inde et Uruguay** et les invite à présenter un rapport consolidé sur les moyens possibles de progresser, incluant une évaluation de l'impact sur les documents de base de l'OHI.	**C-6 (- 3 mois)**	Terminé
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C4/08	**Le Conseil** prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis.	**A-3**	Terminé
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C4/09	**Le Conseil** invite les parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.) à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).	**C-5, C-6**	Terminé

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Définitions des intérêts hydrographi-ques	C6/05	**La Présidente du Conseil** rendra compte de la situation à l'A-3 (comme requis par la décision A2/14) et recommandera que ce sujet soit mis en attente jusqu'à ce que les parties intéressées élaborent une proposition mature pour une définition révisée.	**20 déc. (pour l'A-3)**	Décision
2.4 Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (Décision A2/20)					
			Voir section 4.2 Annexe C et 6.1		
2.5 Proposition de version 2.x de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (Décisions A2/30&A2/31)					
			Voir section 4.4 qui regroupe toutes les propositions		
2.6 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC S-57 aux ENC S-101) (Décision A2/33)					
			Voir section 4.1, Paragraphes 11, 12 et Annexe C		
2.7 Liste cumulative des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.					
			A titre indicatif uniquement		
3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI					
3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-5 (actions en cours)					
	Application des principes ISO 9001	C6/71 (anciennes C5/08, C4/40)	**Le Conseil** invite **l'IRCC** à identifier un thème sur lequel les principes de l'ISO 9001 devront être appliqués et à le proposer au **Conseil** aux fins d'aval. **Le Conseil** note que **l'IRCC a** chargé **le MSDIWG** d'identifier un thème dans son portefeuille d'activités, où les principes de base ISO 9001 pourront être appliqués et bénéfiques.	**IRCC-15/C-7**	Décision A2/12
		C6/06	**Laissé en blanc intentionnellement**		

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.	**ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**				
4.1	**Rapport et propositions du HSSC**				
	Rapport du HSSC	C6/07	**Le Conseil** prend note du rapport et félicite **le HSSC**, ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour leurs accomplissements depuis le C-5.		Décision
	Résolutions de l'OHI sur la S-100	C6/08 (anciennes C5/05, C4/12)	Donnant suite à la décision A2/32 (PRO2.3 de la République de Corée), **le Conseil** prend note des progrès accomplis en ce qui concerne les résolutions existantes de l'OHI (LC 38/2022 de l'OHI) et avalise la proposition d'une nouvelle résolution générique de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 (cf. annexe A du rapport du HSSC au C-6). **La Présidente du Conseil**, dans son rapport à l'A-3, soumettra la nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 à l'approbation des Etats membres, et indiquera dans ce contexte l'adoption de certains amendements aux résolutions existantes (LC 38/2022 de l'OHI).	**20 déc. 2022 (date limite de soumission à l'A-3)**	Décision
	Conversion S-57 vers la S-101	C6/09	Donnant suite à la décision A2/33, **le Conseil** prend note de la publication, à des fins de mise en œuvre et d'essai, de la version Ed.1.0.0 de l'annexe B de la S-65 - conversion des ENC S-57 vers la S-101 et félicite l'ENCWG et M. Jeff Wootton en particulier (TSSO, Secrétariat de l'OHI) pour ce remarquable accomplissement.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Concept hybride pour les ECDIS S-100	C6/10 (ancienne C5/10)	Toujours pour donner suite à la décision A2/33, **le Conseil** avalise le compte rendu analytique du concept hybride pour les ECDIS S-100 et le rapport complet. **La Présidente du Conseil,** en liaison avec **le Président du HSSC**, soumettra, dans son rapport à l'A-3, le compte rendu analytique du concept hybride pour les ECDIS S-100 et le rapport complet à l'approbation des Etats membres. Avant la soumission, **le Conseil** demande au **HSSC** (appuyé par le **S-100 WG**) de modifier l'image S-57/S-101 de la fig. 2 de la section 2.6.1 du concept hybride par une image de meilleure qualité comme celles disponibles dans le Doc. C6-04.1C (projet de banc d'essai).	**20 déc. 2022 (date limite de soumission à l'A-3)** **1er déc. 2022**	Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Documents de l'OMI sur les ECDIS S-100	C6/11 (ancienne C5/11)	**Le Conseil** prend note des résultats de la 9ème session du NCSR de l'OMI concernant la révision de la circulaire MSC.1/Circ.1503/Rev1 - *Guide de bonnes pratiques des ECDIS* et révision de la circulaire MSC.232(82) - *Normes de fonctionnement des ECDIS* (cf. LC 31/2022 de l'OHI) et des engagements connexes pris envers l'OMI et l'IEC en particulier (*période de transition pour les ECDIS S-100, pour que leur utilisation devienne légale après le 1er janvier 2026 et à compter du 1er janvier 2029, les nouveaux systèmes doivent être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS)*[14].		Décision
	MSC106	C6/12	**Le Conseil** invite **les membres** à envisager de contacter leurs représentants à l'OMI pour qu'ils apportent leur soutien aux modifications des *normes de performance des ECDIS* lors de la prochaine session MSC106.	**2 novembre 2022**	
	Changements dans les ECDIS S-100, S-98	C6/13	**Le Conseil** avalise le changement stratégique des ECDIS S-100 avec les services de données de navigation électroniques (ENDS) et les couches de données de navigation en interaction, rendus possibles par la spécification d'interopérabilité S-98. **La Présidente du Conseil** rendra compte à l'A-3 en conséquence, aux fins d'approbation.	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	

[14] Si approuvée par la MSC106 en novembre 2022.

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Programme de travail de l'OHI 2023-2026	C6/14	Le **Conseil** avalise la recommandation du **HSSC** selon laquelle le but 1 et ses cibles du plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans le programme de travail 2024-2026. **La présidente du Conseil** rendra compte à l'A-3 en conséquence aux fins d'approbation.	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	Décision
	Futur de la carte marine papier	C6/15 (anciennes C5/12, C4/10)	**Le Conseil** continuera à suivre la mise en œuvre par le **HSSC** des recommandations sur le futur de la carte marine papier, le cas échéant. **La présidente du Conseil** rendra compte à l'A-3 de la question.	**HSSC-15 / C-7** **20 déc. (pour l'A-3)**	(cf. décisions A2/27&28)
	Futur de la carte marine papier	C6/16	**Le Conseil** prend note des recommandations formulées par le **HSSC** sur la production automatisée des cartes marines papier et confirme la décision prise à l'A-2, selon laquelle la priorité est d'élaborer des directives pour la production automatisée de cartes papier qui répondent aux exigences minimales de contenu des cartes de la S-4[15] à partir des données des ENC S-101.		Décision

[15] La S-4 est déjà une norme pour le contenu « minimal » des cartes.

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Cartes papier dérivées des ENC	C6/17	**Le Conseil** avalise l'offre des **Etats-Unis** (soutenus par les pays suivants : **Allemagne, Australie, Danemark, Nouvelle-Zélande, République de Corée,**) de recenser les cas d'utilisation et d'élaborer les directives correspondantes, ainsi que d'identifier les difficultés liées à la S-4, afin de parvenir à une production automatisée de cartes papier dérivées des bases de données de contenu des ENC, et de les soumettre à l'examen du **HSSC/NCWG**.		
	S-57, S-101	C6/18 (anciennes C5/13, C4/11)	**Le Conseil** suivra la progression de la tâche confiée au **HSSC**, qui est chargé de préparer (*ce qui est fait*) et de tenir à jour le compte rendu synoptique sur les différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC S-101 en liaison avec la maintenance/production S-57. **La Présidente du Conseil**, en liaison avec **le Président du HSSC**, rendra compte de cette tâche à l'A-3**.**	**20 déc. (pour l'A-3)**	(cf. décision A2/33)

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Banc d'essai pour la S-100	C6/19 (ancienne C5/60)	**Le Conseil** accueille avec satisfaction les informations fournies par la République de Corée sur le projet de banc d'essai S-100 et convient qu'il s'agit d'un élément essentiel de la feuille de route. **Le Conseil** invite **les Etats membres** de l'OHI à participer à ce projet de banc d'essai S-100 et, en outre, à examiner si d'autres critères que ceux proposés par la KHOA (voir Doc. C6-04.1C) devraient également être pris en compte (niveau de mise en œuvre de la couverture géographique prévue par rapport aux ENC S-57 existantes, mécanismes de diffusion et de mise à jour et couverture des NPubs, par exemple)	**Fin décembre 2022**	
	Rapports et propositions des HSSC&IRCC au C-6	C6/20 (identiques aux anciennes C5/14, …et C1/06)	Compte tenu des délais entre les réunions du HSSC-15 et de l'IRCC-15 en 2023 et du compte à rebours pour la soumission des rapports et des propositions au C-7, **le Conseil** invite **les Présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2023 en vue de les utiliser/soumettre directement en tant que rapports et propositions à examiner au C-7	**juillet 2022**	
4.2	**Rapport et propositions de l'IRCC**				
4.2	Rapport de l'IRCC	C6/21	**Le Conseil** prend note du rapport et félicite l'IRCC, les CHR et les sous-comités de l'IRCC pour leurs réalisations ainsi que pour les résultats de l'atelier d'avril de l'IRCC sur les indicateurs de performance stratégique et le nouveau mandat de l'IBSC.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.2	Renseignements sur la sécurité maritime	C6/22	**Le Conseil** prend note de la préoccupation des Etats membres (en tant que fournisseurs de renseignements sur la sécurité maritime), qui craignent de devoir supporter tous les coûts supplémentaires au cas où ils mettraient en œuvre les services SafetyCast d'Iridium, comme conséquence de l'approbation par les Etats membres de l'OMI du système SafetyCast d'Iridium en tant que service mobile par satellite homologué (RMSS).		Décision
4.2	Renseignements sur la sécurité maritime	C6/23	**Le Conseil** prend note de l'achèvement de la S-124 (RSM) Edition 1.0.0, prête à être approuvée par le prochain HSSC.		Décision
4.2	Océan Austral	C6/24	**Le Conseil** prend note de la déclaration faite et des préoccupations exprimées par **l'Argentine** au sujet des informations fournies dans le rapport de l'IRCC sur les activités de la CHA, selon lesquelles il est prévu de soumettre à l'A-3 une proposition de nouvelle résolution de l'OHI sur la reconnaissance de l'océan Austral.		
4.2	Stratégie en matière de renforcement des capacités	C6/25	**Le Conseil** avalise la nouvelle proposition de stratégie de renforcement des capacités. **La Présidente du Conseil,** en liaison avec **le Président de l'IRCC**, soumettra la proposition de stratégie de CB à l'approbation de la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI.	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.2	Renforcement des capacités	C6/26	**Le Conseil** prend note de la diminution du fonds de renforcement des capacités au cours des dernières années.		Décision
4.2	Centre de formation en ligne de l'OHI	C6/27 (anciennes C5/16, C4/14)	**Le Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC en vue de la création d'un Centre de formation en ligne de l'OHI sur la base de l'A-2 PRO 3.3 et des recommandations connexes de l'IRCC/CSBC. **La Présidente du Conseil,** en liaison avec **la présidente de l'IRCC**, rendra compte de cette question à l'A-3	**C-7** **20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	(cf. décision A2/42).
4.2	Les femmes dans le domaine de l'hydrographie	C6/28 (anciennes C5/17, C4/16)	**Le Conseil** suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur l'item du CBSC « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » (EWH). **La Présidente du Conseil,** en liaison avec **le Président de l'IRCC**, rendra compte de cette question à l'A-3.	**C-7** **20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	(cf. décision A2/35).
4.2A	Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100	C6/29	Après avoir obtenu *l'aval* de **l'IRCC, le Conseil** *approuve* la version 1.0 des Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100 **La Présidente du Conseil, en liaison avec le Président de l'IRCC, rendra compte à l'A-3**	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	
4.2	Directives sur le système de quadrillage mondial commun	C6/30	**Le Conseil** prend note que les efforts visant à établir un système de quadrillage mondial commun n'ont pas permis d'atteindre un consensus et qu'ils sont donc suspendus.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.2B	WEND-100, Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100	C6/31	**Le Conseil** avalise la recommandation de la France selon laquelle la dénomination S-1xx correspondant à la spécification de produit S-1xx à utiliser pour la sécurité de la navigation, qui englobe le format et le contenu des données, devrait porter les dénominations S-1xx (voir document C6-04.2B). **Le Conseil** charge **le HSSC**, en liaison avec **l'IRCC** quand cela est approprié, de veiller à ce qu'une distinction claire soit faite à l'avenir dans la dénomination des *produits S-1xx* (- format et contenu des données - qui répondent aux exigences de sécurité de la navigation) et des produits utilisés à d'autres fins (But 2 par exemple) même s'ils utilisent le format basé sur la S-100.	**C-7, … C-xx,** si et quand cela est approprié	Décision
4.3 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 vers la S-101)					
			Couvert au point 4.1 de l'ordre du jour (cf. rapport du HSSC au C-6, paragraphe 11).		Cf. décision A2/33
4.4 Version 2.x (ou v3.0) proposées de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100					
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 1	C6/32	**Le Conseil** approuve la proposition de modification de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 avec la version 2.0 de l'annexe 1 mise à jour en juillet 2022, telle qu'elle figure dans le doc. C6-04.4A.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 2	C6/33	**Le Conseil** approuve la proposition de modification de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 avec la version 2.0 mise à jour en date du 12 juillet 2022 de l'annexe 2, comme indiqué à l'annexe B du rapport du HSSC.		Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 3	C6/34	**Le Conseil** approuve la modification (ajout de l'appendice 1 à l'annexe 3 - version 1.0 des *Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100*) de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, telle que proposée par le groupe de travail WEND et figurant à l'annexe B du compte rendu de l'IRCC.		Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 4	C6/35	**Le Conseil** approuve le principe de l'ajout d'une nouvelle annexe 4 (concept hybride pour les ECDIS S-100 - compte rendu analytique) à la feuille de route pour la mise en œuvre de la feuille de route de la S-100, sur la base de la version 1.0 datée du 1er juillet 2022, comme indiqué à l'annexe C du rapport du HSSC.		Décision
	Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/36	**Le Secrétariat de l'OHI** téléchargera la version 2.1 de la feuille de route, y compris les amendements approuvés aux annexes 1, 2 et 3. Une fois la version finale de l'annexe 4 (concept hybride sur les ECDIS S-100) approuvée par l'A-3, **le Secrétariat de l'OHI** téléchargera la version 3.0 de la feuille de route.	**31 janvier 2023** **mai 2023 (après l'A-3)**	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/37 (anciennes C5/24, …, C3/13)	**la Présidente du Conseil, les Présidents du HSSC et de l'IRCC et le Secrétaire général,** assistés d'experts en la matière et des Etats membres, le cas échéant, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris les commentaires et la chronologie) sur une base annuelle.	**Permanent**	
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/38 (anciennes C5/25, C4/20)	**Le Secrétaire général, la Présidente du Conseil, les Présidents du HSSC et de l'IRCC** devront tenir à jour les trois annexes relatives aux WP 1, 2 et 3 de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHI.	**C-7**	(cf. décision A2/31)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/39	**Le Conseil** prend note de la matrice WEND100-IGIF (cf. WENDWG LC 02/2022) en tant qu'outil permettant de décrire la situation, les progrès et les besoins en matière d'introduction de produits basés sur la S-100.		Décision
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/40 (anciennes C5/26, C4/27)	L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le **Secrétaire général** continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100.	**Permanent**	(cf. décisions A2/40&41)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/41	**Le Conseil** prend note des progrès réalisés dans l'élaboration de la S-128 (catalogue des produits nautiques).		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie - Propositions du Conseil au comité directeur. (Décision A2/08)					
	Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C6/42 (ancienne C5/27)	**Le Conseil** prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie et prend acte des progrès accomplis dans le cadre des projets ci-après : - S-131Base de données sur les infrastructures portuaires marines (MHID) - Élaboration d'un document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101 - création et mise à l'essai d'un ECDIS capable d'afficher la S-102 sur les ENC S-101 et le projet conjoint OHI-AISM de validation de concept : - Démonstration de l'interopérabilité des S-101 et S-125 en mer à l'aide d'une mise à jour sans fil via des liaisons de télécommunications 4G/5G.		(cf. décision A2/08)
	Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C6/43	Le **Conseil** avalise la recommandation du comité directeur du laboratoire encourageant davantage de parties prenantes à identifier des projets de collaboration, notamment avec d'autres organisations et partenaires industriels.		
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI					
5.1 Examen de l'état financier en cours de l'OHI					
	Rapport financier	C6/44	**Le Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2022.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
5.2 Proposition de programme de travail pour 2023					
	Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2023	C6/45	**Le Conseil** accepte et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2023, tel que présenté par **le Secrétaire général**.		Décision
	Journée mondiale de l'hydrographie	C6/46	**Le Conseil** prend note du thème proposé par **le Secrétaire général** pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2023 : « *L'hydrographie - à l'appui du Jumeau numérique de l'océan* ». **Le Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2023 aux **EM de l'OHI** par la LC de l'OHI et peaufinera le libellé du thème si nécessaire.	**Fin octobre 2022**	Décision
5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2023					
	Budget de l'OHI pour 2023	C6/47	**Le Conseil** approuve les prévisions budgétaires fournies par **le Secrétaire général**, y compris les adaptations proposées pour faire face aux conséquences de l'inflation.		Décision
5.4 Proposition à soumettre à l'A-3 pour le programme de travail triennal et le budget triennal 2024-2026 de l'OHI.					
	Budget de l'OHI pour 2024 - 2026	C6/48	**Le Conseil** approuve le projet de programme de travail et de budget triennal* présentée par le Secrétaire général en vue de sa soumission à l'A-3 par **la Présidente du Conseil**, aux fins d'approbation par les Etats membres. ** sous réserve d'une mise à jour, avant soumission à l'A-3, d'ici le 20 décembre 2022, compte tenu de la volatilité de la situation financière mondiale.*	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Budget de l'OHI pour 2024 - 2026	C6/49	**Le Conseil** avalise la recommandation du **Secrétaire général** concernant la demande à l'A-3 de renouveler l'habilitation du Conseil à augmenter les contributions des Etats membres jusqu'à 3%, sous réserve de l'examen annuel du budget du Conseil entre 2024 et 2026, 2024 étant la date la plus précoce.	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	
6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI					
6.1 Implémentation et débat de l'adaptation du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir du plan stratégique révisé en mettant l'accent sur les buts 2 et 3. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique.					
6.1	SPI attribués au HSSC	C6/50	**Le Conseil** prend note du tableau de bord (date cible 2026, valeur au 31/12/2021) des SPI 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1 et 2.2.2 attribués au HSSC.		Décision
6.1	SPI attribués à l'IRCC	C6/51	**Le Conseil** prend note des progrès réalisés par **l'IRCC** dans l'élaboration de méthodes et de paramètres pour les SPI attribués à l'IRCC et avalise les propositions (définitions, paramètres, plan d'action...) dont fait état la LC 23/2022 de l'OHI.		Décision
	Suivi de performance du Plan stratégique 2021-2026	C6/52	**Le Conseil** prend note du rapport d'étape sur le suivi des performances, qui figure à l'annexe B du Rapport annuel de l'OHI (publication P-7). **La Présidente du Conseil,** en liaison avec **le Secrétaire général (**WP1), **le Président du HSSC** (WP2) et **le Président de l'IRCC** (WP3), rendra compte à A-3, sur la base du Rapport annuel de l'OHI pour 2022	**A-3**	Décision (cf. décisions A2/12&19)

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Portail MSDI	C6/53	**Le Conseil** approuve la recommandation du **Secrétaire général** de recentrer la fonction et la présentation d'un futur portail MSDI.	**C-7**	
	Visibilité de l'OHI	C6/54	**Le Conseil** prend note de l'accroissement continu de la visibilité de l'OHI par le biais de son site web et de ses activités dans les réseaux sociaux, ainsi que du nombre d'activités de promotion notables menées dans le cadre du WP1 dans quatre catégories.		
	SPI 1.2.2	C6/55	**Le Conseil** invite **tous les Etats membres** à envisager de communiquer leurs valeurs CATZOC par l'intermédiaire des RENC afin de soutenir le Secrétariat dans le processus du SPI 1.2.2.		
6.2	**Examen du Plan stratégique en préparation de l'A-3**				
	Plan stratégique 2021-2026	C6/56	**Le Conseil** prend note de l'obligation à mi-parcours faite par le Cycle de planification (Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée), de revoir le Plan stratégique à chaque session ordinaire de l'Assemblée et de la recommandation de **la Présidente du Conseil** de poursuivre avec le PS 2021-2026 sous sa forme actuelle, en prenant note de la mise en œuvre des SPI en cours, tout en concentrant les efforts sur les orientations à fournir à l'A-3 au prochain Conseil pour la préparation du PS 2027-2032	**20 déc. (date limite pour l'A-3)**	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL					
7.1 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/07 : inclusion du genre					
	Langage inclusif	C6/57	**Le Conseil** remercie **le Canada** pour l'aide apportée au Secrétariat de l'OHI sur ce thème et prend note des essais d'application du langage inclusif dans les M-1 et M-3 ainsi que de la charge de travail supplémentaire que représente le processus de production des documents et communications de l'OHI.		Décision
	Langage inclusif	C6/58	**Le Conseil** avalise les amendements proposés à la résolution de l'OHI 1/2020. **Le Secrétaire général** soumettra la proposition à l'A-3.	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	Décision
	Langage inclusif	C6/59	Si les amendements à la résolution 1/2020 de l'OHI sont approuvés à l'A-3, et seulement après, **le Secrétariat de l'OHI** introduira le langage inclusif dans la M-1 comme première étape et **les comités et les groupes de travail** devront revoir leurs mandats et leurs règles de procédure en application de la nouvelle résolution de l'OHI.	**C-7** **Quand et selon les besoins (2024)**	
7.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales					
	S-130 PT	C6/60	**Le Conseil** félicite l'équipe de projet sur la S-130 pour les résultats obtenus depuis le C-5 et prend note du séquencement d'élaboration de la spécification de produit S-130 et de sa mise en œuvre.		Décision

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
	S-23, A2 PRO1.9 suivi	C6/61 (anciennes C5/57, C4/07)	**Le Secrétaire général** rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9[16].	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	(cf. décision A2/24&25)
7.3 Etapes préparatoires de la mise en place du nouveau Conseil 2023-2026 et mise à jour sur la préparation de l'A-3					
	7.3A	C6/62	Dans le cadre de la préparation de l'A-3, **le Conseil** prend note de la liste provisoire des tâches à soumettre à l'examen/approbation de l'A-3.		
	7.3B	C6/63	**Le Conseil** prend note du compte à rebours, du programme et des informations générales prévues dans le cadre de la préparation de l'A-3.		
	7.3C	C6/64	**Le Conseil** prend note des différentes étapes de préparation en vue de la mise en place du prochain Conseil.		
7.4 Proposition de révision de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI - Composition de la Commission hydrographique sur l'Antarctique de l'OHI (CHA)					
	Art. 8. e du Règlement général	C6/65	**Le Conseil** avalise les modifications de l'article 8.e du RG telles que proposées par la CHA et charge **la Présidente du Conseil** de les soumettre à l'A-3, aux fins d'approbation par les Etats membres.	**20 déc.2022 (pour l'A-3)**	Décision

[16] Futur de la S-23.

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
7.5 Proposition du Secrétariat concernant la révision de la Publication M-7 de l'OHI - *Règlement du personnel*					
	M-7 – Règlement du personnel	C6/66	**Le Conseil** prend note des informations et de la marche à suivre pour l'élaboration de l'édition 9.0.0 (amendements relatifs à l'application des modifications apportées aux dispositions relatives à la santé et à la retraite) de la publication M-7 - *Règlement du personnel*, que **le Secrétaire général** soumettra à l'A-3 pour approbation par les Etats membres.	**20 déc. 2022 (pour l'A-3)**	
7.6 Information: Création d'un nouveau Comité national sur la S-100 (Canada, République de Corée)					
	Comités nationaux sur la S-100	C6/67	**Le Conseil** accueille favorablement la stratégie présentée par le Canada et la République de Corée via la création de leurs Comités nationaux S-100 et prend note des bénéfices attendus de cette approche. **Le Conseil** invite **les Etats membres** à faire part de leurs stratégies nationales en ce qui concerne la création de Comités nationaux S-100 similaires, le cas échéant.	**C-7**	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
7.7 Information: Comprendre les moteurs, les solutions et les catalyseurs dans le secteur du transport maritime (Royaume-Uni)					
	Moteurs, Solutions et catalyseurs dans le secteur du transport maritime	C6/68	**Le Conseil** remercie **le Royaume-Uni** d'avoir partagé son livre blanc sur les moteurs, les solutions et les catalyseurs de l'industrie du transport maritime. **Le Conseil** invite **le Royaume-Uni** à identifier les enseignements tirés de cette étude et à envisager la possibilité de fournir des contributions au plan stratégique et au programme de travail de l'OHI, le cas échéant, par l'intermédiaire des groupes de travail et des comités auxquels il participe.	**HSSC-15/IRCC-15**	
8. PROCHAINE REUNION					
8.1 Dates and venue for the 7th Meeting of the IHO Council					
	C-7	C6/69	**Le Conseil** convient de la tenue du C-7 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 17 au 19 octobre 2023	**décision d'y participer ou non – 17 juin 2023**	Décision
9. QUESTIONS DIVERSES					
9.1 Information : Le Jumeau numérique de l'océan					
	Jumeau numérique de l'océan	C6/70	**Le Conseil** accueille favorablement la présentation sur le « Jumeau numérique de l'océan » faite par le Directeur général de Mercator Océan International, et prend note de son intention de créer une nouvelle OIG. Le cas échéant, le Conseil invite **le Secrétaire général** de l'OHI à examiner si un protocole d'accord entre les deux organisations (lorsque l'organisation sera créée) serait utile pour développer des synergies dans le futur.	**A-3** (*à confirmer*)	

ITEM DE L' ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVE-NEMENT	ETAT (octobre 2022)
10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION					
11. CLOTURE DE LA REUNION					

RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES ET DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ARCTIQUE

RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES RÉGIONALES ET DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE

(PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

1.	Commission hydrographique régionale de l'Arctique	CHRA
2.	Commission hydrographique de la mer Baltique	CHMB
3.	Commission hdyrographique de l'Asie orientale	CHAO
4.	Commission hydrographique de l'Atlantique orientale	CHAtO
5.	Commission hydrographique de la Méso-Amérique et la mer des Caraïbes	CHMAC
6.	Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire	CHMMN
7.	Commission hydrographique nordique	CHN
8.	Commission hydrographique de l'océan indien septentrional	CHOIS
9.	Commission hydrographique de la mer du Nord	CHMN
10.	Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	CHZMR
11.	Commission hydrographique de l'Afrique et des Îles australes	CHAIA
12.	Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est	CHRPSE
13.	Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest	CHAtSO
14.	Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	CHPSO
15.	Commission hydrographique Etats-Unis/Canada	CHUSC
16.	Commission hydrographique sur l'Antarctique	CHA

1. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE DE L'ARCTIQUE (CHRA)

1. Présidence :

M^me^ Pia Dahl Højgaard (Danemark) depuis le 16 septembre 2022
M^me^ Dr. Geneviève Béchard (Canada) du 14 août 2020 au 16 septembre 2022
CA Shepard Smith, CA Rick Brennan (États-Unis) du 16 septembre 2019 au 10 novembre 2021

Vice-présidence :

M^me^ Birte Borrevik (Norvège) depuis le 16 septembre 2022
M^me^ Pia Dahl Højgaard (Danemark) du 14 août 2020 au 16 septembre 2022
M^me^ Dr. Geneviève Béchard (Canada) du 16 septembre 2019 au 10

2. Composition :

Membres : Canada, Danemark, Norvège, Fédération de Russie, États-Unis.
Membres associés : Finlande, Islande, Italie, Royaume-Uni
Observateurs : Secrétariat de l'OHI

3. Réunions :

Aux fins du présent rapport, la période considérée est comprise entre la 2^ème^ Assemblée de l'OHI (novembre 2020) et la 3^ème^ Assemblée de l'OHI (mai 2023), les informations datant de décembre 2022.

***CHRA 11**, 09-10 novembre 2021 – VTC, accueillie par le CA*
***CHRA 12**, 12-16 septembre 2022 – St.John's, Terre-Neuve et Labrador, Canada*

4. Points de l'ordre du jour :

a) Mises à jour du rapport national portant sur la cartographie marine, les levés, les sciences et la technologie, le personnel et la coordination nationale entre les agences et les développements politiques,

b) Progression des nouvelles technologies et techniques innovantes d'acquisition de données hydrographiques, telles que les véhicules autonomes, les projets de drones, la bathymétrie participative et la bathymétrie dérivée par satellite,

c) Promotion externe auprès de l'UE, de l'ONU, du Conseil de l'Arctique et d'autres organismes afin d'informer des intérêts et des développements hydrographiques ayant une incidence sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin dans l'Arctique. La promotion et la collaboration se concentrent principalement sur l'UE, le groupe de travail PAME du Conseil de l'Arctique, la SDI de l'Arctique, l'UNGGIM et son groupe de travail marin, et plus récemment le séminaire maritime polaire de l'OMI,

d) Engagement sur la mise à disposition des données S-101 dans la région. Par le biais de l'AICCWG, les membres de la CHRA débattent des difficultés de mise en œuvre de la S-100 dans l'Arctique. L'AICCWG est présidé par la Norvège, qui fait également office de coordinateur pour la mise en œuvre de la S -100 dans la région.

e) Débat ouvert sur le quadrillage dans l'Arctique par et avec l'équipe de projet de l'étude du quadrillage dans l'Arctique. Différentes idées et solutions ont été présentées dans le passé et font l'objet de débats tant dans les institutions membres de la CHRA que parmi les Etats membres de l'OHI en général.

f) Les groupes de travail et les coordonnateurs supplémentaires actuellement en fonction au sein du CHRA comprennent : a) le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de l'Arctique (ARMSDIWG), b) le groupe de travail opérationnel et technique (OTWG), et c) le coordonnateur de la bathymétrie participative Seabed 2030.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

L'immensité, l'éloignement et l'émergence de la région arctique en tant qu'environnement de travail unique représentent un défi pour la CHRA et les Services hydrographiques qui progressent dans la réalisation des buts de l'OHI consistant à assurer la cartographie des océans et la protection du milieu marin. Ces défis sont relevés en testant et en partageant les nouvelles solutions technologiques et en renforçant les partenariats. Des sujets tels que la bathymétrie dérivée par satellite, la bathymétrie participative, les opérations de navires autonomes continueront à être des sujets importants de l'agenda de la CHRA dans le futur.

6. Réalisations/résultats/conclusions :

- Analyse des lacunes du plan stratégique de la CHRA : une équipe de projet chargée de mettre en œuvre le plan stratégique de l'OHI, notamment en rendant compte des indicateurs de performance stratégiques.

- Coopération entre la CHRA et la PAME - Avec les Etats-Unis comme agent de liaison dans le cadre du MoU de la CHRA et de la PAME, la coopération continue de progresser. En mai 2021, le Conseil de l'Arctique et la CHRA ont publié une déclaration de politique commune sur « l'hydrographie dans la région arctique » (disponible en ligne).

- Collecte d'informations pour la mise à jour de l'évaluation de l'adéquation des cartes de l'Arctique de 2018 de la CHRA - menée tous les cinq ans par l'OTWG de la CHRA en partenariat avec la PAME pour produire un rapport cartographiant les zones de trafic maritime dans l'Arctique et l'état actuel de la cartographie de l'Arctique. Le nouveau rapport sera publié en 2023.

- Les informations, les expériences et l'évaluation critique de technologies telles que la bathymétrie participative, la bathymétrie par satellite, les projets de drones et les projets d'hydrographie communautaire sont débattues et partagées.

- Des forums ouverts permettant des échanges scientifiques, des ateliers et des contributions ouvertes d'acteurs externes ont été organisés par les nations hôtes respectives. Ces réunions d'une journée ont précédé les sessions officielles de la CHRA et ont encouragé les représentants scientifiques, gouvernementaux, universitaires et communautaires locaux à apporter leurs points de vue sur les questions hydrographiques liées au développement communautaire. Ces dernières années, les forums ouverts de la CHRA ont mis l'accent sur les défis, l'innovation, l'engagement, l'hydrographie communautaire et l'engagement avec les communautés locales et/ou autochtones.

- Mise à jour des statuts de la CHRA. Les nouveaux statuts 3.0 ont été adoptés en novembre 2021, conformément à l'article 10.c des statuts 2.2 de 2017.

- Suspension de toutes les activités liées à la CHRA par le Canada, le Danemark, la Norvège et les États-Unis d'Amérique avec la Fédération de Russie. Le Canada, le Danemark, la Norvège et les États-Unis d'Amérique, membres de plein droit de la CHRA, ont chacun décidé que la collaboration technique avec la Fédération de Russie n'est plus possible au sein de la CHRA à ce stade.

- Conformément à la procédure d'adhésion en qualité de membre associé, le Royaume-Uni a officiellement rejoint la CHRA en tant que membre associé en novembre 2022.

7. Actions requises par l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique
b) **Prendre** toute autre action jugée appropriée.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER BALTIQUE (BSHC)

1. Présidence :
Capitaine de vaisseau Dariusz Kolator, **Pologne**, depuis le 1er octobre 2019
M. Magnus Wallhagen, **Suède**, depuis le 22 septembre 2020
M. Rainer Mustaniemi, **Finlande**, depuis le 22 septembre 2022

Vice-présidence
M. Patrik Wiberg, **Suède**, depuis le 12 septembre 2019
M. Rainer Mustaniemi, **Finlande**, depuis le 22 septembre 2020
M. Olavi Heinlo, **Estonie**, depuis le 22 septembre 2022

2. Composition :
Membres : Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Lettonie, Pologne, Fédération de Russie, Suède**.**

Membre associé : Lituanie

Observateurs : Secrétariat de l'OHI, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni.

3. Réunions

25ème réunion :	VTC	22 septembre 2020
26ème réunion :	VTC	21–23 septembre 2021
27ème réunion :	Stockholm (Suède)	20–22 septembre 2022

4. Points de l'ordre du jour

Stratégie de la CHMB
La Commission a créé un groupe de correspondance stratégique chargé de veiller à ce que la Commission agisse conformément au plan stratégique de l'OHI. En particulier, le groupe assurera un rôle de coordination globale de la mise en œuvre de la S-100 au nom de la Commission.

Suivi et coordination des nouveaux levés hydrographiques

La mer Baltique est un bassin maritime vulnérable où l'impact des activités humaines est considérable. Une plateforme régionale pour l'élaboration de politiques environnementales, HELCOM, a été créée dès 1974 pour protéger le milieu marin de la mer Baltique de toutes les sources de pollution. HELCOM, la Commission pour la protection du milieu marin de la Baltique (également connue sous le nom de Commission d'Helsinki) est une organisation intergouvernementale (OIG) et une convention maritime régionale dans la zone de la mer Baltique. HELCOM a établi qu'il est de la plus haute importance que les EM réalisent des levés hydrographiques dans la mer Baltique afin d'éviter les échouements dus aux activités de transport maritime et d'établir une source fiable de connaissances sur les fonds marins du bassin maritime. La CHMB a été désignée comme organisation compétente pour proposer des plans de levés hydrographiques à adopter et à approuver par les États membres d'HELCOM dans le cadre du plan d'action pour la mer Baltique. Un plan d'action révisé pour la mer Baltique, comprenant des objectifs pour les levés hydrographiques, a été approuvé par les États membres d'HELCOM et la Commission européenne en novembre 2021.

La CHMB tient à jour le plan des levés hydrographiques pour la mer Baltique par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le suivi des nouveaux levés (MWG) et rend compte chaque année à HELCOM. Les levés planifiés et exécutés sont mis à jour dans un outil en

ligne, qui est maintenu et exploité par l'administration maritime suédoise. Voir https://helcomresurvey.sjofartsverket.se/. Le MWG de la CHMB assure également la liaison avec le groupe de travail sur les nouveaux levés hydrographiques de la Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN).

Niveau de référence des cartes marines harmonisé dans la mer Baltique

La CHMB a développé le Baltic Sea Chart Datum 2000 (BSCD 2000) en tant que niveau de référence commun des cartes marines et cadre de référence vertical pour toutes les eaux de la mer Baltique. Il est dérivé du Système européen de référence verticale (EVRF) et les Etats membres ont convenu de le mettre en œuvre pour tous les produits et services relatifs à la navigation et à l'hydrographie. La première spécification du BSCD 2000 a été achevée en 2013. Le BSCD 2000 est basé sur EVRF, qui est également utilisé comme référence altimétrique verticale terrestre dans tous les pays de la mer Baltique. BSCD 2000 est enregistré dans la Base de registres GI de l'OHI.

Le Groupe de travail sur le niveau de référence des cartes marines (CDWG) suit la mise en œuvre du BSCD 2000 et fournit des conseils en la matière. Les EM de la CHMB se sont engagés à mettre en œuvre le BSCD 2000 sous la forme de nouvelles éditions des ENC et des cartes papier, ainsi qu'à introduire le BSCD 2000 comme nouvelle référence pour les informations sur les niveaux d'eau. La mise en œuvre est déjà finalisée dans de nombreux domaines. Toutefois, de nombreuses activités de mise en œuvre sont encore en cours et la mise en œuvre complète devrait être achevée avant 2027. Afin d'améliorer encore le modèle du géoïde dans la mer Baltique, des mesures de la gravité et des calculs du géoïde sont également effectués en coopération entre les SH, les autorités cadastrales et le monde universitaire.

Le CDWG a été chargé de coordonner la mise en œuvre des informations sur les niveaux d'eau pour le format S-104 et les courants de surface pour le format S-111 dans la mer Baltique.

Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

La mer Baltique est une sous-zone de la NAVAREA I (Atlantique Nord-Est - coordonnée par le Royaume-Uni) et est coordonnée par la Suède. Pour faire en sorte que les services RSM du SMDSM dans la mer Baltique soient organisés conformément aux règlements et recommandations applicables, le groupe de travail RSM de la mer Baltique (BSMSIWG) a été créé. Le GT suit et résout les éventuels problèmes de transmission et d'interférence et échange également des informations sur les principales opérations maritimes planifiées qui devraient affecter la navigation internationale dans les eaux côtières de la mer Baltique. Le Royaume-Uni, en tant que coordonnateur de la NAVAREA I, participe également au GT et le président du BSMSIWG participe au nouveau GT RSM de la mer du Nord, qui couvre l'ensemble de la NAVAREA I.

Le BSMSIWG a été chargé de coordonner la mise en œuvre des avertissements de navigation au format S-124 dans la mer Baltique.

Coordination du schéma de cartes INT et des ENC de la mer Baltique

Le Groupe de travail sur la coordination de la cartographie INT dans la mer Baltique (BSICCWG) est l'organe responsable du schéma des cartes marines, de la résolution des lacunes et des chevauchements dans les ENC, de la diffusion des ENC, de l'harmonisation des ENC et du statut de la couverture des ENC dans la région de la mer Baltique. La Finlande préside ce groupe de travail.

Le GT coordonne également la couverture et la numérotation des cartes papier INT et veille à la mise à jour du catalogue de cartes en ligne de l'OHI, dans la région. Les Etats membres de la CHMB se sont mis d'accord sur une utilisation interne illimitée des ENC à petite échelle couvrant toute la Baltique, aimablement fournies par l'Allemagne en tant que producteur responsable.

Le BSICCWG a été chargé de coordonner et d'harmoniser la mise en œuvre des ENC de la S-101 et des produits de surface bathymétrique de la S-102 dans la région de la mer Baltique.

Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI)

La MSDI fournit des informations hydrographiques aux parties prenantes au-delà du domaine classique de la navigation de surface. Les deux commissions hydrographiques voisines, la CHMB et la CHMN, ont compris l'importance de traiter la MSDI dans le cadre d'une approche régionale et ont créé le groupe de travail sur l'infrastructure de données spatiales maritimes de la CHMB et de la CHMN (BSNSMSDIWG). Le GT rend compte aux deux Commissions et coopère étroitement avec le MSDIWG de l'OHI. Un projet visant à tester l'utilisation de la nouvelle norme S-122 de l'OHI pour les aires marines protégées pour les besoins de la MSDI est actuellement en cours de réalisation avec l'OGC (Open Geospatial Consortium) et avec le soutien de l'Agence danoise de géodonnées. Le projet rendra compte des résultats au NIPWG et au MSDIWG de l'OHI, en temps utile.

WENDWG

La CHMB est représentée au sein du groupe de travail WEND par la Finlande. Le représentant rend compte à la Commission, notamment de l'examen de l'avancement des items de travail du WEND, de la résolution des chevauchements, de la diffusion et de l'harmonisation des ENC, de l'état de la couverture des ENC, des principes WEND et de l'élaboration des nouveaux principes WEND-100. La CHMB reçoit le rapport annuel et donne des directives supplémentaires au représentant du WENDWG de la CHMB.

Groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG)

La Suède est le représentant de la CHMB au sein de l'IENWG. Plusieurs autres Etats membres de la CHMB ont également participé activement au groupe de travail depuis sa création en 2012. Plusieurs EM de la CHMB ont participé à l'anniversaire des 10 ans du GT à Bruxelles en mai 2022. Plusieurs SH de la mer Baltique ont été partenaires d'un consortium, coordonné par le SHOM en France, dans le but de développer l'un des projets maritimes phares de la Commission européenne : le portail de bathymétrie du Réseau européen d'observations et de données du milieu marin (EMODnet). La bathymétrie pour toutes les eaux européennes est mise à disposition sur le portail EMODnet Bathymetry et les données sont également réutilisées par la suite par la GEBCO, par Google et par de nombreuses autres parties prenantes.

Base de données bathymétriques de la mer Baltique

La Suède gère une base de données bathymétriques transfrontalière et un géoportail, la base de données bathymétriques de la mer Baltique (BSDB)- data.bshc.pro, au nom de la Commission. Les Etats membres de la CHMB fournissent des informations bathymétriques maillées et le groupe de travail sur la base de données bathymétriques de la mer Baltique (BSBDWG) joue le rôle de coordinateur. La densité des données varie selon les Etats membres et la résolution minimale est de 500 m. Le site web est assez largement utilisé et le portail fonctionne bien. Il est possible de consulter et de télécharger des données ou d'utiliser la prestation de services WMS. Le BSBDWG coordonne également les données bathymétriques de la mer Baltique en vue de leur utilisation dans le portail EMODNet Bathymetry, qui est le principal centre de données bathymétriques en Europe. La bathymétrie

de toutes les eaux européennes est disponible sur le portail EMODNet Bathymetry et ces données sont ensuite réutilisées par GEBCO, par Google et par de nombreuses autres parties prenantes. À la demande du projet Seabed 2030 et du président du CSBWG de l'OHI, le président du BSBDWG a été nommé coordinateur de la CHMB pour Seabed 2030 et la bathymétrie participative.

Renforcement des capacités
Les activités de CB sont suivies au sein de la CHMB. L'Allemagne est le coordinateur CB de la CHMB.

Site web de la CHMB
La CHMB dispose d'un site Web www.bshc.pro géré par la Suède. Le site Web contient des informations sur les groupes de travail de la CHMB, notamment les mandats, les membres des groupes de travail et les comptes rendus de leurs réunions. Des liens utiles vers les services fournis par la Commission, tels que le portail de données bathymétriques de la mer Baltique et le programme de nouveaux levés CHMB-HELCOM, sont également disponibles.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever

Le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Pologne et la Suède ont suspendu toutes leurs activités liées à la CHMB avec la Fédération de Russie. Les membres à part entière de la CHMB, à savoir le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Pologne et la Suède, ont chacun décidé que la collaboration avec la Fédération de Russie n'était plus techniquement possible en raison de la situation actuelle en Ukraine.

La pandémie actuelle de Covid-19 a empêché la Commission de se réunir en présentiel de fin 2019 à juillet 2022. La Commission et ses groupes de travail subordonnés ont réussi à organiser des réunions VTC annuelles pour certaines des tâches les plus importantes, mais de nombreuses autres actions et tâches prévues ont été reportées.

La mise en œuvre des produits et services S-100 dans la région constitue un défi majeur. Actuellement, la CHMB a donné la priorité à la coordination de la mise en œuvre des produits de surveillance des routes, comme indiqué dans la feuille de route S-100 de l'OHI. Les groupes de travail nommés entameront des débats sur l'harmonisation, les délais, la coordination technique, les stratégies de diffusion et l'identification des besoins en matière de renforcement des connaissances.

6. Réalisations/résultats/conclusions

Le plan révisé de nouveaux levés de la CHMB a été adopté et inclus dans le plan d'action HELCOM pour la mer Baltique, signé lors de la réunion ministérielle HELCOM par les États membres et la Commission européenne. Les voies navigables les plus importantes et les zones couvrant les routes de navigation communes ont été à nouveau hydrographiées et le travail se poursuit dans les eaux moins prioritaires.

La mise en œuvre du référentiel commun des cartes marines de la mer Baltique 2000 (BSCD2000) se déroule de manière satisfaisante dans de nombreux Etats membres.
La CHMB a créé un groupe de correspondance stratégique pour la coordination globale de la mise en œuvre de la S-100 dans la région de la CHMB. Ce groupe veillera également à ce que les décisions et les actions prises par la Commission soient conformes au plan stratégique de l'OHI.

Un projet pilote pour tester les aires marines protégées dans la S-122 est en cours, dans le cadre du GT MSDI de la mer Baltique et de la mer du Nord.

Certains Etats membres peuplent leurs ENC d'isobathes et de zones de profondeur à haute densité (intervalles), respectivement. Des isobathes à haute densité seront appliquées aux

principaux chenaux et ports marchands dans les produits ENC à grande échelle (poste d'amarrage, port et approche).

7. Actions requises de l'Assemblée

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ASIE ORIENTALE (CHAO)

1. **Président :** Vice-amiral Nurhidayat – Indonésie
   Vice-président : Capitaine de vaisseau Chen Aiping – Chine

2. **Composition :**
   a. **Membres :** Brunei Darussalam, Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande
   b. **Observateurs :** Cambodge, Etats-Unis, Royaume-Uni, Timor Leste, Viêt Nam, Comité directeur de la GEBCO

3. **Réunions :**
   9ème réunion du comité directeur de la CHAO : Yogyakarta, Indonésie (16-17 février 2023)

4. **Points de l'ordre du jour :**
   a. Statut de membre de la CHAO
   b. Rapport de l'EA-RECC
   c. Rapport du MSDI WG de la CHAO
   d. Rapport du TRDC-BOD
   e. Equipe stratégique d'avancement de la feuille de route (STAR), rapport de l'équipe et discussion sur la nouvelle structure de l'élection du vice-président de la CHAO
   f. Cadre régional pour la gestion et l'atténuation des risques de catastrophes
   g. Gestion et coordination de la migration vers la S-100
   h. Modification des statuts de la CHAO – Mandat
   i. Renseignements sur la sécurité maritime (RSM) par le coordinateur NAVAREA XI
   j. Mise à jour du CSBWG
   k. Statut des progrès de Seabed 2030 dans la région CHAO
   l. Election du vice-président de la CHAO

5. **<u>Difficultés rencontrées et défis restants à relever :</u>**

   a. La pandémie de Covid-19 a entravé le travail de la Commission et de ses groupes, notamment en ce qui concerne l'amélioration des capacités du personnel, dont l'un met en œuvre un programme de renforcement des capacités en face à face.
   b. La CHAO optimisera davantage ses fonctions organisationnelles existantes par le biais du programme d'équipe stratégique d'avancement de la feuille de route (STAR) afin de mettre en œuvre le développement de la technologie des levés hydrographiques et de synchroniser les cartes marines à l'avenir.
   c. Mettre en œuvre les modifications apportées aux statuts de la CHAO, notamment concernant les membres.
   d. La CHAO doit disposer d'un vaste groupe de travail chargé de soutenir la préparation du programme de renforcement des capacités dans la région. L'EM organise et élargit la formation et les ateliers sur le programme S-100 dans le cadre du renforcement des capacités dans la région.

6. <u>Réalisations / résultats / conclusions :</u>

a. La CHAO a nommé l'Indonésie à la présidence du TRDC-BOD.
b. La Chine est vice-présidente de la CHAO pour 2022-2025.
c. La CHAO s'est engagée à développer les MSDI. Par conséquent, une réunion du groupe de travail MSDI se tiendra à Hanoï, Viêt Nam. La CHAO activera le groupe de travail pour développer la feuille de route S-100, les MSDI et les programmes de renforcement des capacités.
d. La prochaine réunion du comité directeur de la CHAO se tiendra à Manado, Sulawesi du Nord, Indonésie, les 14 et 15 février 2024.
e. En 2022, la CHAO a mis en œuvre avec succès un programme de renforcement des capacités par le biais du programme du TRDC sur le développement et la mise en œuvre d'un cadre régional pour la gestion des catastrophes, que l'Indonésie organise (hybride).
f. En 2023, la C-55 sera mise à jour par les Etats membres.
g. Le projet Seabed 2030 possède trois stratégies pour atteindre son objectif, la bathymétrie participative et l'innovation technique dans la collecte de données bathymétriques marines par chacun des Etats membres.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'Asie orientale.
b) **Prendre toute autre mesure** jugée appropriée.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE ORIENTALE (CHAtO)

1. Présidence :

- IGA Laurent Kerléguer, France, depuis octobre 2022
- CA Mário Simões Marques, Portugal, janvier 2022 – octobre 2022
- CA Carlos Ventura Soares, Portugal, octobre 2020 – janvier 2022
- CA Chukwuemeka Ebenezer Okafor, Nigéria, octobre 2018 – octobre 2020

Vice-présidence :

- CV Mostafa Tafrhy, Maroc, depuis octobre 2022
- IGA Laurent Kerléguer, France, octobre 2020 – octobre 2022
- CA Carlos Ventura Soares, Portugal, octobre 2018 – octobre 2020

2. Composition :

Membres : Cameroun, République démocratique du Congo, Espagne, France, Ghana, Maroc, Nigeria, Portugal.
Membres associés : Bénin, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Royaume-Uni, Sénégal, Togo.
Observateurs : Angola, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Liberia, São Tomé-et-Principe, Sierra Leone, AISM, Secrétariat de l'OHI.

3. Réunions :

- 16ème réunion de la CHAtO, 29 septembre – 1er octobre 2021, Lisbonne – Portugal
- 17ème réunion de la CHAtO, 28 – 30 septembre 2022, Mindelo – Cabo Verde

4. Points de l'ordre du jour :

Les points de l'ordre du jour traités au cours de la période ont suivi les programmes de travail un, deux et trois de l'OHI, en accord avec les organes subsidiaires de l'OHI. Les principales activités sont énumérées ci-dessous.

a) Renforcement des capacités de la CHAtO :

Depuis septembre 2020, 5 visites techniques ont été réalisées dans la région de la CHAtO : Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo. 6 autres visites techniques sont prévues : Guinée Bissau, Guinée, Mauritanie, Maroc, Sierra Leone et São Tomé-et-Principe. Ces visites techniques représentent un outil important pour la politique régionale de renforcement des capacités. Elles permettent aux Etats côtiers d'être sensibilisés aux enjeux nationaux et régionaux de l'hydrographie, des RSM et de la cartographie marine et d'en connaître les prérequis. Avec l'aide des experts qui réalisent les visites, les Etats côtiers peuvent identifier les actions à mener pour améliorer leur organisation, leur coordination et leurs capacités.

La 17ème réunion de Mindelo a été précédée d'un séminaire de 2 jours financé par l'OHI et portant sur les relations avec le coordinateur NAVAREA II et les PCA, l'évaluation des risques et la spécification des levés. Ce séminaire a permis de sensibiliser de nombreux Etats de la région à ces questions majeures pour le développement de l'hydrographie et a permis à beaucoup de ces Etats de participer à la conférence de la CHAtO. Tous les participants ont fait part de leurs préoccupations et de leurs expériences dans la gestion des renseignements sur la sécurité maritime, dans l'échange de données avec le coordinateur NAVAREA II (France) et/ou leur autorité cartographique principale (PCA). Le secrétariat de l'OHI a réitéré une recommandation bien connue de la CHAtO sur la création d'un comité hydrographique national, car il est apparu que les Etats côtiers qui ont créé leur propre comité hydrographique national sont dans une bien meilleure situation pour remplir leurs obligations SOLAS.
Lors de ces événements, des besoins en formation ont été identifiés pour les Etats

côtiers, mais la plupart ne sont pas réalisés en raison du manque de financement.

b) Groupe de travail sur la coordination de la cartographie internationale de la CHAtO (ICCWG CHAtO) :
La coordination cartographique de la région G est dirigée par la France. La coordination des cartes INT est en cours avec des schémas matures pour la plupart des bandes d'échelle.
Afin de développer la coordination de la production des ENC, la CHAtO a confié à l'ICCWG, en consultation avec le Secrétariat de l'OHI, la mise en œuvre du schéma des ENC dans INToGIS pour les bandes d'usage 1 à 3. Cette action est en cours en vue de la période hybride à venir avec la transition vers les ENC S-101, le maintien efficace d'un schéma S-57 étant une condition préalable indispensable à une bonne coordination cartographique pendant cette période.

Le mandat et les règles de procédure de l'ICCWG CHAtO ont été révisés et approuvés durant la 16ème réunion de la CHAtO.

Lors de la 17ème réunion de la CHAtO, la commission a décidé de prolonger le mandat de l'ICCWG pour coordonner la mise en œuvre des produits S-100 pour la région G. Dans ce contexte, une réunion de travail sur la coordination des produits S-100 est prévue avec les membres de l'ICCWG CHAtO au cours de l'année 2023 afin de définir une stratégie et de proposer à la commission une version révisée du mandat et des règles de procédure.

c) Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de la CHAtO (MSDIWG CHAtO) :
Lors de la 16ème réunion, la CHAtO a approuvé la création d'un groupe de travail MSDI sous la présidence du Portugal. Sa première réunion a eu lieu en VTC en février 2022 avec la participation de 7 Etats côtiers. Ce groupe de travail MSDI est également chargé de coordonner pour la région de la CHAtO le projet Seabed2030 et la question de la bathymétrie participative.

Les 2 principaux objectifs de ce groupe de travail sont de soutenir le développement des MSDI dans l'aire de la CHAtO et de promouvoir l'initiative de CSB.

d) Renseignements sur la sécurité maritime :
La coordination relative aux RSM dans la NAVAREA II est assurée par la France. Chaque réunion permet de suivre la situation en termes de remontée d'informations nautiques et de transmission des avis urgents et rapides aux navigateurs.

Le séminaire qui a précédé la 17ème réunion de la CHAtO s'est principalement concentré sur le thème des RSM avec des présentations et des recommandations du coordinateur NAVAREA II.

A l'occasion de la 17ème réunion, l'attention des Etats côtiers a été attirée sur la nécessité de mettre en place des comités hydrographiques nationaux, ou des organismes nationaux similaires, pour rassembler les acteurs concernés par les RSM et la sécurité de la navigation.

e) Réponse aux catastrophes :
Un plan de cadre de réponse aux catastrophes pour la région a été approuvé lors de la 16ème réunion de la CHAtO.
f) Révision des statuts de la CHAtO :
Une version révisée des statuts de la CHAtO a été approuvée à l'unanimité lors de la

16ème réunion de la CHAtO le 1er octobre 2021. L'objectif était de rendre la CHAtO plus conforme à la résolution 2/1997 de l'OHI « Création de commissions hydrographiques régionales (CHR) » telle qu'amendée.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

a) Les restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19 dans la région ont reporté certaines activités de renforcement des capacités et une réunion de la CHAtO.

b) La prise de conscience de l'importance de l'hydrographie augmente dans la région. Les membres de la CHAtO doivent poursuivre leurs efforts de collaboration jusqu'à ce que la capacité hydrographique de la région soit pleinement développée pour le bien de tous les marins. La participation aux réunions de la CHAtO est importante pour cette prise de conscience au sein de la région et pour lancer une dynamique. De nombreux pays de la région ne disposent pas du budget de voyage nécessaire pour assister aux réunions. L'organisation d'un séminaire financé par l'OHI avant les réunions favorise non seulement cette prise de conscience mais permet aussi aux Etats d'assister aux réunions. Cependant, le faible budget disponible de l'OHI pour le renforcement des capacités rend de plus en plus difficile le financement de tels séminaires. Un financement externe devrait être recherché, mais avec un résultat incertain.

c) Certains des Etats côtiers de la région manquent encore de capacités hydrographiques et cartographiques de base. Il serait très important que les agences nationales fassent pression sur leurs gouvernements pour qu'ils adhèrent à l'OHI. La CHAtO essaie d'accompagner ces Etats côtiers dans le processus d'adhésion à l'OHI, notamment par le biais des visites techniques. Ces visites techniques, réalisées dans le cadre de la politique de CB de l'OHI, sont vitales pour les pays moins développés afin de les aider à identifier les besoins prioritaires, les moyens nécessaires et d'en déduire une liste d'actions afin d'enclencher une dynamique qui les amènera à terme à répondre aux obligations de la Convention SOLAS. Là encore, le manque de budget menace la réalisation de ces visites techniques. La formation ou la fourniture d'équipements ne rentrent pas dans le cadre du CB de l'OHI pour les non-membres de l'OHI, les solutions de financement alternatives restent très difficiles à mettre en place, rendant erratique ce soutien si nécessaire.

d) Des problèmes de communication persistent dans la région, entre le secrétariat de la CHAtO, certains membres et les agences nationales. L'absence de mise à jour des listes de contacts lors de la passation / reprise de postes en est la principale raison. Il a été demandé aux membres de maintenir leurs coordonnées à jour.

e) La CHAtO a essayé de contacter l'OMAOC, l'AGPAOC et l'AMSSA sans succès. La commission tente d'œuvrer par l'intermédiaire des Etats membres de ces organisations pour rétablir le contact et s'assurer de la volonté de ces organisations de coopérer.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

a) La CHAtO continue à maintenir et à renforcer la coopération dans la région.

b) Le développement des capacités hydrographiques dans la région de la CHAtO reste un défi, la plupart des Etats côtiers d'Afrique centrale et occidentale ne disposant pas d'infrastructures hydrographiques et dépendant d'un Etat tiers pour fournir des services hydrographiques et remplir leurs obligations SOLAS. Le modèle actuel de renforcement des capacités n'a permis que des progrès limités, malgré l'attention particulière portée par l'OHI à la région de la CHAtO et la participation de certains Etats membres (agissant en tant qu'autorité cartographique principale dans cette région).

c) Dans cette perspective, les efforts doivent donc être poursuivis avec une plus grande implication des Etats côtiers concernés au premier chef par le développement de leurs services hydrographiques afin de répondre à leurs obligations SOLAS, avec le soutien de l'OHI et des Etats membres de la région.

d) Parallèlement, il existe un besoin croissant de développer des actions de renforcement des capacités au profit des Etats membres, notamment pour soutenir la transition vers la S-100, alors qu'actuellement la plupart des actions menées bénéficient aux Etats non membres de l'OHI. Les ressources, tant en termes de contributions en nature des Etats membres pour mener à bien ces actions qu'en termes de fonds de renforcement des capacités, ne sont pas suffisantes pour atteindre ces deux objectifs en même temps.

e) Des visites techniques supplémentaires sont nécessaires pour le CB.

f) Les Etats membres devraient partager leurs programmes d'éducation et de formation et développer la formation sur le terrain (ex : formation aux levés hydrographiques à bord, formation à la production de cartes dans les bureaux, etc.)

g) Les Etats membres devraient articuler les initiatives de CB de l'OHI avec les initiatives nationales afin d'avoir une formation sur le terrain très cohérente dans l'Etat côtier.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental.
b) **Prendre toute autre mesure** jugée appropriée.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MESO-AMERIQUE – MER DES CARAIBES (CHMAC)

1. Présidence

- Contre-amiral Rhett Hatcher (Royaume-Uni) de mars 2023 à aujourd'hui
- Vice-amiral Renato Arruda (Brésil) de décembre 2021 à mars 2023
- Vice-amiral Edgar Barbosa (Brésil) de mars 2021 à décembre 2021
- Mme Katie Ries (Etats-Unis) de novembre 2020 à mars 2021

Vice-présidence

- Mme. Bernice Mahabier (Suriname) de mars 2023 à aujourd'hui
- Contre-amiral Rhett Hatcher (Royaume-Uni) de mars 2021 à mars 2023
- Vice-amiral Edgar Barbosa (Brésil) de novembre 2020 à mars 2021

2. Composition

Membres : Brésil, Colombie, Cuba, République dominicaine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Guyana, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas, Suriname, Royaume-Uni, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Membres associés : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Costa Rica, El Salvador, Grenade, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Etats observateurs : Dominique, Espagne.

Organisations observatrices : ICG/Caribe EWS, Initiative de développement géospatial des Caraïbes (CARIGEO), Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe (CDEMA), Commission centraméricaine du transport maritime (COCATRAM), AISM, IC-ENC, OHI, OMI, IOCARIBE, MapAction, Société hydrographique d'Amérique (THSOA), projet Seabed 2030 The Nippon Foundation-GEBCO, Université du Mississippi du Sud (USM), Université des Indes occidentales (UWI).

Compagnies observatrices : 4 Earth Intelligence, AXYS Technologies, EOMAP, Esri, Fugro, IIC Technologies, iXblue, OceanWise, QPS, Kongsberg Maritime, SevenCs, TCarta, Teledyne Geospatial (CARIS), Terratec AS, Xylem/HYPACK.

3. Réunions

20ème Réunion	Santo Domingo, République dominicaine	4-6 décembre 2019
21ème Réunion	Virtuelle	30 novembre - 3 décembre 2020
22ème Réunion	Virtuelle	30 novembre - 3 décembre 2021
23ème Réunion	Saint Louis, Missouri, Etats-Unis (hybride)	29 novembre - 2 décembre 2022

Prochaine réunion (24ème réunion) : Suriname, novembre-décembre 2023.

La CHMAC a organisé 6 webinaires sur le projet Seabed 2030 en septembre et octobre 2020, en novembre 2021 et en juin 2022.

Un webinaire de la CHMAC sur la technologie et l'expérience en matière de bathymétrie dérivée par satellite (SDB) a été organisé en novembre 2020.

Un webinaire de la CHMAC sur la S-100 a été organisé en novembre 2021.

La CHMAC a organisé un séminaire sur la gouvernance hydrographique et l'introduction aux MSDI en décembre 2019 et un autre séminaire sur la gouvernance hydrographique et un atelier sur les MSDI en novembre 2022.

4. Points de l'ordre du jour

Les principaux sujets traités au cours de la période de référence ont été majoritairement organisés autour du comité et des groupes de travail de la CHMAC. Les principales activités sont les suivantes :

a) Comité de renforcement des capacités de la CHMAC (CBC)

Les membres de la CHMAC ont contribué aux dernières éditions de la Revue hydrographique internationale (RHI).

En novembre 2020, un webinaire sur la bathymétrie dérivée par satellite (SDB), soutenu par EOMAP, Esri et TCarta, a été organisé, explorant la technologie de SDB et les applications possibles.

D'autres opportunités de renforcement des capacités en matière de SDB ont été partagées avec les membres de la CHMAC : l'Earth Observation Clinic ou le programme EO Science for Society ; l'Earth Observation Resilient Society ; un webinaire avec des cas d'utilisation et des applications approfondis en décembre 2020, organisé par TCarta et Esri ; et les 3ème et 4ème Conférences internationales sur la SDB, également connues sous le nom de SDB Day 2021 (janvier 2021) et SDB Day 2022 (octobre 2022).

Les candidats de Colombie, du Guatemala et du Venezuela qui ont été sélectionnés pour le programme 2021 de formation des formateurs en hydrographie de base parrainé par la République de Corée ont terminé avec succès le programme du 1er au 12 novembre 2021.

En novembre 2021, un webinaire sur la S-100 a été organisé en VTC pour la CHMAC et les CHR voisines. Le webinaire était soutenu par le groupe de travail S-100 de l'OHI et l'AISM qui ont discuté du développement des nouvelles normes et des opportunités qu'elles présentent. Les membres de la CHMAC ont partagé leurs plans pour le développement et la production de la S-100 et les défis auxquels ils font face avec la transition de la S-57 à la S-100.

Les candidats de Colombie, de République dominicaine et du Guyana qui avaient été sélectionnés pour le cours de cartographie et d'analyse marine géospatiale de catégorie « B » de 2020, financé par la Nippon Foundation et accueilli par le Royaume-Uni, ont terminé avec succès le cours en 2022, après son report en raison des restrictions de voyage de la COVID.

En raison de l'impact de la COVID, les activités de renforcement des capacités en présentiel financées par l'OHI dans le cadre des plans de travail 2020 et 2021 n'ont pas pu être réalisées. Le financement de ces événements a été reporté en 2022 et 2023 afin de ne pas perdre ces importantes opportunités. Cette année, il est prévu de réaliser la visite technique de haut niveau en République dominicaine, la visite technique de haut niveau en Jamaïque, la visite technique au Honduras, la visite technique au Belize, la visite technique au Costa Rica et l'atelier sur la marée pour les hispanophones. Conscient du fait que les ressources financières de l'OHI en matière de renforcement des capacités ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande régionale, la CHMAC cherche activement à établir des partenariats avec d'autres organisations et parties prenantes régionales qui ont des besoins communs en matière de renforcement des capacités. Il s'agit notamment de la Commission centraméricaine du transport maritime (COCATRAM), de la Banque interaméricaine de développement (BID), du Groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans les Caraïbes et les régions adjacentes (ICG/CARIBE EWS), de l'AISM, de l'OMI, de la sous-commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) et des CHR voisines (CHRPSE, CHPSO). L'atelier sur la marée pour les hispanophones est un

excellent exemple de ces efforts et est soutenu à la fois par un financement de l'OHI et par le coparrainage de multiples partenaires régionaux (COCATRAM, ICG/CARIBE EWS, CHRPSE, CHPSO et CHMAC).

Les membres de la CHMAC ont été informés des webinaires de l'AISM qui ont eu lieu en janvier 2021 (*AtoN Remote Monitoring* et *Buoys Moorings*) et en février 2021 (*AtoN Light Characters* et *AtoN Maintenance*).

Dans le cadre de l'initiative « Autonomisation des femmes dans le domaine de l'hydrographie », un certain nombre de stages ont été proposés afin d'offrir la possibilité de participer à des forums internationaux et d'acquérir des compétences et une expérience de dirigeante. Les Etats-Unis ont offert une place à 2 ou 3 femmes par an sur les navires hydrographiques de la NOAA à partir de 2022, qui a permis à une candidate du Suriname d'embarquer. Le Comité international sur les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) a offert 4 stages ; les Etats-Unis ont été sélectionnés pour l'un d'entre eux.

Le cours sur les levés portuaires et en eaux peu profondes, organisé par le Brésil sous la coordination de la Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO), s'est tenu en octobre 2022. Le Guatemala a également participé à ce cours.

La République dominicaine et le Mexique ont participé à l'atelier sur les bases de données hydrographiques organisé par l'Equateur sous la coordination de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est (CHRPSE) en novembre-décembre 2022.

Les candidats du Guyana et de la Jamaïque qui ont été sélectionnés pour le programme de levés hydrographiques de catégorie « B » de 2022, financé par le programme de coopération technique de l'OHI et de la République de Corée et accueilli par le Service hydrographique et océanographique de Corée (KHOA), ont terminé le programme avec succès.

Un candidat du Guatemala a été sélectionné pour la session 2022-2023 du Master de catégorie « A » en sciences hydrographiques à l'Université du Mississippi du Sud (USM), aux Etats-Unis.

L' « évaluation des phases de renforcement des capacités des Etats côtiers » basée sur la procédure 11 de CB de l'OHI est constamment mise à jour. Elle sera utilisée pour mieux évaluer, hiérarchiser et cibler les futures formations de renforcement des capacités.

Les membres de la CHMAC ont été sensibilisés à l'importance de tenir à jour la publication C-55 de l'OHI, qui est utilisée dans l'audit de l'OMI.

b) Groupe de travail intégré de la CHMAC sur la coordination de la cartographie (MICC)

La CHMAC et la Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO) ont convenu de la limite de leur frontière (déplacée de 0° Equateur à 01°S) pour inclure l'ensemble du bassin de l'Amazone dans la région CHMAC (région de cartographie internationale B de l'OHI), après en avoir informé l'IRCC.

La disponibilité des ENC et des cartes INT dans la région B s'élève à 1114 et 54, respectivement. Il y a eu une augmentation considérable des ENC des bandes d'usage 4 et 5 au cours des dernières années. Il y a encore 30 cartes INT prévues pour la région B.

La CHMAC effectue régulièrement une analyse des lacunes des ports de croisière afin d'identifier les zones de mouillage ajoutées à la liste des ports. Elle a identifié 207 ports et zones de mouillage, dont seulement 8 ne sont pas couverts par la cartographie marine.

Le sous-groupe de travail MICC a développé un schéma régulier d'ENC de la CHMAC pour la bande d'usage 1. L'UKHO a présenté le schéma maillé construit par l'UKHO pour les couvertures des ENC du Royaume-Uni. La NOAA a présenté l'approche américaine pour le plan de réorganisation des ENC. Il a été décidé d'adopter le schéma maillé régulier de l'UKHO pour le schéma des ENC de la CHMAC pour la bande d'usage 1.

Des bancs d'essai pour les produits de la série S-100 par des membres de la CHMAC ont été signalés comme étant en cours de réalisation : S-102 (surface bathymétrique) par la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, S-111 (courants de surface) par les Etats-Unis, S-122 (aires marines protégées) par la France et S-124 (avertissements de navigation) par la France.

La Colombie, qui préside le projet de la COI relatif à la carte bathymétrique internationale de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique (IBCCA), a annoncé l'achèvement des 16 cartes prévues en 2020. La deuxième phase du projet, qui consiste à augmenter la résolution des données et à tirer parti de la participation et des capacités des services hydrographiques nationaux et des instituts de recherche, a été lancée.

c) Groupe de travail de la CHMAC sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MMSDIWG)

La section MMSDIWG du site web de la CHMAC est utilisée comme méthode de partage des documents de réunion et des liens utiles avec les membres de la CHMAC, les organisations contributrices, les partenaires industriels, le monde universitaire et les parties prenantes potentielles.

La CHMAC collabore avec de multiples parties prenantes sur les cas d'utilisation de MSDI / les partenariats dans la région CHMAC pour faire progresser l'utilisation et le partage des informations géospatiales afin de soutenir une meilleure prise de décision pour un développement national et régional durable. Ces cas incluent : l'évaluation des risques et mesures d'atténuation de la navigation maritime dans la mer des Caraïbes, le projet Silver Bank, le soutien à la réponse aux catastrophes, l'Atlas marin des Caraïbes (CMA), le GéoPortail Caribéen, l'initiative de développement géospatial des Caraïbes (CARIGEO), le réseau européen d'observation et de données marines (EMODnet) et l'UN-GGIM/WG-MGI.

Une étude d'inventaire des MSDI a été menée depuis 2020 pour aider la CHMAC à documenter les diverses ressources web MSDI et SDI existantes au sein de la région CHMAC. Les résultats peuvent être consultés dans la section « MACHC MMSDIWG Inventory Survey Results ». Par la suite, une autre étude a été menée sur l'inventaire des MSDI pour les couches additionnelles pour la région CHMAC, sur la base du retour d'information des utilisateurs potentiels qui ne sont pas des navigateurs. Ces couches prendront en charge de nombreux cas d'utilisation dans la région. Les résultats de cette étude sont disponibles dans « MACHC MMSDIWG Inventory - Additional Layers Results ».

Un protocole de données bathymétriques a été élaboré afin que les utilisateurs, tels que la CDEMA et MapAction, puissent soutenir plus efficacement les efforts de secours en cas de catastrophe dans la région CHMAC. Les protocoles définissent le processus de demande de données, garantissant que les données sont disponibles dans les formats appropriés et définissant le processus de partage des données avec les organisations d'intervention en cas de catastrophe.

La CHMAC a commencé à contacter d'autres groupes de travail MSDI des CHR pour partager les meilleures pratiques et connaissances, après avoir rencontré des représentants de la CHRA, de la CHAIA et de la CHPSO.

La CHMAC a été informée du cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine (ou cadre intégré d'information géospatiale – Hydro « IGIF-H ») en cours d'élaboration par le groupe de travail sur l'information géospatiale marine de l'UN-GGIM.

d) Coordination par la CHMAC du projet Seabed 2030 et de la bathymétrie participative

La CHMAC s'est associée au centre régional d'assemblage et de coordination des données (RDACC) Seabed 2030 pour les océans Atlantique et Indien afin de développer un outil d'analyse des lacunes pour aider à cibler les efforts nationaux visant à fournir des données existantes et à organiser de nouveaux levés collaboratifs.

Le coordinateur CHMAC du projet Seabed 2030 a établi une étroite collaboration avec le RDACC et le DCDB de l'OHI.

La CHMAC et l'IOCARIBE ont soutenu quatre webinaires Seabed 2030 en septembre et octobre 2020 sur les sujets suivants : état actuel de la cartographie ; comment construire la carte : partage des données et attribution ; augmenter la couverture des données : bathymétrie participative (CSB) et outils connexes ; et projet de stratégie commune CHMAC-CARIBE Seabed 2030.

La CHMAC et l'IOCARIBE ont soutenu un webinaire sur le projet Seabed 2030 en novembre 2021 sur les sujets suivants : explorer des applications pour la génération de grilles bathymétriques et le traitement des données bathymétriques à distance en utilisant le réseau des anciens élèves du programme de formation Nippon Foundation/GEBCO.

En décembre 2021, la CHMAC a approuvé l'extension du titre du coordinateur CHMAC Seabed 2030 à celui de « Coordinateur CHMAC CSB/Seabed 2030 ».

La Commission a approuvé le plan de travail CHMAC Seabed 2030 pour 2023, conformément à la stratégie CHMAC-IOCARIBE Seabed 2030. Des actions sont en cours pour contribuer au DCDB de l'OHI et à la grille GEBCO avec des données bathymétriques non publiques existantes, afin d'augmenter la couverture des données dans la région CHMAC et de renforcer les capacités pour les contributions cartographiques. Les polygones indiquant l'absence d'acquisition de données bathymétriques dans la région CHMAC ont été envoyés aux points de contact nationaux du coordinateur CHMAC CSB/Seabed 2030.

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) a reconnu la stratégie CHMAC-IOCARIBE Seabed 2030 comme un projet approuvé de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) intitulé « N° 140.2. Projet MACHC-IOCARIBE Seabed 2030 » et joint au programme de la Décennie « 107. Projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation-GEBCO » en juin 2022.

En collaboration avec le président du groupe de travail de l'OHI sur la bathymétrie participative (CSBWG), le coordinateur CHMAC Seabed 2030/CSB a préparé une proposition de la CHMAC à l'IRCC pour la création d'une équipe de collaboration des coordinateurs Seabed 2030/CSB afin de discuter des mises à jour passées et actuelles du projet Seabed 2030 et/ou des efforts en matière de CSB au sein des CHR, de faire le point sur les efforts menés par les coordinateurs au sein de leurs CHR, d'établir une approche régionale cohérente, de partager les défis, les problèmes, les succès et les leçons apprises par les coordinateurs. Le CSBWG étudiera la création d'une équipe de collaboration des coordonnateurs Seabed 2030/CSB au sein de ce groupe de travail et en rendra compte à l'IRCC.

e) Renseignements sur la sécurité maritime

La matrice d'état des RSM de la CHMAC et les détails de l'état de la formation RSM de la CHMAC sur le site Web de la CHMAC fournissent une représentation codée par couleur qui décrit le niveau de soutien RSM que les coordinateurs nationaux fournissent aux zones NAVAREA IV, NAVAREA V et NAVAREA XII. Cette matrice est utilisée pour identifier et classer par ordre de priorité les futures formations et le soutien RSM au sein de la CHMAC.

L'année 2020 a été particulièrement chargée pour la diffusion d'avertissements de navigation avec un nombre sans précédent de tempêtes et d'ouragans, et le SMAN a émis de nombreux avertissements de navigation informant les navigateurs des fermetures de ports dues à ces tempêtes dangereuses, leur permettant d'ajuster leur trajectoire pour naviguer de manière plus sûre vers une autre zone, ou pour rester hors de danger.

Les stations NAVTEX de la région CHMAC renforcent la capacité du service d'alerte côtière. La Colombie a créé deux nouvelles stations NAVTEX.

Le coordinateur des NAVAREA IV/XII a indiqué comment la Commission mesurera l'indicateur de performance stratégique 3.1.1 « Pourcentage d'Etats côtiers capables de fournir des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) conformément au manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les RSM ». Il a indiqué qu'en 2021, les NAVAREA IV/XII ont reçu des renseignements sur la sécurité maritime provenant de 52% des coordinateurs nationaux et ont confirmé qu'une coordination satisfaisante était entretenue avec 65% d'entre eux, et en 2022, les NAVAREA IV/XII ont reçu des renseignements sur la sécurité maritime provenant de 56% des coordinateurs nationaux et ont confirmé qu'une coordination satisfaisante était entretenue avec 86% d'entre eux.

Un cours sur les RSM a été organisé en Colombie sous la coordination de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est (CHRPSE) en septembre 2022. La République dominicaine et le Guatemala ont également participé à ce cours.

La CHMAC a créé un GT RSM en décembre 2022.

f) Réponse en cas de catastrophes

Une section « Disaster Response » a été créée depuis 2019 sur le site web de la CHMAC. Cette section est en train d'être complétée avec plus d'informations sur les points de contact nationaux, les plans d'urgence en cas de catastrophe, les capacités de réponse et les réponses aux événements passés.

Le Brésil a partagé son expérience avec la réponse que l'Etat brésilien a donnée à la marée noire qui a touché les côtes brésiliennes à partir d'octobre 2019. De nombreuses organisations nationales, internationales et étrangères ont soutenu les investigations en fournissant des ressources et des informations. Environ 5 340 tonnes de résidus pétroliers ont touché la côte brésilienne, affectant 3 600 km, 130 villes et 11 Etats, de la côte nord à la côte sud-est. Le directeur du Service hydrographique brésilien a dirigé les investigations. La connaissance du milieu marin était très importante et il était nécessaire d'appliquer une analyse pluridisciplinaire, comme l'analyse de la géochimie du pétrole, la modélisation mathématique, l'analyse du trafic maritime et la dispersion du pétrole en mer.

La saison des ouragans en 2020 s'est terminée avec un record de plus de 30 tempêtes.

La Colombie a fait part de la manière dont elle a réagi aux ouragans Eta et Iota. Une équipe hydrographique a été déployée pour effectuer des levés hydrographiques afin de produire des plans et des cartes et de vérifier les zones navigables, les mouillages et autres zones d'intérêt pour la navigation.

Les Etats-Unis disposent de plusieurs équipes d'intervention pour la navigation qui effectuent des levés hydrographiques sur de petites embarcations afin de mettre à jour les cartes de la NOAA. Ces équipes sont situées à des endroits stratégiques des Etats-Unis et restent en alerte pour répondre aux urgences afin de rétablir la reprise de la navigation après les tempêtes et de protéger la vie et les biens contre les dangers de la navigation. Pendant la pandémie, des camping-cars ont été loués et déployés en raison de la rareté des logements disponibles et des protocoles restreints ont été appliqués, tels que la planification virtuelle, les équipements de protection individuelle et la distanciation sociale.

Le cadre d'intervention en cas de catastrophe de la CHMAC figure désormais à l'annexe 4 de ses statuts.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever

L'un des principaux défis consiste à obtenir une participation plus active de la plupart des membres de la CHMAC dans les comités/groupes de travail.

Trouver des moyens d'augmenter les sources alternatives de financement et les partenariats pour le renforcement des capacités, car la demande dépasse de loin les fonds de CB de l'OHI.

Les couvertures complètes en ENC et cartes INT ne sont pas encore réalisées.

La CHMAC a organisé un atelier sur la S-100 en 2021 et des discussions lors de la 23ème réunion de la CHMAC pour communiquer sur cette question, mais le défi est d'obtenir l'engagement d'un plus grand nombre de membres de la CHMAC pour tester la mise en œuvre de produits basés sur la S-100. Les membres de la CHMAC se posent encore beaucoup de questions sur le développement et la mise en œuvre de produits basés sur la S-100 dans la région CHMAC.

La CHMAC a créé le GT MSDI de la CHMAC en 2018 et a organisé deux séminaires sur les MSDI en 2019 et 2022, mais nous sommes toujours confrontés à un défi pour la plupart des membres de la CHMAC et certaines organisations contributrices qui doivent comprendre comment et pourquoi il est dans leur intérêt de participer et de contribuer aux MSDI.

Bien qu'une stratégie Seabed 2030 ait été établie en 2020, il est difficile de motiver, de recevoir un soutien et de maintenir l'engagement des membres de la CHMAC afin de continuer à recevoir des contributions de données bathymétriques pour combler les lacunes dans la région CHMAC.

Mettre en œuvre une couche SIG pour le cadre de réponse de la CHMAC en cas de catastrophe qui pourrait soutenir le plus efficacement possible les efforts de coordination et de communication avant et après une catastrophe ayant des effets sur les infrastructures maritimes.

6. Réalisations / Résultats / Conclusions

En dépit de la pandémie de coronavirus, la CHMAC a organisé des réunions virtuelles de ses comités/groupes de travail, un webinaire sur la S-100, des webinaires sur le projet Seabed 2030 et les réunions de la CHMAC en virtuel, par le biais d'une plateforme de vidéoconférence généreusement financée par la NOAA.

Les statuts de la CHMAC ont été révisés afin de s'adapter à la résolution 2/1997 de l'OHI telle qu'amendée (« Création de commissions hydrographiques régionales – CHR »).

La diffusion des formations et des opportunités financées par l'OHI a assurément profité à la sélection des candidats des Etats membres de l'OHI dans la région CHMAC.

Les séminaires annuels de sensibilisation à l'hydrographie sont fondamentaux pour une plus grande participation des membres associés aux événements de la Commission.

Les visites techniques et les visites techniques de haut niveau aux membres associés sont extrêmement pertinentes pour tirer parti des activités hydrographiques et cartographiques dans ces pays, ainsi que pour les sensibiliser à ces domaines.

Le partenariat avec l'IOCARIBE visant à établir une stratégie commune pour soutenir le projet Seabed 2030 a abouti à la soumission en janvier 2022 à l'approbation de la COI, d'un projet de la Décennie lié à un programme de la Décennie approuvé (Appel aux actions de la Décennie 02/2021) et à son approbation en juin 2022.

La valeur d'une collaboration accrue entre les CHR et les partenariats régionaux pour la formation au renforcement des capacités, Seabed 2030/CSB (y compris le développement d'une stratégie régionale et d'un plan de travail annuel), les MSDI et autres nécessite un effort concerté pour identifier les activités spécifiques d'intérêt commun et maintenir ces liens.

La CHMAC, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux, s'engage à mener à bien des activités dans les domaines de l'hydrographie, de la cartographie marine, des MSDI et du renforcement des capacités, en étroite conformité avec les objectifs et les buts de l'OHI.

Le site web « Initiatives of the MACHC », généreusement hébergé par la NOAA, est un espace contenant le travail de la CHMAC et conçu pour être une ressource centralisée pour tous les membres et observateurs de la CHMAC. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : il est disponible en anglais et en espagnol, il est compatible avec les appareils mobiles et il fournit des informations actualisées sur les travaux du comité de la CHMAC, de ses groupes de travail et d'autres initiatives décrites ci-dessus, en complément de la page web de l'OHI consacrée à la CHMAC.

7. Actions requises de l'Assemblée

a) Prendre note du rapport de la CHMAC ;

b) Envisager le maintien des fonds de l'OHI pour les séminaires annuels de sensibilisation à l'hydrographie, les visites techniques et les visites techniques de haut niveau pour les membres associés dans les CHR ; et

c) Prendre toute autre mesure jugée appropriée.

6. REPORT OF THE MEDITERRANEAN AND BLACK SEAS HYDROGRAPHIC COMMISION (MBSHC)

1. **Présidence :** Vinka KOLIĆ, Croatie, depuis avril 2022

   Vice-présidence : CV. Nicolae VATU, Roumanie, depuis septembre 2022

2. **Composition *:***

   Membres : Albanie, Algérie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie (suspendue), Slovénie, Syrie (suspendue), Tunisie, Türkiye, Ukraine.

   Membres associés : Etats-Unis d'Amérique, Israël, Autorité palestinienne, Royaume-Uni.

   Observateurs : AISM, Allemagne, CIESM, COI, IC-ENC, PRIMAR.

3. **Réunions :**

   - 22ème réunion de la CHMMN – événement en VTC, 27-28 mai 2021
   - 23ème réunion extraordinaire de la CHMMN – Ljubljana, Slovénie, 30 mars-1er avril 2022

   En raison de la pandémie de Covid-19, la CHMMN22 a été organisée en VTC et la CHMMN23 a été organisée comme un événement hybride, en accord avec la LC 03/2022 de la CHMMN.

4. **Points de l'ordre du jour :**

   GT sur la coordination de la cartographie internationale région F (F-ICCWG)

   Le poste de coordinateur de la région F était vacant après la CHMMN22 (mai 2021) lorsque l'Italie a démissionné de son poste de coordinateur de l'ICCWG de la région F. Dans l'intervalle, deux lettres circulaires ont été publiées pour solliciter des candidatures au poste de coordinateur de la cartographie internationale (ICC) de la Méditerranée et de la mer Noire (région F) – LC 03/2021 et 06/2021. L'Espagne a joué le rôle de coordinateur par intérim pour les actions urgentes et pertinentes liées à la coordination de la cartographie dans la région.

   Au cours de la 23ème réunion de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire, la Grèce et la Türkiye ont proposé leur candidature pour le poste de coordinateur de l'ICCWG de la région F. Il a été convenu que la Grèce serait désignée comme coordinateur de l'ICCWG de la région F et la Türkiye comme vice-coordinateur pour une période de quatre ans sur un principe d'alternance, deux ans chacun (CHMMN 23/07).

   Les Etats membres ont été invités à faire des propositions sur le rôle futur que la coordination cartographique régionale pourrait avoir dans les années à venir avec la mise en œuvre des produits et services S-100 concernant les cartes INT.

   GT sur la mer Noire et la mer d'Azov (BASWG)

   Les principaux objectifs du groupe de travail sont les suivants : 1) coordonner les besoins et les exigences des Etats de la mer Noire et de la mer d'Azov en matière d'hydrographie, de cartographie, de navigation et de renseignements sur la sécurité maritime (RSM), 2) coordonner les actions et les résolutions dans la région conformément aux résultats des réunions de la CHMMN. Depuis l'A2 (11/2020), deux réunions en VTC ont eu lieu (11/05/2021 BASWG15 et 01/03/2022 BASWG16). La Türkiye assure la présidence du

groupe de travail sur la mer Noire et la mer d'Azov. L'escalade des tensions due à la confrontation militaire en cours dans la région compromet actuellement la coordination entre les Etats membres, en particulier les questions de « chevauchement des ENC » qui ne sont toujours pas résolues.

Coopération avec les Etats membres

L'élargissement de l'adhésion à la CHMMN est bénéfique. La réalisation la plus significative est que le Liban est devenu un nouvel EM de la CHMMN à partir de février 2021. Le Liban est un bon exemple d'amélioration des capacités et de ses compétences en hydrographie et en cartographie, avec le soutien des Etats membres et des programmes de CB de l'OHI. Le Liban est également devenu l'ambassadeur GEBCO/Seabed 2030/CSB de la CHMMN.

En outre, l'une des questions importantes était l'incorporation de l'Albanie en tant que 98ème Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le ministère des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement de Monaco que le gouvernement de la République d'Albanie a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention de l'OHI le 3 mai 2022. Lors de la CHMMN23, l'OHI a invité l'Albanie à signer les statuts de la CHMMN à la fin de la réunion pour devenir membre à part entière de la région CHMMN. L'Albanie est en train de signer les statuts de la CHMMN. Deux Etats membres (Israël, Libye) ne sont toujours pas membres de l'OHI et deux Etats membres ont été suspendus (Serbie et Syrie).

En ce qui concerne la recommandation 10 de l'IRCC qui vise à appliquer la résolution 1/2005 en cas de catastrophe afin de soutenir les Etats touchés dans leurs régions, la CHMMN a créé un cadre d'intervention en cas de catastrophe qui a été approuvé lors de la CHMMN23 (mars 2022).

Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

L'Espagne est le coordinateur NAVAREA III pour cette région. La région NAVAREA III couvre la mer Méditerranée à partir du méridien 005º 45'W et la mer Noire, y compris la mer d'Azov. Depuis mai 2020, les avertissements de navigation de la région NAVAREA III sont diffusés sur SafetyNET II. Depuis mars dernier, ce centre coordinateur NAVAREA III diffuse en mode formation via le service IRIDIUM, en utilisant la plateforme SAFETYCAST. La couverture des stations NAVTEX dans cette région est satisfaisante, et la coordination entre les contacts est efficace. Les Etats membres de la CHMMN sont encouragés à établir une collaboration plus étroite entre leurs coordinateurs nationaux de renseignements sur la sécurité maritime et le coordinateur NAVAREA.

En raison de la crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, une intense activité de coordination NAVAREA est menée dans la zone de la mer Noire et de la mer d'Azov. Au cours des deux dernières années, le nombre d'avertissements NAVAREA III a continué à diminuer. La plupart des avertissements, soit environ 75 % des messages, proviennent de la mer Egée, de la Méditerranée orientale et de la mer Noire.

Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI)

L'Italie est l'ambassadeur de la CHMMN au sein du MSDIWG. Depuis la dernière A2, l'ambassadeur de la CHMMN a assisté à la réunion en VTC MSDIWG12 (17-18 mars 2021) et à la réunion hybride MSDIWG13 qui s'est tenue à Singapour (9-13 mai 2022) et qui a été intégrée à la réunion annuelle du groupe de travail sur le milieu marin de l'OGC, à la troisième réunion d'experts de l'UN-GGIM WGMGI, le séminaire international sur la gestion de l'information géospatiale mondiale des Nations Unies, avec le thème « L'information géospatiale maritime efficace et intégrée ».

Des mises à jour régulières entre la CHMMN et le MSDIWG ont été échangées par l'intermédiaire de l'ambassadeur. En novembre 2022, un atelier sur la MSDI financé par le programme de CB de l'OHI s'est tenu en Türkiye et a beaucoup bénéficié aux participants pour développer leurs MSDI. La MSDI devient de plus en plus pertinente en raison de l'intégration des données spatiales maritimes et de la nouvelle norme S-100.

Il existe un besoin constant de coopérer avec les EM, d'encourager la formation, la sensibilisation à l'importance du cadre intégré d'information géospatiale et l'implication des EM dans les initiatives et les défis de MSDI dans la région.

Renforcement des capacités

Le rôle de coordinateur du renforcement des capacités (CB) de la CHMMN a été assumé par la Türkiye. Les activités de renforcement des capacités, qui sont basées sur l'évaluation du développement et des capacités de chaque état côtier dans la région, jouent un rôle clé dans l'établissement et le maintien d'un niveau fondamental de compréhension et de capacité dans les domaines concernés. Cette base permet aux Etats côtiers de coopérer, d'échanger des informations et des expériences.

Un autre objectif essentiel de ces activités est d'aider les Etats membres à remplir leurs obligations concernant la convention SOLAS. La Türkiye, en tant que coordinateur de CB de la CHMMN, représente la Commission au sein du sous-comité de CB et est responsable de la mise à jour du plan de CB triennal de la CHMMN, qui est principalement déterminé par les retours des Etats membres. Un plan triennal de CB a été approuvé lors de la CHMMN23.

Depuis la dernière A2 (11/2020), toutes les activités de renforcement des capacités à distance qui étaient prévues pour 2021 et financées par le CBSC ont été menées à bien :

- Webinaire sur le passage à la S-100 (22/11/2021)

- Webinaire sur le lidar bathymétrique aéroporté (théorie et pratique) (17/11/2021)

- Webinaire sur l'intelligence artificielle dans l'hydrographie moderne (01/11/2021)

- Webinaire sur la bathymétrie dérivée par satellite (30/06/2021 & 28/09/2021). Ces deux webinaires, organisés par la CHMMN et parrainés par des leaders du secteur, ont touché plus de 500 participants dans le monde.

En plus des formations susmentionnées, l'UKHO a offert gratuitement les formations suivantes : Comprendre les ENC, Introduction à la S-57 et Compiler pour la sécurité de la navigation.

Deux ateliers financés par le CBSC ont été menés avec succès en décembre 2022, à Istanbul. 15 stagiaires de 10 pays différents ont participé aux ateliers sous la supervision de deux formateurs des Etats-Unis :

- Atelier sur la gestion des données cartographiques (05-07/12/2022)

- Atelier sur le développement et la mise en œuvre de MSDI (07-09/12/2022)

Le défi à relever en termes d'activités de CB est principalement lié aux fonds limités disponibles chaque année. Cette situation risque d'avoir des répercussions plus graves, car nous sommes à l'aube de l'ère S-100.

Ce problème peut être résolu en suivant une ou plusieurs des options ci-dessous :

- Augmenter les fonds de CB ;

- Fournir des fonds de CB aux régions proportionnellement à leur contribution au budget de l'OHI ;

- Centraliser les activités consacrées à la S-100.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

Difficultés

- Les principales difficultés rencontrées par la CHMMN concernent la coordination des schémas de cartes INT et la couverture des ENC. Les divergences entre les nouvelles ENC et les cartes INT existantes soulèvent de nouvelles difficultés concernant la cohérence des informations nautiques fournies par les différents producteurs. Parfois, la seule solution consiste à mener des discussions bilatérales pour résoudre les problèmes de chevauchement des ENC.

- L'escalade de la tension due à la confrontation militaire en cours dans la région (mer Noire et mer d'Azov) compromet actuellement la coordination entre les Etats membres, en particulier les questions de « chevauchement d'ENC » qui ne sont toujours pas résolues.

- L'une des principales difficultés de la dernière période a été le manque d'intérêt pour le poste de président et de vice-président de la région CHMMN et le poste de vice-président a été vacant de 06/2019 à 09/2021. De même, le poste de coordinateur de la région F était vacant de 05/2021 à 04/2022, où l'Espagne, en tant que président de la CHMMN, n'a accompli que des tâches urgentes dans la région F. C'était une situation assez inquiétante car la région CHMMN est la plus grande commission de l'OHI et il y a un besoin constant de coordination des activités et d'amélioration. Après la CHMMN22, la Croatie est devenue vice-président (09/2021, LC CHMMN n° 07/21), et a ensuite pris la position de président à la CHMMN23. La CHMMN23 a approuvé la désignation de la Grèce comme coordinateur IRCC de la région F et de la Türkiye comme vice-coordinateur jusqu'à la CHMMN24 incluse. La CHMMN a également convenu de la rotation de ces postes après la CHMMN24 et jusqu'à la CHMMN25, la Türkiye devenant coordinateur de la région F et la Grèce vice-coordinateur (CHMMN23/07). Depuis la CHMMN23, des progrès importants ont été réalisés. Les Etats membres de la CHMMN ont choisi la Roumanie pour le poste de vice-président de la CHMMN (LC CHMMN n° 08/2022). Grâce à ces progrès, nous avons assuré la continuité et la stabilité de l'exécution des tâches dans la région CHMMN, ce qui est essentiel pour garantir la sécurité de la navigation dans cette zone.

- Fonds insuffisants pour les programmes de renforcement des capacités.

- Adaptation difficile et lente de la plupart des Etats membres de la région CHMMN au processus de numérisation de l'ensemble du secteur maritime, qui commence avec la S-100 comme modèle de données de base pour le programme de navigation électronique de l'OMI.

- Ecosystème collaboratif pour développer et appliquer des produits basés sur la S-100 – interopérabilité et fiabilité des données de différents types de parties prenantes.

Défis

- Un défi majeur est la mise en œuvre des produits S-100 dans la région car elle est exigeante sur le plan organisationnel, technico-technologique et financier. La question stratégique la plus importante sera liée aux normes duelles concernant la transition des ENC S-57 aux ENC S-101, voire au mode triple car la plupart des EM de la région CHMMN auront une production de cartes papier, S-57 et S-101.

- Rôle clé des CHR pour une production et une distribution harmonisées de la future S-100.

- Sensibilisation des EM – il est nécessaire de créer un environnement dans lequel de nombreuses parties prenantes telles que les administrations maritimes, l'industrie et d'autres organisations professionnelles peuvent être impliquées et coopérer pour faciliter la mise en œuvre la plus large possible de la S-100.

- Le principal défi sera l'établissement du comité national S-100 dans chaque pays. Les comités nationaux S-100 devraient être composés de diverses parties prenantes nationales qui sont impliquées dans le développement des normes S-100, en particulier les utilisateurs finaux importants tels que les administrations maritimes, les services de pilotage, la marine, les services de trafic maritime, les instituts de recherche et l'industrie dans les domaines des publications nautiques, des aides à la navigation, de la navigation électronique et de la météorologie maritime, afin de permettre une participation variée.

- L'amélioration de la coordination cartographique dans la région est une tâche constante et un défi permanent.

- Améliorer les programmes de renforcement des capacités. La région CHMMN doit développer des capacités d'apprentissage en ligne qui, à leur tour, permettront aux activités de renforcement des capacités d'atteindre un public plus large d'une manière plus rentable. Les principales activités du programme de renforcement des capacités devraient être axées sur le modèle hydrographique universel S-100 et la MSDI.

- Afin d'améliorer les résultats et d'assurer la continuité du travail et de la mise en œuvre des tâches assignées aux EM de la région, l'OHI/les EM doivent trouver un meilleur moyen de motiver les EM pour les postes de président et de vice-président de la CHMMN (autres CHR) – fonds/parrainage sur une base annuelle pour la présidence.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

Réalisations / résultats

- Les nouveaux statuts de la CHMMN ont été adoptés lors de la CHMMN23, et sont en vigueur depuis le 1er avril 2022.

- Suite à la décision CHMMN23/08, un groupe de travail CHMMN S-1xx dédié à la mise en œuvre de la feuille de route S-100 au sein de la région CHMMN a été créé. Un appel à candidature pour le groupe de travail CHMMN S-1xx a été lancé par la lettre circulaire CHMMN n° 04/2022 en mai. Dix candidatures ont été reçues (Croatie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Italie, Roumanie, Slovénie, Türkiye, Royaume-Uni) et la lettre circulaire CHMMN n° 06/2022 rév1, datée du 13 juillet, a fourni la liste des membres et des points de contact, et annoncé la sélection de la France (Shom, ICETA Ronan Pronost) comme président du groupe de travail. Le mandat et les règles de procédures du GT S-1xx de la CHMMN ont été rédigés par le président en novembre 2022 et diffusés à ses membres avant d'être soumis à la CHMMN pour approbation. Une réunion en VTC est prévue au début de l'année 2023.

- Les EM de la CHMMN participent activement au groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG), comme en témoigne leur participation à la mise en œuvre des projets financés par l'UE : réseau européen d'observation et de données marines (EMODNet), cartographie côtière de la CHMMN, système européen d'observation des océans (EOOS), etc. En outre, les Etats membres participent activement aux initiatives de l'UE – planification de l'espace maritime (MSP) et directive européenne sur l'information du secteur public.

- Depuis l'A2 en 11/2020, des progrès ont été réalisés dans la région F concernant la solution de certains chevauchements d'ENC. Les outils efficaces de détection de ces chevauchements mis en place par les RENC et la mise en œuvre de la résolution 1/2018 de l'OHI ont permis de sensibiliser les producteurs d'ENC à ces chevauchements et les EM à leur résolution.

Conclusions

- La coopération au sein de la CHMMN était bonne mais, en raison des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19 et parce que nous avons dû apprendre à travailler virtuellement, la communication et les activités ont ralenti par rapport à la période pré-pandémique.

- Tous les efforts déployés pour maintenir la communication et la participation active des Etats membres par le biais des réunions en VTC n'ont pas été aussi efficaces et productifs qu'ils auraient dû l'être, en particulier parce que la CHMMN est une CHR qui couvre une petite zone géographique mais qui compte le plus grand nombre de pays et différents types de problèmes. Il est devenu évident que nous sommes plus productifs pour aborder les questions stratégiques lorsque nous travaillons ensemble et en personne.

- Les activités de renforcement des capacités jouent un rôle clé dans la région, des fonds de CB doivent être levés.

- Les nouveaux Etats membres et l'élargissement de la composition de la CHMMN sont bénéfiques.

- La discussion bilatérale est le seul moyen de résoudre les problèmes de chevauchement d'ENC et le seul moyen d'avancer.

- Le rôle de coordination de l'IENWG est un excellent exemple de la coopération entre les SH européens dans les grands projets financés par l'UE, en particulier dans la région CHMMN.

- Le principal défi dans la région CHMMN est la mise en œuvre des services cadres S-1xx, et pour cette raison, des efforts supplémentaires, des activités de renforcement des capacités, de l'éducation, des formations et une coopération entre les Etats membres de la région sont nécessaires. Le groupe de travail S-1xx de la CHMMN devrait coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la feuille de route S-100 dans la région CHMMN.

- La MSDI devient de plus en plus pertinente en raison de l'intégration des données spatiales marines et de la nouvelle norme S-100. Il existe un besoin constant de coopérer avec les EM, d'encourager la formation, la sensibilisation à l'importance du cadre intégré d'information géospatiale et l'implication des EM dans les initiatives et les défis de MSDI dans la région.

7. Actions requises par l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE NORDIQUE (CHN)

1. Présidence:

Magnus Wallhagen (Suède) depuis le 22 mars 2023
Pia Dahl Højgaard (Danemark) du 27 avril 2022 au 22 mars 2023
Birte Noer Borrevik (Norvège) du 21 avril 2021 au 27 avril 2022
Georg Lárussen (Islande) du 11 avril 2019 au 21 avril 2021

Vice-présidence :

Annika Kindeberg (Suède) depuis le 22 mars 2023
Elizabeth Hagemann (Danemark) du 1er août 2022 au 22 mars 2023
Jens-Peter Hartmann (Danemark) du 27 avril 2022 au 31 juillet 2022
Evert Flier (Norvège) du 21 avril 2021 au 27 avril 2022
Árni Þór Vésteinsson (Islande) du 11 avril 2019 au 21 avril 2021

2. Composition :

Membres : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède
Observateurs : Secrétariat de l'OHI

3. Réunions:

Aux fins du présent rapport, la période examinée va de la deuxième session de l'Assemblée (novembre 2020) à l'Assemblée actuelle (mai 2023), les informations disponibles datant de décembre 2022.

***CHN 64**, 20-21 avril 2021 – en visioconférence, organisée par l'Islande*
***Atelier sur la stratégie de la CHN 2021** – en visioconférence, organisée par le Danemark*
***CHN 65**, 26-27 avril 2022 – Stavanger, Norvège*
***CHN 66,** 21-22 mars 2023 – Aalborg, Danemark (après soumission du rapport)*

4. Points de l'ordre du jour*:*

a) Mises à jour du Rapport national sur la cartographie, les levés, la technologie et le personnel.

b) Politiques de diffusion des données : Mise à jour et débat sur les plans actuels et futurs des Etats membres. A la fois en général mais aussi à la lumière de Seabed2030.

c) Travaux stratégiques de la CHN et études sur les besoins futurs des clients.

d) Évaluation des statuts de la CHN : Travailler à l'alignement des statuts de la CHN sur la stratégie de l'OHI.

e) Mise en œuvre de la S-100 : Débattre et discuter des défis communs concernant la diffusion des données, entre autres. Partage des bonnes pratiques sur la promotion de la S-100.

f) Examen des travaux des groupes de travail de la CHN (NSEG, groupe d'experts sur les levés hydrographiques et NCPEG, groupe d'experts sur la cartographie marine). Ce dernier groupe de travail a été chargé de travailler sur l'harmonisation de la manière de traiter les avis préliminaires et temporaires aux navigateurs dans les ENC. Ce point a également été débattu lors de la CHN65.

g) Actions du GT du DQWG : politiques des « meilleures pratiques » CATZOC

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

6. Réalisations/résultats/conclusions :

Atelier stratégique de la CHN : élaboration de 12 matrices couvrant différents groupes d'utilisateurs et spécifiant les divers intérêts des groupes d'utilisateurs (clients des données hydrographiques). Cela sert de perspective d'avenir pour les débats internes et régionaux sur les besoins des utilisateurs.

7. Actions requises par l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique nordique (CHN).
b) **Prendre** toute autre action jugée appropriée**.**

7. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OCEAN INDIEN SEPTENTRIONAL (CHOIS)

1. Président : Vice-amiral Nurhidayat – Indonésie

Vice-président : Vice-amiral Chakkrit Malikhao – Thaïlande

2. Composition :

Membres : Arabie Saoudite, Bangladesh, Egypte, Inde, Indonésie, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni, Sri Lanka, Thaïlande.

Membres associés : Australie, Etats-Unis, France, Maurice, Oman, Seychelles.

Observateurs : Malaisie, Fédération de Russie, Soudan

3. Réunions :

21ème réunion :	Bali, Indonésie	22-25 août 2022
22ème réunion :	Yogyakarta, Indonésie	13-15 février 2023

4. Points de l'ordre du jour :

21ème réunion – Principaux points de l'ordre du jour

- Elaborer la mise en œuvre de la feuille de route S-100, y compris le développement des spécifications de produit S-100 et le calendrier.
- Rapports nationaux.
- Présentation d'IC-ENC.
- Maurice a demandé l'adhésion à part entière.
- Mise à jour de la CSB & rapport sur le développement de Seabed 2030.

22ème réunion – Principaux points de l'ordre du jour

- Sujets relatifs à l'OHI.
- Rapports nationaux.
- Comité de la CHOIS et groupes de travail.
- La sécurité maritime et le service mondial d'avertissements de navigation.
- Contribution de la CHOIS aux réunions de l'OHI.

5. Difficultés rencontrées et défis restants à relever :

- La pandémie de Covid-19 a entravé le travail de la Commission et de ses groupes, notamment en ce qui concerne l'amélioration des capacités du personnel, dont l'un met en œuvre un programme de renforcement des capacités en face-à-face.
- La CHOIS doit disposer d'un vaste groupe de travail chargé de soutenir la préparation du programme de renforcement des capacités dans la région.
- Les Etats membres de la CHOIS se situent à différents niveaux de maturité technique sur le projet S-100 et ont besoin d'aide pour développer la série S-100. L'EM organise et élargit la formation et les ateliers sur la S-100 dans le cadre du renforcement des capacités dans la région.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

- La prochaine réunion CHOIS-23 se tiendra en juin 2024 et sera accueillie par la Thaïlande.
- Les prochains président et vice-président de la CHOIS pour 2023-2025 ont été désignés : la Thaïlande sera la prochaine présidente et le Bangladesh sera le prochain vice-président.
- Dans le cadre du projet S-100 en cours de développement dans la région CHOIS, le Royaume-Uni est prêt à contribuer à la production, à la maintenance et à la diffusion des produits.
- La CHOIS activera le groupe de travail chargé d'élaborer la feuille de route S-100, les MSDI et les programmes de renforcement des capacités.
- La CHOIS s'est engagée à entreprendre des activités hydrographiques et cartographiques et à coopérer au renforcement des capacités. Elle s'aligne sur les buts et objectifs de l'OHI. Il s'agit des cartes coordonnées et de la production d'ENC. En outre, il est nécessaire d'aligner la création d'une couverture cartographique INT et de travailler à la réduction des chevauchements et des lacunes des ENC dans la région.
- En 2023, la C-55 sera mise à jour par les Etats membres.
- Le projet Seabed 2030 possède trois stratégies pour atteindre son objectif, la bathymétrie participative et l'innovation technique dans la collecte de données bathymétriques marines par chacun des Etats membres.

7. Actions requises par l'Assemblée :

a) Prendre note du rapport de la Commission hydrographique de l'océan indien septentrional à la 3ème Assemblée de l'OHI.

b) Prendre toute autre mesure jugée appropriée.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER DU NORD (CHMN)

1. Présidence :
Koen Vanstaen, Belgique, octobre 2019 – avril 2021
Georg Lárusson, Islande, avril 2021 – avril 2022
Magnus Wallhagen, Suède, depuis avril 2022

Vice-présidence :
Árni Þór Vésteinsson, Islande, octobre 2019 – avril 2021
Magnus Wallhagen, Suède, avril 2021 – avril 2022
Contre-amiral Rhett Hatcher, Royaume-Uni, depuis avril 2022

2. Composition :

Membres :
Allemagne, Belgique, Danemark, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni

Observateurs : Secrétariat de l'OHI

3. Réunions :
34ème réunion de la CHMN, 27-28 avril 2021, VTC organisée par la Belgique
35ème réunion de la CHMN, 5-6 avril 2022, Reykjavik, Islande
36ème réunion de la CHMN, prévue 29-30 mars 2023, VTC organisée par la Suède

4. Points de l'ordre du jour :
Les points de l'ordre du jour traités au cours de la période ont suivi les programmes de travail un, deux et trois de l'OHI.

Suite à la révision du **plan stratégique de l'OHI**, des discussions ont eu lieu au sein de la CHMN sur la manière dont la commission pourrait prendre des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre la stratégie. La Belgique a préparé un questionnaire pour obtenir une compilation des plans des EM de la CHMN pour la mise en œuvre des produits S-100 prioritaires. Dans ce contexte, la commission a organisé une discussion lors de la 35ème réunion de la CHMN en 2022 sur le thème « Que nous réserve l'avenir ». La coordination de la **mise en œuvre de la S-100** au sein de la CHMN a été discutée, mais cette question importante doit être abordée plus avant lors des prochaines réunions.

Un fond marin bien cartographié constitue la base des produits de navigation haute résolution dans les futurs ECDIS S-100, ainsi que de la fourniture de données hydrographiques à d'autres fins que la navigation. Les EM de la CHMN ont échangé leurs expériences sur les programmes de cartographie en cours, notamment le programme INFOMAR de cartographie des fonds marins, qui vise à lever toutes les eaux de l'Irlande, et le projet norvégien de carte marine de base, dont l'objectif est d'effectuer des levés et d'établir des cartes marine de base pour les eaux les moins profondes de la Norvège.

Plusieurs des EM de la CHMN contribuent à l'initiative de la Commission européenne visant à établir le **portail de bathymétrie EMODNet** où la bathymétrie de toutes les eaux européennes est disponible. Ces données peuvent être réutilisées pour l'ensemble de données **GEBCO** de l'OHI et contribuer ainsi au projet **Seabed 2030**. La Commission a également discuté de la manière dont la **bathymétrie participative** pourrait contribuer dans la région.

Cinq sous-groupes de travail sont établis sous l'égide de la CHMN. Malgré les circonstances

difficiles durant la pandémie de COVID-19, les groupes de travail ont poursuivi leurs tâches courantes. L'**ICCWG de la mer du Nord** travaille à la coordination des ENC et des cartes INT, le **GT sur la marée** discute de la manière d'harmoniser les différents systèmes de référence cartographique utilisés dans la région. Le **GT sur les nouveaux levés hydrographiques** travaille à la coordination des levés hydrographiques en mer du Nord et étudie de nouvelles méthodes de levés telles que l'utilisation de navires de surface autonomes. La coordination des infrastructures de données spatiales maritimes est assurée par le groupe de travail conjoint de la CHMB et de la CHMN, le **GT MSDI de la mer Baltique et de la mer du Nord**. Le GT a lancé un projet conjoint avec l'OGC pour tester les nouvelles spécifications de produit de l'OHI sur les aires marines protégées, la S-122. Les deux premières périodes du projet, financées par l'Agence danoise des géodonnées et l'OGC, sont terminées. Les résultats ont été communiqués au NIPWG de l'OHI qui est responsable du développement de la S-122.

Lors de la 35ème réunion de la CHMN, le **GT RSM de la mer du Nord** a été créé avec pour objectifs de coordonner les messages de RSM dans la région de la mer du Nord et de faciliter l'harmonisation des méthodes nouvelles et existantes pour fournir des RSM au secteur de la navigation maritime. Le GT RSM travaillera en coopération avec le GT RSM similaire de la mer Baltique, établi par la CHMB, et en tant que tel, ces deux groupes de travail couvrent la NAVAREA I.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

La pandémie de COVID-19 a entravé les travaux de la commission et de ses groupes de travail. La CHMN34 a été reportée de 2020 à 2021 et les réunions des GT de la CHMN se sont limitées à des VTC. Même si des progrès ont pu être réalisés au cours de ces dernières, la première réunion physique (CHMN35 en avril 2022) a permis de conclure que les réunions en face à face étaient plus productives.

La présidence de certains des GT de la CHMN a changé avec le président de la CHMN. Il a été conclu que la présidence des GT doit être assurée à long terme pour être efficace. Des mesures ont été prises pour changer cette situation.

La CHMN a eu quelques difficultés à mesurer les indicateurs de performance stratégique (SPI) associés au plan stratégique de l'OHI. Le travail en cours au sein de l'IRCC pour simplifier les mesures des SPI est apprécié.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

- Création d'un groupe travail sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) (CHMN MSIWG).
- La coopération au sein de la CHMN est bonne et efficace. Les EM de la CHMN participent activement au GT de la CHMN. Les EM ont continué à contribuer aux travaux de l'OHI et ont été actifs dans les groupes de travail et les comités de l'OHI.
- La CHMN a enfin pu organiser la réunion CHMN35 en face à face – merci à l'Islande pour son accueil.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN) ;
b) **Prendre toute autre mesure** jugée appropriée.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA ZONE MARITIME ROPME (CHZMR)

1. **Présidence :** Capitaine de vaisseau Yahya AL-BALUSHI (Oman)

   Vice-présidence : Saud Hamoud M Alruways (Arabie Saoudite)

2. **Composition :**

Membres : Bahreïn, RI d'Iran, Koweït, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Emirats arabes unis.

Membres associés : France, Irak, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

Observateurs : Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), Middle East Navigation Service (MENAS), Association internationale de signalisation maritime (AISM), Arabian Maritime and Navigation Aids Services LLC (AMNAS)

3. **Réunions :**

9ème réunion de la CHZMR, Mascate, Oman 15 - 17 novembre 2022.

4. **Points de l'ordre du jour :**

Les principales activités de la CHZMR sont les progrès réalisés dans l'élaboration des plans de cartes INT, la production d'ENC, les RSM, la coopération interétatique dans le cadre du programme de renforcement des capacités, ainsi que d'autres activités et questions décidées par la Commission, y compris les rapports nationaux, l'examen de l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine au sein de la CHZMR (Publication C-55 de l'OHI).

Les sujets suivants ont été débattus lors de la 9ème réunion de la CHZMR :

1. Examen des points d'action des réunions précédentes (CHZMR8).
2. Rapport du Secrétariat de l'OHI.
3. Rapports nationaux (principaux points et faits marquants uniquement) des membres et des membres associés.
4. Examen de l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine au sein de la CHZMR (Publication C-55 de l'OHI).
5. Rapport du coordinateur de cartes INT (RI d'Iran).
6. Rapport du coordinateur régional d'ENC (RI d'Iran) – Progrès dans la mise en œuvre de la couverture en ENC et autres questions.
7. Diffusion des avertissements de navigation au sein de la zone NAVAREA IX, RSM au sein de la NAVAREA IX et mise en œuvre du SMDSM. (Pakistan)
8. État du renforcement des capacités et rapport du coordinateur pour le renforcement des capacités (RI d'Iran).
9. Rapport des organisations internationales concernées, y compris l'AISM, etc.
10. Présentations des partenaires industriels (IXblue, Kongsberg, Fugro, EOMAP)

5. **Difficultés rencontrées et défis restant à relever :**

1. Bien que la plupart des communications régionales se fassent par courrier électronique, de nombreux problèmes empêchent encore une communication solide, sûre et permanente entre les Etats membres afin de permettre une meilleure coopération dans la région. Comme l'OHI en a été informée, on a constaté au cours de ces dernières années que les Etats membres de la CHZMR ont une participation limitée aux activités

hydrographiques régionales et, comme cela a été mentionné lors de la dernière réunion, le bureau du président a rencontré des difficultés pour joindre le point focal des autorités hydrographiques et a été confronté à un manque de communication dans les Emirats arabes unis et au Koweït.
2. Certains chevauchements dans les cellules ENC entre l'Iran et le Royaume-Uni, Oman et le Royaume-Uni, ainsi qu'entre le Pakistan (Région I) et l'Inde (Région J).
3. Suite à l'introduction de nouvelles normes telles que la série S-100 et à leur mise en œuvre dans un futur proche, tous les Etats membres de la Région I auront besoin d'une formation appropriée pour se préparer en conséquence.

6. Réalisations/résultats/conclusions :

1. La RI d'Iran est un coordinateur CB et le coordinateur des cartes INT de la région CHZMR.
2. Une visite technique en Iran et en Irak doit être organisée par l'OHI et l'AISM, comme cela a été débattu dans le cadre de la CHZMR9.
3. Une fusion entre la CHZMR et la CHOIS pourrait renforcer les activités et la collaboration régionales, puisque les régions sont adjacentes et que quelques Etats (par exemple le Pakistan et l'Arabie Saoudite) sont déjà membres des deux CHR.
4. Une bonne participation au centre de formation en ligne de l'OHI et à la formation CB.
5. Depuis la période entre la réunion de la Commission (CHZMR8) en février 2018 et la dernière réunion de la Commission (CHZMR9) en novembre 2022, une meilleure couverture en ENC a été réalisée dans la région, ce qui implique une meilleure couverture des zones non hydrographiées dans la région de la CHZMR.
6. Des progrès satisfaisants sont réalisés quant aux aspirations des nations à devenir membres de l'OHI, à la signature des statuts de la CHZMR par l'Irak, conformément aux statuts de la CHZMR.
7. La CHZMR encourage la nomination d'un coordinateur afin de promouvoir la création d'un groupe de travail MSDI et d'un coordinateur des services S -100 pour la CHZMR.
8. La participation de l'industrie aux réunions de la CHZMR a été élevée et les occasions de partager des expériences et de contribuer aux débats ont été nombreuses.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la CHZMR.
b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE ET DES ILES AUSTRALES (CHAIA)

1. Présidence : Contre-amiral (retr.) Peter Sparkes (Royaume-Uni)

Vice-présidence : Mme. Maheswaree Naraini Madhub (Maurice)

***2.* Composition :**

Membres : Angola, France, Kenya, Maurice, Mozambique, Norvège, République d'Afrique du Sud, Seychelles, Royaume-Uni

Membres associés : Comores, Inde, Madagascar, Malawi, Namibie, Portugal, Tanzanie

3. Réunions:

CHAIA17 : 3 – 4 février 2021 en visioconférence

CHAIA18 : 9 – 13 mai 2022 à Maputo en visioconférence

Sous-groupe de travail sur les Grands Lacs et les fleuves africains (AGL&RsWG): 5 – 6 décembre 2022 à Lilongwe, Malawi

CHAIA19 : août 2023

***4.* Points de l'ordre du jour :**

Les principales activités de la CHAIA sont conformes aux orientations de l'IRCC et aux priorités émergentes de l'OHI. Elles comprennent des débats sur les options du schéma d'ENC et l'établissement d'un groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG), dirigé par le Royaume-Uni. En outre, la CHAIA a mis en place un coordinateur de la bathymétrie participative (CSB) et de Seabed2030 (Afrique du Sud) afin de relever le défi important que représente l'amélioration de la couverture des données conformément aux buts de Seabed2030.

En outre, la CHAIA s'est concentrée sur les Grands Lacs et les fleuves de cette région. Cela a conduit à la création du sous-groupe de travail sur les Grands Lacs et les fleuves africains (AGL&RsWG).

En janvier 2021, un cours de formation de deux jours sur la sensibilisation à l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) a été organisé afin d'accroître et d'améliorer la compréhension de cette infrastructure et de sa pertinence pour le succès du développement national, régional et mondial. Un séminaire de sensibilisation à l'hydrographie, financé par le Fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI, a été organisé en mai 2022. Le séminaire s'est concentré sur le besoin de gouvernance hydrographique, les travaux de l'AISM et de l'OHI et son plan stratégique. Le séminaire a permis d'accroître la prise de conscience de l'importance de l'utilisation des indicateurs de performance stratégique et a encouragé le partage régional des connaissances et des ressources pour renforcer les capacités.

***5.* Difficultés rencontrées et défis restant à relever :**

(Veuillez énumérer les difficultés importantes rencontrées au cours de la période, le cas échéant, et les défis qui restent à relever.)

La collecte de données dans des endroits reculés et le manque de couverture de données pour atteindre les buts de Seabed 2030 restent un défi de grande envergure

pour la région de la CHAIA. De nombreux membres ont des difficultés à débloquer des ressources limitées pour investir dans l'hydrographie.

La communauté de la CHAIA est à un niveau variable de maturité technique dans l'espace numérique et de la S-100. La région s'efforcera d'y remédier par le biais d'initiatives de collaboration et grâce au soutien des activités du CB de l'OHI.

6. **Réalisations / résultats / conclusions :**
(Veuillez énumérer les réalisations/résultats/conclusions importants obtenus au cours de la période.)

Depuis la dernière Assemblée, le nombre de membres à part entière de la CHAIA a augmenté. Les nouveaux membres de l'OHI sont le Kenya et l'Angola. En travaillant en parallèle avec l'initiative de renforcement des capacités de financement des séminaires de sensibilisation à l'hydrographie (HAS), nous avons constaté une augmentation significative de la mobilisation. Une étape importante a été franchie lors de la CHAIA 18, organisée par l'INAHINA à Maputo en mai 2022, lorsque nous avons enregistré la plus grande participation jamais atteinte à la CHAIA. Certains membres, comme l'Ouganda, y participaient pour la première fois. Les débats ont été riches et variés et ont permis de mieux cerner les besoins et les priorités des membres.

L'activité de coordination s'est intensifiée au sein des groupes de travail. Le MSDIWG a continué à assurer une formation en ligne et à fournir des mises à jour aux membres de la CHAIA sur des développements plus larges. En particulier, la feuille de route de la maturité des neuf voies stratégiques de l'IGIF et le nouveau « guide de démarrage rapide » ont été au centre des préoccupations.

Le sous-groupe de travail sur les Grands Lacs et les fleuves africains (AGL&RsWG) a connu un succès considérable, dont le point culminant a été l'organisation d'une réunion et d'une démonstration pratique au Malawi, en décembre 2022. Cette réunion a rassemblé des représentants de toute la région, des ministères, des autorités portuaires et des organismes transrégionaux. Les activités du groupe de travail continuent de se concentrer sur un audit hydrographique, le développement d'un système de référence verticale coordonné pour le lac Victoria, les exigences d'un portail de données et le partage des données.

L'ICCWG continue de coordonner la couverture en cartes INT et s'efforce de réduire les chevauchements et les lacunes dans les ENC. La mise en place du CSB et du coordinateur de Seabed 2030 permet de se concentrer sur une activité plus large. Les travaux de Seabed 2030 ont notamment été présentés à la CHAIA.

Les participants de la région ont bénéficié du soutien du Fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI et du généreux soutien des organisations donatrices.

- L'île Maurice a terminé avec succès le programme de formation des formateurs en hydrographie de base, parrainé par la République de Corée, en novembre 2021.

- Les Seychelles ont participé au projet GEOMAC de l'OHI et de la Nippon Foundation, et ont terminé avec succès le cours en décembre 2022.

La pandémie de COVID a eu un impact sur la réalisation de plusieurs activités de renforcement des capacités prévues en face à face, mais l'amélioration de la situation mondiale a permis d'effectuer deux visites d'évaluation technique en 2022 aux Comores et en République-Unie de Tanzanie. Ces visites soutiendront le développement des capacités hydrographiques et ont permis de sensibiliser les responsables politiques à l'importance de l'hydrographie et à son rôle dans le soutien de l'économie d'un pays.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) Prendre note du rapport de la CHAIA.

b) Prendre toute autre mesure jugée appropriée.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE DU PACIFIQUE SUD-EST (CHRPSE)

1. Présidence (Pérou de 2020 à 2023) :

- 2023 Contre-amiral Carlos Guerrero
- 2022 Contre-amiral Cesar Zelada
- 2021 Contre-amiral Roberto Jimenez
- 2020 Contre-amiral Jorge Paz

2. Composition :

- Membres : Chili, Colombie, Equateur, Pérou
- Observateurs : Panamá, Secrétariat de l'OHI

3. Réunions :

Aux fins du présent rapport, la période considérée va de la CHRPSE14 (septembre 2020) à l'Assemblée 3 de l'OHI.

- 2020 :
  - VTC 15 septembre lorsque le Pérou a pris la présidence
  - 1ère VTC 15 décembre
- 2021 :
  - 2ème VTC 17 mars
  - 3ème VTC 31 août
  - 4ème VTC 25 novembre
- 2022 :
  - 1ère VTC 25 mai
  - 2ème VTC 13 juillet
  - 3ème VTC 25 octobre
- 2023 :
  - 1ère VTC 5 avril (dédiée aux questions de CB)
  - La CHRPSE organisera la réunion SeaBed 2030 en juillet prochain à Lima, à l'occasion du 120ème anniversaire de la direction de l'hydrographie et de la navigation de la marine péruvienne.
- IRCC :
  - Réunion 12 en VTC, 6 au 7 octobre 2020
  - Réunion 13 en VTC, 23 au 25 juin 2021
  - Réunion 14 en présentiel, 6 au 8 juin 2022

4. Points de l'ordre du jour :

- Collaboration au projet GEBCO/Seabed 2030
    - Fourniture de données
    - Participation aux campagnes (à bord et virtuellement)
- Les activités de CB sont suivies au sein de la CHRPSE. Le Chili est le coordinateur du CB :
    - Les Etats de la région ont répondu aux invitations de l'université du New Hampshire (programme GEBCO), de l'UKHO et des programmes de formation coréens
    - Analyse géospatiale marine et cartographie (GEOMAC) – Royaume-Uni (pas dans le programme de CB)
    - Atelier sur la mise en œuvre et le développement des renseignements sur la sécurité maritime (sept 2022, programme de travail 2020 reporté)
    - Atelier sur la gestion des données cartographiques (nov-déc 2022, programme de travail 2022)
- Collaboration à la Revue hydrographique internationale :
    - Deux notes :
        - Le Service hydrographique de Colombie face aux catastrophes naturelles
        - La participation des femmes à l'activité hydrographique au Chili
    - Quatre articles :
        - Télédétection pour la détection de la pollution par les hydrocarbures sur le littoral péruvien
        - Le canal Kirke et sa cartographie marine de l'édition de 1982 à la nouvelle édition de 2019
        - Caractérisation de quatre épaves de 1741 dans la baie de Carthagène
- Présentation d'un protocole pour l'échange de données des cartes marines des frontières maritimes, basé sur l'expérience réussie entre l'Equateur et la Colombie
- Mises à jour des rapports nationaux en matière de cartographie, de levés, de science et de technologie

5. Difficultés rencontrées et défis restants à relever :

- Diminution des fonds publics. La pandémie a conduit les gouvernements à réorienter leurs priorités budgétaires.
- Manque de fonds du programme de renforcement des capacités.
- Migration de la structure de travail actuelle vers le modèle universel de données hydrographiques S-100 et S-1XX de l'OHI.
- Levés hydrographiques et topographiques à l'aide de la technologie AUV.
- Coordination des schémas de cartes INT et de la couverture en ENC. Les divergences entre les nouvelles ENC et les cartes INT existantes posent des problèmes de cohérence de l'information nautique. Parfois, la seule solution

consiste à mener des discussions bilatérales pour résoudre les problèmes de chevauchement des ENC, comme le montre l'expérience réussie entre deux Etats membres mentionnée ci-dessus.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

- La région a maintenu le niveau élevé de ses produits, en droite ligne des buts et cibles de l'OHI contenus dans son plan stratégique, afin de relever les défis qui alimentent la réalisation de sa vision et de sa mission.
- Les relations étroites entre les Etats membres de la région permettent une communication permanente et un partage d'expériences.
- La région a besoin d'une plus grande participation aux fonds de CB.

7. Actions requises par l'Assemblée :

a) Prendre note du rapport de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est.

b) Prendre toute autre mesure jugée appropriée.

12. REPORT OF THE SOUTH WEST ATLANTIC HYDROGRAPHIC COMMISSION (SWAtHC)

1. Présidence :

- Commodore Valentin Alejandro SANZ RODRIGUEZ, Argentine, depuis octobre 2020.
- Capitaine de vaisseau Jose DOMINGUEZ, Uruguay, du 1er avril 2020 à octobre 2020.

Vice-présidence :

- Vice-amiral Renato ARRUDA, Brésil, depuis décembre 2021.
- Vice-amiral Edgar BARBOSA, Brésil, d'octobre 2020 à décembre 2021.
- Commodore Valentin Alejandro SANZ RODRIGUEZ, Argentine, de mars 2017 à octobre 2020.

2. Composition :

- Membres : Argentine, Brésil, Uruguay.
- Associé : Paraguay.
- Observateur : Bolivie.

3. Réunions :

- 14ème conférence de la CHAtSO, Niteroi, Brésil, 9-10 mars 2020, (en présentiel).
- 15ème conférence de la CHAtSO en VTC, Buenos Aires, Argentine, 31 août – 1er septembre 2021, (en VTC).
- 16ème conférence de la CHAtSO, Montevideo, Uruguay, 30 et 31 août 2022, (en présentiel et en VTC).

4. Points de l'ordre du jour :

Les conférences de la CHAtSO suivent généralement un ordre du jour permanent qui est modifié lorsque de nouvelles questions surgissent. Les principaux sujets de l'ordre du jour, traités lors des réunions susmentionnées, sont les suivants :

i. Signature du plan de contingence NAVAREA V et VI entre les Services hydrographiques de l'Argentine et du Brésil.

ii. Révision et mise à jour des statuts de la CHAtSO.

iii. Création et progression du Centre de coordination régional IC-ENC.

iv. Situation actuelle de la carte INT2010 : en attente d'approbation.

v. Représentation de la Commission au Conseil de l'OHI.

vi. Présentation des rapports nationaux et de celui du Secrétariat de l'OHI.

vii. Soumission des rapports rédigés par les groupes de travail et les comités :

- Comité de planification.
- CBSC – WENDWG - IEGH – IRCC – S100WG.
- Progression GEBCO / Seabed 2030.

viii. Mise à jour des publications de l'OHI C-55 et P-5.

ix. Signature et ratification de la demande d'adhésion à la Commission soumise par l'État plurinational de Bolivie. A2_2020_G_06_EN 41

x. Coordination, formations et ateliers de renforcement des capacités de la CHAtSO :

2020

- Séminaire de sensibilisation à l'hydrographie (10-11, mars) - Brésil (DHN).

2021

- Webinaire sur la sensibilisation à l'hydrographie - avec la coordination de l'Uruguay (SOHMA). Le webinaire a réuni environ 48 participants, et les réactions ont été très positives. Cinq conférences ont été organisées :

• OMI (Convention SOLAS et Service d'avertissement de navigation)

• AISM (accent mis sur les aides à la navigation – eaux intérieures)

IRCC14-06.1N

• Programme de renforcement des capacités de l'OHI

• Niveau de l'eau dans les estuaires et les fleuves

• ENC intérieures – processus de production cartographique

Le CBSC a approuvé ces événements de la CHAtSO pour 2021, mais ne les a pas tenus en raison de la situation de pandémie :

- Visite technique en Bolivie – CHAtSO/OHI).
- Séminaire (en personnes) sur la sensibilisation à l'hydrographie – Uruguay (SOHMA); et
- Cours sur les levés portuaires et en eaux peu profondes - Brésil (DHN).

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

a) Difficultés :

1. La principale difficulté rencontrée est le manque de personnel qualifié disponible par rapport à l'augmentation de la charge de travail.
2. Manque de formateurs parlant espagnol.
3. La principale difficulté rencontrée tient aux rares ressources allouées aux projets, par le Renforcement des capacités, pour lesquels la Région CHAtSO n'a pas eu d'événements approuvés pour 2022.

Les activités doivent être en présentiel et pratiques, mais elles ont été affectées et limitées par la pandémie. La continuité du plan de renforcement des capacités de

la CHAtSO est une question stratégique d'importance vitale pour tous les membres.

4. Les membres ne disposent pas de ressources en personnel suffisantes pour traiter tous les axes de travail proposés.
5. Il est difficile pour les membres de rester à la pointe de la technologie, qui s'améliore constamment, ce qui rend difficile l'adaptation aux changements proposés par les différents comités.

b) Défis :

1. Le principal défi à relever est la mise en œuvre de produits basés sur la S -100 pour la région de la CHAtSO.
2. Afin de renforcer son éligibilité au soutien du Fonds de renforcement des capacités de l'OHI, la CHAtSO proposera des cours de formation en collaboration avec les CHR voisines.
3. Réalisation et élargissement des formations et des ateliers dans le cadre du CBSC ou au-delà.
4. Un autre changement à prendre en compte est le coût des notifications des NAVAREA dans l'éventualité où l'Iridium Safety Cast deviendrait obligatoire.

6. Réalisations/résultats/conclusions :

a) La CHAtSO s'engage à réaliser des activités hydrographiques et cartographiques et à coopérer au renforcement des capacités en parfaite adéquation avec les objectifs et les buts de l'OHI et coordonne la production de cartes et d'ENC. En outre, elle harmonise les frontières et les données et favorise la participation de tous les pays de la région. Le haut niveau d'harmonisation, le nombre de formations effectuées et l'absence de chevauchements dans les ENC sont un bon indicateur du succès des efforts des membres de la CHAtSO.

b) Les membres à part entière de la CHAtSO ont approuvé la demande du « Servicio Nacional de Hidrografía Naval » de Bolivie, et ont entamé la procédure d'adhésion en vue de l'obtention du statut de membre associé de la CHAtSO. Ce Service devrait adresser cette demande à ses autorités nationales.

c) Un plan de contingence pour la transmission des avertissements de navigation dans la Région est en vigueur. En 2016, lors de la CHAtSO10, l'accord de soutien mutuel entre le SHN (Argentine) et le DHN (Brésil) a été signé, afin d'assurer la transmission et le suivi des avertissements de navigation dans leurs zones de responsabilité, en cas d'interruption du fonctionnement du système. Les exercices sont réalisés annuellement ; six exercices réussis ont été réalisés depuis 2016. En outre, le plan est mis à jour en fonction de l'évolution de la nouvelle norme S-124.

d) Les AN des membres de la CHAtSO sont rédigés conformément au manuel OMI/ OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM).

e) En ce qui concerne l'action 2 de l'IRCC, le Brésil est un participant actif du

NCWG et soutient la Décision 28 de l'Assemblée de l'OHI concernant la mise en œuvre du document « Le futur de la carte marine papier ». L'Uruguay propose de ne pas arrêter pour l'instant la production des cartes marines au format papier, car certains secteurs de la communauté maritime ne disposent pas des affichages ENC appropriés pour naviguer exclusivement avec des cartes marines électroniques. Leur Division de la cartographie procède également à l'analyse du document afin de présenter ses conclusions lors de la 15ème CHAtSO. Enfin, de nombreux utilisateurs non-SOLAS, externes aux activités nautiques en Argentine, utilisent encore des cartes marines papier dont l'abandon de la production n'a pas encore été évalué. La possibilité de simplifier ses méthodes de production à l'avenir, à partir de produits dérivés de la S-101, est une alternative qui sera la bienvenue et qui permettra de réduire la charge de travail du SHN.

f) Afin d'améliorer les services RSM, certains membres développent actuellement un système web pour enregistrer et contrôler la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime.

g) La C-55 a été mise à jour en mars 2022 par les membres.

h). La CHAtSO reste attachée aux principes directeurs de l'OHI, et soutient l'adhésion de la Bolivie et du Paraguay en tant qu'Etats membres de l'OHI. Les pays associés et observateurs de la région CHAtSO qui ne sont pas encore membres de l'OHI, la Bolivie et le Paraguay, poursuivent sans soumettre leurs instruments d'adhésion, et les tentatives visant à obtenir leur adhésion se poursuivent.

i) Le rapport du SC-SMAN fait état d'une réduction mondiale des notifications NAVAREA, une situation qui ne s'est pas reflétée au Brésil ni en Argentine. Le Brésil (Navarea V) et l'Argentine (NAVAREA VI) n'ont pas encore signé l'adhésion de NAVAREA au nouveau fournisseur ISM d'Iridium.

j) Le Brésil a fourni une grille bathymétrique d'une résolution de 1 km couvrant la NAVAREA V pour contribuer au projet Seabed 2030 en mars 2021.

k) Le projet Seabed 2030 a trois stratégies pour atteindre son objectif, la bathymétrie participative, la cartographie territoriale et l'innovation technique. Le Brésil a récemment produit une carte géoréférencée avec des trous dans la couverture bathymétrique de la région CHAtSO, qui sera diffusée auprès des autres membres.

l) Les statuts de la CHAtSO ont été modifiés. La modification la plus importante a été la limite nord de la région CHAtSO, qui est passée de 0° (équateur) à 01° Sud.

m) Pendant la pandémie de COVID-19, la CHAtSO a tenu ses réunions annuelles, ce qui a permis la continuité des activités hydrographiques dans la Région.

En conséquence, la réunion de la CHAtSO aura lieu dans un format hybride (en présentiel et VTC), afin d'élargir le nombre de participants.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Examiner** le rapport de la CHAtSO
b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

13. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DU PACIFIQUE SUD-OUEST (CHPSO)

1. Présidence

Contre-amiral Fiona Freeman	Australie	jusqu'en juin 2020
M. Adam Greenland	Nouvelle-Zélande	depuis juin 2020

Vice-Présidence

M. Tony Hanuagi	Iles Salomon	depuis février 2020
CC Gerard Rokoua	Fidji	depuis septembre 2021

2. Composition

Membres : Australie, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni, îles Salomon, Samoa, Tonga, Vanuatu.

Membres associés : îles Cook, Indonésie, Kiribati, Nauru, Niue, Palaos.

Observateurs : îles Marshal, Nouvelle-Calédonie, Tokelau, Tuvalu.

Organisations observatrices : AISM, OMI, GEBCO, Communauté du Pacifique (CPS).

3. Réunions

La CHPSO s'est réunie chaque année depuis la 2ème session de l'Assemblée de l'OHI en novembre 2020, comme suit :

CHPSO18	En ligne	17-19 février 2021
CHPSO19	En ligne	23-25 février 2022
CHPSO20	Wellington, Nouvelle-Zélande	22-24 février 2023

Les réunions en ligne de la Commission ont été bien suivies, tous les Etats membres y participant. Les réunions CHPSO18 et CHPSO19 se sont tenues en ligne en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19. La troisième réunion se tiendra en personne et sera précédée d'un atelier de renforcement des capacités (CB) de deux jours financé par l'OHI sur la gouvernance hydrographique. La plupart des Etats non membres de la région participent également aux réunions et à l'atelier de la CHPSO. L'ordre du jour contient une « session de l'industrie » et des représentants de l'industrie, invités en tant qu'experts, ont apporté une contribution précieuse aux initiatives de renforcement des capacités.

4. Points de l'ordre du jour

Les principaux points de l'ordre du jour traités depuis la 2ème session de l'Assemblée de l'OHI ont porté sur les sujets suivants :

i. Echange d'informations par le biais de rapports sur les levés hydrographiques et les activités cartographiques dans la région

ii. Elaboration d'une réponse régionale (plan de travail CHPSO) au plan stratégique 2021-2026 de l'OHI par le biais d'une analyse des lacunes

iii. Echange d'expériences sur la mise en œuvre de la S-100

iv. Cadre intégré d'information géospatiale de l'UN-GGIM (IGIF) et données ouvertes – proposition de valeur

4.1. Activités de renforcement des capacités (CB)

En raison des restrictions de voyage de la COVID-19, les activités en personne prévues pour 2020, 2021 et 2022 ont été reportées avec l'accord du Sous-comité sur le renforcement des capacités de l'OHI. Un atelier financé par le CB de l'OHI sur la gouvernance hydrographique sera organisé en personne avant la réunion CHPSO20 en février 2023. En outre, des préparatifs sont en cours pour organiser un atelier MSI financé par le CB de l'OHI mi ou fin 2023 au Fidji.

4.2. Groupes de travail de la CHPSO

i. Groupe de travail sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG)

L'ICCWG CHPSO comprend les pays producteurs (Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) qui publient des cartes papier et des ENC dans la région. Il est présidé par l'Australie, coordinateur des cartes INT pour la région « L », et sa principale responsabilité est la coordination de la cartographie marine dans la région, en veillant à ce que la série de cartes papier INT soit complète et à jour, et que la couverture en ENC soit appropriée.

L'accent est mis sur les cartes papier à 1:500 000 et à plus petite échelle et sur la couverture en ENC dans les bandes d'usage 1 et 2.

ii. Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG)

Le MSDIWG CHPSO a été créé dans le but de promouvoir le développement et l'utilisation durables des océans, des mers et des eaux intérieures, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies. L'effort du GT est basé sur les 9 voies stratégiques de la gestion mondiale de l'information géospatiale des Nations Unies, cadre intégré de l'information géospatiale.

Le GT est composé de membres d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Royaume-Uni (présidence) et de Tonga.

iii. Groupe de travail sur le plan de travail et les priorités (WP&PWG)

Le WP&PWG CHPSO a été créé en 2021 pour développer et maintenir un projet de plan de travail et de priorités sur 3 à 6 ans pour atteindre les buts et les cibles du plan stratégique de l'OHI et du plan de travail de la CHPSO. Le GT est composé de membres de l'Australie (présidence), des Etats-Unis d'Amérique, des Fidji, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et du Vanuatu.

Le Plan de travail de la CHPSO a été présenté lors de la CHPSO19.

4.3. Activités du plan de travail de la CHPSO

i. Programme des dirigeants de l'hydrographie (mars-novembre 2022)

Cette nouvelle initiative, dirigée par la CHPSO, a été lancée lors de la conférence CHPSO19 en février 2022 (LC 05/2021 de la CHPSO - Appel à candidatures) et vise à :

- Soutenir le développement de la communication entre dirigeants et accroître la sensibilisation à l'activité et aux intérêts hydrographiques dans la région ;
- Construire et encourager un réseau actif et autonome de dirigeants de l'hydrographie dans la région ; et
- Contribuer directement à l'alignement de la région sur le plan stratégique 2021-2026 de l'OHI, sur les principes directeurs partagés de l'ONU pour la gestion de l'information géospatiale, et sur le projet conjoint Canada-OHI « Autonomisation des femmes dans le domaine de l'hydrographie ».

Le programme a été dispensé en ligne et comprenait des ateliers sur le droit de la mer, la S-100 et la gouvernance hydrographique, ainsi que sur les compétences et comportements personnels. Le groupe était composé de 17 participants provenant d'Australie, des îles Cook, de Fidji, d'Indonésie, de Kiribati, de Niue, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Royaume-Uni, des îles Salomon, des Tonga et du Vanuatu.

ii. Atelier sur le Système de prévision opérationnelle des marées et des ondes de tempêtes extratropicales (ESTOFS) (septembre 2021) – dirigé par la NOAA

Cet atelier a présenté le système de prévision opérationnelle des marées et des ondes de tempête extratropicales de la NOAA (Global ESTOFS) et a fourni des exemples de la manière dont il pourrait être utilisé dans la région.

iii. Atelier S-100 n°1 de la CHPSO – expériences sur la mise en œuvre de la S-100 (octobre 2021) – dirigé par la LINZ

Cet atelier a été l'occasion pour les Services hydrographiques de partager leur parcours S-100 jusqu'à présent et de permettre aux autres d'apprendre de leurs expériences et de leurs développements dans l'étude du travail sur la S-100. La réunion a également permis de s'assurer que tous les Etats côtiers de la région étaient informés de l'avancement des travaux et a donné l'occasion de poser des questions.

iv. Série de webinaires Seabed 2030 CHPSO (mai, juin et juillet 2021) – dirigée par la LINZ

Une série de quatre webinaires dont les objectifs étaient de faire connaître le projet Seabed 2030, de promouvoir la collaboration et la coordination, d'examiner l'état actuel de la cartographie des océans dans la région, de faire la démonstration d'outils en ligne, de présenter les activités de CSB et d'impliquer la communauté des parties prenantes. Les présentations ont été assurées par Jennifer Jencks (Directrice du DCDB de l'OHI), Kevin Mackay (chef du centre régional Seabed 2030 pour le Pacifique sud et ouest) et Stuart Caie (coordinateur Seabed 2030/CSB de la CHPSO).

v. Atelier S-100 n°2 de la CHPSO – Mises à jour et proposition de valeur (octobre 2022) – dirigé par la LINZ

En réponse à l'action n°16 de la CHPSO19, cet atelier a été organisé pour coordonner les efforts de mise en œuvre de la S-100, promouvoir la coopération et l'échange d'expériences, et identifier les besoins en matière de renforcement des capacités.

Les enregistrements des ateliers ci-dessus et des présentations sont disponibles dans la section Events & recordings de la page web de la CHPSO.

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever

Les principales difficultés de la région sont les suivantes :

- Ressourcement pour maintenir le niveau d'engagement dans le PSO. Avec la levée des restrictions de voyage de la COVID-19, de nombreuses réunions dans la région ont été reprogrammées pour permettre des rencontres en personne. Cela a provoqué des conflits et une redéfinition des priorités d'engagement.

Les principaux défis (actuels et à venir) dans la région sont les suivants :

- La géographie : les pays sont très dispersés dans la région, ce qui rend les déplacements pour les réunions difficiles et coûteux.
- Soutenir la réalisation de la feuille de route de l'OHI pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) afin de respecter le calendrier de l'OMI pour la révision

des normes de fonctionnement des ECDIS.

- Préparer les Etats côtiers à la transformation numérique du secteur maritime – soutenir la gouvernance hydrographique, l'introduction des produits cartographiques de nouvelle génération et l'abandon des cartes papier traditionnelles.
- Sensibiliser aux avantages de l'hydrographie et adopter et mettre en œuvre des politiques de données ouvertes et des pratiques mutuellement acceptables.

6. Réalisations / Résultats / Conclusions

- Le Conseil de l'OHI a attribué deux sièges à la CHPSO (LC n°43/2022, 7 novembre 2022)
- La réunion CHPSO18 (février 2021) comprenait une session sur le plan stratégique de l'OHI. Les Etats côtiers ont fourni une analyse de haut niveau des lacunes pour chaque but du plan stratégique en répondant aux questions :
    - Où en sommes-nous à présent ?
    - Quel est l'écart ?
    - Quel est le rôle de la CHPSO pour atteindre les buts et les cibles du plan stratégique ?
    - Comment pouvons-nous collectivement relever les défis et atteindre les buts et les cibles du plan stratégique ?
- Création d'un groupe de travail sur le plan de travail et les priorités, et développement ultérieur d'un plan de travail pour permettre à la région de réaliser le plan stratégique de l'OHI.
- Document de fond de la CHPSO présenté lors de l'IRCC14 *recommandant le développement et la mise en œuvre d'une stratégie pour s'engager avec les agences internationales et régionales, les partenaires de développement et les Etats côtiers pour soutenir la connaissance et la compréhension de l'hydrographie et la valeur associée aux politiques de données ouvertes en ce qui concerne l'information géospatiale marine.*
- Document de la CHPSO et présentation du plan stratégique de l'OHI et du plan de travail de la CHPSO à la réunion des responsables du transport maritime de la région Pacifique, 15-16, 18 novembre 2022. Le document demandait à la réunion de *s'engager et de collaborer avec l'OHI, l'OMI, l'AISM et les partenaires régionaux afin de fournir ensemble les futurs services de sécurité de la navigation dans la région du Pacifique.*
- La réunion CHPSO19 (février 2022) comprenait une session sur le cadre intégré d'information géospatiale de l'UN-GGIM (IGIF) et les données ouvertes – proposition de valeur. Un débat d'experts s'est concentré sur les questions suivantes :
    - Que pouvons-nous faire pour faire progresser l'adoption/la mise en œuvre de l'IGIF et des données ouvertes dans notre région ?
    - Comment pouvons-nous travailler collectivement dans la région pour partager les données afin que les données ouvertes – ouvertes par défaut – deviennent une réalité ?

  L'intention était de lancer une discussion régionale sur l'utilité et les avantages de l'information géospatiale, le cadre et le partage des données. Le résultat est de rechercher des actions et un engagement de la part des membres de la CHPSO pour collaborer avec les entités internationales et régionales et les Etats côtiers afin de développer une stratégie pour soutenir la mise en œuvre de l'IGIF, comprendre la valeur des données ouvertes et s'engager à partager les données.

- Le Programme des dirigeants de l'hydrographie (HLP), lancé en février 2022, est une activité prioritaire du plan de travail de la CHPSO. Cette initiative a été élaborée et financée par le Royaume-Uni et constitue une réponse directe au **But 1 CHPSO** : *accroître l'influence du PSO au sein de l'OHI et d'autres organismes internationaux/intergouvernementaux*. Le HLP comprend des ateliers en ligne, du mentorat et se termine par la présentation d'un atelier par le groupe, lors de la CHPSO20 en février 2023.
- La première réunion du MSDIWG CHPSO a eu lieu en février 2021 et sa 5ème réunion s'est tenue en mai 2022. Les principaux domaines d'intérêt du GT sont l'élaboration d'une proposition de valeur des données, l'encouragement des Etats côtiers à partager des données et à adopter des politiques de données ouvertes, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre du cadre intégré d'information géospatiale-Hydro (IGIF-H) de l'UN-GGIM.
- Les membres sont actifs dans les comités et groupes de travail de l'OHI.
- La CHPSO s'engage activement auprès des Etats côtiers, des organisations internationales et régionales et des partenaires de développement pour les sensibiliser aux avantages de l'hydrographie.

7. Actions requises de l'Assemblée

- Prendre note du présent rapport ;
- Prendre note du programme de travail 2022-23 de la CHPSO.

15 RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS ET DU CANADA (CHUSC)

1. Présidence : Contre-amiral Benjamin K. Evans, Directeur du Service des levés côtiers, NOAA

Vice-présidence : Dr. Geneviève Béchard, Directrice générale, Service hydrographique du Canada (CHS)

2. Composition :

Etats membres : Canada, Etats-Unis d'Amérique
Membres associés : aucun
Observateurs : Secrétariat de l'OHI

3. Réunion :

CHUSC44	18-19 mars 2021	Vidéo Téléconférence (VTC)	Président : CA Richard Brennan Vice-présidente : Dr. Geneviève Béchard
Comité des produits et services géospatiaux hydrographiques	En cours (environ une fois par mois)	VTC	Co-responsables : Mme. Christie Ence, NOAA M. Louis Malthais, CHS (2020-2022) Mme. Laura Columbe, CHS (2022-aujourd'hui)
CHUSC45	9-10 juin 2022	Ottawa, Canada	Présidente : Dr. Geneviève Béchard Vice-président : CA Benjamin K. Evans

A venir

CHUSC46	16-17 mars 2023	Mobile, Alabama, Etats-Unis	Président : CA Benjamin K. Evans Vice-présidente : Dr. Geneviève Béchard

4. Points de l'ordre du jour :

- Déterminer le futur des cartes papier, par exemple des cartes papier dérivées d'ENC.
- Produits et services géospatiaux hydrographiques et connexions relatives à l'UN GGIM et à d'autres initiatives de MSDI.
- WEND et mise en œuvre de la S-100.
- Harmonisation de la cartographie dans les zones transfrontalières (Grands Lacs et océan Atlantique).

- Contributions nationales à Seabed 2030.
- Mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI, y compris le soutien aux priorités de l'OHI telles que la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie, le soutien hydrographique Etats-Unis-Canada à la Décennie des sciences océaniques. Cela comprend la réalisation d'une analyse des écarts des Etats-Unis et du Canada par rapport aux buts, cibles et indicateurs de performance du plan stratégique de l'OHI.
- Rapports d'étape (rapports nationaux et initiatives nationales, telles que la création du comité S-100 du Canada ; mises à jour du personnel pour assurer des lignes de communication appropriées, etc.).
- Renforcement des capacités, notamment en coordonnant la réunion de la CHR avec les conférences hydrographiques annuelles, en discutant de l' « hydrographe du futur » (compétences, diversité, etc.).

5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :

- Achever l'harmonisation des cartes dans les zones transfrontalières.
- Mise en œuvre complète du plan stratégique de l'OHI dans la région de la CHUSC et rapprochement du suivi et de la communication des mesures de performance de la CHUSC dans le système de suivi mondial.
- Mettre en œuvre la WEND-100 et harmoniser et coordonner la fourniture des produits et services S-100 dans les eaux transfrontalières.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

Réalisations / résultats / conclusions de la CHUSC :

- La collaboration transfrontalière dans les Grands Lacs se poursuit et s'étend maintenant aux régions de l'Atlantique et du Pacifique.
- Les discussions sur les responsabilités de couverture pour les Etats-Unis et le Canada dans le sud du lac Supérieur et dans le Maine/Nouveau-Brunswick sont en cours.
- Coordination du transfert de données de la cellule de carte électronique canadienne dans l'est du lac Ontario pour la planification des levés hydrographiques des Etats-Unis.
- LA CHUSC a aidé à faciliter la conversation entre le Board of Geographic Names (BGN) américain et le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines (CCNESM) canadien afin de coordonner les efforts pour nommer une chaîne de monts sous-marins traversant la frontière.
- Travailler sur l'annexe au protocole d'accord de Puget Sound afin de réviser la rupture de la responsabilité nationale de 47°59'N à 48°N pour éliminer le besoin d'une nouvelle cellule canadienne remaillée avec une couverture très étroite en « cordon ».
- Coordonner les levés hydrographiques dans les zones transfrontalières et les documenter par le biais du processus de l'annexe A du protocole d'accord NOAA-SHC.
- Travail continu sur la mise à jour du site internet transfrontalier de la CHUSC pour refléter les décisions relatives aux coupures de cellules et aux solutions de la commission dans toute la couverture transfrontalière Etats-Unis/Canada.
- Soutien continu des Etats-Unis et du Canada à l'initiative de l'OHI sur la bathymétrie participative (par ex. réponses positives à la LC 21/2020 de l'OHI, présidence (Etats-Unis) et vice-présidence (Canada) du CSBWG).

- Contributions de données des Etats-Unis et du Canada dans la région de la CHUSC au DCDB et au projet SeaBed 2030 de l'OHI.
- Analyse initiale des lacunes du plan stratégique de l'OHI et achèvement initial de la matrice IGIF.
- Points de contact de la CHUSC :
    - Seabed 2030/Coordinateur CSB : Andy.Armstrong@noaa.gov

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) Prendre note du rapport de la CHUSC ;

b) Examiner comment les CHR s'intègrent dans le suivi mondial du plan stratégique de l'OHI ainsi que dans la gestion et la communication qui y sont associées ; et

c) Prendre toute autre mesure jugée appropriée.

16. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OHI SUR L'ANTARCTIQUE (CHA)

1. **Présidence :** Dr. Mathias Jonas, Secrétariat de l'OHI

   Vice-présidence : Patrick Dorr, Etats-Unis

   Secrétaire : Yves Guillam, Secrétariat de l'OHI

   Coordinateur ENC/Cartes INT région M : Lee Truscott, Royaume-Uni

2. **Membres de plein droit :**

   Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée (Rép. de), Equateur, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Uruguay, Venezuela.

3. **Réunions :**

   - CHA17 : Vidéoconférence 14 juin 2021
   - CHA18 : Evènement hybride, 24-26 mai 2022, Berlin, Allemagne, conjointement avec la XLIV^{ème} Réunion des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA).
   - CHA19 : Prévue en Italie, 27-29 mars 2024 (*dates à confirmer*).

4. **Points de l'ordre du jour :**

   a) Révision des statuts de la CHA

   b) Evaluation de l'adéquation de la couverture en cartes INT et en ENC sur les routes de navigation maritime autour de la péninsule Antarctique

   c) Présentation des plans stratégiques polaires nationaux respectifs

   d) Partage de données bathymétriques

   e) Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 pour la région

   f) Reconnaissance de l'océan Austral

   g) Contribution à la gestion des effets du changement climatique dans la région

5. **Difficultés rencontrées et défis restant à relever :**

   a) Mise en place d'un service de données régulier pour les produits de données S1xx de Priorité 1 afin de respecter les délais de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 (voir PRO 1.1) et l'introduction des ECDIS hybrides S-100 conformément aux exigences de l'OMI (cf. PRO 2.1).

   b) Participation de l'OHI en général, et de la CHA en particulier, aux questions scientifiques liées au changement climatique.

   c) Mise en œuvre pratique et coordonnée de la bonne volonté et des déclarations recueillies dans les résolutions de la RCTA axées sur l'hydrographie.

6. Réalisations / résultats / conclusions :

a) Les statuts de la CHA sont désormais entièrement alignés sur la résolution 2/1997 de l'OHI - Création de commissions hydrographiques régionales (CHR), sur le système du Traité sur l'Antarctique[17], sur les dernières résolutions de la RCTA et sur le plan stratégique 2021-2026 de l'OHI.

b) Proposition de modification de l'art. 8. e du Règlement général de l'OHI (cf. PRO 3.3).

c) Création d'un groupe de travail de la CHA sur la mise en œuvre de la S-100. Répartition du travail entre les membres de la CHA sur la gouvernance et les stratégies de production pour les produits prioritaires basés sur la S-100 (S-101, S-102, S-104, S-111, S-122, S-124, S-128 et S-411).

d) Nouvelle procédure simple pour soumettre les métadonnées de la couverture des levés afin qu'elles soient affichées dans le SIG de la CHA maintenu par le Secrétariat de l'OHI.

e) Proposition d'une résolution de l'OHI concernant la reconnaissance de l'océan Austral (cf. PRO 3.3).

f) Analyse des **Recommandations pour action** du Comité scientifique sur la recherche antarctique (SCAR) disponibles dans son récent rapport : *Antarctic Climate and the Environment: A Decadal Synopsis and Recommendations for Action*.

g) Appel à tous les autres Etats membres de l'OHI, qui sont Parties au Traité sur l'Antarctique (avec ou sans statut consultatif), à rejoindre la CHA (en cours à la date du présent rapport).

h) Augmentation significative des nouveaux moyens (navires de recherche polaire) pour la collecte de données en Antarctique.

i) Relation étroite avec le Secrétariat du Traité sur l'Antarctique (en charge des réunions de la RCTA).

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique ;

b) **Féliciter** M. Lee Truscott, président du groupe de travail sur les priorités hydrographiques de la CHA et coordinateur ENC/cartes INT, pour ses réalisations exceptionnelles et son soutien durable ;

c) **Prendre toute autre mesure** jugée appropriée.

[17] L'article III 1. (c) du Traité sur l'Antarctique stipule que « des observations et des résultats scientifiques obtenus dans l'Antarctique seront rendus librement disponibles ».